DC
213
F73
1911
T.1
C.1
ROBA

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01304861 6

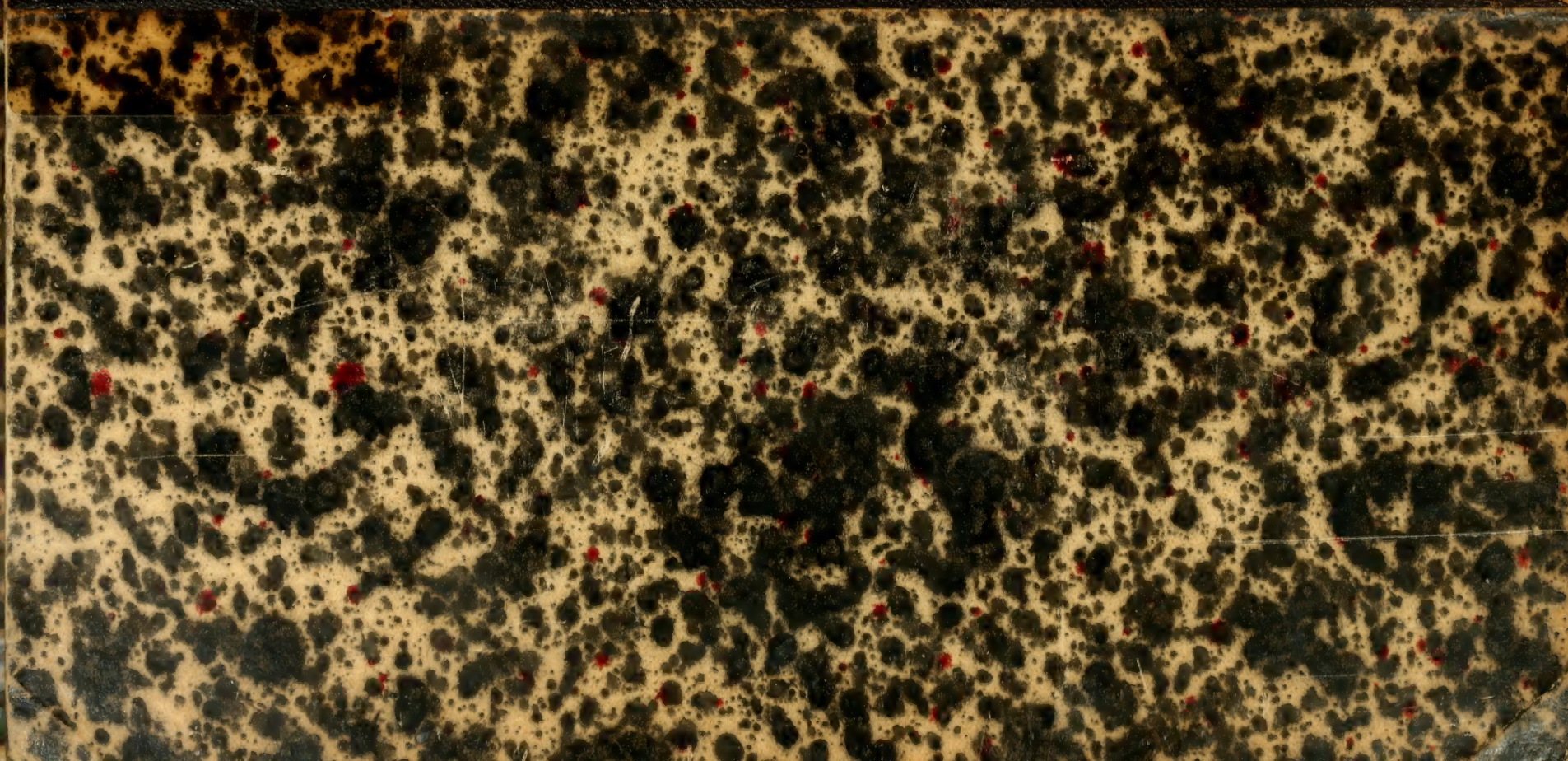

ORDRES ET APOSTILLES

DE

NAPOLÉON.

DU MÊME AUTEUR

Le Général Chanzy. Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
La Guerre (1870-1871). Un vol. in 18 jésus. . . . . 3 fr. 50

Paris en 1790. Voyage de Halem. Traduction, introduction et notes. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
L'École de Mars (1794). Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
Dugommier (1738-1794). Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
La Légion germanique (1702-1793) Un vol. in-8 carré. . . . 7 fr. 50
Un prince jacobin, Charles de Hesse ou le général Marat. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
Journal de Desaix (1797). Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
Souvenirs du baron de Frénilly. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
Mémoires du général Griois. Deux vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
Quatre généraux de la Révolution, Hoche et Desaix, Kléber et Marceau. Lettres et notes. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50

LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

La première Invasion prussienne.
Valmy.
La Retraite de Brunswick.
Jemappes et la conquête de la Belgique.
La Trahison de Dumouriez.
L'Expédition de Custine.
Mayence.
Wissembourg.
Hoche et la lutte pour l'Alsace.
Valenciennes.
Hondschoote.

(Chaque volume formant un tout complet, 3 fr. 50).

LA JEUNESSE DE NAPOLÉON.

Brienne.
La Révolution.
Toulon.

(Chaque volume formant un tout complet, 7 fr. 50).

L'Alsace en 1814. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50

Études d'histoire. *Première série.* — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Études d'histoire. *Deuxième série* — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Etudes d'histoire. *Troisième série.* — Un vol. in 8 écu. . . . . 3 fr. 50

Épisodes et portraits. *Première série.* — Un vol. in-8 écu. . . 3 fr. 50
Épisodes et portraits. *Deuxième série.* — Un vol. in-8 écu. . . 3 fr. 50
Épisodes et portraits. *Troisième série.* — Un vol. in-8 écu. . . 3 fr. 50

Lettres de 1815. — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50

Jean-Jacques Rousseau (*Collection des grands Écrivains français*). Prix 2 fr.
Stendhal-Beyle. Un vol. in-8 carré. . . . . 8 fr.

Études de littérature allemande. *Première série.* — Un vol. in-18 j. 3 fr. 50
Études de littérature allemande. *Deuxième série.* — Un vol. in-18 j. 3 fr. 50

Histoire de la littérature allemande. Un vol. in-8 carré. . . 5 fr.

Arthur CHUQUET,
MEMBRE DE L'INSTITUT

ORDRES ET APOSTILLES

DE

NAPOLÉON

(1799-1815)

TOME PREMIER

128646
14/7/13

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1911

MICROFORMED BY
PRESERVATION
SERVICES
DEC 03 1990
DATE.....

PRÉFACE.

La gloire de Napoléon est du granit, et de même, la grande *Correspondance*, publiée par ordre de son neveu. Nous nous hasardons pourtant à publier, nous aussi, un supplément à cette *Correspondance*, à ajouter une petite pierre à ce beau et vaste monument. Notre supplément renferme, comme l'indique le titre, des *ordres* et des *apostilles*. Parmi les *ordres*, quelques-uns méritent sûrement d'être connus. Quant aux *apostilles* — signées Bonaparte, ou Napoléon, ou Nap., ou N. — nombre d'entre elles sont curieuses. Un mot, une phrase suffit au Consul, à l'Empereur pour exprimer sa volonté, pour trancher une question, lever une difficulté, prononcer un jugement, apprécier un homme, et certaines de ces apostilles sont des coups de griffe. (1)

Cette liasse d'*ordres et apostilles*, trouvés au cours de nos recherches dans les archives de la guerre et classés selon l'ordre chronologique, sera suivie d'une autre, s'il plaît à Dieu, c'est-à-dire au public qui, je pense, nous saura gré de notre effort et de nos propres apostilles, des notes brèves, mais utiles dont nous avons accompagné ces pièces inédites.

ARTHUR CHUQUET.

1. Nous n'avons pas reproduit toutes les apostilles inexpressives et banales, comme *renvoyé au ministre de la guerre*, *approuvé* ou *accordé*, *refusé;* cependant, lorsque le « oui » ou le « non » offre quelque intérêt, nous ne l'avons pas omis.

ORDRES ET APOSTILLES DE NAPOLÉON.

1. — Brumaire an VIII.

Au ministre de la guerre Berthier.

Le premier consul rappelle au ministre de la guerre la mère du général Desaix.

2. — Brumaire an VIII.

Nommer un général divisionnaire pour la 6e division territoriale.

Nommer un inspecteur pour incorporer les bataillons auxiliaires qui arriveront au Rhin.

3. — Paris, 24 brumaire an VIII (15 novembre 1799).

Au ministre des relations extérieures Reinhard.

Je vous prie de faire demander au ministre d'Espagne deux gros bricks, deux petits avisos et une bonne frégate: tous ces bâtiments sont destinés à porter des nouvelles en Egypte. Je désirerais que le premier brick pût partir d'un des ports d'Espagne le 20 frimaire: le premier aviso, le 1 nivôse; la frégate, le 10 nivôse; le second brick, le 20 nivôse, le second aviso, le 1 pluviôse. Le ministre de la guerre vous remettra de suite les dépêches qu'il a à faire passer par le premier brick, et il vous remettra les autres pour qu'elles puissent arriver assez à temps dans le port de l'embarquement. Vous écrirez à notre chargé d'affaires à Madrid pour qu'il envoie par ces occasions toutes les gazettes espagnoles depuis un an et qu'il donne des nouvelles d'Europe au général Kléber, commandant en chef

en Égypte. Nous désirerions que l'on fît embarquer sur la frégate 1000 sabres, 2000 fusils, 2000 paires de pistolets, 1000 boulets de 4, 4000 de 8, 1000 de 16, 4000 de 24, 8 ou 9 chirurgiens, 3 médecins, 200 hommes de troupes étrangères à la solde de S. M. le roi d'Espagne, qui lui seront rendus parmi les prisonniers allemands. Le ministre de la marine fournira des officiers mariniers connaissant les côtes d'Égypte pour diriger ces bâtiments et désigner les endroits où ils doivent aborder. Vous vous concerterez avec les ministres de la guerre et de la marine pour tout ce qui les concerne.

4. — Paris, 24 brumaire an VIII (15 novembre 1799).

Paroles dites à Carnot.

Écrivez des lettres flatteuses aux généraux employés en Égypte que je viens d'avancer : si vous ne trouvez pas Verny, il faut remettre la dépêche à un autre, mais le général Lefebvre, ami du citoyen Verny, pourra vous indiquer sa demeure.

5. — Paris, 25 brumaire an VIII (16 novembre 1799).

Le commissaire près l'administration municipale du canton de Montdoubleau expose la triste position des citoyens de ce canton et que, faute du secours qu'on leur refuse, ils ne pourront pas s'opposer à l'invasion que jusqu'à présent ils ont empêchée.

Renvoyé au général Dupont [1], pour me faire un rapport sur cette demande.

6. — Paris, 26 brumaire an VIII (17 novembre 1799).

A Berthier.

Je désirerais que vous donnassiez l'ordre à la 14e demi-brigade de ligne et à la 30e de ligne de se rendre à Fon-

1. C'est Dupont-Bayken qui allait être, comme on verra, chargé du dépôt de la guerre.

fainebleau où on leur incorporera les bataillons auxiliaires afin de mettre ces deux excellentes demi-brigades dans le cas de faire la guerre le plus promptement possible.

Il faudrait également s'occuper de réorganiser le plus promptement possible la 6e de ligne et la 79e qui sont à Paris, de faire venir à Paris le 5e de cavalerie et de réunir les différents détachements du 9e de dragons qui sont encore à l'armée d'Italie.

Il faudrait arrêter la marche des 6e et 11e de hussards et 15e de chasseurs dans l'endroit où ils se trouvent.

Il faudrait arrêter la marche de la 51e demi-brigade dans l'endroit où elle se trouve et me faire connaître l'endroit où ces quatre corps s'arrêtent.

7. — Paris, 27 brumaire an VIII (18 novembre 1799).

Ordre au général de brigade Broussier [1], de se rendre à Toulon pour y prendre le commandement des troupes qui partent pour l'expédition de Malte: il sera sous les ordres du général divisionnaire Vaubois [2].

Ordre à l'adjudant-général Hector Legros [3], de se rendre également à Toulon pour passer à Malte avec les troupes qui y sont envoyées.

Il faut annuler l'ordre qui a été donné à l'adjudant général Peyron [4].

8. — Paris, 29 brumaire an VIII (20 novembre 1799).

Expédier au général Brune la permission de se rendre

1. Jean-Baptiste Broussier, général de brigade (20 janvier 1799) et de division (1 février 1805), comte de l'Empire (15 octobre 1809); voir sur lui notre *Alsace en 1814*, p. 133 et 415.

2. Cf. sur Vaubois notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 177 et 324.

3. Jean Hector, dit Legros, adjudant général chef de brigade depuis le 22 octobre 1793 pour sa belle conduite à Cholet et qui n'a pas dépassé ce grade.

4. Louis-Hippolyte Peyron, général de brigade depuis le 12 avril 1794; voir sur lui notre *Dugommier*, p. 70 et 448; Bonaparte le juge dans une lettre du 15 mai 1800 à Lacuée un mauvais officier et qui n'est bon à rien.

à Paris au moment où il jugera pouvoir le faire sans inconvénient.

Expédier un ordre au général de brigade Gardanne[1] pour être employé dans la 17e division.

9. — Paris, 29 brumaire an VIII (20 novembre 1799).

Échanger le plus promptement possible les généraux Pérignon, Grouchy et Colli contre le général russe Herman, pris en Hollande, et en rendant le général anglais Dunn, détenu après avoir été pris d'une manière à faire soupçonner l'espionnage. Dunn est détenu par les ordres du général Brune. On pense que les trois généraux français peuvent être échangés contre ces deux étrangers.

10. — Paris, 29 brumaire an VIII (20 novembre 1799).

Berthier à Hédouville.

Les consuls me chargent, citoyen général, de vous témoigner leur satisfaction sur les heureux commencements de conciliation que vous avez eus.

1° Ils sont forts de la confiance de tous les Français et des succès des armées qui présagent une paix prochaine : ils ne se résoudraient que très difficilement à traiter avec des rebelles.

2° Ils ne voient aucun inconvénient à accorder aux peuples des départements insurgés les demandes faites par leurs chefs ; mais ils voudraient les accorder par acte de mouvement propre, et non pas par une convention ou par un traité diplomatique.

Vous devez faire connaître que les consuls de la République ne sont attachés à aucune faction et ont en vue le bonheur et la gloire du peuple français, qu'il est de

1. Gaspard-Amedée Gardanne, général de brigade depuis le 30 mars 1797, devait être promu le 5 janvier 1800 général de division ; c'est lui qu'on nommait le beau Gardanne ou Gardanne la Moustache ; cf. notre *Journal de Desaix*, p. 168.

l'intérêt des pays insurgés de profiter de l'heureux changement qui vient de s'opérer dans le gouvernement pour manifester une confiance entière en des hommes qui sont dépositaires de celle de toute la nation, et que l'Europe respecte.

Vous pouvez promettre aux chefs les avantages pécuniaires qui pourraient les rallier. Les consuls de la République ont une entière confiance dans vos talents et votre patriotisme: ils désirent que vous meniez vivement une négociation si essentielle et ils attendent avec impatience les effets des prochaines conférences.

Les consuls désirent que vous leur fassiez connaître promptement les hommes qui doivent être remplacés dans les administrations centrales, ayant à cœur de les composer de manière à ce qu'elles donnent aux pays révoltés la mesure de la justice et des sentiments d'ordre qui animent les consuls de la République.

---

11. — Paris, frimaire an VIII.

Le citoyen Maillefer [1], qui commande la place de Nancy, a 41 ans: il n'est pas en état de monter à cheval et ne peut servir en ligne.

Ordre de se rendre à l'armée, c'est le poste d'honneur.

12. — Paris, frimaire an VIII.

A Berthier.

1° Savoir quel est le bataillon de conscrits qu'on a envoyé à Toulon pour s'embarquer pour Malte sur le *Généreux?*

2° Quels sont les bataillons de conscrits qu'on a envoyés à Toulon pour la Corse?

3° Quels sont les bataillons de conscrits envoyés à Brest pour y être embarqués sur la flotte de Bruix?

1. Jean-Frédéric de Maillefer, né en 1757, ancien gendarme du roi, capitaine au 57e régiment d'infanterie (12 janvier 1792).

4° S'assurer si, indépendamment des 1800 hommes et 150 chasseurs du 13e, on a envoyé une compagnie d'artillerie pour la Corse et quels sont les officiers d'artillerie et l'officier du génie nommés. Demander 4 pièces de canon de quatre et 2 obusiers, ces derniers en plus.

5° Quels sont les 200 chasseurs qui ont dû être embarqués sur l'*Egyptienne*?

6° Quelles sont les demi-brigades ruinées dans la campagne passée?

7° A-t-on envoyé des chirurgiens et médecins à Brest et à Toulon pour s'y embarquer?

---

13. — Paris, 1 frimaire an VIII (22 novembre 1799).

Le ministre de la guerre propose de prendre définitivement à la solde de la République les légions polonaises en Italie et d'en former une seule légion organisée sur le modèle de la légion du Danube.

Les légions polonaises en Italie feront partie de la légion du Danube.

---

14. — Paris, 2 frimaire an VIII (23 novembre 1799).

Berthier à Brune.

Les consuls de la République, citoyen général, me chargent de vous ordonner de vous rendre sur-le-champ à Paris; vous confierez pendant votre absence le commandement de l'armée à l'officier que vous en jugerez le plus capable.

---

15. Paris, 4 frimaire an VIII (26 novembre 1799).

Faire passer six médecins et douze chirurgiens à Brest, destinés à s'embarquer pour une expédition secrète.

16. — Paris, 4 frimaire an VIII (26 novembre 1799).

Ordre au général Rey [1] de partir aussitôt la réception de l'ordre pour se rendre en poste à Toulon et s'y embarquer pour être employé à l'armée d'Egypte aux ordres du général Kléber.

Ordre au général Gareau [2] qui est à Aix, de se rendre à Toulon pour s'embarquer sur l'expédition et prendre le commandement des troupes qui sont à Malte : lui donner les instructions qu'avait le général Broussier.

Ordre au général Broussier de se rendre en poste à Valenciennes pour y prendre le commandement de la place.

17. — Paris, 4 frimaire an VIII (26 novembre 1799).

Faire venir à Paris le général Mack qui commandait l'armée napolitaine. Dans la lettre au commandant militaire de la division, lui recommander de donner des ordres pour que l'on ait tous les égards que l'on doit à la personne et au grade du général Mack : il doit charger un de ses aides-de-camp d'accompagner ce général.

18. Paris, 4 frimaire an VIII (26 novembre 1799).

Forfait, ministre de la marine, à Berthier.

La frégate l'*Egyptienne* est prête à prendre la mer au premier ordre; les consuls désirent savoir à quelle époque les officiers de santé, les troupes et les approvisionnements que vous désirez faire passer sur l'*Egyptienne*, seront rendus à Toulon.

1. Gabriel-Venance Rey, général de division depuis le 30 juillet 1793, était en non activité depuis le 18 novembre 1799.
2. Louis Gareau, général de brigade depuis le 19 octobre précédent.

19. — Paris, 7 frimaire an VIII (28 novembre 1799).

Clarke (1) *à Dupont.*

Je vous prie, mon cher ami, de me faire faire sur-le-champ pour le consul Bonaparte un état de tous les généraux employés dans les divisions territoriales en ce moment, en observant de laisser une grande marge blanche pour noter les changements quand il en arrivera.

Je vous demande encore pour ce Consul, un état de tous les adjudants généraux employés dans les divisions territoriales et un état séparé de ceux qui sont à Paris.

Je vous demande, en outre, l'état de tous les commandants de places situées dans les divisions territoriales avec les adjudants de place et la note des appointements que touchent ces divers officiers.

Tous ces objets sont urgents. Je vous embrasse.

---

20. — Paris, 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

Le général de brigade Treich (2) cessera ses fonctions de commandant de la place de Marseille. Il se retirera dans le lieu de son domicile et y jouira du traitement de réforme de son grade.

Le général de brigade d'Oraison (3) cessera ses fonctions de commandant de la place de Brest. Le ministre de la guerre fera un rapport sur ce qui le concerne.

Le ministre de la guerre fera également un rapport sur l'adjudant-général Michel, commandant de la place de Metz (4), le chef de bataillon Maillefer, commandant

1. Clarke était chef du bureau topographique établi près des consuls.

2. Pierre-Jean Treich, général de brigade depuis le 23 août 1793. Cf. une lettre du 8 janvier 1800 où Bonaparte s'étonne qu'il soit encore en place et voir sur ce général le livre de Seilhac, *Les volontaires de la Corrèze*, ainsi que A. Chuquet, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 201-218.

3. Henri de Fulque, comte d'Oraison, avait été nommé maréchal de camp le 24 février 1790.

4. Joseph Michel, né à Antilly (Moselle) en 1762, canonnier (1782-1790), chef de bataillon en 1793 et de demi-brigade en 1794, adjudant-général et commandant de place à Metz (18 octobre 1798), envoyé aux armées du Rhin (15 décembre 1799), tué en 1806.

de la place de Nancy et le capitaine Gromand, commandant de la place de Toul [1], et fera connaître si ces citoyens ne sont pas susceptibles de reprendre de l'activité dans la ligne.

Faire un rapport sur l'adjudant-général Lamarque [2]; il sera présenté par le ministre de la guerre.

Le dépôt de la guerre sera confié au général de division Dupont et le général de brigade Meunier [3] sera envoyé à Brest commander cette place au lieu du général d'Oraison.

---

21. — Paris, 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

Retirer le général Treich de Marseille par courrier extraordinaire et sur-le-champ.

---

22. — Paris, 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

Les généraux divisionnaires Tuncq et Quantin [4] cesseront d'être employés et jouiront du traitement de réforme de leur grade.

Les généraux divisionnaires Desbureaux, Taponier et Carteaux [5] seront envoyés, le premier en Hollande, le second à l'armée du Rhin, et le troisième dans la 24e ou la 25e division territoriale.

Le général de division Dufour, le général de brigade

1. Gromand, capitaine à la 71e, puis à la 92e, commandant de la place de Toul depuis le 16 août 1799.

2. Maximilien Lamarque, plus tard général de brigade (6 mars 1801) et de division (6 décembre 1807).

3. Hugues Meunier, général de brigade (23 août 1795) et de division (10 août 1814).

4. Augustin Tuncq, général de brigade le 19 juin 1793, et de division le 17 août suivant ; Pierre Quantin, général de brigade le 1 janvier 1796 et de division huit mois plus tard (25 août).

5. Encore trois généraux de 1793 (Charles-François Desbureaux, brigadier le 16 août et divisionnaire le 20 septembre ; Alexandre-Camille Taponier, divisionnaire le 7 novembre ; Jean-François Carteaux, divisionnaire le 19 août).

Guillet et l'adjudant-général Projean [1] se rendront sans délai à Brest et s'y embarqueront.

Le général de brigade Aubugeois [2] se rendra sans délai à Toulon et s'y embarquera sur l'escadre composée des bâtiments vénitiens.

Le général de brigade Caillet [3] sera chargé d'une mission de confiance et envoyé à Mayence pour en prendre le commandement.

Le général de brigade Jordy [4] passera du commandement de la place de Strasbourg à celui de la place de Venloo.

L'adjudant général Werlé [5] sera chargé d'une mission de confiance et envoyé à Malte pour y porter des dépêches des consuls et du ministre de la guerre.

L'adjudant général Reubell [6] sera employé à l'armée du Rhin.

23. Paris, 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

La députation et l'administration centrale de la Charente inférieure demandent le remplacement du chef de brigade Chaillou, commandant temporaire de la Rochelle

Renvoyé au général qui commande la division pour avoir son avis sur le citoyen Chaillou [7].

1. Georges-Joseph Dufour, général de division, du 13 juin 1795 ; Pierre-Joseph Guillet, général de brigade depuis le 30 juillet 1799 ; cf. sur Projean notre *Charles de Hesse*, p. 146-147.

2. Antoine-Jean Baptiste Aubugeois, dit Delaborde, général de brigade depuis le 6 novembre 1794.

3. Jean-Jacques Caillet, général de brigade depuis le 9 juin 1794.

4. Nicolas-Louis Jordy, général de brigade depuis le 4 janvier 1794 et qui sera nommé le 3 juin 1815 général de division.

5. François-Jean Werlé, devenu général de brigade le 29 août 1803 et tué le 16 mai 1811 à Albuera.

6. Jean-Jacques Reubell que la Restauration fit maréchal de camp (26 février 1817). Le 1 février 1800 Bonaparte écrit à Lefebvre pour savoir s'il est arrivé à l'armée du Rhin.

7. Cf. sur ce Chaillou notre *Légion germanique*, p. 46, 149 et 299.

24. — Paris, 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

A Berthier.

Le consul Bonaparte a fait promettre au général Galbaud, général de brigade de l'artillerie, qu'il serait envoyé en Egypte [1]. Le citoyen d'Obenheim, officier du génie [2], désire aussi aller en Egypte avec le général Galbaud.

25. — Paris, 11 frimaire an VIII (2 décembre 1799).

Le général Duhesme [3] a mis en état de siège Briançon et d'autres communes ; l'administration centrale du département des Hautes Alpes et l'administration municipale de Briançon élèvent les plus vives réclamations contre cette mesure.

La mise en état de siège de la ville de Briançon est une mesure raisonnable; que le ministre de la guerre ait soin d'y mettre un commandant qui maintienne la bonne harmonie entre la troupe et les habitants. Le ministre écrira une lettre à l'administration des Hautes-Alpes pour lui faire sentir combien il est essentiel que dans la circonstance actuelle elle vienne au secours du gouvernement; lui faire connaître qu'il lui saura gré de ses efforts.

26. — Paris, 11 frimaire an VIII (2 décembre 1799).

A Berthier

Le général de brigade Commes [4] qui est du côté de Toulouse, étant jeune, doit être envoyé à une armée active. Envoyez-le à l'armée du Rhin.

1. François-Thomas Galbaud-Dufort, maréchal de camp du 1 septembre 1792, devait mourir de la peste à la ferme d'Ibrahim Bey, près le Caire, le 21 avril 1801.

2. D'Obenheim, connu surtout par son rôle en Vendée et que Kléber regardait comme un homme d'un très grand talent ; cf. Baguenier-Désormeaux, *Kléber en Vendée*, p. 330.

3. Il est assez connu ; voir sur lui le livre de P. Connard, *Napoléon et la Catalogne*, p. 39-40.

4. Jean André Commes, général de brigade depuis le 3 juillet 1799.

Le chef de brigade Dupin [1] qui est à Toulouse à la tête d'un conseil de guerre, recevra l'ordre d'en partir pour se rendre dans la Batavie.

Le général de division Leclerc [2] désire se rendre sur-le-champ avec le général Moreau à l'armée du Rhin pour y combattre. Cela me paraît trop louable dans un jeune général pour vouloir m'y opposer.

Je pense, en conséquence, qu'on pourrait envoyer le général Moncey à Lyon.

27. — Paris, 11 frimaire an VIII (2 décembre 1799).

A Berthier.

Je prie le ministre de me faire savoir s'il a fait faire les armes que je lui avais demandées pour les officiers-généraux qui s'étaient bien conduits à l'affaire de Saint-Cloud et particulièrement pour le général Macdonald et le chef de brigade Dumoulin [3].

Les consuls approuvent que le général de division Murat commande leur garde et que le chef de brigade Bessières [4] commande la garde à cheval.

Le ministre de la guerre fera faire à Versailles une belle carabine pour le général Kléber et fera inscrire dessus : *prise d'Alexandrie* [5], *bataille du Mont-Tabor.*

1. Edme-Henri-Victor Dupin, chef de brigade du génie depuis le 4 juin 1796 et directeur des fortifications.

2. Le beau-frère du consul, le « blond Bonaparte » ; cf. notre *Journal de Desaix*, p. 68-69.

3. Charles Dumoulin, qui sera bientôt (6 janvier 1800) général de brigade, mais qui ne sera lieutenant-général que le 13 avril 1830.

4. Jean-Baptiste Bessières qui sera général de brigade (18 juillet 1800) et de division (13 septembre 1802), maréchal de France (19 mai 1804), duc d'Istrie (28 mai 1809).

5. Bonaparte avait d'abord dicté *prise d'El Arich ;* il a ensuite fait barrer ces mots.

28. — Paris, 14 frimaire an VIII (5 décembre 1799).

A Berthier.

Donner ordre à l'adjudant-général Bacciochi [1] qui est à Marseille, de se rendre à Paris.

Si l'on incorpore le bataillon auxiliaire du Var à l'armée d'Italie, il désertera en entier. Il faut le faire venir à Lyon et, après quelques jours de repos, l'envoyer à l'armée du Rhin.

29. — Paris, 15 frimaire an VIII (6 décembre 1799).

Rapport de Berthier sur l'adjudant-général Michel, commandant temporaire de la place de Metz, âgé de 38 ans.

Ordre de se rendre à une armée active. Le général d'Oraison le remplacera à Metz. Le ministre lui fera connaître qu'on l'envoie à une armée parce que ses talents et son activité y sont nécessaires.

---

30. — Paris, 15 frimaire an VIII (6 décembre 1799).

Championnet annonce que les officiers de la 20e légère ont vendu leurs montres, bagues et autres bijoux pour acheter des légumes et du vin à leurs hommes.

Le ministre de la guerre écrira de la part des consuls une lettre de félicitations aux officiers de la 20e demi-brigade d'infanterie légère; cette lettre sera imprimée par ordre du ministre.

31. — Paris, 16 frimaire an VIII (7 décembre 1799).

Note pour le ministre de la guerre.

Le ministre de la guerre donnera l'ordre au général Macdonald, lieutenant du général en chef Moreau, de par-

1. Le mari d'Elisa Bonaparte. Il fut sénateur (30 octobre 1804), général de brigade (11 novembre 1804), général de division (3 mars 1809); cf. Fr. Masson, *Napoléon et sa famille*, I, p. 179-182.

tir le plus tôt possible de manière à être rendu à l'armée du Rhin le 25 frimaire.

Le ministre fera connaître au général en chef Moreau que les consuls pensent qu'il est urgent qu'il se rende à l'armée dont le commandement lui est confié. Il instruira le général Moreau des ordres donnés au général Macdonald et lui fera part du désir qu'ont les consuls qu'il soit lui-même rendu à l'armée du Rhin à l'époque du 25 frimaire [1].

32. — Paris, 20 frimaire an VIII (11 décembre 1799).

Clarke à Dupont.

Le consul Bonaparte désire avoir, mon cher Dupont, les dernières correspondances envoyées par le général en chef Hédouville [2]. Veuillez les demander au ministre de la guerre.

J'ai aussi à vous demander de nouveau pour le consul Bonaparte la note envoyée par le général Suchet sur la position de l'armée d'Italie. On m'a renvoyé la lettre de Suchet que je vous transmets derechef, mais on a oublié d'y joindre la note que je vous demande. Je vous embrasse cordialement.

33. Angers, 21 frimaire an VIII (12 décembre 1799).

Hédouville à Berthier.

Citoyen ministre, je ne suis point surpris des nombreuses réclamations qui vous parviennent sur la conduite de quelques chefs de chouans. Je me rappelle que la même chose eut lieu lorsque le général en chef Hoche prenait des

1. Écrit de la main de Clarke et reproduit exactement d'après l'original, auquel le texte donné par la *Correspondance* (n° 4418) n'est pas absolument conforme.

2. Lazare-Louis Hédouville, général de brigade (8 mars 1793) et de division (26 novembre 1795), plus tard ambassadeur à Pétersbourg et sénateur.

mesures semblables à celles que je prends, et était à la veille de soumettre ce malheureux pays aux lois de la République.

Les différentes demi-brigades que vous m'avez annoncées arrivent successivement, et si les voies de douceur adoptées par les consuls n'ont point de succès, je serai à même de déployer la force; mais je gémis des maux qu'il faudra causer à ces malheureuses contrées.

Vous trouverez ci-joint un rapport du général de brigade Olivier Harty [1], par lequel vous verrez que tout ce qu'on publie d'un débarquement d'Anglais est ou exagéré ou faux. Il serait à souhaiter qu'ils voulussent exécuter un tel débarquement. Nous finirions alors cette guerre d'un seul coup, car le point le plus difficile de cette guerre n'est pas de battre les révoltés, mais de les trouver [2].

34. — Paris, 23 frimaire an VIII (14 décembre 1799).

Jean-Baptiste Faivre [3], blessé à Chollet et à Rivoli, ancien commandant de place en Italie, demande un commandement de place en France.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le placer commandant en second des Invalides, eu égard à ses blessures, au lieu et place de celui qui y commande et qui n'est pas blessé.

35. — Paris, 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799).

Le consul Bonaparte désire savoir si on a des nouvelles du général Mack [4].

1. Olivier Harty, général de brigade depuis le 15 mai 1793, baron de l'Empire sous le nom de baron de Pierrebourg ou Fleckenstein (17 avril 1812), lieutenant-général le 9 décembre 1815.

2. Cette lettre n'a pas été écrite par Hédouville ; elle fut dictée par Bonaparte à Clarke pour être insérée dans les journaux et on la trouve dans le *Journal des hommes libres* du 27 frimaire.

3. Cf. sur ce Faivre nos *Feuilles d'histoire*, III, p. 276.

4. Qui était prisonnier et qui fut échangé contre Gardanne ; cf. lettre 17.

36. — Paris, 26 frimaire an VIII (17 décembre 1799).

Maret à Berthier.

Donner la plus grande publicité aux proclamations que les divers généraux en chef ont faites aux armées pour l'acceptation de la Constitution.

37. — Paris, 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799).

Instruction pour l'adjudant général Werlé.

Après avoir pris les ordres du ministre de la guerre, l'adjudant-général Werlé partira sans délai pour Toulon où il s'embarquera ainsi que ses deux adjoints à l'effet de se rendre à Malte. Il remettra la dépêche ci-jointe, nº 1, au général Vaubois qui commande à Malte et il fera connaître à ce général toutes les particularités des événements qui ont eu lieu en France depuis quelque temps, et singulièrement tout ce qui est relatif aux journées des 18 et 19 brumaire et leurs conséquences favorables à la véritable liberté et à la prospérité de la République française. Un des adjoints de l'adjudant-général Werlé s'embarquera immédiatement après son arrivée à Malte sur une frégate que le général Vaubois doit disposer à cet effet, et portera au général en chef Kléber, commandant l'armée d'Orient, la dépêche ci-jointe nº 2 destinée à ce général, ainsi que la constitution, les proclamations y relatives, les gazettes et écrits publics qui ont paru en France depuis un an, lesquels seront remis à l'adjudant-général Werlé, par ordre du ministre de la guerre. Des exemplaires de la constitution, des proclamations y relatives, et des gazettes et écrits publics ci-dessus mentionnés, seront destinés pour l'île de Malte et remis au général Vaubois par l'adjudant-général Werlé. Cet officier sera employé à Malte dans son grade jusqu'à nouvel ordre (1).

1. Voir la lettre à Vaubois et à Kléber, *Corr.*, VI, nº 4427 et 4428, p. 35-36.

38. — Paris, 29 frimaire an VIII (20 décembre 1799).

Au général Berthier.

Je prie le général Berthier de me faire un rapport sur la reddition de Rome et sur les raisons qui ont engagé le général Garnier [1] de l'évacuer si tôt et surtout Civita Vecchia qui était approvisionné pour quatre mois.

---

39. — Paris, nivôse an VIII.

Note pour le ministre de la guerre.

Ordre de faire passer la revue du 2e de cavalerie et du 16e de dragons.

Ordre au dépôt de la 65e de se rendre à Strasbourg.

Faire passer la revue des 187 hommes d'artillerie qui sont à Rouen et qui viennent de l'Inde. Avoir une note sur ce détachement.

Prendre les mesures pour porter la 59e à 3000 hommes, et la 14e et la 30e à 3000 hommes.

40. — Paris, 1 nivôse an VIII (22 décembre 1799).

Clarke au général Colli, prisonnier de guerre à Saint-Veit, en Carinthie [2].

Je suis chargé par le consul Bonaparte, citoyen général, de vous faire connaître qu'il a reçu votre lettre du 1 fri-

1. Pierre-Dominique Garnier, fils d'un entrepreneur de Marseille où il naquit en 1756, capitaine de la garde nationale, lieutenant-colonel en second du bataillon fédéré de Marseille, blessé le 10 août 1792 à l'attaque des Tuileries et promu la même année sous-lieutenant au 51e régiment d'infanterie, adjoint à l'état-major et lieutenant-colonel du 11e bataillon de chasseurs, général en 1793 (brigadier le 12 septembre et divisionnaire le 20 décembre), renvoyé à l'armée d'Italie en 1800, réformé en 1801, réemployé en 1809, retraité par trois fois, mort en 1827, et, disait Napoléon, incapable de commander une compagnie. Cf. A. Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon*, III, p. 239 et 305.

2. Louis-Léonard-Antoine-Gaspard Venance Colli-Ricci, général piémontais, était passé au service de France comme général de brigade (5 mai 1799) et devint général de division (14 septembre 1802).

maire dernier: il n'avait point attendu cette missive pour s'occuper de votre sort: des ordres ont été donnés pour votre échange qui ne peut manquer d'avoir lieu bientôt.

41. — Paris, 1 nivôse an VIII (22 décembre 1799).

Berthier à Bessières.

Je suis chargé, citoyen, de la part des consuls, de vous offrir un sabre comme un titre à leur reconnaissance pour les services signalés que vous avez rendus à la République dans la journée du 18 brumaire dernier, à Saint-Cloud.

42. — Paris, 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799).

Berthier à Hédouville.

Il faut que sous quarante-huit heures après la réception de cette lettre, la paix ou la guerre soit décidée: tel est l'ordre impératif des consuls.

43. — Paris, 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799).

Le consul Bonaparte prie le ministre de la guerre de lui envoyer la note des troupes qui étaient à Rome et à Ancône.

44. — Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

La 15e division militaire sera commandée par un général de division et sera sous les ordres du général Lefebvre.

45. — Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

Note pour le ministre de la marine.

Je désire que le ministre de la marine me communique

demain les instructions données en l'an IV à l'amiral Richery pour son expédition.

46. — Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

Note pour le ministre de la guerre.

1° Le général Casabianca nommé Conservateur [1], a été remplacé par Dembarrère [2]. Savoir si celui-ci est parti de Paris.

2° Avoir un état de tous les généraux de division et de brigade employés.

3° Le général Hatry [3] est nommé Conservateur; proposer un général pour le remplacer.

4° Faire un rapport pour donner le grade de général de brigade au citoyen Dumoulin et l'envoyer dans les départements de l'ouest.

Envoyer pareillement le général de brigade Marchand [4].

5° Envoyer un ordre au général Hédouville, afin que sous 48 heures il décide ou la paix ou la guerre et qu'il ne laisse plus stationnaires les demi-brigades qui sont dans la 14e division militaire et qu'il en envoie deux à Rennes, qui, de là, pourront se porter sur le Morbihan.

47. — Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

Clarke à Dupont.

... Le consul Bonaparte désire connaître ce que c'est que

1. C'est-à-dire membre du Sénat conservateur. Raphaël Casabianca, maréchal de camp (30 mai 1792) et général de division (19 mars 1794), sénateur (26 décembre 1799), comte de l'Empire (5 octobre 1808).

2. Jean Dembarrère, général de brigade (17 août 1793) et de division (17 janvier 1794), sénateur (2 février 1805), comte de l'Empire (15 juin 1808); cf. A. Chuquet, *Valenciennes*, p. 245 et 343-344.

3. Jacques-Maurice Hatry, général de division depuis le 28 janvier 1794, sénateur (25 décembre 1799); voir sur lui notre *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 115.

4. Jean-Gabriel Marchand, général de brigade depuis le 19 octobre 1799, devint général de division (24 décembre 1805) et comte de l'Empire (26 octobre 1808).

les colonnes mobiles, et les lois qui en prononcent l'organisation. Il veut savoir quel est leur état actuel dans les départements de l'Ouest et de quelle utilité elles peuvent être pour réprimer la chouannerie. Il désire également en connaître le nombre dans ces départements. J'ai encore à vous demander, de la part du consul Bonaparte, un état des officiers, généraux et adjudants-généraux de l'intérieur, classés division par division, et à côté de leurs noms, sur la même feuille, le nombre de troupes qu'ils commandent avec l'indication de leur arme et celle des colonnes mobiles. Ces deux objets sont très urgents.

48. Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

J'obéis à l'ordre du premier consul Bonaparte en vous faisant connaître de sa part qu'il a ordonné que le général de division Murat prît aujourd'hui le commandement des deux bataillons de grenadiers du corps législatif et fût annoncé, comme commandant de ces bataillons, à l'ordre du jour. Les chefs de brigade commandant ces bataillons et le général Murat, commandant la garde des consuls, ont été prévenus de ces dispositions.

49. — Paris, 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

Le premier consul Bonaparte m'ordonne de vous demander de lui faire le renvoi de l'arrêté relatif aux récompenses militaires, telles que les fusils d'honneur, sabres, etc. Son intention est de le faire imprimer et publier immédiatement. Je vous prie, citoyen ministre, de vouloir bien donner des ordres pour que cet arrêté soit envoyé sur-le-champ au premier consul.

50. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Note pour le ministre de la guerre.

Je prie le ministre de la guerre de me faire envoyer:

1° La liste des officiers généraux du corps du génie en activité de service.

2° Celle des officiers généraux du corps de l'artillerie pareillement en activité de service.

3° Liste des officiers de ces deux armes qui ne sont point en activité de service.

4° Enfin, des rapports qui me fassent connaître les services, les talents et la moralité des généraux de division dont les noms suivent.

Savoir: Leval, Mortier, Massol, Mathieu, Marbot, Dièche, François Muller, Mengaud, Gazan, Ménard, Vimeux, Reubell, Desjardin, Barbou, Verdière, Desbureaux, Boudet, Dubois Crancé, D'Anselme, Le Michaud D'Arçon, Destourmel, Chalbos, Favereau, Charbonnier, Bessières, Schauenbourg, Pille, Béguinot, Brice-Montigny, d'Albignac, Dembarrère, Mauco, Tilly.

51. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Le ministre de la guerre enverra un courrier extraordinaire, porteur des ordres nécessaires pour que la 55e demi-brigade, dont une portion a été faite prisonnière de guerre à Ancône et qui présente une force d'environ 1000 hommes, non compris un détachement resté à l'armée d'Italie, soit envoyée sans délai de Lyon à Tours.

Un bataillon de la 15e demi-brigade fort d'environ 200 hommes aura la même destination, et recevra aussi par courrier extraordinaire les mêmes ordres.

Il est utile que ces corps soient rendus à Tours dans le plus bref délai.

Faire partir pour Blois la 6e de ligne à la disposition du général d'Hédouville.

Ordre à la 14e, 30e et 43e de brûler les séjours pour se rendre à Paris.

Nommer le général de brigade Gardanne pour marcher à sa tête; lui donner une instruction de se porter à Blois; qu'arrivé à Chartres, s'il est instruit qu'il y a des chouans, il s'y arrête quelques jours et envoie différents détachements à leur poursuite, et que de Blois, il doit être en réserve pour se porter de là sur Tours, Orléans, La Flèche et tout autre point où les mouvements des chouans rendraient sa présence nécessaire.

52. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Le ministre de la guerre donnera des ordres au général de division Marbot (1) pour qu'il se rende sur-le-champ à Bâle pour être employé dans l'armée du Rhin.

53. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

Citoyen ministre, j'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous priant de sa part de faire expédier le brevet de sous-lieutenant de cavalerie au citoyen Alexandre Le Brun (2).

54. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

J'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous transmettant de sa part une pétition du citoyen Jailliot.

1. Jean-Antoine Marbot, le père de l'auteur des *Mémoires*, général de brigade depuis le 7 octobre 1793 et de division depuis le 13 juin 1795.

2. Alexandre Le Brun, fils du consul et futur architrésorier de l'Empire, fut nommé le lendemain sous-lieutenant au 5e dragons. Aide-de-camp de Bessières en l'an X, lieutenant en l'an XI, passé auprès de Bernadotte en l'an XIII, capitaine en 1806, chef d'escadron en 1807, aide de camp de Berthier en 1808, colonel du 3e chevau-légers en juin 1811, il fut tué le 26 octobre 1812 devant Polotsk.

L'intention du premier consul est que vous rassuriez ce citoyen sur les craintes qu'il témoigne.

55. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

J'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous transmettant de sa part une note que lui a remise le général en chef Moreau. Le désir du premier consul est que vous lui fassiez un rapport sur la demande relative au général Colli et aux Piémontais Renaldi, David et autres dans le même cas.

56. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

J'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous mandant de sa part que si par des dispositions antérieures au moment actuel, les départements de la ci-devant Belgique faisaient partie de l'arrondissement de l'armée française en Batavie, l'intention du premier consul est de les distraire de cet arrondissement.

57. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Clarke à Broussier, commandant à Valenciennes.

Le premier consul Bonaparte me charge, citoyen général, de vous mander qu'il a reçu la lettre que vous lui avez écrite le 29 frimaire. Il vous connaît trop pour être inquiet sur la tranquillité du pays que vous commandez, et il s'en repose sur vous.

58. — Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Clarke à Dupont.

Le consul Bonaparte désire connaître, mon cher Dupont,

quel est l'officier général ou supérieur qui commande à Orléans et dans le département du Loiret. Je vous embrasse.

59. — Paris, 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799).

Note pour le ministre de la guerre.

La 79e demi-brigade partira pour se rendre dans le Calvados; elle est destinée à défendre la presqu'île du ci-devant Cotentin.

Le dépôt de la 9e légère se rendra à Orléans.

Le 21e régiment de chasseurs se rendra à marches forcées à Tours: il sera à la disposition du général Hédouville.

Le 13e régiment de cavalerie se rendra à l'armée du Rhin. Il sera préalablement réuni à Versailles pour passer la revue. Qu'on fournisse à leurs besoins.

Le ministre de la guerre donnera les ordres nécessaires pour qu'il y ait dans le plus court délai à Coutances six pièces d'artillerie légère attelées et prêtes à se porter promptement partout où besoin sera.

Faire venir à Paris le 5e de dragons pour faire le service.

Réunir à Versailles le 5e de cavalerie pour le remonter.

Faire passer la revue, le plus tôt possible, du 11e de hussards et du 15e de chasseurs pour pourvoir à leurs besoins et qu'ils puissent partir à la fin du mois.

60. — Paris, 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799).

Le premier consul Bonaparte prie le général Brune de lui dire ce qu'il pense du général Desbureaux qui a servi en Hollande.

61. — Paris, 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799).

Ordre au général de brigade Kellermann [1] de se rendre sans délai à Cherbourg.

Lui faire connaître que c'est une mission de confiance. Commander le département de la Manche.

---

62. — Paris, 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799).

Berthier à Hédouville.

Le gouvernement me charge spécialement de vous dire qu'il a en vous une entière confiance, mais que vous ne devez pas vous laisser amuser plus longtemps.

63. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

Le ministre de la guerre donnera les ordres ci-après:

1° Aux généraux de division Massol [2] et François Muller [3], employés à l'armée d'Italie, de se rendre à Lyon; à leur arrivée dans cette ville, le général commandant la division leur remettra, de la part du ministre de la guerre, l'ordre de cesser leurs fonctions, et ceux qu'il est nécessaire qu'ils reçoivent pour jouir du traitement de réforme affecté à leur grade.

2° Au général de division Mathieu [4], employé à l'armée d'Italie, de se rendre sans délai à Brest: il y prendra le commandement de 3.600 hommes qui doivent s'y rassembler et sera chargé de les conduire à leur destination.

3° Au général de division Marbot, employé à l'armée d'I-

1. François-Etienne Kellermann, comte, puis duc de Valmy, général de brigade depuis le 28 mai 1797, allait recevoir l'année suivante, après sa décisive charge de Marengo, le brevet de général de division (5 juillet 1800).

2. Honoré-Louis-Auguste Massol de Monteil, général de brigade (23 décembre 1793) et de division (9 février 1796).

3. François Muller, général de division depuis le 30 septembre 1793.

4. C'est Mathieu de La Redorte, général de brigade (9 septembre 1798), général de division (17 avril 1799) et comte de l'Empire (26 avril 1810).

talie, de se rendre à Toulon, où il recevra l'ordre d'aller à Malte pour y être employé; la disposition pour l'envoi de ce général à l'armée du Rhin sera considérée comme non avenue.

4° Au général de division Dièche [1], employé à l'armée d'Italie, de se rendre à Aix, département des Bouches du Rhône; à son arrivée dans cette ville, le ministre de la guerre lui fera remettre l'ordre de cesser ses fonctions, et ceux qu'il est nécessaire pour jouir du traitement de réforme affecté à son grade.

5° Au général de division Reubell [2], employé à l'armée française en Batavie, de se rendre à Bruxelles. A son arrivée dans cette ville, le général commandant la 24e division militaire, lui remettra l'ordre de cesser ses fonctions. Sa retraite lui sera accordée, s'il est susceptible de la recevoir, et, dans le cas contraire, il jouira de son traitement de réforme.

6° Le général de division Verdière [3], n'ayant jamais servi activement aux armées, et son avancement rapide n'ayant pu être accordé qu'à la faveur, cet officier cessera ses fonctions de général de division et jouira du traitement affecté à son grade.

64. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

Il est indispensable que le ministre de la guerre, indépendamment des exemplaires de la proclamation adressée au général Hédouville, en fasse immédiatement et directement envoyer dans le département du Calvados et dans tous les chefs-lieux des départements insurgés. Un grand nombre d'exemplaires, en placards, de cette proclamation, sera en-

1. Antoine-Claude Dièche, capitaine d'infanterie qui devint en août 1793, à dix jours de distance, le 14 et le 23 août, général de brigade et général de division.

2. Henry Thomas Reubell, général de brigade (26 août 1793) et de division (7 décembre 1795).

3. Jean-Christophe Colin, dit Verdière, général de brigade (13 juin 1795) et de division (5 février 1799).

voyé, afin qu'elle soit affichée dans toutes les communes des départements troublés.

65. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

Le ministre de la guerre donnera l'ordre au général de brigade Calon [1], de se rendre à l'armée du Rhin, pour y être employé activement.

66. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

A Berthier.

Donnez ordre aux guides du général Brune qui étaient en Hollande, de se rendre à Rouen.

---

67. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

J'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous mandant de sa part que l'état des généraux de l'artillerie et du génie n'est pas exactement dans la forme qu'il désire, en ce que l'état des services de chaque officier n'y est pas joint. Je vous invite en conséquence, de sa part, à faire faire promptement un nouvel état, comprenant les noms, la note et les services des généraux des deux armes.

68. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

Clarke à Berthier.

J'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous mandant de sa part qu'il désire connaître les renseigne-

1. Etienne-Nicolas Calon, général de brigade depuis le 7 septembre 1793, député de l'Oise à la Convention, directeur du dépôt général de la guerre avant Ernouf et Meunier.

ments que vous avez sur les services, la conduite, les talents et la moralité du général de brigade Gobert employé dans la 17me division militaire [1].

69. — Paris, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799).

Clarke à Lefebvre.

Le premier consul Bonaparte, mon cher général, m'a chargé de vous mander qu'il désirait que vous écrivissiez aux autorités constituées et aux habitants de Pierrefitte, département d'Eure-et-Loir, et que vous leur fissiez connaître votre mécontentement de ce qu'une affiche contre-révolutionnaire a été placardée dans cette commune et que l'arbre de la liberté y a été coupé. Il conviendra que vous les avertissiez que vous avez les yeux ouverts sur eux. Je vous embrasse, mon cher général, de tout mon cœur.

70. — Paris, 10 nivôse an VIII (31 décembre 1799).

Note pour le ministre de la guerre [2].

1° Le ministre de la guerre fera expédier au général Boudet [3], le brevet de général de brigade, et il sera envoyé à l'armée d'Italie pour être employé dans ce grade.

2° Le citoyen Dubois-Crancé [4], n'ayant point fait la guerre, soit comme général de brigade, soit comme général de division, reprendra le grade d'adjudant général qu'il avait avant d'être nommé député à la Convention nationale et sera employé en cette qualité à l'armée du Rhin.

1. Jacques-Nicolas Gobert, général de brigade (15 mai 1793) et de division (27 août 1803), blessé mortellement à Baylen.

2. La *Correspondance* a reproduit en 4489 le 2e article relatif à Dubois-Crancé.

3. Jean Boudet devient général de brigade le 4 janvier, et général de division le 2 avril 1800.

4. Edmond Louis Alexis Dubois-Crancé ayant été nommé général de brigade le 8 mars 1793 et général de division le 15 mai de la même année.

3° Le général de division d'Anselme[1] jouira du traitement de réforme affecté à son grade jusqu'au moment où sa retraite sera fixée.

71. — Paris, 10 nivôse an VIII (31 décembre 1799).

A Berthier.

1° Les généraux Bessières[2] et D'Estourmel[3], n'ayant point servi en ligne pendant la guerre de la liberté, cesseront leurs fonctions. Ils jouiront de leur traitement de réforme jusqu'à ce que leur retraite soit fixée.

2° Le commandement confié au général de division Charbonnier[4] sera restreint à celui de la place de Liège, et ses appointements seront ceux de commandant de cette place.

72. — Paris, 11 nivôse an VIII (1er janvier 1800).

A Berthier.

Le citoyen Dejean, ex-chef de la 7e demi-brigade, qui, jouissant du traitement de réforme attaché à son grade, en vertu de plusieurs arrêtés du Directoire, confirmatifs les uns des autres, avait été destitué le 11 fructidor an V, sera placé dans un commandement de place[5].

1. Jacques-Bernard-Joseph-Modeste d'Anselme, maréchal de camp (20 mai 1791) et lieutenant-général (22 mai 1792).

2. Encore un général de 1793 ; François Bessières avait été promu cette année-là, le 7 septembre, général de brigade et le 19 septembre suivant, général de division.

3. Louis-Marie, marquis d'Estourmel, maréchal de camp du 1er janvier 1784 et lieutenant-général du 6 février 1792.

4. Louis Charbonnier, soldat sous le nom de Fleur d'Orange, devenu général de brigade (14 novembre 1793) et de division (28 janvier 1794) ; cf. sur ce général notre article de la *Revue historique ardennaise*, 1899, p. 190-207.

5. Joseph-Fulcrand Dejean, né à Lodève, dragon (1775-1777), cadet gentilhomme au 18e régiment d'infanterie avec lequel il fit sept campagnes à Saint-Domingue, capitaine dans ce régiment, chef de bataillon au 19e (8 mars 1793).

73 Paris, 12 nivôse an VIII (2 janvier 1800).

A Berthier.

1° Nommer à l'emploi de chef du 17e régiment de cavalerie, le citoyen Delorme, chef d'escadron du 5e régiment à la bataille de Rivoli, qui est un sujet de mérite (1).

2° le citoyen Boyer à l'emploi de chef d'escadron au 13e régiment de cavalerie, le citoyen Laurent à une lieutenance, et les citoyens Patoureaux et Gautray à des sous-lieutenances vacantes dans le dit régiment (2).

3° Le ministre de la guerre proposera pour l'emploi de chef d'escadron au 2e régiment de cavalerie un sujet pris dans le 1er régiment.

4° Quelles sont les batailles où s'est trouvé le citoyen Dupont (François), proposé pour le grade de chef de brigade (3) ?

5° Prendre le meilleur sujet, lieutenant du 2e régiment de cavalerie, et le nommer à la place de capitaine, vacante au dit régiment.

6° Refusé d'élever au grade de général de brigade le citoyen Vincent, chef de brigade, directeur des fortifications aux îles Sous-le-Vent (4).

7° Nommer le citoyen Bessières, chef d'escadron des guides, à l'emploi de chef de brigade du 11e, et porter le citoyen Defrance à un autre régiment (5).

1. Pierre Delorme, né aux Grandes Armoises en 1757, cavalier en 1776, adjudant en 1778, lieutenant en 1792, capitaine et chef d'escadron en 1793, chef de brigade (21 janvier 1800), retraité en février 1807.

2. Boyer est Henry Boyer qui devint général de brigade (28 septembre 1813) et périt à Leipzig ; Louis Laurent devint capitaine en 1806 et se retira en 1808 ; Bernard Patoureaux, adjudant-major en l'an X, capitaine en l'an XI, eut sa retraite en 1810 ; Louis-Pierre Gautray, aide-de-camp du général Carrié et capitaine, quitte le service en 1813.

3. François Dupont, frère de Dupont de l'Etang et de Dupont-Chaumont, était chef d'escadron du 9 février 1796 et devint inspecteur général des haras en 1806 ; il ne fut colonel, pour tenir rang, qu'en 1814.

4. Sur ce Vincent voir nos *Feuilles d'histoire*, II, p. 368 et 480.

5. Jean-Marie-Antoine Defrance sera général de brigade (1er février 1805) et de division (6 août 1811), écuyer de l'Empereur et (2 juillet 1808) comte de l'Empire.

74. — Paris, 12 nivôse an VIII (2 janvier 1800).

A Berthier.

Le citoyen Fabre, chef de bataillon, sera nommé adjudant-général (1).

---

75. — Paris, 12 nivôse an VIII (2 janvier 1800).

Clarke à Lefebvre.

Je suis chargé, citoyen général, par le premier consul Bonaparte, de vous renvoyer le rapport du 11 nivôse, qui se trouve ci-joint et de vous mander de sa part qu'il autorise l'incorporation des individus dont on se plaint dans les compagnies de vétérans qui sont dans la ci-devant Belgique. Le premier consul désire que vous lui fassiez connaître le nombre de compagnies de vétérans qui sont en ce moment dans les 17e et 15e divisions, notamment à Paris, et que vous ajoutiez à cette note celle de l'esprit qui les anime.

76. — Paris, 13 nivôse an VIII (3 janvier 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire un rapport 1° sur l'état de notre législation relative à la manière de parvenir aux grades dans les différents corps, 2° un rapport sur la situation actuelle de l'École du génie et de l'artillerie, 3° sur la situation actuelle de la jurisprudence militaire. Vous joindrez dans ces trois rapports toutes les lois ou règlements y relatifs.

1. Gabriel Fabre, né à Vannes en 1779, sous-lieutenant en 1792, capitaine en 1793, chef de bataillon en 1799, adjudant commandant le 9 janvier 1800, général de brigade le 10 mars 1809, baron de l'Empire le 9 mars 1810, lieutenant-général le 1er novembre 1826.

77. — Paris, 13 nivôse an VIII (3 janvier 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire un rapport : 1° sur la situation actuelle de nos équipages d'artillerie ; serait-il possible et utile d'avoir des chevaux au compte de la République ? 2° un rapport sur les lois, règlements ou usages établis pour la comptabilité des différentes parties du service public ; de quels changements seraient-ils susceptibles ? 3° sur les lois qui déterminent la manière dont se paie la solde des troupes, sur ce qui était en usage jadis et aux différentes époques de la Révolution ; quel parti convient-il de prendre à cet égard ?

78. — Paris, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800).

A Berthier.

1° Le ministre de la guerre fera connaître au général d'Urtubie [1], que, mon intention invariable étant de ne conserver employé aucun officier qui n'ait servi activement pendant la guerre de la liberté, je pense qu'il est indispensable qu'il se rende à une armée pour y faire la campagne prochaine ; sans cela, je me verrais à regret obligé de ne plus le faire comprendre dans le tableau des généraux d'artillerie employés.

2° Le général de division Dupuch [2] sera nommé à un commandement de place qui puisse lui convenir, ou obtiendra sa retraite, et, dans ce cas, il jouira du traitement de réforme affecté à son grade, jusqu'à ce que celui de sa retraite soit fixé.

3° Le général de brigade Ravel [3] est nommé au com-

1. Théodore-Bernard Simon d'Hurtebize, dit d'Urtubie, général de brigade du 20 mai 1795 et de division, du 9 juin 1797, admis au traitement de réforme le 29 mars 1801 et à la retraite le 18 novembre suivant.

2. Pierre Morand Dupuch, général de 1793 (brigadier le 8 mars et divisionnaire le 15 mars).

3. Jean-François Ravel, général de brigade du 8 mars 1793 ; il avait, en 1793, commandé l'artillerie à l'armée du Rhin.

mandement de Briançon. Le ministre de la guerre lui fera connaître que ce commandement lui est donné comme une mission particulière et de confiance.

4° Le général de brigade La Salette (1), Campagnol (2), Valcin (3), et Senneville (4), obtiendront leur retraite et jouiront du traitement de réforme affecté à leur grade jusqu'à ce que celui de leur retraite soit fixé.

5° Le général de division Debelle (5) sera employé activement en ligne dans son grade.

6° Les généraux de brigade Sorbier (6), Andréossy (7) et Songis (8) seront promus au grade de général de division.

7° Le général de division Guériot Saint-Martin (9) recevra l'ordre de se rendre à une armée active pour y être employé dans son grade.

1. Pierre-Joseph Joubert de La Salette, général de brigade, du 11 août 1793 ; il protesta contre sa mise à la retraite et il écrivait à Bonaparte sur un ton de reproche (il avait servi avec lui au régiment de Grenoble : « rappelez-vous un ancien camarade qui a eu l'avantage de partager vos opinions lorsqu'à l'aurore de vos pensées vous faisiez avec lui sur les rives du Rhône un échange de réflexions ».

2. Isaac Delard-Campagnol, général de brigade, du 20 mai 1795. C'était l'ancien colonel de Napoléon au 4e régiment d'artillerie et le 30 juillet 1808, à Agen, il eut une audience de Napoléon qui lui donna la croix ; cf. *Feuilles d'histoire*, I, p. 232 et A. Chuquet, *La jeunesse de Napoléon*, II, p. 173.

3. Daniel-Thomas Olry, dit Valcin, général de brigade, du 20 mai 1795.

4. Philippe-Joseph-Victoire Senneville, général de brigade, du 25 février 1796.

5. Jean-François-Joseph Debelle, le beau-frère de Hoche et le plus bel homme de l'armée française, général de brigade (6 novembre 1794) et de division (16 novembre 1796).

6. Jean Sorbier, général de brigade (17 juin 1797), et de division (6 janvier 1800), comte de l'Empire en mai 1808, commandant en chef l'artillerie de la Grande Armée et premier inspecteur général en 1813.

7. Antoine-François Andréossy, général de brigade (16 avril 1798) et de division (6 janvier 1800), ambassadeur à Vienne, inspecteur général, comte de l'Empire (24 février 1809) ; cf. *Journal* de Desaix, p. 69.

8. Nicolas-Marie Songis, général de brigade (18 mai 1799) et de division (6 janvier 1800), premier inspecteur général, comte de l'Empire (1er avril 1809) ; cf. *Journal* de Desaix, p. 171.

9. Nicolas-Louis Guériot Saint-Martin, général de brigade, du 5 février 1799.

79. — Paris, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800).

A Berthier.

L'adjudant général Caffarelli [1] sera attaché en cette qualité à la garde des consuls.

Le général de brigade Léopold Berthier [2] est nommé chef de l'état-major des 15e et 17e divisions militaires réunies.

Le citoyen Frère [3], chef de brigade de la 4e de ligne, recevra l'ordre de se rendre sur-le-champ à Paris pour être employé dans la garde des consuls. Il amènera avec lui un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant qu'il choisira parmi les individus de ces grades qui se sont distingués sur le champ de bataille.

---

80. — Paris, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800).

A Berthier.

1° Le citoyen Ponsard [4] est promu au grade de chef de brigade.

2° Le citoyen Soulès [5], chef de bataillon de la 5e demi-brigade, recevra l'ordre d'entrer dans la garde des consuls.

3° Le citoyen Noguès [6], adjudant-général (qui est à Toulouse), sera employé à Paris en cette qualité.

1. Marie-François-Auguste Caffarelli du Falga qui fut général de brigade (16 mai 1802) et de division (1er février 1805), aide-de-camp de l'Empereur, ministre de la guerre du royaume d'Italie, comte de l'Empire (15 janvier 1809), général en chef de l'armée du nord en Espagne.

2. Léopold Berthier, général de brigade depuis le 19 octobre 1799 et bientôt général de division (1er février 1805) ; cf. *Journal* de Desaix, p. 73.

3. Bernard-Georges-François Frère devint général de brigade (13 septembre 1802), général de division (3 juin 1807), comte de l'Empire (18 mars 1809).

4. Jean Ponsard devint, le 1er mai 1813, général de brigade.

5. Jérôme Soulès, nommé général de brigade le 17 octobre 1804, sénateur le 18 août 1807, et comte de l'Empire en mai 1808.

6. Jean-François Noguès allait être nommé général de brigade (28 juillet 1800) et il fut promu général de division le 1er février 1805.

81. — Paris, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800).

Clarke à Lannes.

Le général Bonaparte, premier consul, m'a chargé, mon cher camarade, de vous demander, de sa part, de lui indiquer quel est celui des chefs de bataillon créés par lui en Italie dans la 4e demi-brigade qu'il convient de choisir pour remplacer le citoyen Frère comme chef de brigade dans ce corps, ce citoyen recevant une autre destination.

82. — Paris, 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800).

Note pour le ministre de la guerre.

Le citoyen Salva[1], chef de brigade d'artillerie, sera promu au grade de général de brigade.

L'adjudant-général Baciocchi sera employé dans la 17e division.

Le ministre de la guerre me fera un rapport sur le commandant de Marseille qu'on dit très mauvais et me proposera un officier pour le remplacer.

83. — Paris, 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire expédier le brevet de général de brigade au chef de brigade Dumoulin avec ordre de partir dans quarante-huit heures pour se rendre dans le Calvados et prendre le commandement de la 79e demi-brigade. Il poussera vigoureusement la guerre contre les chouans, sous les ordres du général commandant de la division.

1. Cf. sur Antoine Salva, dont la nomination date du 11 janvier 1800, notre édition des *Mémoires* de Griois, I, p. 77.

Le chef de brigade Milhaud [1] est nommé général de brigade; vous lui donnerez l'ordre de partir avant le 20 de ce mois pour se rendre à Vannes.

Le général de brigade Gardanne est nommé général de division. Vous lui donnerez l'ordre de partir pour Caen et de prendre le commandement de la 14e division militaire.

Le général de division La Barolière [2] partira sous vingt-quatre heures pour prendre le commandement de la 13e division militaire.

84. Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Au ministre des finances.

Les deux millions cinq cent mille francs provenant de la loterie et les six millions venant des Hollandais seront distribués de la manière suivante:

100.000, expédition secrète affectée au département de la guerre, ci	400.000.
1.000.000, à l'armée d'Italie (c'est celui qui est parti dernièrement), ci	1.000.000
2.000.000, pour la solde de l'armée d'Italie (indépendamment du million qui précède); le ministre des finances me fera connaître quand ces deux millions pourront partir de Paris, ci	2.000.000.
2 millions pour la solde de l'armée du Rhin, ci	2.000.000.
Cinq cent mille francs pour la marine, pour l'expédition ordonnée, ci	500.000.
Un million pour la solde de la marine de l'Océan, ci	1.000.000
Cinq cent mille francs pour la solde de la marine de la Méditerranée, ci	500.000.

1. Édouard-Jean-Baptiste Milhaud, le conventionnel : sa nomination de général de brigade date, en effet, du 5 janvier 1800 ; il fut nommé le 30 décembre 1806 général de division et le 10 septembre 1808 comte de l'Empire ; cf. sur lui les pages 151-183 de notre *Dugommier*.

2. Jacques-Marie Pilote de La Barolière, maréchal de camp (6 décembre 1792) et de division (6 mai 1793)

Trois cent mille francs pour les relations extérieures, ci	300.000.
Trois cent mille francs pour le ministre de la guerre, pour les manufactures d'armes, ci	300.000.
Cent mille francs pour dépenses soldées en France pour l'armée d'Egypte, ci	100.000.
Cent mille francs pour le ministre de l'intérieur, pour subvenir aux dépenses des ateliers publics de Paris, ci	100.000.
Trois cent mille francs, pour remonte de cavalerie, au ministre de la guerre, ci	300.000
	8.500.000.

85. — Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

A Berthier.

Le général divisionnaire Sahuguet[1] sera remis en activité de service. Il partira le plus tôt possible pour prendre le commandement de la 22e division militaire.

Le général de division Tilly[2] se rendra à Angers le plus tôt possible, et il y sera à la disposition du général en chef Hédouville. Le ministre de la guerre fera connaître au général Tilly que le gouvernement compte particulièrement sur son zèle pour aider le général Hédouville à réprimer les chouans.

Le général divisionnaire Pully[3] sera remis en activité de service et employé dans la 15e division militaire, où il se rendra le plus tôt possible pour la commander.

Le général divisionnaire Gouvion[4] remplacera le gé-

1. Maréchal de camp le 28 septembre 1792, Sahuguet avait été fait général de division le 13 juin 1795.

2. Jacques-Louis-François, comte de Tilly, dit Delaitre-Tilly, général de 1793 (brigadier le 21 avril, divisionnaire le 2 décembre).

3. Charles-Joseph Randon de Pully, maréchal de camp (19 septembre 1792) et général de division (8 mars 1793).

4. Cf. sur Gouvion, général de brigade (18 août 1793) et de division (26 septembre 1799), sénateur (2 février 1805), notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 178 et 325.

néral divisionnaire Petitguillaume [1] dans le commandement de la 9e division militaire. Ce dernier cessera ses fonctions et jouira de son traitement de réforme jusqu'à ce que sa retraite soit fixée. Le ministre de la guerre prendra les mesures convenables pour que le général Petitguillaume ne soit informé de cette décision qu'au moment où le général Gouvion arrivera pour le remplacer.

Le général de brigade Parra [2] cessera ses fonctions et jouira du traitement de réforme affecté à son grade jusqu'à ce que sa retraite soit fixée.

L'adjudant général Herbin [3] se rendra à Paris.

86. — Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Maret à Locré, secrétaire général du Conseil d'Etat.

Le premier consul me charge, citoyen, de vous inviter à voir de suite les membres de la section de l'intérieur pour les engager à presser, autant qu'il est possible, leur travail sur l'organisation de l'intérieur.

87. — Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Clarke au général divisionnaire Carteaux.

Le premier consul me charge de vous prévenir, citoyen général, que vos trois demandes du 14 nivôse ont été renvoyées aux différents ministres qu'elles concernent. Celle relative à une somme de 2.578 fr. 50 a été recommandée au ministre de la guerre; ce ministre a aussi l'ordre de faire donner une lettre d'examen à votre fils aîné, et la troisième par laquelle vous demandez deux

1. Pierre Petitguillaume, général de brigade le 14 octobre 1793 et de division le 13 juin 1795.

2. François Parra était général de brigade depuis le 3 novembre 1793 ; cf. notre *Dugommier*, p. 46-47.

3. Jean-Baptiste Herbin-Dessaux allait être nommé général de brigade (28 mars 1800) ; il devint, sous la première Restauration (31 décembre 1814), lieutenant-général.

bourses au Prytanée français pour deux de vos enfants, a été renvoyée au ministre de l'intérieur.

88. Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Le premier consul Bonaparte désire connaître pourquoi le citoyen Sanson [1] n'est pas compris comme général de brigade sur l'état des officiers du corps du génie, et le premier consul se propose de le nommer inspecteur de cette arme. Il désire également connaître combien de généraux sont nécessaires aux deux armes du génie et de l'artillerie, et ce que les lois ou règlements prescrivent à cet égard. Le premier consul désire aussi que les lois citées dans les rapports que lui fait le ministre de la guerre, soient jointes à ces rapports.

89. — Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Citoyen ministre, j'obéis aux ordres du premier consul en vous mandant de sa part qu'il désire que vous donniez tous les ordres nécessaires pour compléter les quatre demi-brigades qui sont restées en Hollande, de manière à ce qu'elles soient portées chacune de 3000 à 3500 hommes.

2° Le premier consul désire que vous envoyiez en Batavie un régiment de troupes à cheval qui ait besoin de se refaire et de se remonter, et que vous fassiez les dispositions nécessaires pour le mettre promptement en état de servir à une armée active.

3° Son intention est que deux demi-brigades soient en-

1. Nicolas-Antoine Sanson fut nommé général de brigade le 11 janvier, et devint directeur général du dépôt de la guerre (3 juin 1802), général de division (1er juillet 1807), comte de l'Empire (mai 1808), inspecteur du génie.

voyées à Mayence. L'une d'elles sera prise parmi celles qui sont prisonnières de guerre, et toutes deux, choisies parmi les demi-brigades qui ont le plus souffert dans la campagne passée. Elles devront être prises parmi celles qui se trouveraient soit à Bâle soit sur la Saône. Elles seront portées l'une et l'autre à 3000 hommes. Le premier consul vous invite à lui faire connaître les corps que vous aurez choisis pour cette destination, et les moyens que vous prendrez, citoyen ministre, pour les compléter.

1° L'intention du premier consul est que vous désigniez plusieurs demi-brigades prises parmi celles qui ont le plus besoin de se compléter et de se refaire et que vous les placiez de la manière suivante, savoir: une à Düsseldorf, une à Ehrenbreitstein, une à Landau, une à Strasbourg, une à Luxembourg, une à Metz et une à Besançon.

Toutes ces demi-brigades seront portées au complet de 3000 hommes; celles qui seront destinées pour Luxembourg, Metz et Besançon seront prises parmi celles qui sont prisonnières de guerre.

Le consul Bonaparte désire avoir un état exact des demi-brigades et autres corps prisonniers de guerre.

Enfin, citoyen ministre, le consul Bonaparte désire que vous lui rendiez compte des dispositions que vous aurez faites pour l'exécution des ordres ci-dessus, le 20 nivôse, à midi.

90. – Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

A Berthier.

Le premier consul désire avoir pour le 21, s'il est possible, l'état des services de tous les généraux de brigade employés et une note sur la moralité et les talents de chacun d'eux.

1 Au bas de la lettre, et de la main de Bonaparte, *approuvé*.

91. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

A Berthier.

J'ai autorisé le général Lefebvre, commandant la 17e division militaire, à employer provisoirement à Chartres le général de brigade Merle [1]. Faites-moi, citoyen ministre, un rapport sur cet officier-général.

92. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

A Berthier.

Je désire connaître aujourd'hui même, citoyen ministre, l'état de situation du 15e régiment de chasseurs et du 11e de hussards, tant sous les rapports de leur force effective et des présents sous les armes que sous ceux du nombre des chevaux, de l'habillement, de l'équipement, etc. Transmettez-moi sur-le-champ les détails que vous avez à cet égard.

93. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800)

A Berthier.

Je désire connaître, citoyen ministre, aujourd'hui même si le général divisionnaire La Barolière est parti pour se rendre à Rennes et prendre le commandement de la 13e division militaire.

94. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Je crains que dans la note du 11 nivôse sur les officiers d'artillerie, il n'ait été oublié, à l'article du général

1. Pierre-Hugues-Victoire Merle, général de brigade (14 avril 1794) et de division (24 décembre 1805), baron de l'Empire (15 octobre 1809) ; voir sur lui l'étude d'Aug. Braquehay, *Le général baron Merle*.

Guériot Saint-Martin, que cet officier serait employé *en ligne* dans son grade qui est celui de général de brigade (1). Veuillez, citoyen ministre, faire rectifier cette erreur, si elle existe.

95. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

J'obéis aux ordres du premier consul en vous demandant de lui transmettre sur-le-champ la dépêche de l'armée d'Italie de laquelle est extrait l'article inséré hier dans le *Journal des défenseurs de la patrie*. Le premier consul désire également connaître quelle était la position de l'armée d'Italie avant la dernière affaire.

96. — Paris, 20 nivôse an VIII (10 janvier 1800).

A Berthier.

1° Les généraux de division Favart (2) et Pierron (3) et le général de brigade La Barrère (4) obtiendront leur retraite. Ils jouiront du traitement de réforme affecté à leur grade jusqu'au moment où celui de leur retraite sera fixé.

2° Le général de brigade Tholosé (5) sera nommé à un commandement de place qui puisse lui convenir.

3° Le général Clémencet (6) recevra l'ordre de se rendre à une armée active pour y être employé dans son grade.

1. Le 1er mars, Bonaparte l'envoie à Genève commander l'artillerie et organiser une salle d'artifices et des magasins pour des dépôts.

2. Jean-Baptiste Favart, maréchal de camp (9 mars 1788) et général de division (8 mars 1793).

3. Elie-Marie Pierron, général de brigade (17 janvier 1794) et de division (13 juin 1795).

4. Anne-Jacques-François Cousteau La Barrère, général de brigade depuis le 12 octobre 1794.

5. Cf. sur Tholosé notre *Valenciennes*, p. 244-245 et 342-344.

6. Louis Clémencet, général de brigade depuis le 30 novembre 1794.

1° Le général de division Milet-Mureau [1], n'ayant pas été employé ni comme général de division ni comme général de brigade aux armées actives, reprendra son grade d'adjudant général et sera employé en cette qualité à une armée active. Il sera fait général de brigade à la première bataille où il se trouvera.

5° Le général de brigade Campredon [2] continuera d'être employé à l'armée d'Italie.

6° Le général de brigade Le Tourneur [3] recevra l'ordre de se rendre à une armée active pour y servir dans son grade.

97. — Paris, 20 nivôse an VIII (10 janvier 1800).

Le ministre de la guerre nommera le citoyen Louis Bonaparte [4], chef d'escadron au 5e régiment de dragons, au grade de chef de brigade de ce corps, vacant par la promotion du citoyen Milhaud au grade de général de brigade.

98. — Paris, 20 nivôse an VIII (10 janvier 1800).

A Berthier.

Je désire, citoyen ministre, que vous donniez des ordres prompts pour arrêter le mouvement du bataillon de la 45e demi-brigade de ligne que vous avez fait diriger sur l'armée d'Angleterre et que vous le fassiez envoyer à l'armée du Rhin où le bataillon de cette demi-brigade qui

1. Louis-Marie-Antoine Milet-Mureau, général de brigade (7 janvier 1796) et de division (2 juillet 1799) ; il devint préfet de la Corrèze et baron de l'Empire (18 juin 1809) ; il avait été ministre de la guerre du 21 février au 2 juillet 1799.

2. Jacques-David Martin de Campredon, général de brigade (5 mars 1800) et de division (15 août 1806).

3. Étienne François-Luis-Honoré Le Tourneur, l'ancien membre du Directoire, avait été nommé général de brigade le 9 juin 1797.

4. On trouvera dans les *Feuillets d'histoire* (II, p. 93) l'état exact et complet de ses services.

n'est pas prisonnier de guerre, se trouve en ce moment, afin de réunir cette demi-brigade quand on le pourra.

99. — Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

A Berthier (1).

Les deux places de généraux de division vacantes par la nomination du général Lespinasse (2) au sénat conservateur et celle du général Dupuch à un commandement de place seront données aux généraux de division Sugny (3) et Lacombe Saint-Michel (4).

Les places de généraux de brigade titulaires vacantes seront remplies par les généraux d'Hennezel (5), Verrières (6), Savournin (7), Marmont, Seroux (8) et par les citoyens Lariboisière (9) et La Tournerie (10), qui seront promus au grade de général de brigade.

Le général de brigade d'Espinassy (11) obtiendra sa retraite. Il jouira du traitement de réforme affecté à son grade jusqu'au moment où celui de sa retraite sera fixé.

1. Toutes ces nominations sont relatives à l'artillerie.

2. Augustin de Lespinasse, général de division depuis le 9 juin 1794 comte de l'Empire en mai 1808 ; cf. notre *Journal* de Desaix, p. 75.

3. Jean-Marie-Vital Ramey de Sugny, général de brigade (24 février 1797) et de division (8 décembre 1799), sera premier inspecteur général de l'artillerie et des troupes de la marine et (28 janvier 1809), comte de l'Empire ; cf. notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 179 et 326.

4. Voir sur Lacombe Saint Michel l'ouvrage de A. Dry, *Soldats et ambassadeurs sous le Directoire*, II, p. 249-329.

5. D'Hennezel, général de brigade depuis le 3 mai 1797.

6. Cf. sur Verrières notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 315 et 463, notre *Alsace en 1814*, p. 295-322 et notre *Journal* de Desaix, p. 129.

7. Savournin était général de brigade du 19 mars 1797.

8. Jean-Nicolas Seroux, baron du Fay, général de brigade (5 février 1799) et de division (8 février 1806).

9. Cf. sur Lariboisière le livre d'A. Abaut (1889) et A. Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon*, I, p. 320 et 464.

10. Voir sur La Tournerie, dont on ignorait jusqu'alors la nomination au grade de général, notre *Journal* de Desaix, p. 213.

11. Cf. sur d'Espinassy nos *Feuilles d'histoire*, IV, p. 151-154.

100. — Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

A Berthier.

Le ministre de la guerre donnera demain 22, par la voie du télégraphe, ordre au 12e régiment de hussards de partir de Bruxelles le 24 nivôse pour se rendre à Caen; ce régiment voyagera sans aucun séjour et à doubles journées.

Le ministre de la guerre donnera ordre au 13e régiment de cavalerie de se rendre à l'armée du Rhin, et il fera passer ce corps en revue avant son départ afin qu'il lui soit rendu un compte exact de sa situation.

101. — Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

A Berthier.

Le ministre de la guerre donnera au citoyen Victor Latour-Maubourg [1] des ordres particuliers, pour se rendre à Brest le plus tôt possible et de là en Egypte. Cet officier sera employé à l'armée d'Orient dans son arme ou à l'état-major, en qualité de chef de brigade.

---

102. — Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

A Forfait.

Le citoyen Saliceti, citoyen ministre, devant se rendre dans son département, je désire profiter de son passage pour accélérer celui des conscrits qui doivent aller en Corse. Je vous prie de lui donner une lettre pour le commissaire ordonnateur et une pour le commandant des armes à Toulouse, afin qu'il se trouve autorisé à presser l'embarquement de ces troupes.

1. C'est l'adjudant général La Tour Maubourg qui avait suivi Lafayette; il fit l'expédition d'Egypte et toutes les campagnes de l'Empire, eut la jambe emportée à Leipzig par un boulet de canon, devint pair de France, ministre de la guerre et gouverneur des Invalides.

103. Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

Maret à Berthier.

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen ministre, de l'ordre qui vient d'être donné au ministre de la police de faire conduire à Nantes les individus mis en surveillance hors du territoire continental de la République. Les consuls désirent que vous donniez le plus promptement possible les ordres nécessaires pour que les prisons du château de Nantes dans lequel ils doivent être déposés, soient mises en état de les recevoir. Le ministre de la police générale a été chargé d'écrire à cet effet au préfet de la Loire-Inférieure.

---

104. — Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

Maret à Hédouville.

Les consuls m'ordonnent, mon cher général, de vous envoyer la proclamation qu'ils adressent aux habitants de l'Ouest et les dispositions qu'ils ont arrêtées. Ils désirent que vous fassiez sur-le-champ imprimer et publier cet acte qui par le prochain courrier vous parviendra imprimé dans le *Bulletin des lois*. Les consuls attendront avec impatience des nouvelles postérieures au 25 courant. Ils n'ont pas besoin, mon cher général, d'exciter votre zèle et l'activité de votre correspondance. Vos services et vos succès passés dont le souvenir s'attache à votre nom, quand il s'agit de cette malheureuse Vendée, sont des motifs d'espoir que les bons citoyens saisissent et dont s'applaudit ma sincère et vieille amitié.

Vous savez, mon cher général, à quel point je vous suis attaché: jugez dès lors de mes vœux pour vos succès.

105. — Paris, 23 nivôse an VIII (13 janvier 1800).

Maret à Forfait.

Le secrétaire d'Etat invite le ministre de la marine, de

la part du premier consul, à faire un rapport sur l'organisation des îles de France et de la Réunion.

106. Paris, 23 nivôse an VIII (13 janvier 1800).

Le commissaire des guerres Boinod, employé à l'armée d'Orient, est nommé commissaire ordonnateur (1).

Il lui sera écrit une lettre de satisfaction sur le zèle qu'il a toujours montré, sur son exacte probité et sa sévérité pour empêcher les dilapidations. Cette lettre sera imprimée au journal officiel

107. — Paris, 23 nivôse an VIII (13 janvier 1800).

Le général Humbert (2) demande à faire la guerre dans les départements de l'Ouest ; il la finira, dit-il, avant la pousse des feuilles.

Le ministre de la guerre lui donnera ordre de se rendre sur le champ à Nantes.

108. — Paris, 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

Le général Dulauloy (3) partira demain pour se rendre à Angers. Le ministre de la guerre lui fera connaître qu'on se bat.

Faire appeler le général Debelle et lui faire connaître que mon désir est qu'il parte pour l'armée d'Angleterre.

Faire connaître au général Tilly pour réponse qu'on se bat à l'armée d'Angleterre.

1. Cf. sur Jean-Daniel Boinod notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 244 et 308.

2. Le fameux Jean-Amable Humbert, général de brigade depuis le 9 avril 1794, qui mena l'expédition d'Irlande ; le 21 janvier 1800, Bonaparte demande qu'il reçoive l'ordre, s'il n'est pas encore parti pour Nantes, de partir sur-le-champ.

3. Charles-François Randon-Dulauloy, général de brigade (10 décembre 1794) et de division (27 août 1803), inspecteur général de l'artillerie, comte de l'Empire (13 février 1811) ; voir sur lui les *Mém.* de Gros, I, p. 228 et 247 ; II, p. 221, 233, 247, 337.

109. — Paris, 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

A Berthier.

Le ministre de la guerre est invité à faire connaître au général en chef de l'armée d'Italie que les sommes versées dans la caisse de ladite armée, en conséquence des dispositions faites par Championnet seront imputées sur les deux millions que les commerçants de Gênes doivent fournir à l'armée.

110. — Paris, 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

Maret à Berthier.

Vous aurez reçu, citoyen ministre, l'arrêté qui nomme le général Brune général en chef de l'armée de l'Ouest. Il est indispensable que ce général parte demain matin. Vous lui ferez remettre 12.000 fr. pour ses équipages et 12.000 pour les premiers fonds de dépenses extraordinaires dont il pourrait avoir besoin.

Vous donnerez l'ordre au général Humbert et au général Tilly de partir dans la matinée de demain pour se rendre au quartier général de l'armée de l'Ouest.

Vous donnerez l'ordre au général Guillot [1] actuellement à Paris et qui avait reçu ordre de se rendre à Brest, de partir demain dans la matinée pour Angers et être sous les ordres du général Brune.

Vous me rendrez compte demain à 9 heures du soir si tous ces généraux sont partis.

111. — Paris, 26 nivôse an VIII (16 janvier 1800).

Note pour le ministre de la guerre.

Le citoyen Pierre Laurent Girard, ex-chef de la 17e demi-brigade d'infanterie légère a été destitué en brumaire an VI par le général en chef Bonaparte pour avoir entretenu avec le provéditeur vénitien à Brescia,

1. Cf. sur ce Guillot notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 241 et 307.

où il commandait, une correspondance contraire aux intérêts de la République, et le Directoire confirma cette destitution. Il demande sa reintégration, et l'on rappelle qu'il a fait toutes les campagnes de la Révolution.

Refusé.

112. — Paris, 26 nivôse an VIII (16 janvier 1800).

A Berthier.

Je désire avoir une note sur la moralité des membres composant le jury de Paris qui prononce sur les conscrits et sur la manière dont il opère.

113. — Paris, 26 nivôse an VIII (16 janvier 1800).

A Berthier.

Objet secret :

Je vous recommande, citoyen ministre, de remettre aujourd'hui même au citoyen Saliceti six brevets de chefs de bataillon pour les citoyens :

1° Ambrosi, capitaine de la 37e ½ brigade.
2° Mari, ci devant capitaine du régiment Royal Corse.
3° Emmanuelli, capitaine de la ... ½ brigade.
4° Bonelli.
5° Peretti.
6° Quenza [1].

114. — Paris, 26 nivôse an VIII (16 janvier 1800).

A Forfait.

Je désire, citoyen ministre, que vous remettiez au ci-

1. Bonaparte avait d'abord dicté Pianelli ; il a fait effacer ce nom et mettre à la place le nom de Jean-Baptiste Quenza, son ami et ennemi de jadis. Cf. sur ces personnages le tome II de notre *Jeunesse de Napoléon*, et notamment sur Bonelli, p. 255-256 et 351-353, sur Peretti, p. 254 et 351, sur Quenza, p. 245-286 et 356-357 (ainsi que le tome III, p. 121-123, 256-257, 276) ; quant à Saliceti, c'est le conventionnel, celui qui fit la fortune de Napoléon en l'appelant sous les murs de Toulon.

toyen Saliceti six lettres de marque en blanc destinées à remplir le but que je me proposais d'atteindre en vous en demandant autant pour le citoyen Sapey [1].

115. Paris, 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

A Berthier.

Vous donnerez ordre au général de division Dufour de prendre le commandement de la 11e division militaire. Ce général est chez lui à La Rochelle.

Faites moi connaître si le général Gouvion auquel j'ai destiné le commandement de la 9e division est parti pour s'y rendre.

Faites moi également connaître si vous avez transmis au général en chef Brune la loi qui met quatre départements de l'Ouest hors de la constitution.

116. Paris, 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Craignant que le premier consul n'ait oublié de vous faire connaître que son intention est que le brevet de chef de l'état-major de l'armée de l'Ouest soit expédié le plus tôt possible au général Hédouville, je prends la liberté d'appeler votre attention sur cet objet.

117. Paris, 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Citoyen ministre, le premier consul Bonaparte me charge

1. Jean-Baptiste Sapey, né à Lemps dans l'Isère, sous-lieutenant au 9e bataillon de l'Isère en l'an II, puis dans une demi-brigade légère en l'an IV, attaché en l'an V au commissaire du Directoire Saliceti, avait été nommé en l'an VI directeur général des bateaux de correspondance entre l'île de Corse et le continent, au traitement annuel de 2.400 francs, et, en cette qualité, dépendait du ministère de la guerre (bureau des compagnies militaires). Le 12 janvier 1800, Bonaparte avait ordonné à Berthier de lui « délivrer six lettres de marque pour la Méditerranée ».

de vous mander, en réponse à votre rapport daté d'hier, qu'il désire que le 4e régiment de dragons qui devait se rendre à l'armée du Rhin rentre dans l'intérieur de la République pour se refaire promptement et que le 16e régiment de chasseurs qui est à Bréda reçoive, par un courrier extraordinaire, l'ordre de se rendre à l'armée du Rhin.

118. Paris, 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

Clarke à Lefebvre.

Le premier consul me charge de vous faire connaître qu'il désire que l'adjudant-général Champeaux [1] imite la conduite du général de brigade Merle en se portant sur les frontières du département de l'Orne et qu'il pénètre dans ce département partout où il connaîtra qu'il y a des rassemblements de chouans. Il pense que ce n'est pas dans les villes que les officiers supérieurs qui sont dans le voisinage des chouans, doivent avoir leurs quartiers-généraux et que leur principale occupation doit être de chercher les chouans partout où ils sont, en faisant en sorte de les trouver pour les combattre.

119. Paris, 29 nivôse an VIII (19 janvier 1800).

A Berthier.

Faites-moi, citoyen ministre, un rapport sur les services, les talents et la moralité des adjudants-généraux Maurice [2] et Villatte [3], employés à l'armée du Rhin.

1. Il s'agit sans doute de Palasne-Champeaux, adjudant-général, chef de brigade depuis l'an III et qui fut retraité en 1807.

2. Ce Maurice n'est autre que Maurice dit Dufort (cf. notre *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 203), maréchal des logis chef en 1788, quartier-maître en 1789, capitaine en 1792, chef d'escadron et chef de brigade en 1793 aux mois de janvier et de juin, mais qui n'avait pas accepté le grade de général de brigade qui lui fut donné le 23 août suivant.

3. Eugène-Casimir Villatte qui devint général de brigade (29 août 1803) et de division (25 février 1807), baron de l'Empire sous le nom de baron d'Outremont (26 octobre 1808).

120. — Paris, 29 nivôse an VIII (19 janvier 1800).

Berthier à Dupont.

Le premier consul voit avec peine qu'il y ait encore beaucoup de conscrits dans les départements. Proposez-moi primidi matin les ordres pour les diriger tous sur Paris, Lyon et Strasbourg qui formeront les trois grands dépôts où nous les armerons et équiperons pour les faire incorporer. Faites-moi renouveler les ordres aux généraux en chef et des divisions pour que les conscrits soient incorporés dans les demi-brigades.

121. Paris, 1 pluviôse an VIII (21 janvier 1800).

A Berthier.

Suchet, nommé commandant de la 10e division militaire [1].

122. Paris, 1 pluviôse an VIII (21 janvier 1800)

A Berthier

Il n'y aura à l'armée du Rhin qu'un seul inspecteur d'infanterie.

Le général Macdonald sera nommé inspecteur des troupes de la 14e, 15e, 16e, 17e, et 18e divisions militaires.

Le général Frégeville [2] sera nommé inspecteur de la cavalerie des mêmes divisions.

1. La 10e division militaire comprenait les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes Pyrénées et des Landes. Mais Suchet (général de brigade depuis le 23 mars 1798 et de division depuis le 10 juillet 1799) n'alla pas dans la 10e division. Il avait obtenu un congé de cinq décades le 3 janvier 1800 et il s'acheminait de Port-Maurice vers Paris lorsqu'à Fréjus il rencontra Masséna qui le retint.

2. Bonaparte avait d'abord dicté le nom de Canclaux. On sait la carrière du marquis Charles-Louis-Joseph de Frégeville : colonel du 1er hussards en octobre 1792, général de brigade le 15 mai 1793, prisonnier des Espagnols, membre des Cinq Cents, général de division (28 mars 1800), il fut retraité en 1811.

Le citoyen Jourdan (1) sera nommé inspecteur de l'armée d'Angleterre.

123. — Paris, 1 pluviôse an VIII (21 janvier 1800).

A Berthier.

Il serait nécessaire, citoyen ministre, d'envoyer dans la décade à l'armée du Rhin 30.000 paires de souliers, 10.000 fusils, 20.000 baïonnettes, 20.000 paires de pistolets, 500 sabres et 15.000 capotes. Vous en ferez partir autant la décade prochaine. Ces envois seront dirigés sur Bâle et accompagnés d'un officier d'état-major.

Faites-moi un rapport sur ce que vous pouvez faire pour cet objet, indispensable à l'armée du Rhin pour qu'elle puisse entrer en campagne.

124. — Paris, 1 pluviôse an VIII (21 janvier 1800).

Clarke à Moreau.

Le premier consul Bonaparte me charge de vous mander qu'il a reçu votre lettre du 25 nivôse. Il désire connaître par le retour du premier courrier

1° Si les onze cent mille francs qu'on avait tirés sur Strasbourg et sur Bâle ont été acquittés.

2° Si vous avez reçu les six cent mille francs que le ministre de la guerre a dû vous envoyer la décade passée.

3° Ce que vous avez pu verser des quatre départements nouvellement organisés (on avait instruit les consuls qu'il y avait 500.000 francs dans l'une de leurs caisses.

On s'occupe, citoyen général, des 7 à 800.000 francs que la République batave doit à la 1re et à la 8e demi-brigades de ligne. Des courriers partent pour cet objet.

1. Bonaparte avait dicté d'abord le nom de Sainte-Suzanne, en ajoutant ces mots qui ont été barrés : « ce qui ne l'empêchera pas de faire la campagne à l'armée du Rhin ».

Indépendamment des versements que le ministre des finances ordonnera de faire des caisses des départements de l'arrondissement de l'armée du Rhin dans celle du payeur général de cette armée, le premier consul vous fera envoyer la décade prochaine deux millions qui partiront de Paris pour le service de l'armée que vous commandez. Il désire savoir si tous ces versements réunis vous suffiront pour entrer en campagne.

Le général Leclerc est chargé de veiller au départ des fonds qui vous sont destinés.

Le général Championnet est mort à Nice.

Les affaires de la Vendée prennent une bonne tournure. Le général en chef Brune qui commande l'armée de l'Ouest et le général Hédouville qui est le chef de son état-major, s'arrangent bien ensemble.

D'Autichamp et Bernier se donnent beaucoup de mouvement pour achever de purifier les quatre départements troublés sur la gauche de la Loire. Il y a à Vannes plus de neuf mille hommes destinés à ramener l'ordre dans le département du Morbihan.

Agréez, citoyen général, mon salut amical et respectueux.

125. — Paris, 1 pluviôse an VIII (21 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Je vous préviens, citoyen ministre, que l'intention du consul Bonaparte est que les citoyens Cuvillier-Fleury, rédacteur de 1re classe dans un bureau du mouvement des troupes, Lépine, Besnard, Royer, Lorphelin et Lacour soient employés près de lui et fassent partie du dépôt général de la guerre. Ces citoyens composeront le cabinet topographique que le consul Bonaparte m'a chargé de former. Le citoyen Cuvillier-Fleury en sera le chef; le citoyen Lépine aura le titre de sous-chef; Besnard remplira les fonctions de rédacteur; le citoyen Royer aura le titre d'enregistreur et les citoyens Lorphelin et Lacour seront expéditionnaires. Je vous prie d'observer que ces citoyens

sont destinés à former deux bureaux distincts, et que c'est pour cette raison qu'il est indispensable qu'il y ait un chef et un sous-chef.

126. — Paris, 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800).

Rapport de Berthier sur le mode d'avancement.

Renvoyé à la section de la guerre pour proposer pour toutes les armes un mode d'avancement, conforme aux vues de l'expérience et aux vœux des militaires.

---

127. — Paris, 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800).

A Berthier.

Le premier consul prie le ministre de la guerre de lui faire connaître où se trouve le général Sahuguet et quel est le général qui commande dans le département de la Belgique.

128. — Paris, 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800).

A Berthier.

Faites partir, citoyen ministre, le 15e régiment de cavalerie pour l'armée du Rhin; avant qu'il parte, faites le passer en revue et faites lui fournir tout ce dont il a besoin.

129. — Paris, 3 pluviôse an VIII (23 janvier 1800).

Le général Lefebvre demande le grade de capitaine pour le lieutenant Tritz (1).

Renvoyé au ministre de la guerre pour en faire un rapport.

1. Jean-George Tritz, né à Bouzonville en 1772, chasseur à cheval en 1773, fut nommé capitaine le 10 février 1800. Il était aide-de-camp de Lefebvre depuis le 24 août 1799. Chef d'escadron (18 mars 1807), il devient sous-inspecteur aux revues le 24 mai 1809.

130. Paris, 3 pluviôse an VIII (23 janvier 1800).

Clarke à Lefebvre.

Je vous envoie, citoyen général, un rapport sur deux chefs de chouans. Il m'a été remis par le premier consul pour vous le transmettre, et vient d'un nommé Veyrat, ex-agent de police. Le premier consul me charge de vous mander qu'il croit utile que vous fassiez observer la conduite de ces individus et qu'on peut promettre quatre ou cinq cents francs à ceux qui arrêteront l'un ou l'autre. Il paraît que c'est le général Morand, commandant de la place, qui a donné les indications nécessaires pour faire arrêter le nommé Guillaume. Le premier consul pense qu'il est utile de donner une gratification à l'individu qui a fourni les premiers renseignements au général Morand.

131. Paris, 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800).

A Berthier.

J'ai reçu, citoyen ministre, un rapport sur la comptabilité de la 3e division de la Guerre; mais je n'en ai point reçu sur celle des autres divisions de votre ministère: je désire les recevoir le plus tôt possible.

132. Paris, 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800).

A Berthier.

Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner l'ordre au général de division Commes de se rendre en toute diligence dans la 10e division militaire pour y être employé dans son grade.

Le général Frégeville ayant été nommé inspecteur de cavalerie, le général Commes se trouvera commander provisoirement la division. Vous lui donnerez l'ordre de lever l'état de siège dans lequel se trouvent toutes les communes.

de diriger tous les bataillons auxiliaires sur les points que vous leur avez désignés, de faire rejoindre le plus qu'il pourra les réquisitionnaires et conscrits. Vous lui ferez connaître que les ministres de la police et de la justice donnent des ordres pour faire juger tous les anciens chefs de la révolte. Cet officier général se trouvant à Paris pourra vous rendre compte de vive voix des généraux de brigade et des sept adjudants généraux qui se trouvent dans cette division. Une partie de ces officiers était réformée : vous leur ôterez leur activité de service; trois ou quatre adjudants généraux suffisent pour cette division. Tous les officiers, de quelque grade qu'ils soient, qui auraient reçu leur activité par raison de l'insurrection, cesseront de servir et retourneront chez eux. Lorsqu'il jugera que le 24e régiment de chasseurs ne sera plus nécessaire à Toulouse, il le fera partir pour Paris

133. — Paris, 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800).

A Berthier.

Le général de division Vandamme se rendra à l'armée du Rhin pour y servir sous les ordres du général en chef Moreau.

134. — Paris, 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800).

Le citoyen Derossel prie le 1er consul de faire terminer l'affaire des tableaux des combats de mer de la guerre de 1778 dont il est l'auteur.

Cette pièce sera transmise au citoyen David en l'invitant à voir ces tableaux et à donner son opinion.

135. — Paris, 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800).

Les drapeaux d'Aboukir seront présentés par le général Lannes.

136. Paris, 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800).

Le général Clarke demandera au général Lefebvre si le général Dufour est parti pour Bordeaux et si le général Rivaud [1] est parti pour l'armée d'Italie.

137. Paris, 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800).

A Berthier.

Le ministre de la guerre donnera ordre aux 1er, 3e et 18e régiment de cavalerie de se rendre à Paris. Le ministre me fera un rapport sur le 7e régiment de chasseurs qui est à Chalon-sur-Saône et me fera connaître sa force, sa tenue, le nombre de chevaux, etc.

138. — Paris, 6 pluviôse an VIII (26 janvier 1800).

Le ministre de la guerre envoie une lettre du commissaire britannique relative au général Dunn et une déclaration de ce général.

Le citoyen Talleyrand me fera un rapport sur cet officier. Où est-il retenu? Comment doit-il être traité? Quelle réponse doit-on faire?

Le ministre de la guerre ne fera aucune réponse et fera retenir plus étroitement le citoyen Dunn.

139. Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

A Gardanne.

Depuis le 3 pluviôse, citoyen général, je n'ai point eu de vos nouvelles. Je désire fort connaître votre position dans ce moment-ci. Le général Brune a fait sur Vannes un mouvement général de troupes des départements de l'Orne, de la Mayenne et de la Sarthe. Je ne sais pas

1. Il s'agit de Jean Rivaud, général de brigade du 8 octobre 1793 et qui fut promu général de division le 21 septembre 1802.

s'il a fait faire le même mouvement aux troupes sous vos ordres dans la Manche et le Calvados. Faites-moi connaître par ce courrier ce que vous faites. Le général Chambarlhac a eu dans l'Orne des avantages sur les rebelles.

140. — Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

A Le Marois [1].

Vous vous rendrez en poste à Angers : vous remettrez la lettre ci-jointe au général Hédouville : il vous donnera les moyens de vous rendre à Nantes et de là à Vannes, près du général Brune auquel vous remettrez la lettre ci-jointe. Vous reviendrez en toute diligence me rapporter la réponse. Vous vous ferez donner les états de situation des troupes à sa disposition.

141. Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

Berthier au citoyen Thompson, député de l'Union irlandaise.

Le premier consul ayant décidé, citoyen, qu'il serait formé un bataillon d'Irlandais pour être attaché à la légion des Francs du Nord, je vous invite, en qualité de député des Irlandais unis, à me faire connaître ceux de vos compatriotes qui sont susceptibles d'occuper des emplois dans ce corps.

142. — Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

Le secrétaire d'Etat H. B. Maret invite le ministre des finances, de la part du premier consul, à affecter à la solde de l'armée du Rhin le million qui, par l'arrêté de ce jour, se trouve disponible sur la négociation de la Hollande:

1. Voir sur Jean-Léonor-François Le Marois qui devint général de brigade (29 août 1803), général de division (24 décembre 1805), aide-de-camp de l'Empereur et (15 juin 1808) comte de l'Empire, notre *Ecole de Mars*, p. 241 et le *Journal* de Desaix, p. 53.

cette armée aura par cette disposition trois millions au lieu de deux.

143. Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

Clarke à Hédouville.

Le premier consul vient d'être instruit du mouvement extraordinaire que le général en chef Brune opère sur Vannes. Par ce moyen les départements de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Orne sont dégarnis. Le premier consul ignore encore si le même ordre a été donné au général Gardanne; ce qui dégarnirait aussi le département de la Manche.

Le premier consul avait heureusement envoyé de Paris le général Chambarlhac [1] avec 1.600 hommes dans le département de l'Orne où il a déjà battu Frotté et ses chouans, après en avoir tué un grand nombre. Il était le 6 et le 7 à la poursuite des brigands qui faisaient une pointe dans le département de la Sarthe.

Le premier consul fait partir de Paris pour Verneuil un détachement de 1500 hommes d'infanterie et de 200 de cavalerie avec 3 pièces d'artillerie légère. De la sorte ils pourront être dirigés suivant les circonstances. Il vous prie de lui faire connaître sur le champ par un courrier extraordinaire ce que vous savez du mouvement des départements de la Sarthe et de la Mayenne et du débarquement qu'auraient pu faire les Anglais.

Le premier consul pense que ce débarquement ne peut être sérieux, quoique nous désirions fort ici qu'il fût de 10 à 15.000 Russes.

Je n'ai le temps, mon cher général, que de vous embrasser.

Le citoyen Olivier Defosse m'a remis vos lettres. Ceci est une réponse.

1. Jacques-Antoine Chambarlhac, général de brigade (6 décembre 1796) et de division (27 août 1803), baron de l'Empire (30 août 1811).

Bernier est arrivé, a été bien reçu, doit se rendre demain à la campagne du premier consul pour y concerter des mesures pour le bonheur des départements nouvellement pacifiés.

144. — Paris, 11 pluviôse an VIII 31 janvier 1800.

1° Il ne sera point attaché, quant à présent, d'escadrons à la légion des Francs du Nord.

2° Il sera substitué provisoirement, au lieu d'escadrons, un nombre égal de bataillons organisés sur le même pied que les quatre autres bataillons de cette légion, conformément à la loi du 22 fructidor an VII.

3° La compagnie d'artillerie à cheval sera également remplacée provisoirement par une compagnie d'artillerie à pied.

145. — Paris, 11 pluviôse an VIII 31 janvier 1800.

1° Il ne sera attaché, quant à présent, que deux escadrons à la Légion italique.

2° Il sera substitué provisoirement, au lieu des deux autres escadrons qui, conformément à la loi du 22 fructidor an VII, doivent être attachés à cette légion, un nombre égal de bataillons organisés sur le même pied que les quatre bataillons qui la composent.

146. — Paris, 11 pluviôse an VIII 31 janvier 1800.

A Duroc.

Le chef de brigade Duroc, mon aide de camp (1), se rendra en poste à Strasbourg, quartier général de l'armée du Rhin. Il recevra du général en chef de cette armée di-

1. Duroc, chef de brigade le 13 mars 1799, allait être nommé général de brigade (13 octobre 1801), puis gouverneur du Palais, puis, après sa mission extraordinaire en Prusse en mars 1803, général de division 27 août 1803).

verses notes et états sur sa situation. Il prendra également des notes exactes sur le matériel et le personnel de l'armée et parcourra les avant-postes ainsi que les grandes positions occupées pendant la dernière campagne en avant ou en arrière de Zurich. Il me rapportera des renseignements exacts sur l'Helvétie et sur l'armée.

147. — Paris, 12 pluviôse an VIII (1er février 1800).

La veuve du général Bon [1], mort de sa blessure au siège de Saint Jean d'Acre, demande une pension.

A recevoir.

148. — Paris, 13 pluviôse an VIII (2 février 1800).

A Berthier.

Les citoyens Trouble et Rouvillois, chefs d'escadron au 5e de dragons, ayant été nommés chefs de brigade, seront remplacés par les citoyens Dommanget et Bourbier, capitaines audit régiment.

Les citoyens Dommanget [2] et Bourbier, capitaines au 5e régiment de dragons, seront remplacés par les citoyens Travers et Hulot, lieutenants au même régiment.

Ceux-ci seront remplacés par les citoyens Wolff et Péridier, sous-lieutenants.

Les deux sous-lieutenants seront remplacés par les citoyens Grouselle et Veron, maréchaux de logis.

149. — Paris, 15 pluviôse an VIII (4 février 1800).

Le ministre de la guerre fera expédier au général Le-

1. Louis-André Bon, général de brigade (13 juin 1795), mort le 19 mai 1799 de la blessure qu'il avait reçue à l'assaut de Saint-Jean d'Acre (cf. Jacques Charavay, *Les généraux morts pour la patrie*, p. 64 et A. Chuquet, *Dugommier*, p. 205-206).

2. Le seul de cette liste qui ait percé : Jean-Baptiste Dommanget, capitaine au 5e dragons depuis 1797, major (1803), colonel du 10e (1806), baron de l'Empire (14 avril 1810), général de brigade (6 août 1811).

febvrê le brevet de lieutenant du premier consul (1).

Le ministre fera donner un emploi de lieutenant dans les troupes à cheval au citoyen Chambarlhac, lieutenant au 1er bataillon du Rhône [2].

150. — Paris, 26 pluviôse an VIII (15 février 1800).

Le général Brune vient, par un ordre du 14 pluviôse, d'enjoindre à l'adjudant-général Requin [3] de se rendre sans délai au quartier général de l'armée de l'Ouest ; doit-il exécuter cet ordre ?

Lui donner l'ordre de se rendre à l'armée de l'Ouest.

151. — Paris, 27 pluviôse an VIII (16 février 1800).

A Berthier.

Je vous invite, citoyen ministre, à donner ordre, par courrier extraordinaire, à la 66e demi-brigade, qui est à Gand, de se rendre à Bréda où elle sera aux ordres du général en chef Augereau. Vous ferez connaître à ce général que mon intention est qu'il tienne cette demi-brigade à Bréda ou dans une ville près des neuf départements réunis. Faites-lui connaître que j'ordonne ce mouvement. 1° Pour faire solder cette demi-brigade par les Bataves et ensuite pour que le général Augereau puisse s'en servir si elle lui est nécessaire; annoncez-lui que mon intention est de retirer ce corps dès l'instant que la 5e, la 55e et la

1. Ce fut à compter du 18 brumaire que data cette promotion de Lefebvre au grade de lieutenant de général en chef.

2. Antoine Chambarlhac, fils du général de ce nom, né au Puy le 30 juin 1778, soldat au 1er bataillon de la Haute Loire le 1er janvier 1793, sergent, puis sous-lieutenant (1798) au 12e de ligne, lieutenant au 1er bataillon du Rhône (1799) puis au 15e cavalerie (18 mars 1800), puis au 20e cavalerie (1801), puis au 5e dragons (1807), capitaine (1810), chef d'escadron (1813), cesse de servir en octobre 1815.

3. Pierre Requin, né à Brenot dans l'Ain en 1757, dragon, puis sergent dans Agenois, aide de camp du général Nucé en 1792, adjudant major dans la cavalerie de la Légion des Pyrénées en 1793, adjudant-général chef de bataillon en 1794, adjudant-général chef de brigade en 1795, ne put, et pour cause (cf. plus loin la pièce 330) devenir général de brigade : il fut mis à la retraite le 24 octobre 1809.

29e légère et deux autres demi-brigades qui vont se mettre en marche pour se rendre en Batavie avec un nombre de conscrits nécessaire pour compléter ces corps à 3.000 hommes chacun, y seront arrivées.

152. Paris, 1 ventôse an VIII (20 février 1800).

On propose de nommer le chef d'escadron Séron (1), premier aide-de-camp du général Vandamme, adjudant-commandant.

Il n'y a pas de places.

153. — Paris, 1 ventôse an VIII (20 février 1800).

On propose de révoquer le citoyen Nartez, chef de la 14e division de gendarmerie, signalé « comme un homme immoral, adonné au vin, fréquentant les cabarets, protégeant le parti des exagérés, étant d'ailleurs au dessous de sa place », et de le remplacer par Champeaux.

J'approuve la réforme du citoyen Nartez, mais je désire d'employer le citoyen Champeaux (2) plus utilement en le rapprochant davantage de Paris.

154. — Paris, 8 ventôse an VIII (27 février 1800).

Clarke à Berthier.

Citoyen ministre, j'obéis aux ordres du premier consul Bonaparte en vous demandant de lui désigner les dix demi-brigades les plus faibles, choisies entre celles de ligne ou d'infanterie légère.

1. Denis-Étienne Séron devint colonel du 7e dragons, baron de l'Empire (9 septembre 1810) et général de brigade (6 août 1811).

2. Pierre-Clément de Champeaux fut nommé général de brigade quelques jours plus tard (9 mars 1800), mais fut à Marengo ; cf. A. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 254 et 444.

155. — Paris, 8 ventôse an VIII (27 février 1800).

Clarke à Berthier.

Citoyen ministre, le premier consul désire que vous lui fassiez parvenir un état général des casernes existantes dans la République, qui indiquera le lieu où elles sont situées et le nombre d'hommes que chacune peut contenir. Je vous invite, en conséquence, de sa part, citoyen ministre, à vouloir bien lui adresser ces renseignements, avec tous les détails que vous croirez devoir y ajouter, pour remplir ses intentions.

Le premier consul désire savoir s'il y a des casernes à Chaumont dans la Haute-Marne.

156. — Paris, 10 ventôse an VIII (1er mars 1800).

Duroc, premier aide-de-camp, à Berthier.

Citoyen ministre, le premier consul me charge de vous écrire pour vous prier de lui faire connaître les dépôts où doivent se réunir les chevaux fournis par les départements et désignés dans l'état ci-joint.

157. — Paris, 14 ventôse an VIII (5 mars 1800).

On propose de confirmer dans son grade l'adjudant-général provisoire Coëhorn (1).

Faire connaître la première bataille à laquelle il se trouvera; il aura ce grade.

1. Louis-Jacques Coëhorn, général de brigade le 21 mars 1807 et baron de l'Empire le 27 novembre 1808, meurt à Strasbourg le 29 octobre 1813 d'une blessure reçue à Leipzig.

158. — Paris, 15 ventôse an VIII (6 mars 1800).

A Berthier.

L'adjudant général Hulin (1) est nommé commandant du quartier-général de l'armée de réserve.

Le citoyen Champeaux, chef de brigade de gendarmerie, est nommé commandant de la gendarmerie de la division.

Ces deux officiers se rendront en toute diligence à Dijon, le premier, pour prendre le commandement de la place de Dijon, quartier-général actuel de l'armée de réserve. Le second se rendra à Dijon pour organiser la gendarmerie de l'armée de réserve, qui sera composée de 240 hommes à cheval. On prendra un homme sur dix dans le tiers des départements de la république le plus tranquille; ces hommes seront sur-le-champ remplacés.

Ces 240 hommes seront divisés en 4 compagnies, chacune de 60 hommes, et chaque compagnie sera divisée en deux brigades.

Le ministre de la guerre ordonnera la réunion de cette gendarmerie à Dijon; les hommes qui la composeront, seront pris parmi ceux qui ont fait la guerre.

---

159. — Paris, 17 ventôse an VIII (8 mars 1800).

Les consuls arrêtent :

Art. I. L'armée de réserve est composée de six divisions.

Première division : 24e légère, 13e et 96e de ligne.

Seconde division : 6e légère, 22e et 40e de ligne.

Troisième division : 19e légère, 58e et 60e de ligne.

Quatrième division : les quatorze bataillons de l'armée d'Orient.

Cinquième division : 17e légère, 14e et 30e de ligne.

Sixième division : les légions italiennes.

1. Pierre-Augustin Hulin sera général de brigade (29 août 1803), général de division (9 août 1807) et comte de l'Empire (26 avril 1808).

La cavalerie sera composée : 11e et 12e de hussards ; 2e, 7e, 15e et 21e de chasseurs ; 5e, 8e et 9e de dragons ; 1er, 5e et 18e régiments de cavalerie, et des sept escadrons de l'armée d'Orient.

Art. II. Le ministre de la guerre donnera des ordres pour que ces corps soient mis, de préférence dans les lieux où ils se trouvent, en état de faire la campagne.

Art. III. Le ministre de la guerre me remettra l'ordre de route que doit suivre chacun de ces corps pour se rendre à Dijon et la ville où sera placé le quartier-général de chaque division.

---

160. — Paris, 17 ventôse an VIII (8 mars 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de réitérer au général Wirion[1] l'ordre de partir dans la journée de demain pour se rendre à Rennes où l'attend le général Brune pour organiser la gendarmerie. Je vous prie également de me faire connaître les mesures que vous avez prises pour l'organisation de la gendarmerie dans les départements de l'Ouest.

161. — Paris, 18 ventôse an VIII (9 mars 1800).

Grobert (2), nommé commissaire des guerres en Egypte, prie le premier consul de confirmer la nomination faite en sa faveur à l'armée d'Orient.

Accordé, renvoyé au ministre de la guerre.

1. Louis Wirion, général de brigade depuis le 21 juin 1794.

2. François Grobert, né en 1763 à Aix en Savoie, capitaine, adjoint aux adjudants généraux, puis commissaire des guerres en l'an VI, destitué, comme on verra plus loin, le 27 décembre 1805, réintégré le 9 septembre 1808, de nouveau compromis, enfermé à la citadelle de Perpignan (5 mars 1811), remis un an après en activité (28 mai 1812).

162. Paris, 19 ventôse an VIII (10 mars 1800).

A Berthier.

Le chef de brigade Magny (1) commandera les bataillons des 21e et 22e d'infanterie légère.

Le citoyen Chavardès (2) commandera les bataillons de la 4e et 2e légère.

163. — Paris, 19 ventôse an VIII (10 mars 1800).

A Berthier.

L'adjudant général Defrance, que le général Masséna avait provisoirement attaché au 11e régiment de chasseurs, passera en sa qualité d'adjudant général à l'armée d'Italie.

L'adjudant général Requin se rendra à Dijon, et sera employé à l'armée de réserve.

Les bataillons de l'armée d'Orient qui sont à Chalon et à Dijon ont besoin de fusils, d'habits, souliers, etc. Un grand nombre d'officiers qui y ont été incorporés, provenant des bataillons de volontaires, sont hors d'âge de servir.

Donnez les ordres pour que tous ceux qui seraient dans ce cas aient leur retraite et pour que l'on envoie promptement des fusils; il en faudrait 5 à 6 mille.

Il manque un millier de chevaux pour monter les sept escadrons de l'armée d'Orient. Donnez les ordres pour qu'il leur en soit procuré, ainsi que des harnachements.

Sur les fonds destinés à l'armée de réserve, faites donner 1000 francs à la disposition des Conseils d'administration pour chaque escadron, et 500 francs pour chacun des quatorze bataillons.

Prenez à Paris, sur les habillements destinés à l'armée du Rhin et à celle d'Italie, des habits pour ces quatorze bataillons; il leur en faudrait à peu près 3.000

1. Le Magny qui s'était signalé dans la campagne de Syrie et qui fut blessé à Jaffa et devant le château d'Aboukir.

2. Cf. sur Chavardès notre *Dictionnaire*, p. 349 et notre édition des *Mémoires* de Griois, I, p. 245.

164. Paris, 21 ventôse an VIII (12 mars 1800).

On propose de nommer à l'emploi d'adjudant-général chef d'état-major de la légion des Francs du Nord le chef de brigade Mylius [1].

Quel est l'état de situation de cette légion?

165. — Paris, 21 ventôse an VIII (12 mars 1800).

Duroc à Berthier.

L'adjudant-général Villet demande d'être employé activement.

Le premier consul vous a recommandé cette demande. Les généraux et officiers que j'ai vus à l'armée du Rhin rendent de Villet le compte le plus avantageux et désirent tous de le voir employé. Ses papiers sont dans vos bureaux et peuvent vous éclairer sur l'injustice qu'on lui a faite. Je vous prie de présenter au consul un rapport sur l'affaire de cet officier, afin qu'il puisse commencer la campagne qui va s'ouvrir [2].

166. Paris, 22 ventôse an VIII (13 mars 1800).

Clarke à Berthier.

Citoyen ministre, le premier consul me charge de vous demander l'état de situation des compagnies de vétérans nationaux et de vous inviter à lui faire connaître les lieux où ces corps se trouvent stationnés. Le premier consul désire avoir ces renseignements le plus tôt possible.

1. Ernest-Albert-Henri de Mylius, général de brigade depuis le 7 mars 1793.

2. Jacques-Joachim-Alexandre Villet, né à Marseille en 1768, ingénieur, puis adjudant-général et chef d'état-major de la division Belair en l'an II, employé par Joubert en germinal VIII, réformé en l'an X, retraité en 1806.

167. — Paris, 22 ventôse an VIII (13 mars 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de charger le citoyen Cuoq [1], chef d'escadron du 7e régiment de hussards *bis*, de la formation et organisation des escadrons de dépôt des régiments de cavalerie de l'armée d'Orient. Cet officier se trouve actuellement au dépôt de son régiment

168. Paris, 23 ventôse an VIII (14 mars 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au dépôt du 21e régiment de chasseurs qui est à Versailles, de se rendre à Dijon, au dépôt de la 79e demi-brigade de ligne de se rendre à Angers.

169. Paris, 23 ventôse an VIII (14 mars 1800).

A Brune.

L'on m'assure qu'un nommé Le Pelletier de Montéran [2], qui sort du régiment de La Fère, a été pris dans le Morbihan : je désirerais avoir un rapport sur ce jeune homme.

170. Paris, 23 ventôse an VIII (14 mars 1800).

La troisième colonne qui se met en marche le 2 germinal pour Dijon, n'a pas de général pour la commander : de même la deuxième, puisque le général Nansouty [3] n'est plus à Paris ; on propose Rivaud et Kellermann pour les commander.

Accepté.

1. Et non *Cocoq*, comme porte l'original. Louis Cuoq, né en 1762, enrôlé en 1781, brigadier en 1788, lieutenant au 7e hussards *bis* en 1792, capitaine et chef d'escadron en 1793.

2. Cf. sur Le Pelletier de Montéran et sa prétendue arrestation notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 338 et 474-475.

3. Nansouty n'est encore que général de brigade (depuis le 29 août 1799) et il sera général de division le 24 mars 1803.

171. — Paris, 24 ventôse an VIII (15 mars 1800).

A Berthier.

Il serait nécessaire, citoyen ministre, d'avoir un rapport sur la créance de 1.900.000 francs que réclame le banquier prussien Itzig.

172. — Paris, 25 ventôse an VIII (16 mars 1800).

A Berthier.

Vous donnerez l'ordre au 18e de cavalerie de se rendre à Rouen pour y remplacer le second. Le 18e est trop faible pour pouvoir espérer qu'il fasse campagne avant messidor. Vous donnerez les ordres pour qu'il se réorganise à Rouen.

Vous ferez partir le 28 :

2 Escadrons du 11e de hussards.	230 hommes.
3 Escadrons du 12e de hussards.	400 hommes.
2 Escadrons du 15e de chasseurs.	220 hommes.
2 Escadrons du 9e de dragons.	200 hommes.
3 Escadrons du 8e de dragons.	400 hommes.
	1.450

Le 1er de cavalerie et le 7e de dragons feront le service de la place de Paris.

Vous passerez la revue du 2e de cavalerie du moment qu'il sera arrivé de Rouen et il partira avec un escadron du 5e, le jour qui sera indiqué.

173. — Paris, 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

Le général de brigade Lafon[1] demande à être employé dans une division militaire, particulièrement dans la 9e.

Placer le général Lafon dans une division où il y ait besoin d'un général.

1. Elie Lafon, général de brigade depuis le 17 mars 1797.

174. Paris, 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

A Berthier.

Le général de division Rey [1] se rendra dans le plus court délai dans la 18e division pour prendre le commandement et organiser les légions italiennes.

Le général de division Monnier [2] qui avait été destiné à ce commandement, restera à Paris pour partir avec la 5e division de l'armée de réserve.

---

175. Paris, 28 ventôse an VIII (19 mars 1800).

A Berthier.

Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner l'ordre au général Sahuguet de se rendre à Nantes pour y prendre le commandement de la 12e division militaire.

Au général Muller qui commande la 12e division militaire de se rendre à Rouen pour prendre le commandement de la 15e division.

Au général Pully, commandant la 15e, de se rendre à l'armée de réserve.

Au général Grigny [3] de se rendre à l'armée du Rhin.

Au général Liébert [4] de se rendre à Tours pour y prendre le commandement, que le déplacement du général Sahuguet laisse vacant.

1. Gabriel-Venance Rey : il prit le titre de commandant supérieur des légions italiennes ; voir sur lui le *Journal* de Desaix, p. 75.

2. Jean-Charles Monnier, général de brigade, du 23 mai 1797, et qui venait d'être nommé, douze jours auparavant (6 mars 1800), général de division, homme froid, capable, énergique, célèbre par la défense d'Ancône (cf. Thiébault, *Mém.*, II, p. 35).

3. Achille Grigny, général de brigade depuis le 8 septembre 1794 ; voir sur lui une note de *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 134-135 et nos *Episodes et portraits*, III, p. 43-46.

4. Jean-Jacques Liébert, général de brigade (1er octobre 1793), général de division (28 janvier 1794), baron de Nitray (2 mai 1808), le meilleur homme et qui ne cessa pas d'être par le ton et les manières sergent d'artillerie. (Thiébault, *Mém.*, I, p. 488 et III, p. 280.)

176. Paris, 29 ventôse an VIII (20 mars 1800).

Le citoyen Fournier-Verrière qui n'a pas obéi à l'ordre qui lui a été donné de se rendre à l'armée d'Italie, sera rayé du tableau des officiers du génie (1).

177. — Paris, 7 germinal an VIII (28 mars 1800).

On propose au premier consul pour remplacer le citoyen Mazade qui n'a pas accepté la place de sous-inspecteur aux revues, trois candidats : Tabarié, Pétigny et Monet (2).

Renvoyé aux inspecteurs généraux pour me faire un rapport.

---

178. — Paris, 12 germinal an VIII (2 avril 1800).

En marge d'une lettre de Dessolle recommandant à Clarke le général Boudet.

Accordé au général Boudet (3) le grade de général de division; il sera employé à l'armée de réserve.

---

179. — Paris, 22 germinal an VIII (12 avril 1800).

En marge de la lettre, citée plus haut, de Dessolle à Clarke, et au-dessus de la première apostille.

Il (le général Boudet) sera confirmé général de division et recevra l'ordre de partir en toute diligence pour se trouver à l'ouverture de la campagne à l'armée d'Italie.

1. Mais le jour même Marescot annonçait que Fournier allait exécuter cet ordre. François Fournier-Verrière était général de brigade depuis le 16 octobre 1795.

2. Tabarié et Pétigny étaient commissaires des guerres ; Monet était un chef de brigade vivement recommandé à Berthier par Berthollet, et Berthier disait au consul : « Je pense que Monet, homme de mérite, doit fixer votre choix ». Monet fut nommé.

3. Jean Boudet fut nommé le même jour, il était général de brigade depuis le 4 janvier.

180. Paris, 22 germinal an VIII (12 avril 1800).

Le général de brigade Grandjean (1) est demandé par le général Moreau pour l'armée du Rhin.

Accordé et renvoyé au ministre de la guerre.

181. Paris, 22 germinal an VIII (12 avril 1800).

Clarke à Carnot (2).

Citoyen ministre, le premier consul me charge de vous inviter à vouloir bien donner les ordres nécessaires pour qu'il lui soit envoyé les états particuliers de la situation des troupes aux armées et à l'intérieur, rédigés, d'après les états nouvellement adressés par les chefs d'état-major.

Je vous prie d'ordonner que ces états soient formés sur du papier à petit format, c'est à dire en livrets, ainsi que votre prédécesseur les a déjà fait confectionner pour le premier consul.

182. Paris, 24 germinal an VIII (14 avril 1800).

A Carnot.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre :

Au général Lestrange (3), employé dans la 15e division, de se rendre à l'armée de réserve.

Au général de division Monnier de se rendre à Rennes pour y prendre le commandement du corps d'observation qui doit se réunir dans cette ville.

Le général de brigade Lucotte (4), qui est prisonnier de guerre, sera employé dans la 17e division.

1. Charles Grandjean, général de brigade (26 mars 1799), général de division (1er février 1805), baron de l'Empire (31 janvier 1810).

2. Carnot est ministre de la guerre depuis le 2 avril et il le sera jusqu'au 8 octobre.

3. Louis-Charles-César de Beaudiné de Lestrange, général de brigade depuis le 8 mars 1795.

4. Edme Lucotte, général de brigade (17 février 1800) et de division (5 avril 1814).

183. — Paris, 26 germinal an VIII (16 avril 1800).

Maret à Carnot.

Les consuls désirent, citoyen, qu'à l'ouverture de la session prochaine du corps législatif, tous les projets de lois à présenter soient prêts et aient été rédigés avec la maturité convenable. Ils ont pensé, non seulement que chaque ministre devait s'occuper sans délai des objets sur lesquels, dans ses attributions, des dispositions législatives sont nécessaires, mais encore qu'une conférence préparatoire entre les ministres et les présidents des sections pourrait contribuer à fixer à cet égard les idées. En conséquence, cette conférence aura lieu demain à 9 heures du soir. Je suis chargé de vous engager à y assister [1].

---

184. — Paris, 26 germinal an VIII (16 avril 1800).

Le général Marmont est nommé commandant l'artillerie de l'armée de réserve. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

185. — Paris, 28 germinal an VIII (18 avril 1800).

Le fils du général Laharpe, lieutenant au 1er régiment de hussards [2], demande le grade de capitaine.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le proposer dans le travail de ce régiment pour une place de capitaine vacante.

1. Note de Carnot, en marge : « L'ordre a été donné à chacun des chefs de division de fournir les notions de sa compétence ».
2. Voir sur le jeune Laharpe notre *Journal* de Desaix, p. 39.

186. — Paris, 28 germinal an VIII (18 avril 1800).

Paulet, adjudant général (1), demande sa confirmation dans le grade de général de brigade.

L'employer dans son grade; il sera avancé à la première bataille.

---

187. — Paris, 29 germinal an VIII (19 avril 1800).

A Carnot.

Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner ordre aux généraux de brigade Dumoulin et Carra Saint-Cyr (2) de se rendre à l'armée de réserve pour y être employés dans leur grade.

188. — Paris, floréal an VIII.

(Note de Carnot.)

Le premier consul est d'avis que tout le territoire de la République soit en ce moment détaché des armées actives. Ainsi il faudra écrire aux généraux en chef et commissaires ordonnateurs de l'armée d'Italie que la 8e division militaire n'en fait plus partie. De même, au général et commissaire de l'armée de Rhin. Il faut écrire en conformité au payeur général Sivry pour qu'il en instruise les payeurs des armées et des divisions.

189. — Paris, floréal an VIII (avril-mai 1800).

Vonderweidt, Suisse de nation, demande à rentrer au service de France en qualité d'adjudant général.

1. Marie-Gaspard Abraham de Paulet de La Bastide devait être promu général de brigade le 26 octobre 1800.

2. Carra Saint-Cyr, général de brigade depuis le 9 octobre 1795, devait être général de division le 27 août 1803 et baron de l'Empire le 11 août 1808; cf. sur lui l'ouvrage du comte de Fazi du Bayet (1902).

Il y a trop d'adjudants généraux dans les troupes françaises [1].

---

190. — Paris, 3 floréal an VIII (23 avril 1800).

On propose d'élever au grade de général de brigade le citoyen Bonte, chef de la 81e demi-brigade [2].

A la première bataille [3].

191. — Paris, 4 floréal an VIII (24 avril 1800).

A Berthier.

Par l'ordre de mouvement que vous m'avez remis hier, citoyen ministre, je vois que vous croyez que le 19e de chasseurs est parti pour Gand. Ce régiment est toujours à Compiègne.

---

192. — Paris, 7 floréal an VIII (27 avril 1800).

A Carnot.

Le général Morand (4) sera nommé commandant temporaire de Paris et élevé au grade de général de division.

1. François-Pierre-Félix Vonderweidt rentra pourtant au service de France et fut nommé le 17 mai 1803 général de brigade.

2. Bonte ne devint que général de brigade que le 6 août 1811, après avoir été fait, le 18 mars 1809, baron de l'Empire ; la Restauration le nomma, le 13 août 1826, lieutenant-général : « le plus mal nommé des hommes, car il n'était bon en rien et pour rien ». (Thiébault, *Mém.*, IV, p. 530.)

3. C'est ce qu'il répondait également, le 26 décembre 1799, à l'adjudant-général Mathis et, le 18 février 1800, à César Berthier. C'est ce qu'il dit, le 12 février 1800, à Campredon qui désire être confirmé dans le grade de général de brigade : « A la première place qu'il prendra. » Cf. lettres 157, 186 et 196.

4. Joseph Morand (cf. plus haut, lettre 130) était général de brigade depuis le 13 juin 1795. Mais il ne resta pas longtemps à Paris ; il fut envoyé à Alexandrie, puis en Corse où il resta dix ans, de 1801 à 1811 ; le 2 avril 1813 il était tué devant Lunebourg.

193. — Paris, 9 floréal an VIII (29 avril 1800).

A Carnot.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre à la 86e demi-brigade qui est en Corse, de repasser en France. Elle restera dans la ville où elle débarquera, jusqu'à ce qu'elle ait reçu sa destination.

194. — Paris, 9 floréal an VIII (29 avril 1800).

A Carnot.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Gardanne de se rendre à Dijon pour y prendre le commandement de la 6e division de l'armée de réserve composée de la 19e, 70e, 72e demi-brigades de ligne. Avant de partir, il laissera le commandement de la division au général de brigade qui se trouve dans cette division et qu'il croira le plus propre à le remplacer. Ce général qui était prisonnier de guerre, sera échangé contre le général Mack. Vous en préviendrez le citoyen Bacher[1] qui est à Francfort, afin qu'il en fasse la déclaration au commissaire autrichien.

Le général Berthier, se mettant en marche, va porter son quartier-général à Genève et successivement dans les différents points où les opérations militaires l'appelleront. Cependant le grand quartier général de l'armée de réserve sera toujours censé à Dijon. Ainsi, les fusils, les approvisionnements, les recrues et les officiers destinés pour l'armée de réserve se rendront à Dijon où le général Berthier leur fera passer des ordres pour leur destination.

Le dépôt de chaque demi-brigade de l'armée de réserve restera jusqu'à nouvel ordre dans la 18e division et à Dijon. Les dépôts des corps qui composent une même

1. L'Alsacien Théobald Bacher (il était de Thann) que Napoléon fit le 14 avril 1810, baron de l'Empire.

division, seront dans la même ville et sous les ordres d'un officier supérieur de la division. Ils correspondront avec le sous-chef de l'état-major qui restera à Dijon, et l'inspecteur-général qui leur fera passer les ordres du chef de l'état-major général de l'armée, pour le départ des différents conscrits destinés à alimenter l'armée.

Il y aura à Dijon un ordonnateur spécialement chargé de veiller à la nourriture, à l'entretien, à l'habillement des dépôts.

195. — Paris, 11 floréal an VIII (1er mai 1800).

Duroc à Berthier.

Citoyen ministre, le premier consul apprend que la compagnie des volontaires cisalpins a reçu l'ordre de se rendre de Bourges à Versailles; il vous prie de lui donner un contre-ordre, attendu qu'il est dangereux d'avoir un corps étranger à Paris ou dans ses environs.

---

196. — Paris, 12 floréal an VIII (2 mai 1800).

Le ministre de la guerre propose de nommer général de brigade dans l'arme de l'artillerie le citoyen d'Agoult, chef de brigade [1].

A la première bataille.

197. — Paris, 12 floréal an VIII (2 mai 1800).

Huché, ex-général de division [2] demande du service ; on propose de lui accorder le traitement de réforme.

Il jouira du traitement de réforme de général de brigade, en attendant que sa retraite soit réglée.

1. Pierre-Nicolas d'Agoult fut promu, le 22 décembre suivant, général de brigade ; voir sur lui notre édition des *Mém.* de Griois, I, p. 18.

2. Jean-Baptiste-Michel-Antoine Huché, général de brigade (28 novembre 1793) et de division (9 avril 1794).

198. — Paris, 12 floréal an VIII (2 mai 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au citoyen Buat aîné, entrepreneur de vivres-viandes de l'armée de réserve, de se rendre à Dijon pour y assurer son service qui est compromis.

Dans une note que me remet le ministre des finances, je vois qu'il a été payé au citoyen Placy de Gayde, entrepreneur du service des fourrages, 200.000 francs. Cependant par sa lettre que je vous envoie, vous verrez qu'il ne veut pas se charger de ce service. Ainsi cet entrepreneur aura reçu 200.000 francs et le service des fourrages ne sera pas fait.

---

199. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

Le ministre de Prusse, Sandoz-Rollin, demande la mise en activité du citoyen Sandoz, son compatriote, ancien général de brigade provisoire (1).

Refusé; il a été réformé pour cause de comptabilité.

200. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

A Lacuée, ministre de la guerre par intérim (2).

Le général Monnier sera échangé contre M. le général baron d'Aspre que le général Masséna a renvoyé sur parole.

201. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

A Lacuée.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au chef

1. Claude-François Sandoz qui avait été nommé général de brigade le 13 juin 1795.

2. Lacuée fit l'interim de la guerre du 5 au 22 mai pendant que Carnot était à l'armée du Rhin.

de brigade d'artillerie Allix [1], de se rendre au quartier-général de l'armée de réserve à Genève où il est nécessaire qu'il soit rendu le 20 de ce mois.

202. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

A *Lacuée*.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre à l'adjudant général Ducos [2], qui est à Paris, de se rendre en toute diligence à Genève pour être employé dans l'armée de réserve.

203. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

A *Lacuée*.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Brune de se rendre à Dijon où il est nécessaire qu'il soit le 20 de ce mois. Il y recevra des ordres de moi et des instructions sur ce qu'il aura à faire [3].

204. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au citoyen Yvan, chirurgien de l'hôtel des Invalides, de partir

1. Jacques-Alexandre-François Allix était colonel du 1er régiment d'artillerie à pied : passé en 1808 au service de Westphalie, général de brigade (28 novembre 1813) et de division (26 février 1814) ; ce fut lui que Marmont chargea de faire passer le Saint-Bernard à l'artillerie ; cf. les *Mém.* de Griois, son adjoint, I, p. 119-122.

2. Nicolas Ducos, plus tard général de brigade (27 avril 1802) et baron de l'Empire (17 mai 1810), défenseur de Longwy en 1815.

3. Brune venait de commander en chef l'armée de l'Ouest et dès le 18 avril, Bonaparte qui louait sa sagesse et son énergie, l'informait que sa présence serait nécessaire à Dijon dans le courant de mai ; Brune arriva le 10 mai à Dijon où il organisa les troupes qui formaient la seconde armée de réserve.

en toute diligence pour se rendre à Genève, quartier-général de l'armée de réserve, pour m'être attaché (1).

205. — Dijon, 17 floréal an VIII (7 mai 1800).

A *Lacuée.*

Vous trouverez ci jointe, citoyen, la lettre importante que je reçois du général Ferino (2).

Donnez des ordres au munitionnaire chargé des vivres de l'intérieur de prendre des mesures pour qu'il assure le service dans la 7e division.

Le nombre des troupes que le général Ferino a avec lui, me paraît très peu nombreux. Qu'il soit autorisé à retenir sur la moitié des impositions destinées à l'armée d'Italie ce qui est nécessaire à ses besoins si la première moitié ne suffit pas.

206. — Genève, 19 floréal an VIII (9 mai 1800).

A *Lacuée.*

J'ai trouvé l'armée, citoyen, en assez bon état.

Les conscrits qui vont arriver à Dijon auront besoin d'habits: il en faudrait 20 ou 25.000.

Nous avons besoin de chevaux d'artillerie. Tenez la main à ce que tout ce qui se trouve dans l'ouest, à Versailles, se dirige, en toute diligence, *haut le pied*, sur Auxonne, mais harnaché.

Il y a à Lyon 700 chevaux de trait qui manquent de charretiers et de harnais. Il serait essentiel de former à Lyon un bataillon du train qui pourrait, en partie, être composé des charretiers épars dans la 7e division. Il fau-

1. Et depuis, Yvan fit toutes les campagnes ; on le voyait toujours à cheval derrière Napoléon ; il semblait, comme le mameluk Roustan, attaché à son ombre ; l'Empereur le fit baron (31 janvier 1810).

2. Ferino était général de division depuis le 1er mars 1795 et il fut sénateur (2 février 1805) et comte de l'Empire (1er juin 1808) ; le sévère Ducbesne le juge un homme distingué. (*Mém.*, I, p. 476.)

drait aussi prendre des mesures pour le harnachement de ces chevaux.

Vale [1].

207. — Genève, 20 floréal an VIII (10 mai 1800).

A Lacuée.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire déclarer par le citoyen Bacher à Francfort, aux commissaires autrichiens chargés de l'échange des prisonniers, que les 285 sapeurs dont vous trouverez ci-joint l'état, sont échangés contre les prisonniers autrichiens que le général Masséna a rendus en Italie.

208. — Genève, 21 floréal an VIII (11 mai 1800).

A Lacuée.

J'ai reçu, citoyen ministre, votre lettre du 18. Le citoyen Saliceti m'a écrit il y a un mois qu'il avait expédié de Corse quinze bâtiments pour Malte. Je lui envoie un courrier extraordinaire pour qu'il en fasse encore partir.

L'armée de réserve manque de chirurgiens.

Je crois qu'il serait utile que vous fissiez une circulaire aux autorités civiles et militaires pour qu'elles fassent rejoindre les conscrits, surtout ceux de Dijon, afin que nous nous trouvions dans le cas de soutenir nos premiers pas et de saisir la maison d'Autriche à la gorge.

N'oubliez pas qu'avec des conscrits, il faut à Dijon des souliers, des habits, des armes.

209. — Genève, 21 floréal an VIII (11 mai 1800).

A Lacuée.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire déclarer à Franc-

1. La lettre est de la main de Bourrienne ; le mot *Vale* est de la main de Bonaparte.

fort que la 2e compagnie d'artillerie à pied du 5e régiment a été échangée contre les prisonniers qu'a rendus le général Masséna.

210. — Lausanne, 24 floréal an VIII (14 mai 1800).

Notes remises au ministre de la guerre par le premier consul à Lausanne.

Ordonner qu'on réunisse tous les dépôts d'infanterie de l'armée de réserve à Dijon et villes environnantes.

Qu'on fournisse à chaque dépôt jusqu'à concurrence de 500 conscrits pour alimenter l'armée.

Qu'on complète la 17e légère et les demi-brigades des dépôts de l'armée d'Orient, chacune jusqu'à 3000 hommes.

Qu'on fasse partir de Paris et d'Auxonne tous les chevaux d'artillerie haut le pied. Ils trouveront à Genève l'artillerie et les munitions qu'ils doivent conduire à l'armée.

211. — Lausanne, 25 floréal an VIII (15 mai 1800).

A Lacuée.

Je vous prie, citoyen ministre, de suivre avec activité et de connaître les raisons qui ont pu déterminer le général Patel[1] et les différents commissaires des guerres, de désigner les 100 hommes cisalpins, d'Auxerre pour Versailles; et de me donner des renseignements sur la moralité de ces différents individus. Le dépôt général des Italiens est à Bourg-en-Bresse. S'il n'y a pas de chevaux pour les monter, ils le seront en Italie.

212. — Aoste, 2 prairial an VIII (22 mai 1800).

L'adjudant-général Bribes[2] prie le premier consul de l'appeler à

1. Philippe-Joseph Patel, général de brigade depuis le 17 février 1797.

2. Vincent Bribes, né à Foix en 1768, fourrier au régiment du Maine

l'armée : « le service de l'intérieur ne convient ni à mon goût ni au désir que j'ai de vous prouver au champ de l'honneur que j'aime à ne pas démentir la bonne opinion que vous avez bien voulu avoir de moi je tomberais malade, si j'étais privé de faire cette campagne qui va assurer la paix à la France et fixer les destinées de l'Europe ».

Le ministre de la guerre lui donnera ordre de se rendre à l'armée de réserve.

213. — Aoste, 4 prairial an VIII (24 mai 1800).

Le général de division Monnier écrit d'Aoste que le général Calvin (1), actuellement à Carpentras, désire être employé à l'armée de réserve : il serait également bien aise de servir avec moi, je vous le demande et vous prie de lui donner l'ordre de me joindre ».

Je prie le ministre de la guerre de donner à cet officier l'ordre de se rendre à l'armée de réserve.

214. — Aoste, 4 prairial an VIII (24 mai 1800).

A Carnot.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, une lettre du général Bernadotte (2). Il serait nécessaire de prendre quelques mesures pour que la solde des troupes destinées à l'expédition soit alignée et que la solde et les subsistances de son armée soient assurées.

Envoyez un brevet au général Sahuguet.

215. — Novare, 12 prairial an VIII (1er juin 1800).

A Carnot.

Le général Berthier, citoyen ministre, a fait passer le

en 1791, adjudant-major au 1er bataillon de l'Ariège en 1792, chef de ce bataillon en juillet 1794 et de la 4e légère en octobre 1796, adjudant général chef de brigade après la bataille des Pyramides, mort en l'an IX à l'armée d'Italie.

1. André Carvin, dit Calvin, général de brigade depuis le 20 janvier 1799.

2. C'est la lettre 4838 publiée dans la *Correspondance*.

Tessin hier. Vous connaissez sa rapidité et sa largeur. Une nombreuse cavalerie en défendait le passage et nos pontonniers ne sont pas encore arrivés. On passe toute la journée.

Mélas est parti le 10 à une heure du matin de Turin pour se rendre à Alexandrie.

Nous allons bientôt être établis à Milan, nos derrières appuyés au Gothard et au Simplon.

216. Paris, 22 prairial an VIII (11 juin 1800) (1).

Maret à Carnot.

Le secrétaire d'Etat a l'honneur d'annoncer au ministre de la guerre l'arrivée d'un nouveau courrier du premier consul.

Le général Duhesme avait investi Pizzighettone et fait occuper Crema.

Le premier consul était informé par le général Suchet de l'évacuation de Nice.

Le mouvement rétrograde de l'ennemi avait commencé le 9.

Le peuple de Milan a repris l'air de gaîté qu'il avait du temps de la première conquête des Français.

Les virtuoses les plus célèbres de l'Italie se réunissent à Milan qui va devenir le centre des plaisirs.

Le premier consul persiste à annoncer son retour à Paris pour les derniers jours du mois (1).

217. — Paris, 17 messidor an VIII (6 juillet 1800).

Le général de division Grouchy demande le commandement d'une division à une armée active et de préférence à celle de réserve en Italie.

Il sera employé à l'armée de réserve.

1. En marge : « pièce que le ministre Carnot a retrouvée dans ses papiers ; à renvoyer aux opérations militaires ».

218. — Paris, 18 messidor an VIII (7 juillet 1800).

A *Carnot*.

Je désirerais que vous donnassiez l'ordre, citoyen ministre, au général Davout qui va commander la cavalerie de l'armée d'Italie, de passer par Dijon, pour y passer la revue de tous les dépôts des régiments de cavalerie de l'armée d'Italie afin de faire rejoindre tout ce qui serait disponible.

219. — Paris, 21 messidor an VIII (10 juillet 1800).

Le général Commes désire ne pas aller en Italie.

Ne rien changer aux ordres donnés ci-devant au général Commes de se rendre à l'armée d'Italie.

220. — Paris, 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800).

Le premier consul demande un rapport sur l'adjudant-général Nivet, commandant le département de la Corrèze (1).

221. — Paris, 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800).

Le général de brigade Vignolle (2) demande le grade de général de division.

Refusé.

1. Cf. sur lui les *Mém.* de Thiébault, I, p. 419 et A. Chuquet, *Jemappes et la conquête de la Belgique*, p. 217. François Nivet, de Cognac, lieutenant au 2e bataillon de la Charente, puis au bataillon des Lombards, un des meneurs du club de Bruxelles, capitaine, adjudant général chef de brigade le 22 septembre 1793, commandant à Milan en 1800 et à Wittenberg en 1806, baron de l'Empire (9 septembre 1810), chef d'état-major du gouvernement de Danzig en 1807, de l'armée de Catalogne en 1810, de la 14e division militaire en 1814, de la 17e division d'infanterie à l'armée du Rhin en 1815 ; il resta jusqu'au bout ce qu'il était dès 1793, adjudant commandant.

2. Martin Vignolle, général de brigade (15 août 1796) et de division (27 août 1803), baron (29 juin 1808), puis comte de l'Empire (31 décembre 1809).

222. Paris, 13 thermidor an VIII (1er août 1800).

Il serait nécessaire, citoyen ministre, que vous puissiez faire connaître votre opinion sur les objets contenus dans la note ci-jointe aux époques qui y sont fixées [1].

223. Paris, 19 thermidor an VIII (7 août 1800).

On propose de remlegrer le general Sol Bauclair (2).

Refusé à cause du grand nombre d'officiers généraux: cet officier est susceptible de retraite.

224. — Paris, 21 thermidor an VIII (9 août 1800).

On propose d'accorder au capitaine au 16e dragons Dubois-Thainville le grade de chef d'escadron pour tenir rang.

(écrit et signé par Hugues Maret.)

L'arrêté a été refusé parce que la formule « pour tenir rang » est inusitée et que la disposition qui en résulte, est contraire aux principes. Le ministre est invité, s'il le juge convenable, à présenter un simple arrêté de promotion [3].

225. — Paris, 21 thermidor an VIII (9 août 1800).

On propose de confirmer dans le grade d'adjudant général le chef d'escadron Plauzonne [4].

1. On n'a pas cette note, mais on lit en marge de la lettre : « Les ordres ont été donnés aux citoyens Aboville, Morlet et Lomet pour ce qui les concerne. »

2. Pierre Sol-Bauclair, général de brigade depuis le 23 décembre 1793; il fut pourtant réintégré en janvier 1803 et il mourut le 1 avril 1814 commandant d'armes à Bayonne.

3. Dubois, dit Thainville, né en 1762, dragon en 1781, sous-lieutenant et lieutenant en 1792, capitaine (12 juin 1793), était entré au ministère des affaires étrangères et fit une carrière honorable dans les consulats du Levant et de Barbarie. (Cf. Fr. Masson, *Le départ. des aff. étr. pendant la Révolution*, p. 163 et 254.

4. Louis-Auguste Marchand dit Plauzonne, devait être général de brigade (5 mai 1809) et baron de l'Empire (14 avril 1810) : il fut tué à la Moskowa.

Refusé: il y a un trop grand nombre d'adjudants commandants.

226. — Paris, 21 thermidor an VIII (9 août 1800).

On propose de confirmer la nomination du capitaine Joseph-Pierre Richard, de la 78e demi-brigade, promu chef de bataillon par le général en chef de l'armée du Rhin.

Lorsqu'il manquera une place dans cette demi-brigade.

227. — Paris, 25 thermidor an VIII (13 août 1800).

A Carnot.

Le camp de Dijon est composé de troupes habillées et soldées. Autorisez, citoyen ministre, le général Brune à amener de ces troupes celles qu'il choisira pour l'armée d'Italie, en infanterie. On retirera un nombre égal de troupes de cette dernière armée et on les prendra parmi celles qui sont nues et qui sont les plus affaiblies.

228. — Paris, 25 thermidor an VIII (13 août 1800).

Maret à Carnot.

Le premier consul est informé, citoyen ministre, qu'un Français a fait faire de fausses lettres de change sur l'Empereur et sur le Piémont. Il me charge de vous inviter à écrire au ministre extraordinaire de la République à Milan de faire arrêter ce Français, quel qu'il soit.

—

229. — Paris, 27 thermidor an VIII (15 août 1800).

Bourrienne à Carnot.

Le premier consul vous prie, citoyen ministre, de lui envoyer les rapports du général Lucotte sur les départements de l'Orne et de la Sarthe.

230. — Paris, 6 fructidor an VIII (24 août 1800).

Maret à Carnot.

Le premier consul me charge, citoyen ministre, de vous inviter à faire venir à Paris le général Saint-Cyr[1] qui est en ce moment à Nancy.

231. — Paris, 8 fructidor an VIII (26 août 1800).

Le chef de brigade Viviès[2] demande de l'emploi dans l'armée active.

Le ministre de la guerre donnera l'ordre à cet officier de se rendre à l'armée d'Italie pour y être attaché à une demi-brigade.

232. — Paris, 12 fructidor an VIII (30 août 1800).

Le général Mermet[3] restera chef du 10e régiment de hussards, mais il ne pourra conserver son grade de général.

233. — Paris, 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800).

Le premier consul a décidé qu'il sera fait une pension de trente mille francs au général Masséna.

234. — Paris, 10 vendémiaire an IX (2 octobre 1800).

A Bernadotte.

J'ai lu avec intérêt, citoyen général, ce que vous avez fait

1. Gouvion Saint-Cyr.

2. Guillaume-Raymond-Amand Viviès devint général de brigade (24 décembre 1805) et baron de Laprade (11 août 1808).

3. Augustin Mermet, général de brigade depuis le 1er janvier 1796 et qui fut promu général de division le 1er février 1805, commandait en effet le 10e hussards avec rang de général de brigade en suite d'un arrêté du Directoire, du 5 mars 1797.

pour ramener l'ordre dans la 52e, ainsi que le rapport du général Liébert du 5e vendémiaire. Donnez à cet officier des témoignages de la satisfaction du gouvernement. La nomination que vous avez faite du chef de brigade Féry[1] au rang de général de brigade est confirmée. Je désire que ce brave officier puisse venir à Paris; il a donné l'exemple de fermeté et d'énergie le plus honorable pour un militaire.

235. — Paris, 11 vendémiaire an IX (3 octobre 1800).

Maret à Carnot.

Le premier consul, citoyen ministre, autorise le général en chef Bernadotte à venir à Paris lorsqu'il aura fait toutes les dispositions nécessaires pour la division expéditionnaire dont la destination est arrêtée.

236. — Paris, brumaire an IX.

La mère du général de brigade Duvignau[2] est, ainsi que son fils, dans la situation la plus pénible, et le fils réclame contre l'ordre du jour qui lui a prescrit de cesser ses fonctions et contre la décision qui l'a mis en réforme.

Le premier consul persiste dans sa décision de le porter sur le tableau de réforme.

237. — Paris, brumaire an IX.

Propos tenu à Berthier sur l'adjudant général Sherlock.

Sherlock a été aussi froid dans le corps législatif que

1. Jean-Baptiste-Michel Féry ne fut confirmé général de brigade que le 24 août 1801.

2. Duvignau, blessé par une chute de cheval, alla, au matin de la bataille de Marengo, se faire soigner; un ordre du jour, contre lequel il ne cessa de protester, lui prescrivit de cesser ses fonctions et, peu après, il fut mis en réforme (9 août 1800). Duvignau, général de brigade depuis le 15 janvier 1795, avait été pourtant chef d'état-major de l'armée de l'intérieur, commandée alors par Bonaparte.

chaud dans son commandement du département du Vaucluse (1).

238. — Paris, 1 brumaire an IX (23 octobre 1800).

Le général Liébault (2) demande à être employé tout de suite.

Le placer dans une division militaire.

239. — Paris, 1 brumaire an IX (23 octobre 1800).

Rapport fait aux consuls par Lacuée, ministre de la guerre (3).

Le ministre, devant présenter le tableau de l'organisation de l'état-major de l'armée en exécution de l'arrêté du 16 vendémiaire, prie le premier consul de lui faire connaître si dans ce tableau seront compris :

1° Les officiers généraux et adjudants commandants employés dans les colonies ou par le Département de la marine, tels que les généraux Desfourneaux, Toussaint Louverture, Malartic, etc.;

Oui.

2° Les prisonniers de guerre non rentrés en France ;

Oui.

3° Les officiers généraux composant les directoires des hôpitaux des armées ;

Non.

4° Ceux employés dans la diplomatie, tels que le général Beurnonville, etc. ;

Oui.

1. Propos répété par Berthier (lettre de Sherlock, du 3 brumaire).

2. Charles-Antoine Liébault, général de brigade depuis le 19 octobre 1799 et qui devait cette nomination à Macdonald. Dans ses *Mémoires* (III, p. 27 et 303), Thiébault le traite d'ignorant et de lâche : à Lyon, il se sauve devant Blondeau qui depuis des années le provoquait en duel sans avoir jamais pu le joindre ; à Tours, il se bat dans la rue, comme un crocheteur, avec son valet qui lui réclame justement ses gages.

3. Lacuée fait l'interim du 9 octobre au 14 novembre ; mais Berthier est ministre de la guerre (pour la seconde fois) depuis le 8 octobre 1800 et il le sera jusqu'au 9 août 1807.

5° Ceux employés dans les préfectures, tels que les généraux Dugua, Ligniville, etc. ;

Oui.

6° Les officiers généraux et adjudants commandants promus à des grades supérieurs aux armées et non encore confirmés ;

Non.

7° Si les officiers généraux et adjudants commandants réformés avec traitement pourront être proposés en remplacement de ceux qui étant en activité paraissent avoir moins de talents et de moralité ;

Non.

240. — Paris, 2 brumaire an IX (24 octobre 1800).

Compte-rendu au premier consul par le général Bernadotte sur l'opération faite par le général Wirion de l'organisation de la gendarmerie nationale dans les départements de l'Ouest.

Le ministre de la guerre écrira une lettre de satisfaction au général Wirion sur la conduite qu'il a tenue dans l'Ouest.

241. — Paris, 7 brumaire an IX (29 octobre 1800).

Le général Liébault sera envoyé avec le général Sahuguet, et le général Guénand[1] sera employé dans une division autre que celle de son domicile ordinaire.

242. — Paris, 7 brumaire an IX (29 octobre 1800).

Le général Debelle, chargé par le général en chef Brune de commander les troupes passées de l'armée d'Italie à celle du Midi, demande une nouvelle commission de lieutenant de général en chef.

J'ai approuvé que le général Debelle quitte l'armée de l'Ouest, mais il faut lui annoncer qu'il n'y a point ailleurs de place de lieutenant-général vacante.

1. Louis-Charles Guénand, général de brigade depuis le 14 mars 1800.

243. — Paris, 17 brumaire an IX (8 novembre 1800).

Le général de brigade Trehault désire être employé auprès du général Macdonald.

A l'armée des Grisons.

244. — Paris, 2 frimaire an IX (23 novembre 1800).

On propose de confirmer la promotion de Devian au grade de général de brigade.

Ce serait lui faire tort [1].

245. — Paris, 2 frimaire an IX (23 novembre 1800).

Le général de division Tilly, chef de l'état major de l'armée de l'Ouest, a été nommé, le 20 messidor dernier, par le général Bernadotte, lieutenant de général en chef ; il demande que le brevet lui en soit expédié

Ajourner toute signature de brevet de lieutenant de général en chef.

246. — Paris, 27 frimaire an IX (18 décembre 1800).

Le général Debelle rappelle qu'il est loin des armées et « qu'un soldat qui n'aime que les camps et les champs de gloire, ne peut exister sans pain ».

Le ministre de la guerre l'enverra à une armée active.

247. — Paris, 3 nivôse an IX (24 décembre 1800).

Au ministre de l'intérieur.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire connaître au citoyen Harmand [2], préfet du Haut-Rhin, que ce n'est par

1. « Ne remarquait le ministre, la réforme ordonnée parmi les officiers généraux de tous grades. » Laurent Devian Saint-Sauveur ne fut, en effet, général de brigade que le 29 mars 1801.

2. Harmand de la Meuse, l'ancien conventionnel.

aucun sujet de mécontentement contre lui, mais pour l'appeler à des fonctions auxquelles sa probité et son esprit conciliant le rendent propre que le gouvernement l'a remplacé dans la préfecture du Haut-Rhin.

248. Paris, 3 nivôse an IX (24 décembre 1800).

Au ministre de l'intérieur.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître pourquoi le citoyen Haüy a adressé des plaintes au tribunat sur un projet tendant à supprimer l'institution des aveugles.

249. — Paris, 10 nivôse an IX (31 décembre 1800).

A Berthier.

Le général Leclerc pense que le chef de brigade de la 11e de ligne n'est pas propre à remplir sa place. Je vous prie de me faire un rapport sur l'officier qu'il propose en remplacement et sur la place que l'on pourrait donner au chef actuel, ainsi que sur les mesures à prendre pour composer la demi-brigade de bons officiers.

250. Paris, 15 nivôse an IX (5 janvier 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre aux escadrons du 5e régiment de dragons qui sont à Besançon, de se rendre à Paris pour rejoindre leur corps, et aux différents détachements des demi-brigades et du 19e de dragons qui ont eu ordre de se rendre au Hâvre, de rejoindre leurs corps.

251. — Paris, 16 nivôse an IX (6 janvier 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire donner en forme de gratification aux épouses des citoyens Desgenettes et Larrey une somme de 1.500 francs et d'écrire à chacun de ces citoyens une lettre de félicitations.

252. — Paris, 17 nivôse an IX (7 janvier 1801).

Rapport du ministre de la marine tendant à régler le service de la marine en Corse et proposition d'employer dans l'île le commissaire Ménard.

Renvoyé au ministre de la marine. Approuvé le travail ci-joint. Le citoyen Ménard peut être employé plus utilement qu'à Bastia; c'est un homme d'un grand mérite.

253. — Paris, 18 nivôse an IX (8 janvier 1801).

A Larrey, chirurgien en chef de l'armée d'Orient.

Ecrit par Berthier.

Vous avez rendu, citoyen, aux militaires blessés de l'armée d'Orient des services trop marquants pour ne point fixer sur vous l'attention particulière du premier consul. Il est satisfait de votre zèle et c'est avec bien de l'empressement que je remplis l'ordre qu'il m'a donné de vous le témoigner.

254. — Paris, 21 nivôse an IX (11 janvier 1801).

Le père de Mireur (1) demande des secours.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui faire donner des secours.

1. François Mireur, général de brigade, du 2 avril 1797, tué par les Arabes non loin du camp de Damanhour le 9 juillet 1798.

255. — Paris, 22 nivôse an IX 12 janvier 1801.

On mande que Mme Jullien, mère de plusieurs défenseurs, est dans la misère.

Renvoyé au ministre de la guerre. Lui faire donner le tiers des appointements de son fils qui est en Égypte [1].

256. — Paris, 22 nivôse an IX 12 janvier 1801.

Mémoire de La Martinière [2] sur Belle-Isle.

Ce mémoire paraît mériter d'être pris en considération: il faudrait envoyer un officier du génie, d'artillerie et un commissaire des guerres pour inventorier les magasins, organiser les batteries et les mettre en état de défense.

257. — Paris, 23 nivôse an IX 13 janvier 1801.

A Talleyrand.

Le vice-amiral Bruix se rend, citoyen ministre, à La Haye pour s'entendre avec le Directoire exécutif batave sur un plan de campagne maritime. Je vous prie de lui remettre une lettre pour le citoyen Sémonville [3], afin qu'il soit appuyé dans toutes les circonstances, où il en aurait besoin.

1. Il y avait trois frères Jullien dans l'armée: l'un, Auguste-Louis, capitaine d'infanterie, était mort de la peste à Alexandrie le 5 janvier 1800; l'autre, Thomas-Prosper, capitaine et aide-de-camp de Bonaparte, avait été tué par les habitants d'Alkam en allant du Caire à Rosette le 2 août 1798; le troisième, l'aîné, Jullien de Bidon, camarade de Napoléon au régiment de La Fère, devint général de brigade, préfet du Morbihan et comte de l'Empire. Cf. A. Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon*, I, p. 310 et 460.

2. Guillaume Boyvin de La Martinière qui fut promu le 1er février 1805 général de brigade.

3. Qui avait, après le 18 brumaire, remplacé Deforgues à La Haye de même qu'Angereau remplaçait Brune.

258. — Paris, 24 nivôse an IX (14 janvier 1801).

Au ministre de l'intérieur.

Je vous envoie, citoyen ministre, deux projets: l'un sur la compagnie d'Afrique; l'autre, sur la pêche du corail. L'un et l'autre de ces projets offrent quelques modifications à celui que vous avez présenté. Je vous prie de me faire un rapport sur l'un et l'autre.

259. — Paris, 26 nivôse an IX (16 janvier 1801).

Au ministre de la guerre.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître si l'escadron du 20e de dragons qui est à Moulins, est armé de fusils.

260. — Paris, 27 nivôse an IX (17 janvier 1801).

Le ministre de la justice propose la radiation définitive du citoyen Lamoignon.

Renvoyé au consul Cambacérès pour me faire connaître son opinion.

261. — Paris, 5 pluviôse an IX (25 janvier 1801).

Au général Dugua [1].

Ecrit par Bourrienne.

J'ai communiqué au premier consul, mon cher général, votre lettre du 1 pluviôse. Il l'a lue avec beaucoup d'attention. Ne doutez pas que des mesures vigoureuses ne soient prises pour maintenir la tranquillité dans votre département si les chouans la troublaient. Je dois vous dire que l'on compte beaucoup sur votre zèle, votre activité et votre dévouement.

1. Cf. sur Dugua, préfet du Calvados, la lettre 239 et ce que nous disons de lui dans notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 237-238 et notre *Dragonnades*, p. 200-201.

262. — Paris, 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801).

A Forfait.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître si la frégate la *Thémis* qui est à Bayonne, est dans le cas de servir à une expédition. Ne serait-il pas possible de faire partir le général Lacrosse par les deux frégates qui sont à Saint-Malo?

263. — Paris, 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801).

A Berthier.

Je désire, citoyen ministre, changer tous les officiers d'état-major, soit de la cavalerie, soit d'infanterie, soit d'artillerie et du génie. Faites-moi un rapport sur ceux qui y sont et sur ceux qu'on pourrait y envoyer.

264. — Paris, 10 pluviôse an IX (30 janvier 1801).

Berthier soumet quelques vues d'embellissement et des dispositions nouvelles pour l'hôtel national des Invalides.

Approuvé, pourvu qu'on ne détruise rien de ce que l'on serait obligé de refaire aux prochaines fêtes.

265. — Paris, 13 pluviôse an IX (2 février 1801).

A Berthier.

Je vous prie de faire donner une gratification de quinze mille francs au général Humbert pour les frais extraordinaires de l'expédition d'Irlande.

266. — Paris, 16 pluviôse an IX (5 février 1801).

Proposition de donner aux marins des armes d'honneur, comme aux militaires de l'armée de terre.

Il n'y a pas de loi pour accorder des récompenses aux militaires de terre, ni pour en exclure ceux de mer. Le premier consul accordera sûrement des distinctions flatteuses à ceux qui en auront mérité; mais il n'en accorde pas quand il n'y a pas eu de victoire, quelle qu'ait été la défense.

---

267. — Paris, 19 pluviôse an IX (8 février 1801).

Le consul Cambacérès, consulté, pense que la somme de 40.000 francs avancée par le général Joubert pour le service de l'armée, doit être remboursée à Mme Joubert à titre d'indemnité.

Le premier consul adopte l'avis du consul Cambacérès et ordonne que le ministre de la guerre, auquel cette note sera communiquée, soit invité à présenter un projet d'arrêté[1].

---

268. — Paris, 19 pluviôse an IX (8 février 1801.)

Le préfet maritime de Toulon assure qu'il va être impossible de remplir les intentions du premier consul sur la correspondance avec l'Egypte, faute de bâtiments et de fonds.

Renvoyé au ministre de la marine pour me faire connaître s'il a pris les mesures nécessaires pour assurer le service des communications avec l'Egypte.

---

269. — Paris, 24 pluviôse an IX (13 février 1801).

A Berthier.

Vous donnerez l'ordre, citoyen ministre, au lieutenant général Soult qui est en Piémont, de se rendre sur le champ, pour servir en sa qualité, à Citta Castellana, quartier-général du général Murat.

1. Signé Maret.

270. Paris, 24 pluviôse an IX (13 février 1801).

A Talleyrand.

Je vous renvoie, citoyen ministre, les lettres du général Beurnonville [1]. Faites lui connaître que le gouvernement est satisfait du zèle qu'il a montré dans cette circonstance ainsi que de la conduite qu'il a tenue depuis qu'il est à Berlin.

271. Paris, 26 pluviôse an IX (15 février 1801).

A Fouché.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître pour quelle raison les colonnes mobiles du Var n'ont pas encore été payées des cinq cents francs qui leur avaient été promis pour chaque brigand pris.

272. Paris, 28 pluviôse an IX (17 février 1801).

A Berthier.

Vous donnerez l'ordre, citoyen ministre, à tous les corps polonais qui sont à l'armée du Rhin, de se rendre en Toscane.

273. Paris, 3 ventôse an IX (22 février 1801).

A Berthier.

Le général Brune, citoyen ministre, a demandé à venir à Paris. Autorisez-le à s'y rendre. Il laissera le commandement de l'armée au général Moncey, le plus ancien général de division. Ecrivez-lui une lettre honnête.

1. Alors ambassadeur à Berlin et qui affirmait les favorables dispositions du roi et « sa bonne volonté pour la France ».

274. — Paris, 3 ventôse an IX (22 février 1801).

A Berthier.

Vous préviendrez le général Macdonald que, lorsque le traité sera échangé, il devra rentrer en Suisse avec son armée. Qu'il fasse en conséquence ses dispositions. Qu'il vous fasse connaître les corps de son armée qui seraient à Bergame ou dans le Milanais, afin que vous puissiez leur donner une destination lors de l'évacuation.

275. — Paris, 7 ventôse an IX (26 février 1801).

On propose de remettre en activité dans son grade et d'employer dans la 10e division militaire le général de brigade Martin, ex-membre de la Législature en l'an V, et que le premier consul avait promis de ne pas laisser languir dans l'oisiveté.

Il est nommé préfet (1).

276. — Paris, 9 ventôse an IX (28 février 1801).

A Talleyrand.

Donnez l'ordre, citoyen ministre, au citoyen Alquier de se rendre au quartier-général du général Murat, avec les pouvoirs nécessaires pour conclure la paix avec le plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles. Il serait nécessaire que le citoyen Alquier partît le 11 ventôse.

277. — Paris, 9 ventôse an IX (28 février 1801).

L'adjudant-général Devaux (2) demande d'être employé dans la garde des consuls.

1. Des Pyrénées Orientales ; il s'agit de Joseph-Magdelaine Martin, général de brigade depuis le 13 juin 1795 ; voir sur lui notre *Dictionnaire*, p. 46, 204 et 259.

2. Pierre Devaux qui fut nommé général de brigade le 30 juillet de l'année suivante et, le 9 octobre 1813, baron de l'Empire.

Le ministre de la guerre l'emploiera dans la 8e division militaire.

278. Paris, 9 ventôse an IX (28 février 1801).

Troubles dans la Nièvre, la gendarmerie est impuissante contre les bandes.

Donnez l'ordre aux escadrons du 11e de cavalerie qui sont à Lyon de se rendre à Moulins.

279 — Paris, 11 ventôse an IX (2 mars 1801).

L'épouse du général Dumoutier, fille du général Dugommier (1), demande du service pour son mari dans les colonies.

Renvoyé au ministre de la marine pour l'envoyer à la Guadeloupe, s'il n'y a aucun inconvénient.

280. — Paris, 26 ventôse an IX (17 mars 1801).

A Lacuée.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 26 ventôse. Ma confiance vous est depuis longtemps acquise; vous la devez à vos talents, à l'assiduité de votre travail et à la sévère probité dont vous donnez tous les jours de nouvelles preuves. Je désire fort que la circonstance se présente de vous donner un témoignage public de la satisfaction du gouvernement.

281. — Paris, 30 ventôse an IX (21 mars 1801).

Fouché propose de faire punir les neuf gendarmes qui ont laissé

1. Cf. A. Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon*, III, p. 226 et 300. Justine, la fille de Dugommier, avait épousé, en 1800, un général de brigade provisoire, devenu capitaine d'une compagnie de vétérans, Pierre Dumoutier, et sur sa recommandation, Dumoutier fut envoyé en décembre 1801 comme commandant d'armes à la Guadeloupe.

piller la diligence qui portait, de Clermont à Lyon, la somme de vingt mille francs.

Faire traduire ces neuf gendarmes devant un conseil de guerre et me faire connaître leurs noms, les lieux de leur naissance et les corps où ils ont servi.

282. — Paris, 7 germinal an IX (28 mars 1801).

Le général Bernadotte demande que Marbot (1), sous-lieutenant au 1er régiment de hussards, lui soit adjoint comme aide-de-camp surnuméraire ; mais on observe que la loi ne reconnaît pas d'aide-de-camp surnuméraire et que le général Bernadotte a déjà sept aides-de-camp auprès de lui.

Le premier consul ne peut s'éloigner des dispositions des arrêtés.

283. — Paris, 8 germinal an IX (29 mars 1801).

A Talleyrand.

J'ai rappelé au Conseil d'état, citoyen ministre, les citoyens Petiet et Dejean. Faites-moi un rapport sur les individus que vous croirez propres à les remplacer. Le général Dessolle me paraîtrait convenir à Gênes. Le général Masséna paraît désirer rester à Paris. Faites-moi connaître par qui on pourrait faire occuper le poste de Copenhague.

284. — Paris, 8 germinal an IX (29 mars 1801).

Ce jour-là, la liste des généraux de division et de brigade est arrêtée par les consuls. Sur la minute de cette liste Bonaparte ajoute aux généraux de division quatre noms qui manquent : *Dufour ; Dumas* (qui est prisonnier en Sicile) ; *Lagrange ; Lacombe Saint-Michel*. Il marque d'une croix, c'est-à-dire efface deux noms, celui de Magallon et celui de Toussaint Louverture, et il met en tête ces

1. L'auteur des *Mémoires*, Marcellin Marbot

mots: *La liste des généraux de division est composée comme il suit.*

285. Paris, 8 germinal an IX (29 mars 1801).

Rapport de Chasseloup-Laubat (1) sur la rade de Goro et sur la navigation de plusieurs fleuves et rivières d'Italie.

Renvoyé au ministre de la guerre. Ces deux projets de reconnaissances renferment des vues utiles et méritent d'être examinés avec soin.

286. Paris, 8 germinal an IX (29 mars 1801).

Le général Joseph Morand envoie le plan d'Alexandrie et, en demandant une nouvelle destination, prie le consul de l'autoriser « à se rendre au sein de sa famille, à Paris. »

Renvoyé au ministre de la guerre; accordé la permission de se rendre à Paris.

287. Paris, 11 germinal an IX (1er avril 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Thiébault de se rendre à Poitiers où il aura sous ses ordres la 90e, l'artillerie et la cavalerie qui se rendront dans cette place. Il fera partie du corps de la Gironde (2).

288. Paris, 11 germinal an IX (1er avril 1801).

A Berthier.

Je vous prie de m'envoyer demain la liste de tous les généraux de division qui sont dans ce moment à Paris

1. Cf. sur lui notre *Journal* de Desaix, p. 214.
2. Cf. Thiébault, *Mém.*, III, p. 186.

et de me faire connaître si le général Morlot [1], de l'armée des Grisons, est dans cette ville.

289. Paris, 14 germinal an IX (4 avril 1801).

A Berthier.

Ordre au général Chasseloup d'améliorer les travaux de Porto Legnago et de la Rocca d'Anfo. Envoyer des ingénieurs en Italie pour lever la carte du pays entre l'Adige, l'Adda et le Pô, sur l'échelle de la grande carte de Cassini

290. Paris, 15 germinal an IX (5 avril 1801).

Lefebvre écrit au consul pour le prier de changer à Morand [2] son commandement d'Alexandrie : « ce général a fait quelques fautes dans son commandement de Paris, mais il n'appartient pas à tous les hommes d'avoir le caractère de mépriser les flatteurs et les flatteries des factieux dans un instant de crise. C'est ce qui a fait du tort à notre pauvre Morand. Malgré cela, je sais qu'il vous est fortement attaché ».

Renvoyé au ministre de la guerre; accordé.

291. Paris, 22 germinal an IX (12 avril 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, d'ordonner au citoyen Ville-sur-Arce [3], officier d'artillerie cisalpin qui est à Antibes, de se rendre à Paris pour rendre compte de la situation dans laquelle il a trouvé cette artillerie.

1. Antoine Morlot, général de brigade (20 septembre 1793) et de division (28 janvier 1794).

2. Joseph Morand, nommé commandant temporaire de Paris et élevé au grade de général de division le 27 avril 1800, avait reçu dès le 19 juillet suivant l'ordre de se rendre sans délai à Alexandrie pour prendre le commandement de cette place.

3. Cf. sur Léon-Charles Le Lieur de Ville-sur-Arce, capitaine d'artillerie en 1792, employé après son émigration dans l'artillerie de la République cisalpine et sous-inspecteur aux revues (1809-1815), notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 172 et 396 et la troisième série de nos *Études d'histoire*, p. 207-226

292. — Paris, 26 germinal an IX (16 avril 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de mettre à la disposition du général Bernadotte, tous les mois, dix mille francs pour dépenses extraordinaires, à compter du 1er germinal pour dépenses secrètes de son commandement de l'armée de l'Ouest.

293. — Paris, 28 germinal an IX (18 avril 1801).

On propose de faire capitaine le citoyen Petiet fils, lieutenant d'artillerie, aide de-camp du général Brune [1].

Renvoyé au ministre de la guerre: il est trop jeune.

294. — Paris, 29 germinal an IX (19 avril 1801).

On rend compte de quelques détails relatifs à la manière dont les généraux Guénand et Lespinasse traitent les habitants d'Anvers.

Le ministre de la guerre se fera rendre compte par le général de division de ces objets et m'en rendra compte.

295. — Paris, 5 floréal an IX (25 avril 1801).

On propose d'envoyer à Tours les deux escadrons du 11me régiment de cavalerie qui sont à Lille.

Approuvé ce mouvement.

296. — Paris, 10 floréal an IX (30 avril 1801).

Le 10me hussards arrive à Lyon au 16 floréal.

Lui donner l'ordre de se rendre à Bordeaux pour faire partie du corps d'observation de la Gironde.

1. Cf. sur Alexandre Petiet notre *Stendhal-Beyle*, p. 48-49 et 81-82.

297. — Paris, 13 floréal an IX (3 mai 1801).

On présente à la signature du premier consul le livre en vertu duquel Horace-Camille Desmoulins jouira d'un secours annuel de 2,000 francs.

La décision à cet égard a eu son effet. Le jeune homme ayant dix huit ans, il n'y a pas lieu à renouveler [1].

298. — Paris, 17 floréal an IX (7 mai 1801).

Entretien avec le général Vrion, qui lui représente qu'il n'a reçu aucune gratification pour ses missions ; Bonaparte répond :

Je vais y pourvoir et vous faire donner tout ce qu'il vous faudra.

299. — Paris, 20 floréal an IX (10 mai 1801).

On propose de conférer au capitaine du lougre l'*Ami des lois*, Lecasseur, le grade de lieutenant de vaisseau, en récompense du combat qu'il a soutenu contre un cutter anglais supérieur en force.

Renvoyé au ministre de la marine pour lui écrire une lettre de satisfaction.

300. — Paris, 23 floréal an IX (13 mai 1801).

Le général de brigade O' Keeffe [2] demande le commandement d'armes de Besançon ou de Briançon.

Recommandé au ministre de la guerre pour qu'il obtienne un commandement de place analogue à son grade

1. Le décret voté par les Cinq Cents, le 28 avril 1796, portait que le fils de Camille Desmoulins recevrait une pension de deux mille francs jusqu'au jour où il aurait atteint sa dix-huitième année. Mais Bonaparte se souvenait qu'il avait, l'année précédente, le 30 septembre 1800, nommé ce jeune homme élève à l'Prytanée français et le fils de Camille, étant né le 6 juillet 1792, n'avait plus droit à la pension. Horace Desmoulins devint avocat et alla s'établir, en 1817, à Haïti, où il mourut à Jacmel, le 29 juin 1825.

2. Patrice O' Keeffe, général de brigade depuis le 15 mai 1795.

301. — Paris, 23 floréal an IX 13 mai 1801.

Le général de division Gardanne recommande au premier consul le général de brigade Pinon, son beau-père.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur le général Pinon [1].

302. — Paris, 27 floréal an IX 17 mai 1801.

On propose d'élever Romeuf [2], aide-de-camp du général Mathieu Dumas, au grade de chef de brigade.

Le proposer à une des premières places vacantes.

303. — Paris, 30 floréal an IX 20 mai 1801.

Robinet, ex-fusilier à la 75e demi-brigade, retiré pour cause de blessures, demande le payement de sa pension de retraite.

Renvoyé au ministre de la guerre auquel je recommande de faire expédier promptement l'affaire de ce brave soldat.

304. — Paris, 1 prairial an IX 21 mai 1801.

On propose de réintégrer le général de brigade Guériot Saint-Martin, passé dans la ligne et réformé au dernier travail, mais de le remettre dans l'arme de l'artillerie et seulement comme chef de brigade.

Faire connaître s'il y a une place vacante et si, pen-

1. Jean-Simon-Pierre Pinon, valet de chambre de Louis XVI, membre des Jacobins, attaché à la Légion du Centre, adjoint aux adjudants généraux à l'armée du Nord vers la fin du siège de Lille, adjudant général chef de brigade en mai 1793, général de brigade le 9 août 1795. Sa fille, Adelaïde Pinon, « jolie comme un ange, créature ravissante, rose s'il en fut jamais », épousa en premières noces Salafon de Vigearde, en secondes le beau Gardanne de qui elle eut un fils, en troisièmes le comte de Vaulgrenant, chambellan de l'Empereur et plus tard gentilhomme de la chambre du roi ; cf. Thiebault, *Mém.*, I, p. 179.

2. Jean-Louis Romeuf : il fut nommé adjudant commandant le 27 août 1803 et général de brigade le 16 janvier 1811 ; tué à la Moskowa.

dant qu'il a servi dans l'artillerie, il n'y a pas eu de plaintes contre lui.

305 Paris, 3 prairial an IX (23 mai 1801).

Dans une lettre à Clarke du 29 floréal, le général Wirion le prie de rappeler au premier consul une promesse de gratification.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui donner une gratification qui lui serve d'indemnité.

306. Paris, 18 prairial an IX (7 juin 1801).

Le général Chazaud Dutheil [1] désire être employé dans la première expédition maritime.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le proposer lorsqu'il sera question d'une expédition maritime.

307. Paris, 23 prairial an IX (12 juin 1801).

On propose d'accorder des brevets d'honneur aux citoyens Cluy, Lemay et Lemelle, caporaux dans la 62e demi-brigade.

Renvoyé au ministre de la guerre. Les brevets d'honneur proposés pour la 62e demi-brigade ne sont pas suffisamment motivés. Le ministre de la guerre demandera à ce corps des détails plus circonstanciés sur les hommes proposés pour avoir des fusils d'honneur.

308. Paris, 4 messidor an IX (23 juin 1801).

Donnez l'ordre, citoyen ministre, que tous les grenadiers de la 60e demi-brigade, qui sont dans la citadelle de Turin, soient distribués trois à trois dans les corps

1. Jacques Chazaud-Dutheil, général de brigade depuis le 28 octobre 1795 ; il fut, non pas employé dans une expédition maritime, mais nommé inspecteur des hôpitaux.

de la République, hormis les cinq plus mauvais sujets, reconnus pour auteurs de la rébellion, qui seront retenus, jusqu'à nouvel ordre, dans la citadelle de Turin. Leurs noms vous seront envoyés pour être statué définitivement sur le sort de ces individus.

309. — Paris, 11 messidor an IX (30 juin 1801).

Le général de brigade Barbuat [1], père du général Boisgerard, demande une pension.

Il n'a pas droit à la pension.

---

310. — Paris, 13 messidor an IX (2 juillet 1801).

On présente au premier consul trois généraux de division pour le commandement de l'expédition qui se prépare à Brest : Delaborde, Gudin et Legrand.

Le général Delaborde [2] me paraît convenir à ce commandement.

311. — Paris, 13 messidor an IX (2 juillet 1801).

Le général en chef Bernadotte se plaint que le général Humbert se soit absenté sans son autorisation ; il l'a fait remplacer provisoirement par le général Gratien et il lui infligera huit jours d'arrêt.

Le ministre de la guerre doit faire exécuter les règlements militaires.

312. — Paris, 16 messidor an IX (5 juillet 1801).

A Berthier.

Les régiments de cavalerie se plaignent, citoyen minis-

1. Jacques-François de Barbuat de Maison-Rouge de Boisgérard nommé le 19 octobre 1793 général de brigade.

2. Napoléon l'avait connu devant Toulon, et il le fit comte de l'Empire et gouverneur du château de Compiègne ; en 1815 il le chargeait de pacifier la Vendée ; cf. notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 237 et 304.

tre, d'être cantonnés comme en pleine guerre; donnez des ordres pour qu'ils soient casernés le plus promptement possible et dans les lieux propres à la nourriture des chevaux.

313. — Paris, 1 thermidor an IX (20 juillet 1801).

Demande faite par le citoyen Montigny Pontis, nommé capitaine au 10e régiment de chasseurs par le général Bonaparte le 13 frimaire an V et confirmé par arrêté du 27 frimaire an VIII, pour prendre rang seulement du 29 brumaire an VII ; il voudrait compter dans son grade du 13 frimaire an V, date de sa nomination provisoire.

Ne pas déroger aux principes.

314. — Paris, 11 thermidor an IX (30 juillet 1801).

A Forfait.

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous donniez ordre au citoyen Jérôme Bonaparte, aspirant de la marine, embarqué sur l'escadre du contre-amiral Ganteaume, de se rendre à Paris.

315. — Paris, 11 thermidor an IX (30 juillet 1801).

Le citoyen Dumoustier (1), capitaine attaché à la garde des consuls chargé de dépêches pour l'Egypte et embarqué sur l'escadre du contre amiral Ganteaume, n'a pu aborder ; de retour en France, il attend vos ordres à Toulon.

Il n'y a pas d'inconvénient qu'il vienne à Paris.

316. — Paris, 17 thermidor an IX (5 août 1801).

Le commissaire-ordonnateur Dujard soumet un projet d'organisation du corps de la gendarmerie.

1. Pierre Dumoustier devint général de brigade (30 décembre 1806) et de division (24 juin 1811), colonel du 1er régiment des chasseurs à pied de la garde impériale et (10 janvier 1814) comte de l'Empire.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur cet ordonnateur [1].

317. — Paris, 17 thermidor an IX (5 août 1801).

Quelle sera la destination des troupes embarquées sur l'escadre du contre-amiral Ganteaume et rentrées à Toulon ?

Le ministre donnera l'ordre aux troupes qui faisaient partie de la 8e division militaire de rejoindre leurs corps. La légion expéditionnaire restera jusqu'à nouvel ordre dans cette division.

318. — Paris, 21 thermidor an IX (9 août 1801).

Sur l'entretien des troupes françaises en Helvétie.

Les troupes sont payées par la France et doivent être nourries par la Suisse. Dans le cas où le refus de paiement des troupes aurait lieu, le premier consul donnerait sur le champ l'ordre de retirer les troupes.

319. — Paris, 24 thermidor an IX (12 août 1801).

A propos de la correspondance du citoyen Hirsinger relative aux émigrés D'André et Précy.

Renvoyé au ministre de la police, pour me faire connaître les noms d'une douzaine d'individus qui, depuis plusieurs années, vivent dans quelques villes d'Allemagne et troublent la tranquillité par leurs intrigues, tels que d'André, Willot, afin que je les fasse arrêter dans quelque endroit qu'ils soient.

1. C'était le neveu de ce Dujard qui fut général de brigade et le lieutenant colonel de Bonaparte au 4e régiment d'artillerie. (A. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 174).

320. — Paris, 25 thermidor an IX (13 août 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire lever la carte du Piémont et de la Suisse sur la même échelle que celle de Cassini, et de donner des instructions pour que les chemins de la Suisse et du Piémont soient bien marqués.

321. — Paris, 4 fructidor an IX (22 août 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, d'écrire au général Murat que les présides appartiennent au roi de Toscane, qu'il en retire les troupes françaises puisqu'elles y sont mal : le roi de Toscane les fera occuper par les siennes.

322. — Paris, 9 fructidor an IX (27 août 1801).

Le général de brigade Claude Clément (1) demande à être compris sur la liste de l'état major général de l'armée.

Le général Clément sera compris sur la liste d'activité dans l'état-major général de l'armée.

323. — Paris, 9 fructidor an IX (27 août 1801).

Paroles dites à Augustin Mermet.

Dites au ministre de la guerre qu'il n'y a pas de difficulté que vous gardiez votre régiment puisque vous renoncez à votre grade d'officier-général (2).

1. Claude Clément, général de brigade depuis le 12 novembre 1798 ; il avait été fait prisonnier dans Coni, et il venait de rentrer en France ; il fut mis à la disposition du général Leclerc ; cf. *Journal* de Desaix, p. 130.

2. Lettre de Mermet à Carnot.

324. — Paris, 10 fructidor an IX (28 août 1801).

Ordre aux trois frères Arena [1] et à deux ou trois habitants du département du Golo qui les accompagnent et qui sont avec eux, de se rendre sans retard dans leur département.

325. — Paris, septembre 1801.

Dupuy de Bordes, professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Grenoble, transféré à Turin, prie le premier consul de le laisser à Grenoble : « je réclame l'estime que vous aviez pour moi à Valence ; veuillez venir au secours d'un homme pour qui jadis vous aviez quelques bontés [2] ».

Le placer comme professeur d'artillerie à Grenoble.

326. — Paris, 17 fructidor an IX (4 septembre 1801).

Le général Bernadotte demande d'être autorisé à appeler dans la 13e division militaire le 1er régiment de hussards.

S'il n'a pas de troupes, il peut appeler le 19e.

327. — Paris, 17 fructidor an IX (4 septembre 1801).

Le général Meyer [1] annonce que les officiers créoles envoyés à Brest pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, ont donné l'exemple de la plus coupable désertion.

A dater du 1 vendémiaire prochain aucun de ces officiers ne sera payé.

1. Il y avait cinq frères Arena. L'aîné, Barthélemy, s'était réfugié à Livourne. Le cadet, Joseph, était mort sur l'échafaud le 31 janvier 1801. Le troisième, Philippe, vivait à Versailles où les deux autres frères, Joseph-Marie et François-Antoine, venaient de le rejoindre, lorsque Bonaparte lança l'ordre ci-dessus.

2. Cf. sur Dupuy de Bordes notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 316 et 477.

1. Jean-Baptiste Meyer, général de brigade depuis le 13 juin 1795.

328. Paris, 22 fructidor an IX (9 septembre 1801).

A Fouché.

Je suis instruit, citoyen ministre, qu'au Havre et dans les environs il s'est établi des communications secrètes avec la station ennemie qui croise dans ces parages, pour favoriser l'extraction des grains. Je vous prie de me faire un rapport sur les mesures que vous aurez prises pour prévenir ces extractions et en découvrir les auteurs.

329. — Paris, 4e jour complémentaire an IX (21 septembre 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître pourquoi le général Murat dirige neuf bataillons du train sur Turin et pourquoi il ne les incorpore pas dans ses troupes qui sont déjà si faibles.

330. Paris, 2 vendémiaire an X (24 septembre 1801).

L'adjudant-général Requin demande une place de chef de division de gendarmerie ; mais « l'inspecteur général qui l'a interrogé et lui a fait faire une pétition sous ses yeux, s'est convaincu de la nullité de ses moyens de correspondance ; sa pétition comporte des fautes qui attestent le défaut d'éducation première ».

Il n'y a lieu à aucune décision. Il aura le traitement de réforme qui lui revient de droit.

331. Paris, 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801).

Au préfet maritime de Rochefort.

Je vous prie, citoyen, de faire connaître au contre-amiral Decrès que je désire qu'il se rende en toute diligence à Paris. Pendant son absence, je vous prie de porter une attention particulière à son escadre.

332. — Paris, 7 vendémiaire an X (29 septembre 1801).

Que faire des biens nationaux de la Cisalpine situés en Piémont?

On ne peut les vendre; on verra après ce que l'on en fera.

333. — Paris, 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801).

A Berthier.

Vous ferez connaître, citoyen ministre, au général Moncey que mon intention est de lui donner le commandement du corps d'observation de la Gironde. Vous lui demanderez si sa santé lui permet de prendre tout de suite son commandement.

334. — Paris, 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801).

A Fouché.

Il me paraît nécessaire, citoyen ministre, de faire connaître au général Jourdan qu'il ait à signifier à tous les individus absents du Piémont depuis un an, de revenir dans leur patrie dans l'espace de trois mois, sous peine d'être considérés et traités comme ennemis du gouvernement.

335. — Paris, 11 vendémiaire an X (3 octobre 1801).

A Forfait.

Il m'en coûte, citoyen ministre, d'accepter la démission que vous m'offrez. Vous avez, dans votre ministère, mérité mon estime par votre sévère probité et votre attachement à la patrie. Je saisirai toutes les occasions pour vous en donner des preuves.

336. — Paris, 15 vendémiaire an IX (7 octobre 1801).

Bonnay de Breuille, chef de bataillon (1), demande avancement et tranquillité pour un ancien condisciple estropié.

Faire l'arrêté; commandant d'armes.

337. — Paris, 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre au chef de brigade Caulaincourt (2), qui est à Lunéville, de se rendre sur le champ à Paris pour prendre les ordres du ministre des relations extérieures.

338. — Paris, 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801).

A Berthier.

Vous donnerez l'ordre, citoyen ministre, au général Sebastiani, commandant le 9e de dragons (3) de se rendre chez le ministre des relations extérieures pour prendre ses ordres.

339. — Paris, 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801).

Berthier propose d'employer l'adjudant-commandant Sicard (4).

A la première place vacante.

1. Cf. sur Bonnay de Breuille notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 162-163 et 387-388.

2. Armand de Caulaincourt, qui sera général de brigade (29 août 1803) et de division (1er février 1805), grand écuyer, ambassadeur en Russie, duc de Vicence (7 juin 1808).

3. Horace Sebastiani, militaire et diplomate, comme Caulaincourt, général de brigade en 1803 et de division en 1805, comte de l'Empire en 1809, maréchal de France en 1840.

4. Joseph-Victorien Sicard qui deviendra (13 avril 1813) général de brigade et qui sera tué à Bautzen. Mme Fusil, qui le vit à Moscou, le nomme l'homme le plus honnête et le meilleur qu'elle ait jamais rencontré.

340. — Paris, 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801).

Pierre Moreau (1), frère et aide-de-camp du général Moreau, demande le grade de chef de bataillon.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un prompt rapport.

341. Paris, 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801).

Au ministre de l'intérieur.

Je vous prie, citoyen ministre, d'écrire au général Jourdan que je vois avec peine qu'on ne tient pas la main à empêcher la contrebande sur la frontière et surtout l'extraction des blés du Piémont pour Genève : cet objet mérite la plus grande attention.

342. Paris, 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801).

Au ministre de l'intérieur.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire donner au citoyen Jean de Bry, préfet du Doubs (2), six mille francs en forme d'indemnité.

---

343. — Paris, 21 vendémiaire an X (13 octobre 1801).

On propose d'envoyer à la Guadeloupe la *Pensée* qui devait se rendre au Sénégal et qui ne convient pas à ces parages, et de lui substituer le brick le *Curieux*.

J'approuve tous ces changements qui me paraissent fort à propos.

1. Pierre-Marie Moreau, né à Morlaix en 1773, sous-lieutenant à la 42e demi-brigade en l'an VI, aide-de-camp du général Moreau à l'armée d'Italie en l'an VII, lieutenant, puis capitaine en l'an VIII, fut promu chef de bataillon le 20 novembre 1801 ; renvoyé dans ses foyers lors du procès de son frère et mis en non activité (21 novembre 1804), il fut nommé colonel sous la Restauration.

2. Depuis le 29 avril, « deuxième anniversaire, à un jour près, du crime de Rastatt ». (L. Pingaud, *Jean de Bry*, p. 169.)

344. — Paris, 23 vendémiaire an X (15 octobre 1801).

A Berthier.

Je vous prie de me présenter un projet de réforme des compagnies garde-côtes conformément à ce qui a lieu pendant la paix maritime.

345. — Paris, 23 vendémiaire an X (15 octobre 1801).

A Berthier.

Je vous prie de me présenter un projet d'arrêté pour désarmer les places de la République, comme il est d'usage en temps de paix, afin de conserver les affûts, les plateformes, les palissades, etc.

346. — Paris, 26 vendémiaire an X (18 octobre 1801).

Berthier a ordonné à Bernadotte d'envoyer à Rochefort le second bataillon et le 1er escadron de la légion de la Loire qui étaient à Morlaix pour les réunir au 1er bataillon stationné à l'île d'Aix.

Ces troupes n'arriveraient pas à temps à Rochefort; donnez l'ordre de les faire embarquer à Brest; ils feront partie des 7.000 hommes qui doivent partir de ce port; ils finiront par rejoindre.

347. — Paris, 26 vendémiaire an X (18 octobre 1801).

Le corps de 2000 hommes que le général Dufour devait rassembler à Bayonne peut être mis en mouvement.

Donnez l'ordre de faire rejoindre leurs premières garnisons aux troupes formant ces 2.000 hommes. Elles deviennent inutiles par la paix de Portugal.

348. — Paris, 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801).

Les musiciens réformés de la garde des consuls se plaignent qu'on

n'ait pas eu égard à ceux d'entre eux qui ont fait la campagne de Marengo ; ils demandent à être attachés au bataillon des chasseurs.

Renvoyé au général Lannes pour voir si on ne pourrait pas faire quelque chose pour ceux qui ont été à Marengo.

349. — Paris, 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801).

A Berthier.

Je vous prie d'ordonner au commandant de la 15e division militaire d'envoyer à Amiens un bataillon de grenadiers pour y tenir garnison pendant la tenue du congrès.

350. — Paris, 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801).

Le général Vandamme expose qu'il est urgent de faire rentrer à Lille la 51e demi-brigade envoyée à Boulogne : elle est affaiblie par une fièvre épidémique qui se manifeste sur la côte, et le plus grand nombre des soldats se trouve dans les hôpitaux.

Le général Vandamme fera placer la 51e demi-brigade dans la partie de la division qu'il jugera convenable.

351. — Paris, 29 vendémiaire an X (21 octobre 1801).

Une loi de la république cisalpine porte le complet de l'armée à 22.404 hommes, non compris la gendarmerie et la garde du pouvoir exécutif ; on demande les intentions des consuls.

Rien ne doit être fait qu'après le gouvernement définitif. Les cadres suffisent d'ailleurs. Les 6.000 Polonais à la solde de la République cisalpine sont un très bon noyau d'armée.

352. — Paris, 29 vendémiaire an X (21 octobre 1801).

Envoyer à Blois la 17e légère qui paraît mal à Moulins.

353. — Paris, 1 brumaire an X (23 octobre 1801).

Au ministre du trésor public.

7.000 hommes s'embarquent à Brest, citoyen ministre, et doivent mettre à la voile le 15 brumaire. 3.000 s'embarquent et partent de Rochefort; 600 partent de Lorient; 600, de Nantes.

Il est nécessaire que tous les fonds destinés pour la solde et le service de vendémiaire et pour la solde de brumaire, pour le service de la marine, soient arrivés à Brest, à Rochefort, à Lorient et à Nantes avant le 15; que les fonds destinés pour la solde de terre de la 13e division et de la 12e soient également arrivés avant le 15; que vous donniez l'ordre à vos payeurs de solder, tout autre service cessant, la solde des équipages, et celle des troupes qui composent les expéditions de Brest, Rochefort, Lorient et Nantes.

Il faut que vous nommiez un payeur pour être chargé de toute l'administration de l'expédition. Il s'embarquera à Brest. Il emportera avec lui 500.000 fr. en or pour les dépenses extraordinaires et imprévues de l'expédition; cette somme sera imputée moitié sur la solde de l'armée de terre, des mois de frimaire et de nivôse pour les 12e et 13e divisions militaires, et moitié sur la solde de la marine, mois de frimaire et de nivôse.

Il faudra aussi tenir une somme de 150.000 francs à Brest, de 50.000 à Rochefort, de 30.000 à Lorient, de 20.000 à Nantes, pour solder ce qui pourrait rester dû pour l'an VIII et l'an IX, aux troupes qui s'embarqueront.

Cette somme de 250.000 francs sera imputée sur le million destiné à payer en frimaire la solde de l'an IX.

Il sera donc tenu à Paris une somme de 150.000 francs à la disposition du général en chef de l'expédition pour les dépenses imprévues et extraordinaires; cette somme sera imputée sur les dépenses imprévues de la guerre, mois de frimaire.

354. Paris, 4 brumaire an X (26 octobre 1801).

A Berthier.

Donnez l'ordre au général Turreau [1] de se rendre dans le Valais pour prendre le commandement de tout le bas Valais depuis Villeneuve jusqu'au delà de Brigg. Il aura sous ses ordres trois bataillons qu'il placera à Brigg, Sion et Villeneuve. Vous donnerez pour instruction au général Turreau de retenir tous les revenus de ce pays pour l'entretien de ses troupes.

355. — Paris, 5 brumaire an X (27 octobre 1801).

A Berthier.

Je désirerais, citoyen ministre, que vous expédiassiez un courrier extraordinaire au général Hédouville avec l'ordre de se rendre le plus tôt possible à Paris.

356. — Paris, 6 brumaire an X (28 octobre 1801).

Le général Murat recommande le citoyen Cavaignac, ex-député [2], à la bienveillance du premier consul.

Renvoyé au ministre de l'intérieur. Recommandé.

357. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

Le citoyen Lalance, ex-général de brigade cisalpin [3], sera employé dans l'armée de Saint-Domingue, comme chef de brigade directeur du parc. Le général Leclerc lui donnera de l'avancement s'il s'en rend digne.

1. Encore un général de 1793 ; cette année-là, Louis-Marie Turreau devenait, le 30 juillet, général de brigade et, le 18 septembre, général de division.

2. Jean-Baptiste Cavaignac, député de la Haute-Garonne et membre des Cinq Cents, père de Godefroy et Eugène Cavaignac.

3. Cf. sur Lalance notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 247 et 311-312 et les *Mém.* de Griois, I, p. 27-29.

358. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

Quels sont les trois bataillons qui doivent occuper le bas Valais?

Les troupes seront prises parmi celles qui sont en Suisse; le général Montchoisy a ordre de désigner ces trois bataillons.

359. — Paris, 9 brumaire an X (31 octobre 1801).

Leclerc demande d'emmener Hardy (1) à Saint Domingue.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner des lettres de service au général Hardy.

360. — Paris, 11 brumaire an X (2 novembre 1801).

L'adjudant commandant Préval (2) demande à être remployé; il a de bons et nombreux services; il est « recommandé avec un vif intérêt » par le général Dessolle.

Le ministre de la guerre me fera un rapport particulier.

361. — Paris, 11 brumaire an X (2 novembre 1801).

Le chef de brigade du 3me régiment de cavalerie, Préval, demande le prochain retour de son corps en France.

Le ministre de la guerre fera connaître que la saison est trop avancée pour qu'il passe en France, mais qu'aux premiers beaux jours du printemps il recevra l'ordre de son retour.

1. Jean Hardy, général de brigade (27 janvier 1794) et de division (30 juillet 1799).

2. L'ami, l'aide-de-camp et le biographe de Hoche; cf. nos *Quatre généraux de la Révolution*, p. 273.

362. Paris, 11 brumaire an X (2 novembre 1801).

Le chef d'escadron du 12e dragons, Donnadieu [1], expose que ce régiment stationné à Ravenne est dans le plus grand délabrement et désire se refaire dans l'intérieur.

Lui faire connaître qu'il est trop tard pour qu'il rentre en France, mais qu'au printemps il recevra l'ordre de retour.

363. — Paris, 13 brumaire an X (4 novembre 1801).

A Berthier.

Le premier consul désire que vous fassiez un travail nouveau pour les armes de l'artillerie et du génie; son intention est que les places soient données de préférence aux officiers qui ont fait la guerre.

364. — Paris, 17 brumaire an X (8 novembre 1801).

Le 24me régiment de cavalerie doit être réuni au 1er régiment de cavalerie pour former le 2me régiment de cuirassiers; on prie le premier consul de désigner le quartier où il désire faire rassembler ces deux corps.

Je ne vois pas d'inconvénient de les réunir à Versailles.

365. — Paris, 19 brumaire an X (10 novembre 1801).

A Berthier.

Je vous prie de faire donner au général Leclerc, commandant l'armée de Saint-Domingue, cinquante mille francs pour dépenses extraordinaires.

1. Le fameux Gabriel Donnadieu que Napoléon nomma, malgré tout, général de brigade (6 août 1811) et que la Restauration fit lieutenant général (14 octobre 1815).

366. — Paris, 22 brumaire an X (13 novembre 1801).

A Leclerc.

Je vous prie, citoyen général, de m'expédier de Brest le chef d'escadron de la garde des consuls, Clément. Il sera porteur de tous les états de situation de la flotte et des troupes que vous avez embarquées, ainsi que de l'artillerie. Vous lui donnerez l'ordre de partir vingt-quatre heures après que vous aurez mis à la voile.

367. — Paris, 23 brumaire an X (14 novembre 1801).

A Lannes.

Le ministre des relations extérieures vous fera connaître, citoyen général, votre nomination à la place de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République en Portugal. Je désire que vous portiez dans la nouvelle carrière que vous allez parcourir, le même dévouement pour la patrie qui n'a pas cessé de distinguer votre carrière militaire. Vous ne doutez pas de mon estime et de l'amitié que j'ai pour vous.

368. — Paris, 23 brumaire an X (14 novembre 1801).

Rapport sur le citoyen Privat.

Le premier consul prie le ministre de la guerre de proposer le citoyen Privat pour la première place d'adjudant commandant qui viendra à vaquer.

369. — Paris, 24 brumaire an X (15 novembre 1801).

A Berthier.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les généraux de l'armée d'Orient qui sont à Marseille, se rendent à Paris ou chez eux : ils toucheront leurs appointements jusqu'au 1er germinal, époque à laquelle ils suivront une destination.

370. — Paris, 26 brumaire an X (17 novembre 1801).

800 hommes du corps expéditionnaire rassemblé à Brest sont entrés dans les hôpitaux ; il y a dans les dépôts 300 hommes hors d'état de servir : le vide égale la force d'un bataillon ; la 77e demi-brigade à Saint-Brieuc pourrait combler le déficit.

Les mesures me paraissent bonnes.

371. — Paris, 1er frimaire an X (22 novembre 1801).

On propose de mettre en activité le général de brigade Debilly (1).

Accordé.

372. — Paris, 3 frimaire an X (24 novembre 1801).

Le général Vignolle demande pour aide-de-camp le citoyen Bresson Valmabelle, ancien capitaine au 3me hussards, réformé pour infirmités le 11 prairial an II, et qui n'a pas fait dans l'état-major les deux campagnes qu'exige l'arrêté du 14 brumaire an IX (2).

Refusé.

373. — Paris, 4 frimaire an X (25 novembre 1801).

Difficultés qu'éprouve le trésor public dans le recouvrement des cinq millions de florins dûs par la République batave.

Renvoyé au ministre des relations extérieures. Je prie le citoyen Talleyrand de se concerter sur cette affaire avec le citoyen Schimmelpenninck, afin que je puisse toucher les deux millions de florins restant, avant le 30 nivôse. Je consens à accorder un demi pour cent d'escompte et un pour cent de commission.

1. Jean-Louis Debilly, général de brigade (30 juillet 1799), tué à La Moskowa ; voir sur lui l'étude de Lottin, *Un chef d'état-major sous la Révolution, le général Debilly*.

2. Jean-Pierre-Alexandre Bresson de Valmabelle devint pourtant général de brigade (10 septembre 1812).

374. — Paris, 8 frimaire an X (29 novembre 1801).

Au général Fugière (1).

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre de la quarantaine. Au poste d'Avignon comme à la tête de la 18e, vous ferez toujours votre devoir avec honneur et d'une manière distinguée; comptez sur mon estime et les sentiments que j'ai pour vous.

375. — Paris, 8 frimaire an X (29 novembre 1801).

Au général Lagrange (2).

Tous les détails de votre conduite, citoyen général, m'ont été connus. Je sais que vous avez déployé, dans les divers événements des campagnes d'Égypte, des talents et du caractère, et qu'il n'a pas tenu à vous qu'un plus heureux succès n'ait couronné les travaux de notre brave armée. Comptez sur mon estime et le désir que j'ai de vous voir.

376. — Paris, 8 frimaire an X (29 novembre 1801).

Au général Morangiès (3).

J'ai appris, citoyen général, que vous aviez été blessé de nouveau dans les dernières affaires. L'air natal et le repos contribueront à votre guérison et vous mettront à même de rendre encore à la patrie des services importants. Vous pouvez compter sur le désir que j'ai de vous placer d'une manière avantageuse et convenable.

1. Cf. sur Fugière notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 228 et 342.

2. Joseph Lagrange, général de brigade (14 juillet 1798) et de division (29 mars 1801), devint inspecteur général de la gendarmerie et comte de l'Empire (26 avril 1810).

3. Jean-Baptiste Demolette, baron de Morangies, fut nommé le lendemain, 30 novembre 1801, général de brigade.

377. — Paris, 8 frimaire an X (29 novembre 1801).

Au préfet maritime Le Roy (1).

J'ai vu avec plaisir, citoyen préfet, par votre lettre du 14 brumaire votre bonne arrivée à Toulon. Je serai fort aise de vous voir à Paris, et je ne doute pas que vous ne portiez dans le poste important de Cadix cette sévérité de principes et cette ardeur de travail que je vous ai toujours connues.

378. — Paris, 13 frimaire an X (4 décembre 1801).

Envois à faire à l'Ile de France.

Envoyer une frégate avec cent hommes, des canonniers, un officier de confiance, ensuite trois vaisseaux, six cents hommes et l'organisation coloniale. Partir de Toulon.

379. — Paris, 16 frimaire an X (7 décembre 1801).

Au ministre du trésor public.

J'apprends, citoyen ministre, que la garnison d'Amiens est arriérée de sa solde de quinze jours. Je vous prie d'écrire au payeur de Rouen d'y faire passer sans délai les fonds nécessaires pour la mettre au courant, et de donner des ordres pour que, pendant toute la durée du congrès, cette garnison soit payée exactement et de préférence à toute autre.

380. — Paris, 16 frimaire an X (7 décembre 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire donner à la gar-

1. L'ordonnateur de la marine Le Roy que Bonaparte connut de près à l'armée d'Orient, avait été nommé par Menou, le 28 octobre 1800, préfet maritime de l'Égypte.

nison d'Amiens où se tient le congrès, une gratification extraordinaire d'un mois d'appointements aux officiers, qui en jouiront pendant tout le temps que durera le congrès. Cette haute paye équivaudra à l'indemnité pour la viande.

381. — Paris, 17 frimaire an X (8 décembre 1801).

Le commandant du 19e régiment de cavalerie expose que ce régiment, disséminé dans la 25me division militaire pour garder la frontière batave, est hors d'état de s'organiser et de s'instruire ; il demande avec instance sa réunion à Namur.

Si le 19e régiment de cavalerie est trop fatigué, il faut le faire relever par un autre de la division : l'intention du gouvernement n'est pas de faire voyager les troupes pendant l'hiver.

382. — Paris, 22 frimaire an X (13 décembre 1801).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner au général Rusca[1] l'ordre de se rendre à l'île d'Elbe dont il aura le commandement.

383. — Paris, 29 frimaire an X (20 décembre 1801).

A Berthier.

De nouvelles expéditions vont partir, citoyen ministre, une de Rochefort, l'autre de Brest. Cette dernière sera commandée par le général Ney, s'il persiste dans son projet : celle de Rochefort pourrait l'être par le général Quantin.

Je désire que vous me remettiez un état, en forme de

1. Jean-Baptiste Rusca, né à La Briga en 1759, médecin à Monaco, chirurgien à l'armée d'Italie, chef du 6e bataillon de sapeurs, adjudant général, général de brigade (24 décembre 1795) et de division (5 février 1799), baron de l'Empire (13 mars 1811), commandant de la division de réserve des gardes nationales en 1814, tué le 14 février sur les remparts de Soissons ; cf. Lejeune, I, p. 415 ; Thiébault, *Mém.*, II, p. 271 ; Desgenettes, II, p. 161 ; Griois, I, p. 182.

livret, de l'expédition de Saint-Domingue. Il comprendra tout ce qui est parti ou partira de Flessingue, Le Hâvre, Brest, Nantes, Lorient, Rochefort, Cadix et Toulon.

384. — Paris, 29 frimaire an X (20 décembre 1801).

Le général Moncey prie le premier consul de nommer inspecteur aux revues le général réformé Dessein (1), son ancien chef d'état-major : « je réponds de ses principes politiques et de sa probité : il a traversé la Révolution, intact et pur ».

Accordé.

385. — Paris, 30 frimaire an X (21 décembre 1801).

Jablonowski (2) prie le premier consul de ne pas abandonner les Polonais.

Le ministre de la guerre comprendra le général Jablonowski sur la liste des officiers généraux (2).

386. — Paris, 2 nivôse an X (23 décembre 1801).

Pons de Verdun (3) justifie son frère Clément, sous-préfet à Verdun, des inculpations portées contre lui par le préfet de la Meuse et demande le remplacement du maire de Verdun qu'il accuse d'incapacité.

Renvoyé au ministre de l'intérieur pour tâcher de faire quelque chose pour le citoyen Pons de Verdun qui est magistrat distingué.

1. Bernard Dessein était un ami de Hoche : cf. nos *Quatre généraux de la Révolution*, p. 149.

2. Ladislas-François-Constantin Jablonowski, ancien élève de l'Ecole militaire de Paris et camarade de Davout, fut promu le 28 février 1802 général de brigade.

3. L'ancien conventionnel et membre des Cinq Cents, devenu procureur-général près la Cour de cassation.

387. — Paris, 5 nivôse an X (26 décembre 1801).

A *Berthier*.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Saint-Hilaire [1] de s'établir à Amiens et d'y rester pendant toute la durée du congrès.

388. — Paris, 6 nivôse an X (27 décembre 1801).

Le général Gouvion prie le consul de lui accorder l'adjudant commandant Nivet dans la 9me division militaire.

Renvoyé au ministre de la guerre: accordé, si cet adjudant commandant est du nombre des 120 en activité.

389. — Paris, 8 nivôse an X (29 décembre 1801).

A *Berthier*.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre à l'adjudant commandant Hulin de se rendre à Lyon pour prendre le commandement de la place pendant tout le temps de la consulte extraordinaire et en l'absence du général Gilly [2], jusqu'à ce qu'il y soit arrivé.

390. — Paris, 8 nivôse an X (29 décembre 1801).

Où faut-il envoyer la 3me demi-brigade de ligne qui était à Lucques et que le général en chef Murat renvoie en France ?

Lui donner l'ordre de se rendre dans la Lozère.

1. Général de brigade (24 décembre 1795) et de division (27 décembre 1799), mort le 5 juin 1809 d'une blessure reçue à Essling, noté par Clarke, en 1796, comme excellent officier et probe, ami de Napoléon qui l'avait connu devant Toulon et qui le nommait un héros, un aimable et bon camarade, un de ceux qui ne l'eussent pas trahi.

2. Jacques-Laurent Gilly, général de brigade depuis le 30 juillet 1799 et qui devint baron de l'Empire (27 novembre 1808) et général de division (16 août 1809).

391. — Lyon, 26 nivôse an X (16 janvier 1802).

Barthélemy, chef du 15e dragons (1), demande à quitter Montelimar pour Gray ; la garnison de Gray est vacante et celle de Montelimar ruine le corps.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner l'ordre à ce régiment de se rendre en garnison à Gray.

392. — Lyon, 30 nivôse an X (20 janvier 1802).

A Berthier.

Je vous prie de recommander une grande exactitude dans la rédaction des états de situation ; il y a des erreurs sur les officiers commandants ou employés dans les divisions militaires.

393. — Lyon, 30 nivôse an X (20 janvier 1802).

A Berthier.

Donnez l'ordre, citoyen ministre, au bataillon de la 4e demi-brigade légère qui est dans la 23e division militaire, de rejoindre sa demi-brigade à Montbrison, et à la demi-brigade helvétique qui est dans la 8e division militaire, de passer dans la 23e division.

394. — Lyon, 30 nivôse an X (20 janvier 1802).

A Berthier.

Dans les troupes rassemblées à Rochefort et destinées pour le Sénégal et l'Ile de France je vois deux détachements, un de 100 hommes, l'autre de 250 hommes de la 15e légère. Cette demi-brigade ayant déjà fourni un détachement pour l'armée de Saint-Domingue, elle se trou-

1. Nicolas-Martin Barthélemy sera général de brigade le 4 avril 1807 et baron de l'Empire le 5 octobre 1808.

verait tout à fait désorganisée. Il paraît plus convenable de prendre ces détachements dans le 3e bataillon de la 37e qui est à Nantes et qui, étant forte de 2.000 hommes, pourra supporter cette diminution sans désorganisation.

395. Paris, 13 pluviôse an X (2 février 1802).

On propose de réduire la garnison de Caen.

Le ministre de la guerre ne laissera à Caen que la 43e.

396. — Paris, 15 pluviôse an X (4 février 1802).

A Berthier.

Le premier consul, citoyen ministre, par son travail de ce jour, vous renvoie la proposition que vous lui faites pour l'avancement dans l'arme de l'artillerie. Il désire à l'avenir ne faire le travail du personnel du génie et de l'artillerie que le 1er germinal et le 1er vendémiaire de chaque année et qu'alors il lui soit présenté des listes des sujets les plus propres pour remplir les places vacantes. Le premier consul désire aussi, citoyen ministre, suivre la même marche pour le travail de tous les corps de l'armée, à l'exception de ceux venant de l'armée d'Orient et de ceux qui ne sont pas encore organisés.

397. — Paris, 15 pluviôse an X (4 février 1802).

Le général Robin (1) demande de l'emploi et ajoute qu'« il ne serait pas fâché d'aller en Italie sous les ordres de Murat ».

Le ministre de la guerre l'emploiera auprès du général Murat.

1. Antoine-Joseph Robin, général de brigade (1er février 1799) et de division (14 décembre 1801) ; cf. notre *Journal* de Desaix, p. 201.

398. — Paris, 19 pluviôse an X (8 février 1802).

A Berthier.

Je vous prie de me faire connaître les changements qu'apporte l'ordre qui a été donné de mettre les troupes de la Cisalpine et du Piémont sur le pied de paix en leur accordant seulement une haute paye de quatre sols.

399. — Paris, 19 pluviôse an X (8 février 1802).

Lettre de Gauthier, chef de la 38e [1].

Le ministre de la guerre donnera des ordres pour que ce corps soit réuni dans une même garnison de la 13e division militaire et qu'il ne fournisse plus de détachements à l'armée expéditionnaire, puisqu'il a déjà donné un bataillon.

400. — Paris, 19 pluviôse an X (8 février 1802).

Berthier adresse copie de deux lettres qu'il a reçues de Gobert qui s'est rendu à Brest pour y préparer l'expédition de la Guadeloupe.

Je renvoie au ministre de la guerre les lettres qu'il m'a communiquées; dans les ordres que j'ai donnés au ministre, j'avais compris les ambulances et j'avais demandé des officiers d'artillerie et du génie et d'état-major. Je prie le ministre de la guerre de me faire un rapport sur tout ce qui concerne cette expédition.

401. — Paris, 19 pluviôse an X (8 février 1802).

Le général Menou propose d'avancer plusieurs officiers.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur chacun de ces officiers et les placer tous dans leur grade.

1. Le Gauthier qui deviendra général et sera blessé mortellement à Ligny en 1815.

402. — 26 pluviôse an X (15 février 1802).

A Talleyrand.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire connaître au citoyen Félix Desportes [1] que mon intention est qu'il ne se mêle en rien des affaires de la maison d'Iranda.

403. — Paris, 29 pluviôse an X (18 février 1802).

A Decrès, ministre de la marine.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire venir chez vous le citoyen Lesseps [2] et de voir par vous-même s'il a la fermeté, la connaissance et la probité nécessaires pour aider vos approvisionnements à Pétersbourg.

404. — Paris, 3 ventôse an X (22 février 1802).

A Berthier.

Donnez l'ordre au citoyen Ménard [3], adjudant commandant, de se rendre à Brest pour s'embarquer comme chef d'état-major sur l'escadre qui porte des troupes à la Guadeloupe.

405. — Paris, 7 ventôse an X (26 février 1802).

A Le Marois.

Je vous préviens, citoyen, que j'ai donné au trésorier du gouvernement l'ordre de vous faire payer tous les

1. Félix Desportes, maire de Montmartre en 1789 et plus tard préfet du Haut-Rhin, était alors premier secrétaire d'ambassade à Madrid et Napoléon lui reprochait de « bavarder » et d' « écrire beaucoup trop » ; cf. G. de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne*, p. 227.

2. Le Lesseps, consul général à Pétersbourg et, en 1812, intendant de Moscou.

3. Jean-François-Xavier Ménard, adjudant-général chef de brigade depuis le 30 juillet 1799, devint général de brigade le 10 août 1802 et lieutenant-général le 8 mars 1815.

mois, à compter de ventôse, mille francs en forme de gratification; cette somme vous sera payée sur votre simple reçu [1].

406. — Paris, 10 ventôse an X (1er mars 1802).

Rapport de Davout sur la caserne de Rueil.

Le ministre de la guerre fera réparer cette caserne pour que l'on y puisse mettre un bataillon [2].

407. — Paris, 13 ventôse an X (4 mars 1802).

Rapport du directeur général des douanes sur la contrebande à main armée dans le département du Léman.

Le ministre de la guerre enverra un courrier extraordinaire pour savoir quelles sont les raisons qui ont fait lever le séquestre mis à Coppet sur les marchandises de fraude. Il donnera ordre au général Montrichard de changer les compagnies, de faire punir les officiers coupables et saisir tous les dépôts de marchandises de contrebande.

408. — Paris, 16 ventôse an X (7 mars 1802).

Maret à Berthier.

Le premier consul désire, citoyen ministre, que le général de division Tilly, inscrit sur le tableau par arrêté du 19 brumaire, remplace le général Soult dans le commandement d'une division en Italie.

409. — Paris, 28 ventôse an X (19 mars 1802).

Le chef de brigade Habert [3], aide-de-camp du général Menou, réclame les bontés du premier consul.

1. La même lettre est adressée le même jour à un autre aide-de-camp, Savary.

2. De la garde des consuls, dont Davout commandait l'infanterie.

3. Pierre-Joseph Habert devint général de brigade (18 février 1808), baron de l'Empire (18 juillet 1811) et général de division (25 juin 1811).

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur les services de cet officier.

410. — Paris, 29 ventôse an X (20 mars 1802).

A Murat.

Je vous prie, citoyen général, de me faire connaître ce qui a été fait à la Rocca d'Anfo, à Peschiera, à Legnago et à Mantoue depuis le 1er vendémiaire an X.

411. — Paris, 29 ventôse an X (20 mars 1802).

Le général Duhesme demande qu'il y ait à Lyon deux régiments de cavalerie : le 20e y est et le 3e doit y arriver le 7 floréal.

Le 3e de cavalerie restera à Lyon.

412. — Paris, 4 germinal an X (25 mars 1802).

Rapport de Davout sur la caserne de Courbevoie.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire évacuer une caserne destinée à la garde.

413. — Paris, 8 germinal an X (29 mars 1802).

Le général Gudin (1) propose de réunir à Toulouse le 25e régiment de chasseurs dont trois escadrons sont à Carcassonne.

Il faut laisser ce régiment à Carcassonne; Toulouse est une trop grande ville.

414. — Paris, 15 germinal an X (5 avril 1802).

On propose d'employer le général de brigade Franceschi (2) dans la 9me division militaire.

L'employer dans les quatre départements du Rhin.

1. Général de brigade depuis le 5 février 1799 et de division depuis le 6 juillet 1800.

2. Jean Baptiste Franceschi — qu'il ne faut pas confondre avec Franceschi Delonne, — général de brigade, du 19 octobre 1799 ; cf. *Journal* de Desaix, p. 89.

415. — Paris, 27 germinal an X (17 avril 1802).

A Berthier.

Les généraux Augereau, Bernadotte et Macdonald jouiront des traitements de général en chef.

416. Paris, 1 floréal an X (21 avril 1802).

A Bessières.

Destinant le citoyen Ordener, chef de brigade des grenadiers, à porter au roi d'Espagne les armes que le gouvernement lui a fait faire à Versailles, vous voudrez bien lui donner l'ordre de se rendre chez le ministre des relations extérieures à la disposition duquel il se trouvera [1].

417. 4 floréal an X (24 avril 1802).

On propose de nommer lieutenant au 12me de hussards le sous-lieutenant Choisy [2] naguère capitaine dans la Légion des Francs.

Refusé; il n'a pas quatre ans de grade.

418. Paris, 8 floréal an X (28 avril 1802).

Faire un rapport pour présenter le général Beaufort [3] à un commandement de place de son grade, à la première vacance qu'il y aura.

419. — Paris, 9 floréal an X (29 avril 1802).

A Berthier.

Sur l'état de situation de germinal, je vois toujours le

1. Cf. sur cet épisode de la vie de Michel Ordener *Les deux generaux Ordener*, par Henri Lot, p. 34-35.

2. Jacques-Robert Soubser, baron de Choisy, qui devint general de brigade (2 septembre 1813) et qui commandoit a Sedan en 1815.

3. Voir sur ce general Beaufort notre *Charles de Hesse*, p. 248-250.

régiment des dromadaires porté comme étant à Marseille: je désirerais connaître si ce régiment est toujours là et avoir des notions sur les hommes qui le composent, afin de lui donner une destination.

420. Paris, 9 floréal an X (29 avril 1802).

A Berthier.

Il est nécessaire, citoyen ministre, que vous donniez au commandant de la 13e division militaire l'ordre de rassembler les garde-côtes qui se trouvent sur les différents points de la division pour compléter le bataillon qui se réunit à Brest.

421. Paris, 9 floréal an X (29 avril 1802).

A Berthier.

Je vous prie de placer le général de brigade Dumoulin dans la 1re division militaire et de lui donner le commandement du département de Seine-et-Marne.

422. Paris, 10 floréal an X (30 avril 1802).

Le général de brigade Meyer demande à partir pour Saint-Domingue.

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer comme il le désire.

423. Paris, 13 floréal an X (3 mai 1802).

La veuve du général Béthencourt (1) supplie le premier consul de vouloir bien lui accorder un secours provisoire.

Duroc lui donnera des secours.

1. Antoine-Charles de Béthencourt, général de brigade depuis le 13 juin 1795, mort de la fièvre jaune à la Guadeloupe le 6 août 1801 ; cf. sur lui notre *Dugommier*, p. 162 et 167.

424. — Paris, 14 floréal an X — 4 mai 1802.

Quatre-vingts déserteurs étrangers, arrivés du dépôt de Thionville au Hâvre, sont provisoirement organisés en compagnie.

Les faire partir pour Saint-Domingue.

425. Paris, 16 floréal an X — 6 mai 1802.

Observations de Fabre de l'Aude sur l'utilité du canal du Languedoc

Je prie le ministre du trésor public de me faire connaître si on ne laisse pas pour le canal du Languedoc un fonds pour subvenir aux dépenses pressées.

426. — Paris, 16 floréal an X — 6 mai 1802.

A *Berthier*.

Le général Zayonschek (1) sera mis sur le tableau des généraux de division en activité, en remplacement du général Destaing.

---

427. Paris, 20 floréal an X — 10 mai 1802.

« Madame Fréron (2) a l'honneur d'exposer au premier consul qu'elle a demandé au ministre de la marine la permission d'aller avec ses enfants joindre son époux à Saint-Domingue où il est employé, et qu'elle a été refusée. Manquant de tout moyen pour faire subsister sa famille en France, elle prie le premier consul de vouloir bien donner des ordres pour que son départ n'éprouve aucun obstacle. Elle espère d'autant plus obtenir cette faveur que c'est la seule ressource qui lui reste pour sortir de l'état de détresse où elle se trouve. »

Duroc lui donnera 1.500 francs et lui dira d'attendre encore avant de partir.

1. Joseph Zayonschek, général de brigade l'année précédente (11 mai 1801), fut promu général de division le 16 mai 1802 ; voir sur lui *Les généraux du grand-duché de Varsovie*, par A. Martinien, p. 6.

2. Fréron avait été nommé sous-préfet aux Cayes (où il mourut le 15 juillet 1802) ; cf. sur lui et sa femme le livre de Raoul Arnaud *Le fils de Fréron*.

428. Paris, 20 floréal an X (10 mai 1802).

Molitor, commandant la 7e division militaire, expose que les bâtiments militaires de Grenoble sont entièrement occupés ; plus de place pour le 5e bataillon du train d'artillerie ; il y a à Grenoble la 88e, la 6e légère, le 4e d'artillerie à pied et deux compagnies d'ouvriers ; on pourrait envoyer l'une des deux demi-brigades à Gap et à Embrun.

Laisser le 4e régiment à Grenoble (1), mais changer la destination du bataillon du train ; l'on pourrait le mettre à Valence.

429. Paris, 26 floréal an X (16 mai 1802).

Le citoyen Donnadieu, chef d'escadron du 12e régiment de dragons, est destitué ; il sera retenu jusqu'à ce qu'il soit pris des mesures différentes sur ce citoyen (2).

---

430. — Paris, 26 floréal an X (16 mai 1802).

Envoyer le général Frégeville commander la 9e division militaire et le général Olivier (3) en Etrurie.

431. — 26 floréal an X (16 mai 1802).

Jablonowski ira partout où il plaira au premier consul de l'envoyer, de préférence à la Louisiane ou à la Martinique, même à Saint-Domingue.

Le ministre de la guerre l'enverra à Saint-Domingue.

432. Paris, 1 prairial an X (21 mai 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de mettre le chef de

1. Napoléon se souvient qu'il a servi au 4e régiment d'artillerie ou régiment de Grenoble.

2. Il fut enfermé au fort de Bellegarde et l'année suivante, le 18 septembre 1803, Bonaparte ordonne de le mettre en surveillance dans une petite commune de la 10e division militaire d'où il ne pourra s'éloigner sans la permission du grand juge.

3. Jean Olivier, général de brigade (19 septembre 1793) et de division (22 mai 1799) ; cf. sur lui notre *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 133

brigade Hercule[1] à la disposition du ministre de la marine, mon intention étant qu'il parte pour Saint-Domingue où il sera employé à l'état-major du général Leclerc.

433. — Paris, 1 prairial an X (21 mai 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre à la 82e de compléter son troisième bataillon à 600 hommes, en y comprenant les 200 hommes qu'elle a à la Guadeloupe, et de l'envoyer à Brest pour y être embarquée pour la Martinique, de manière qu'il reste en France deux bataillons complets et un aux îles; à la 37e demi-brigade de ligne de compléter son troisième bataillon à 800 hommes en y comprenant les 100 hommes qui sont à la Guadeloupe et de les faire partir pour Brest où ils s'embarqueront pour la Martinique, de manière qu'il reste en France deux bataillons complets, et un aux îles.

---

434. — Paris, 1 prairial an X (21 mai 1802).

Le général Montrichard[2] demande un renfort de troupes.

Le gouvernement ne peut pas envoyer de troupes en Helvétie sans que ce soit l'objet d'une négociation avec le gouvernement helvétique.

---

435. — Paris, 2 prairial an X (22 mai 1802).

A Bessières.

Je vous préviens, citoyen général, que le chef de bri-

1. Joseph Damingue, dit Hercule, soldat au 7e infanterie en 1784, puis au 22e chasseurs à cheval en 1793, sous-lieutenant aux guides du général en chef (26 octobre 1796), capitaine dix jours plus tard, chef d'escadron en Egypte (20 septembre 1799), attaché à la garde des consuls, chef du bataillon des pionniers noirs, retraité le 18 décembre 1805.

2. Joseph-Elie-Désiré Perruquet de Montrichard, général de brigade (2 août 1796) et de division (5 février 1799). Cf. pièce 407.

gade Hercule recevra du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Brest pour s'embarquer pour Saint-Domingue et être attaché à l'état-major du général Leclerc. Je vous prie de lui faire connaître qu'il doit se tenir prêt à partir le 5 prairial. Il sera porteur des dépêches des ministres de la guerre et de la marine.

436. — Paris, 3 prairial an X (23 mai 1802).

A MM. les recteurs et membres du Conseil de la République de Raguse.

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Vous pouvez compter sur la protection de la France et sur le désir que j'ai d'être utile à votre patrie.

437. — Paris, 3 prairial an X (23 mai 1802).

On propose de relever le citoyen Raffet (1), ancien général de brigade, de la suspension de son grade et de l'admettre à la solde de retraite.

Non.

438. — Paris, 7 prairial an X (27 mai 1802).

A *Berthier*.

Il est bien nécessaire, citoyen ministre, que vous me fassiez faire trois livrets du format de ceux que vous m'envoyez tous les mois, contenant la situation de l'armée. Le premier livret contiendra autant de feuillets qu'il y a d'officiers-généraux : chaque feuillet sera employé à faire connaître l'âge, le département, les états de service et les blessures qu'a reçues chaque général. Le deuxième livret contiendra les mêmes renseignements sur les adjudants com-

1. Nicolas Raffet, général de brigade (8 août 1795), l'ancien chef du bataillon de la section de la Buttes-des-Moulins, le concurrent d'Hanriot, le commandant de la place de Paris avant le 18 fructidor.

mandants et adjoints de l'armée. Le troisième, sur les chefs de corps, infanterie, cavalerie, artillerie.

439. Paris, 7 prairial an X (27 mai 1802).

A Berthier.

Je vois, citoyen ministre, que sur l'état de l'emplacement des troupes du 5 prairial, les chefs de brigade de la 9e de ligne, des 25e, 32e, 60e, 75e, 85e, 88e, des 2e, 4e, 21e, 22e légères ne sont pas nommés. Cependant ces places ne sont pas vacantes.

Je désire également que vous me présentiez le sujet qui pourrait être nommé à la place d'inspecteur aux revues qui est vacante.

Le général Leclerc a demandé le général Lapoype (1). Faites-moi connaître s'il est convenable d'envoyer ce général.

440. — Paris, 8 prairial an X (28 mai 1802).

Le citoyen Larrey jouira d'un traitement annuel de 6000 francs et aura la surveillance des chirurgiens de la garde et de l'hôpital de la garde.

441. — Paris, 12 prairial an X (1er juin 1802).

A Berthier.

J'ai donné en Italie, en l'an VI, cent sabres d'honneur. Les commissaires des guerres et inspecteurs aux revues refusent de les connaître et de faire payer la double solde à ceux qui les ont reçus. Il serait nécessaire d'écrire une circulaire par laquelle vous feriez connaître que tous ceux

1. Jean-François de Lapoype, maréchal de camp (1er septembre 1792) et général de division (15 mai 1793). Voir sur lui notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 237 et 303. Leclerc, en demandant Lapoype, se montrait reconnaissant : il avait été aide-de-camp de Lapoype et son chef d'état major au siège de Toulon.

qui ont obtenu des sabres d'honneur en l'an VI à l'armée d'Italie ou à l'armée d'Orient, vous envoient leurs brevets provisoires, pour que vous leur expédiez des brevets en forme.

442. — Paris, 26 prairial an X (15 juin 1802).

A Berthier.

Il y a, citoyen ministre, un régiment d'artillerie à pied et un régiment d'artillerie à cheval à Rennes, tandis qu'il n'y en a pas à Auxonne[1]. Il me paraîtrait convenable de mettre à Auxonne le régiment d'artillerie à cheval qui est à Rennes.

443. — Paris, 26 prairial an X (15 juin 1802).

A Bessières.

Je désirerais savoir, citoyen général, si vous avez commencé à faire passer la rivière aux chevaux de la garde et quelle est l'instruction que vous avez faite pour ce service.

444. — Paris, 29 prairial an X (18 juin 1802).

Prendre des renseignements sur la partie hollandaise de la Guyane et les avantages qui résulteraient de sa réunion à la partie française.

445. — Paris, 3 messidor an X (22 juin 1802).

Le général Montrichard demande de nouveau des renforts.

Écrire qu'il faut que le gouvernement s'adresse au ministre des relations extérieures; il est indispensable qu'aucune troupe n'entre en Helvétie, sans qu'il en ait été fait une demande.

1. L'ancienne garnison de Bonaparte.

446. — Paris, 6 messidor an X (25 juin 1802).

Rapport sur la convenance de l'entière possession de l'île Saint-Martin.

Faire une description plus étendue; donner la valeur de la partie hollandaise.

447. — Paris, 7 messidor an X (26 juin 1802).

Le général Watrin (1) demande, outre son sabre d'honneur qui lui fut donné pour la bataille de Marengo, ses doubles appointements.

Renvoyé au ministre de la guerre: cette demande est juste puisque les autres généraux qui ont reçu des armes d'honneur, ont joui des doubles appointements.

448. — Paris, 9 messidor an X (28 juin 1802).

A Berthier.

Je vous prie de m'envoyer au 1 thermidor l'état de situation des troupes de la République et surtout de celles que nous avons en Italie et dans les colonies.

449. — Paris, 9 messidor an X (28 juin 1802).

A Berthier.

Le général Leclerc demande le général Lapoype. Faites-moi connaître si cette destination de Saint-Domingue peut convenir à ce général.

450. — Paris, 12 messidor an X (1er juillet 1802).

Sarrazin (2), général de brigade réformé, demande à passer au service de la République batave.

1. François Watrin, général de brigade (1er janvier 1796) et de division (19 octobre 1799).

2. Jean Sarrazin, général de brigade depuis le 7 octobre 1798, le traître qui passa aux Anglais et que Napoléon nommait, en 1809, un incapable.

Les consuls ne voient aucun inconvénient à ce qu'il accepte l'emploi qui peut lui être offert par la République batave.

451. Paris, 14 messidor an X — 3 juillet 1802.

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Lapoype de se rendre à Rochefort pour y prendre le commandement des troupes qui passent à Saint-Domingue; il sera employé dans cette armée.

452. — Paris, 15 messidor an X — 4 juillet 1802.

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Montrichard de prévenir toutes les troupes qui sont en Suisse de se tenir prêtes à rentrer en France au premier ordre qu'elles recevront.

453. Paris, 19 messidor an X — 8 juillet 1802.

Le général Beaufort écrit le 15 prairial an X ou le 4 juin 1802 au premier consul : « Il y a un an que je suis sans emploi ; il y a six mois que vous m'en avez promis ; permettez-moi de réclamer vos bienfaits pour ma famille, tout mon crédit et toutes mes ressources étant épuisés.

Renvoyé au citoyen Duroc pour proposer l'endroit où on pourrait le placer.

454. Paris, 19 messidor an X — 8 juillet 1802.

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de m'envoyer une note de tous les chefs de brigade à la suite qu'on pourrait

choisir pour commander des corps et me faire connaître les corps dont les commandements sont vacants.

455. Paris, 19 messidor an X (8 juillet 1802).

François Hubaine, grenadier à la 49e de ligne, demande un brevet d'honneur qui lui a été promis ; il est couvert de blessures et joint à sa pétition le certificat des actions d'éclat qui lui ont mérité l'arme d'honneur.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire une enquête sur ce soldat, savoir l'opinion des chefs, s'il mérite d'avoir un sabre d'honneur, comme semble le prouver le certificat du conseil d'administration, s'il est fait avec soin (1).

456. — Paris, 19 messidor an X (8 juillet 1802).

A Berthier.

Avant de prendre l'arrêté qui crée un régiment valaisan, je désirerais, citoyen ministre, que vous fissiez faire dans les trois demi-brigades helvétiques un dépouillement des officiers et sous-officiers natifs du bas Valais qui font partie de ces corps.

457. Paris, 27 messidor an X (16 juillet 1802).

A Berthier.

J'apprends, citoyen ministre, qu'une compagnie du 1er régiment d'artillerie doit partir de La Fère pour se rendre au Havre. Mon intention est que ce régiment qui est très faible, reste au contraire réuni, et que les détachements qui en sont séparés, le rejoignent, afin de le reformer.

1. Le 6 août le général Lucotte recommandait Hubaine au premier consul. « Il m'a dit, écrivait Lucotte, *le premier consul écoute tout le monde et j'ai eu l'honneur de dîner à ses côtés.* »

458. Paris, 27 messidor an X (16 juillet 1802).

A Berthier.

La caserne Saint-Denis est portée pour huit cents lits, citoyen ministre, et doit contenir en conséquence 1.600 hommes. Ainsi il y a de la place pour la 16e demi-brigade. Faites en faire une vérification particulière.

459. Paris, 27 messidor an X (16 juillet 1802).

Orsattoni, sous-lieutenant aux carabiniers de la 22e légère, avait, pendant la campagne d'Égypte, fait une retenue de trente francs par mois sur sa solde pour soulager la misère de sa mère et de sa femme. Ces secours ne leur sont jamais parvenus. Il prie le premier consul d'intervenir.

Renvoyé au général Duroc pour leur faire donner une gratification de 600 francs.

460. — Paris, 6 thermidor an X (25 juillet 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de m'envoyer l'état de situation de tous les dépôts de déserteurs allemands et anglais qui ont été formés dans les différents points de la République afin qu'il soit pris des mesures pour leur organisation.

461. Paris, 7 thermidor an X (26 juillet 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de m'envoyer l'état de services des chefs de brigade que je vous ai demandé il y a longtemps.

462. Paris, 11 thermidor an X (30 juillet 1802).

On propose de confirmer le brevet d'honneur décerné au chef de

bataillon Estève par le général Leclerc pour sa bonne conduite à Saint-Domingue.

Quelles sont les actions qui lui ont mérité cette arme d'honneur et quels sont les motifs pour lesquels il est repassé en France[1] ?

463. — Paris, 13 thermidor an X (1er août 1802).

Frère, chef de brigade, commandant les grenadiers de la garde consulaire, rappelle la promesse que lui a faite le consul, de rappeler de Saint-Domingue son frère, adjoint à l'état-major de la division Rochambeau.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner l'ordre à cet officier de rentrer en France.

464. — Paris, 14 thermidor an X (2 août 1802).

Il serait nécessaire de protéger les côtes des îles d'Elbe, de Corse et Capraja qui sont infestées de pirates.

Renvoyé au ministre de la marine pour envoyer dans la Méditerranée un grand nombre de petits bâtiments.

465. — Paris, 21 thermidor an X (9 août 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître pourquoi on dirige sur Turin les détachements du 1er régiment d'artillerie à pied qui viennent de l'île d'Elbe. Si les détachements débarquent à Toulon ou à Marseille, il est bien plus convenable de leur faire rejoindre leurs corps à La Fère.

1. Jean-Baptiste Estève, chef de bataillon de la 11e légère, avait été atteint de deux coups de feu, l'un à la poitrine, l'autre au bras pendant la marche du général Hardy (9 floréal an X ou 29 avril 1802) sur la plaine du Nord, et, malgré ses blessures, il était resté à la tête des carabiniers. Il devint colonel-major du 4e régiment des Voltigeurs de la garde impériale, baron de l'Empire (12 avril 1813), général de brigade (23 juillet 1813).

466. Paris, 21 thermidor an X (9 août 1802).

A Berthier.

Le ministre de l'intérieur a ordre de faire ouvrir, indépendamment de la route du Simplon, des chemins au mont Cenis, au mont Genèvre et de perfectionner celui du col de Tende. Ces quatre grands chemins doivent être tels qu'on puisse arriver en Piémont sans être obligé de mettre pied à terre; c'est une suite nécessaire de la réunion du Piémont à la France.

Il faut également s'occuper 1° de rendre ces communications sûres et commodes en établissant trois brigades de gendarmerie à pied, une au plus haut de chacun de ces cols et les deux autres à deux lieues de distance à droite et à gauche de la montagne.

2° Sur chacun de ces cols, il a été établi des couvents de moines qui serviront d'auberges. A droite et à gauche il est convenable d'établir une caserne, d'abord pour contenir les brigades de gendarmerie, et ensuite pour contenir un bataillon complet à mille hommes avec tous les officiers, et renfermant un logement pour un général, lequel pourrait être également occupé par des fonctionnaires publics à leur passage.

Il faut avoir soin de construire également un pavillon pour une hôtellerie et un petit établissement pour y renfermer la poudre, les armes et autres objets d'artillerie qui se gâtent, lorsque le passage est retardé.

Je vous prie de faire choisir les positions et de faire faire des plans et des devis qui remplissent ce but.

467. — Paris, 23 thermidor an X (11 août 1802).

On propose de mettre en activité le général de brigade Levasseur[1], pour l'employer dans la 1re division militaire; il a servi aux armées sur le Rhin où il s'est distingué par sa bravoure, son zèle et ses connaissances militaires.

1. Victor Levasseur, général de brigade depuis le 16 mai 1800, baron de l'Empire le 28 mars 1809; cf. A. Chuquet, *l'Ecole de Mars*, p. 116 et 356.

Il sera employé dans une autre division de l'intérieur et non dans la 1re où il n'y a pas de place vacante.

468. Paris, 25 thermidor an X (13 août 1802).

Charles-Melchior-Philippe-Bernard La Tour d'Auvergne, petit-neveu de Turenne, est nommé élève au Prytanée (1).

469. Paris, 26 thermidor an X (14 août 1802).

A Berthier.

J'approuve, citoyen ministre, les mesures arrêtées par le préfet du Jura pour la confection de la route de Morez à Gex; je vous prie de donner les ordres en conséquence.

470. — Paris, 7 fructidor an X (25 août 1802).

Rapport de Berthier : le citoyen Piéton, aide-de-camp de Murat (2), demande sa confirmation dans le grade de lieutenant ; mais il n'a pas encore deux années de service dans le grade de sous-lieutenant.

Il faut au moins deux ans de grade.

471. — Paris, 9 fructidor an X (27 août 1802).

Le citoyen Bernardin de Saint-Pierre, homme de lettres, jouira d'une pension annuelle de 2.100 francs sur les fonds mis à la disposition du ministre de l'intérieur (3).

1. C'était le fils du comte de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, maréchal de camp en retraite.
2. Voir sur Piéton de Prémalé qui devint colonel et fut tué en Espagne nos *Feuilles d'histoire*, II, p. 553-554.
3. Sur Bernardin de Saint-Pierre et ce que Napoléon pensait de lui, voir notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 11.

472. Paris, 11 fructidor an X (29 août 1802).

Le citoyen Lauriston [1] se rendra chez le citoyen Talleyrand qui lui remettra deux lettres, l'une pour le margrave de Baden, l'autre pour l'électeur de Bavière. Il continuera sa route jusqu'à Ratisbonne; de là, il ira à Passau, Würzbourg, Münster, comme voyageur, et reviendra par La Haye où il remettra au président du gouvernement d'état de la République batave la lettre que lui remettra le citoyen Talleyrand.

473. — Paris, 12 fructidor an X (30 août 1802).

Duroc fera connaître au citoyen Caulaincourt [2], chef de brigade des carabiniers, que je l'ai nommé mon aide de camp.

474. Paris, 17 fructidor an X (4 septembre 1802).

Quel traitement faut-il donner au citoyen Gouré de Villemontée [3], aide-de-camp de Mortier ?

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui accorder un traitement de chef d'escadron.

475. Paris, 17 fructidor an X (4 septembre 1802).

Les deux filles du général Claude Clément, qui vient de mourir à Saint Domingue [4], reclament les moyens de subsister : l'une est agée de huit ans, l'autre, de treize ans, et se infirme qu'elle ne pourrait pas même apprendre un metier.

Renvoyé au ministre de la guerre pour leur faire régler leur pension.

1. Quelques jours après, le 26 fructidor ou 13 septembre, Lauriston était nommé général de brigade et l'on sait qu'il devint, en 1823, maréchal de France.
2. Armand Caulaincourt.
3. Louis-Anne-Marie Gouré de Villemontée devint général de brigade 6 août 1811 et fut blessé mortellement à Lutzen.
4. Le 20 mai 1802.

476. — Paris, 2e jour complémentaire de l'an X (19 septembre 1802).

« Vingt officiers à la suite et réformés demandent que l'on forme de tous ces officiers des légions d'officiers commandés par des chefs de bataillon réformés et d'avoir l'avant-garde de l'armée contre les Anglais. »

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire connaître à ces officiers la satisfaction du gouvernement de leur zèle et qu'il leur en sera tenu compte si les circonstances le permettent.

477. — Paris, 3e jour complémentaire an X (20 septembre 1802).

A Berthier.

La place de Chalon-sur-Saône n'ayant point de garnison, il paraîtrait convenable d'y envoyer deux bataillons de la 69e en en laissant un à Macon.

478. — Paris, 5e jour complémentaire an X (22 septembre 1802).

Paroles dites au général Gency.

Je suis surpris que vous ne soyez pas en activité et je vous donne l'ordre de demander de l'emploi au ministre de la guerre[1].

479. — Paris, 2 vendémiaire an XI (24 septembre 1802).

Il est nécessaire, pour rétablir l'ordre au 19e régiment de dragons, de l'envoyer dans une petite garnison, un quartier tranquille, éloigné de Paris, soit à Vendôme, soit à Aire ou à Hesdin, qui sont disponibles.

Approuvé pour Aire ou Hesdin.

1. Gency à Carnot, 1 vendémiaire an X. Claude-Ursule Gency, général de brigade (13 juin 1795), baron de l'Empire (29 août 1809), lieutenant-général (8 février 1815).

480. Paris, 2 vendémiaire an XI (24 septembre 1802).

Le ministre du trésor public remet des observations sur une pension accordée à la mère du général Desaix et reversible sur sa sœur « après la mort de leur mère ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour proposer un nouvel arrêté [1].

481. — Paris, 5 vendémiaire an XI (27 septembre 1802).

Le général Molitor [2] demande au ministre de la guerre le congé qui lui a été promis.

Le premier consul désire qu'il reste encore quelque temps à la division jusqu'à ce que les troubles en Suisse soient terminés.

482. — Paris, 9 vendémiaire an XI (1er octobre 1802).

La veuve de François Lebrun, chef de la poudrerie de l'île de Raouda durant l'expédition d'Egypte et mort de la dysenterie dans le golfe de Messine le 1 brumaire an X, demande une pension.

Renvoyé au citoyen Berthollet pour me donner des renseignements sur son compte [3].

---

483. — Saint-Cloud, 13 vendémiaire an XI (5 octobre 1802).

A Talleyrand.

Mon intention, citoyen ministre, est d'écrire à Gênes

1. La forme fut changée, et l'arrêté portait que « la pension accordée à la mère du général Desaix, était reversible sur la sœur dudit général ».

2. Gabriel-Jean-Joseph Molitor (cf. lettre 428), général de brigade (30 juillet 1799) et de division (26 octobre 1800), comte de l'Empire (29 juin 1808), maréchal de France (9 octobre 1823).

3. Berthollet répondit que François Lebrun avait montré un « dévouement soutenu de toutes les connaissances qu'exigeait son service », et la veuve Lebrun reçut le 1 floréal an XI une pension annuelle de 200 francs.

que je désire avoir pour ambassadeur ici l'ancien sénateur Spinola qui a été gouverneur de San Remo ou Ferrari d'Alassio (1). Je ne recevrai aucunes lettres de créance; si elles avaient été présentées, vous ne les feriez pas présenter jusqu'à la réponse du doge. Les présents à faire pour le traité pour Gênes ne doivent pas dépasser 24.000 francs. Je vous prie de me faire connaître quelle espèce de présents il serait convenable de donner pour ne pas dépenser une somme plus considérable.

---

484. — Saint-Cloud, 14 vendémiaire an XI (6 octobre 1802).

On propose de nommer capitaine le citoyen Alexandre Petiet, lieutenant d'artillerie et aide-de-camp du général en chef Brune.

Il est trop jeune; il faut quatre ans.

---

485. — Saint-Cloud, 17 vendémiaire an XI (9 octobre 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner ordre au 2e régiment de cavalerie qui est à Vérone, de se rendre à Rambouillet.

---

486. — Saint-Cloud, 20 vendémiaire an XI (9 octobre 1802).

Bourrienne à Berthier.

Le premier consul voit, mon cher Berthier, sur l'état des mouvements de troupes que le 2e régiment de cavalerie qui est à Vérone, se rend à Pontarlier. Ce n'est pas dans cette ville, mais bien à Rambouillet que son intention est de le faire venir. Donnez très promptement les ordres contraires. Mille amitiés (2).

1. Deux vieilles connaissances des campagnes d'Italie.
2. L'écriture de Bonaparte était si mauvaise que les bureaux avaient lu : *Vienne* au lieu de Vérone et *Pontarlier* au lieu de Rambouillet.

487. — Saint-Cloud, 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802).

Décrès.

Je désire, citoyen ministre, que vous fournissiez sur-le-champ une goëlette ou brick capable de porter trente déportés. Vous les ferez approvisionner pour six mois. Vous en donnerez le commandement à un enseigne ou lieutenant de vaisseau sûr, et vous lui donnerez l'ordre cacheté de se rendre à l'Ile de France d'où le général Magallon [1] distribuera ces trente individus dans les petites îles où on a mis les autres. Il est extrêmement important que ces bâtiments soient fournis de suite. L'embarquement aura lieu à l'île d'Oléron. Concertez-vous à cet effet avec le grand juge.

488. — Saint-Cloud, 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802).

Au ministre de l'intérieur.

Je désire, citoyen ministre, que vous fassiez payer au citoyen Bureaux de Pusy [2], préfet de Lyon 12 000 francs pour frais d'établissement.

489. — Saint-Cloud, 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802).

Envoi de la *Gazette de Jersey* qui contient des réflexions sur le gouvernement français et des déclamations contre les intentions du premier consul.

Renvoyé au ministre des relations extérieures pour savoir de notre agent qui est-ce qui fait ce journal, et faire

1. Voir sur ce convoi de déportés qui ne partit qu'en l'an XII (il comprit quarante proscrits qui furent débarqués, non à l'île de France, mais à Cayenne) les p. 172-217 du livre de Jean Destrem : *Les déportations du Consulat et de l'Empire*.

2. Jean-Xavier Bureaux de Pusy, l'ancien Constituant, élu, lorsqu'il était capitaine au corps royal du génie, député de la noblesse par le bailliage de Vesoul, prisonnier à Olmütz avec Lafayette et La Tour Maubourg.

sentir à Otto[1] combien cela est fait dans l'intention de troubler l'ordre.

490. — Saint-Cloud, 6 brumaire an XI (28 octobre 1802).

A Decrès.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre à nos agents de marine dans l'île d'Elbe et en Corse de ne donner aucun passeport à des bâtiments étrangers pour la pêche du corail: l'année passée, ils en ont donné à des Gênois, Napolitains, etc., ce qui porte préjudice à notre commerce.

---

491. — Paris, 7 brumaire an XI (29 octobre 1802).

Le général Ney[2] adresse copie du traité d'alliance défensive et de la capitulation militaire ; le premier consul a-t-il ratifié ces deux actes ?

Quand les ratifications seront échangées, le citoyen Talleyrand me remettra ce traité.

492. — Rouen, 9 brumaire an XI (31 octobre 1802).

A Talleyrand.

Vous ferez toucher, citoyen ministre, au général Ney les appointements qu'avait le citoyen Verninac et ses frais ordinaires de premier établissement; il touchera, en outre, de la guerre, le traitement de général en chef: ce qui le mettra à même de tenir une représentation convenable.

Je suis extrêmement satisfait de la situation de ces départements.

1. Louis-Guillaume Otto, un des meilleurs diplomates employés par Napoléon qui le fit (9 décembre 1809) comte de Mosloy ; il était alors ministre de France à Londres.

2. Ney succédait, comme ministre de France, à Verninac, que Rapp accusait de se faire détester de tous les partis et de ne pas professer nos principes ; ses instructions furent dressées le 18 octobre ; Bonaparte lui recommandait, avant tout, « la plus grande célérité et le moindre éclat possible ».

493. — 11 brumaire an XI (2 novembre 1802).

Le général de brigade Chabert (1) n'est pas porté sur le tableau du placement des officiers généraux pour l'an XI ; faut-il l'employer et où ?

Le général Chabert restera jusqu'à nouvel ordre en non activité : toutes les places sont remplies.

494. — Dieppe, 20 brumaire an XI (11 novembre 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner ordre à la demi-brigade helvétique qui était dans la République italienne d'y retourner, et à celle qui était à Briançon, de se rendre dans la 6e division militaire.

Réitérez l'ordre au général Ney d'envoyer tous les fusils et l'artillerie provenant du désarmement dans le pays de Vaud.

495. — Saint-Cloud, 1 frimaire an XI (22 novembre 1802).

Il y aura auprès de l'épouse du premier consul quatre dames pour faire les honneurs du palais ; le premier consul désigne Mesdames Legendre de Luçay, Talhouet, Lauriston, Rémusat (2).

496. — St-Cloud, 2 frimaire an XI (23 novembre 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner des ordres pour que les cent hommes qui étaient aux fers au Havre, et auxquels on a fait grâce, soient formés en compagnie, et envoyés sans le moindre délai à Saint-Domingue pour être incorporés dans les différents corps.

Faites connaître au général Leclerc les raisons pour les-

1. Théodore Chabert, général de brigade (23 décembre 1793) et lieutenant général (17 avril 1815).
2. Cf. Mme de Rémusat, *Mém.*, I, p. 173.

quelles chacun de ces individus était aux fers, et pour lesquelles on leur a fait grâce, en le prévenant que ceux qui avaient été punis pour quelques délits déshonorants, en ont été extraits et envoyés aux galères de Brest.

Faites former également en compagnie les cent déserteurs français du dépôt de Dunkerque, et les cent hommes sortant de la marine anglaise qui sont à Douai. Ces deux compagnies s'embarqueront à Dunkerque pour Saint-Domingue. Faites connaître au général Leclerc qu'il ait à les incorporer dans les demi-brigades de son armée.

497. Saint-Cloud, 2 frimaire an XI (23 novembre 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître où se trouvent les dépôts de tous les corps dont les trois bataillons se trouvent à Saint-Domingue, et le parti que vous avez pris pour ceux de ces corps dont les officiers ne peuvent aller en recrutement, par exemple: la 7e de ligne qui a ses trois bataillons en Amérique, la 5e et la 11e légères également.

Je vous prie de me faire connaître 1° si la conscription a eu lieu dans la 23e division militaire, 2° si les trois demi-brigades piémontaises, savoir les 111e, 112e et la 31e légère, ont envoyé des officiers pour lever des recrues en Piémont, 3° Si les dispositions qui fixent le contingent que doit fournir le Piémont pour l'an X ont eu leur exécution. Je n'entends pas dire qu'il soit passé aucun convoi de conscrits pour se rendre dans les dépôts destinés au recrutement des armées.

Je vous prie également de me faire connaître dans quelle situation se trouve le bataillon de déserteurs autrichiens qu'on a ordonné de former en Italie, il y a six mois, et quand il sera disponible.

Enfin, je suis instruit qu'un grand nombre de conscrits et d'individus désirent s'embarquer pour servir dans les troupes qui sont aux colonies. Je désirerais que vous me

présentassiez un projet de mesures à prendre pour que tous conscrits ou individus qui désireraient servir dans les colonies, pussent être envoyés aux différents dépôts sur les côtes, pour de là s'embarquer.

498. Saint-Cloud, 3 frimaire an XI (24 novembre 1802).

Au grand juge.

Le général Moncey ayant pris mes ordres pour un grand nombre de dépenses relatives à la gendarmerie, je vous prie de lui faire donner 60.000 francs.

499. Saint-Cloud, 9 frimaire an XI (30 novembre 1802).

A Berthier.

Le 1er régiment d'artillerie à pied, citoyen ministre, a deux compagnies à Calais; ne serait-il pas convenable de les faire rejoindre à Grenoble?

500. — 9 frimaire an XI (30 novembre 1802).

A Berthier.

Je désire, citoyen ministre, que le général Gouvion, inspecteur de la gendarmerie, reçoive l'ordre d'inspecter les 2e, 3e, 4e et 5e légions de gendarmerie: faites connaître aux préfets et aux officiers commandant les départements où se trouvent les divisions dont l'inspection fait l'objet de sa mission, qu'il y soit reçu avec les honneurs dus à son grade en activité dans les divisions. Vous lui ferez donner, indépendamment de ses frais de tournée, six mille francs pour frais extraordinaires relatifs à l'objet particulier de sa mission.

501. — 9 frimaire an XI (30 novembre 1802).

A Berthier.

Les 1200 hommes qui doivent s'embarquer au Havre, citoyen ministre, seront formés de la 110e demi-brigade que j'ai donné l'ordre de faire passer à Amiens. Vous sentez combien il est essentiel de n'en laisser rien pénétrer. Les 1200 autres qui devront s'embarquer à Dunkerque, seront pris dans une demi-brigade de la 25e division militaire qui sera désignée lorsque le ministre de la marine sera prêt.

502. — 10 frimaire an XI (1er décembre 1802).

A Berthier.

Mon intention est, citoyen ministre, que pendant l'an XI et l'an XII, le 1er régiment d'artillerie fournisse tous les détachements jugés nécessaires pour les 1re, 2e, 3e et 4e divisions militaires.

Que le 2e régiment soit tout entier en Italie.

Que le 3e fournisse tous les détachements que le service exigera dans les 10e, 11e, 20e, 21e et 23e divisions militaires et aux Indes orientales.

Que le 4e fournisse tous les détachements que le service exigera dans les 7e, 19e et 27e divisions militaires.

Que le 5e fournisse tous les détachements que le service exigera dans les 6e, 18e, 21e et 25e divisions militaires ainsi qu'à la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago et Cayenne.

Que le 6e fournisse tous les détachements que le service exigera dans les 5e, 26e divisions militaires ainsi qu'à la Louisiane.

Que le 7e fournisse tous les détachements que le service exigera dans la 16e division militaire ainsi qu'à Saint Domingue.

Il faudra donc donner l'ordre que les détachements inutiles de ces divisions rentrent dans leurs corps. Il faut

réunir les régiments d'artillerie le plus possible, et si le service exigeait qu'on tînt quelques détachements, faites relever de suite ces détachements par ceux des régiments qui doivent fournir.

Ayez soin de bien établir que le service se fasse dans les divisions désignées ci-dessus par compagnie et même par brigade.

Dans la 23e, y comprenant l'île d'Elbe, il ne me paraît pas nécessaire d'y laisser plus de deux compagnies.

Donnez l'ordre que quatre compagnies complètes du 8e régiment partent dans le courant de nivôse pour se rendre à Saint-Domingue d'où vous ferez revenir tous les détachements des 1er, 2e, 3e et 4e régiments qui s'y trouvent.

Ces 4 compagnies complètes du 8e régiment suffiront pour relever tout ce qui est des autres régiments à Saint-Domingue, vu que le même régiment a à Saint-Domingue les 3e, 1re, 8e et 12e compagnies, ce qui, avec les 4 autres qui doivent partir, formera 8 compagnies que ce régiment aura à Saint-Domingue et qui formeront la garnison.

L'escouade des 20e et 18e compagnies de ce régiment qui est à Saint-Domingue rejoindra son corps.

L'escouade de ce même régiment qui est à Cayenne, celle qui est à la Guadeloupe, la 11e compagnie qui est à l'île de France rejoindront également, en partant de ces différents pays dans le courant du 1er trimestre de l'an XII.

Tenez la main à ce que les chefs de brigade, les deux chefs de bataillon qui commandent les bataillons, les capitaines commandants, sous quelque prétexte que ce soit, restent à leurs corps et ne puissent en être détachés.

Je vous prie de m'envoyer l'état de situation de toutes les compagnies d'artillerie.

Pendant l'été qui vient de s'écouler, l'instruction de l'artillerie a été point et très peu soignée. Il est convenable que l'on se prépare pour que, dès le 1er germinal, les polygones et toutes les autres manœuvres relatives à l'instruction de l'artillerie puissent avoir lieu avec la plus grande activité.

Le premier inspecteur me présentera dans le plus court délai un projet d'instruction.

503. — 11 frimaire an XI (2 décembre 1802).

Les patrons corailleurs d'Ajaccio demandent pour agent des relations commerciales à Bizerte le citoyen Manucci, en remplacement du citoyen Bottari.

Je prie le ministre des relations extérieures de me faire connaître quel est notre agent là; il me présentera quelqu'un à y nommer; il est nécessaire d'y avoir un homme actif.

504. — Paris, 13 frimaire an XI (4 décembre 1802).

Les généraux de brigade Spital (1) et Sarrazin désirent être employés aux colonies; on propose de mettre Spital à la tête des troupes qui s'embarqueront incessamment à Gênes pour cette destination, et Sarrazin commanderait celles qui doivent s'embarquer à Toulon pour se rendre à Saint-Domingue.

Il faut envoyer le général Spital à Gênes et le général Sarrazin à Toulon.

505. — 16 frimaire an XI (7 décembre 1802).

A Berthier.

Il s'est glissé, citoyen ministre, des erreurs dans la lettre du 11 de ce mois relative au service que doit fournir l'artillerie.

Le 1er régiment doit fournir les 1re et 2e divisions militaires.

Le 2e tout entier en Italie.

Le 3e doit fournir les 8e, 9e, 10e, 11e, 20e, 21e et 23e divisions militaires et les Indes Orientales.

1. Nicolas-Philippe-Xavier Spital, général de brigade depuis le 23 juillet 1796.

Le 4e doit fournir les 7e, 19e et 27e divisions militaires.

Le 5e doit fournir les 3e, 4e, 6e, 18e, 24e et 25e divisions militaires et la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago et Cayenne.

Le 6e doit fournir les 12e, 13e, 14e, 15e et 22e divisions militaires et la Guadeloupe.

Le 7e doit fournir les 5e et 26e divisions militaires.

Le 8e doit fournir la 16e division militaire et Saint-Domingue.

506. — Saint-Cloud, 18 frimaire an XI (9 décembre 1802).

A Decrès.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner des ordres pour que les citoyens Meissonier, aspirant de la marine, et Leroy, officier d'artillerie de la marine, employés à Toulon, soient employés à Brest ou à Rochefort, ces deux jeunes gens étant turbulents et déplacés à Toulon.

507. — Saint-Cloud, 19 frimaire an XI (10 décembre 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner des ordres pour que le citoyen Aufranc, officier attaché à l'état-major de Toulon, soit employé dans une autre ville, cet officier étant déplacé à Toulon.

508. — Saint-Cloud, 20 frimaire an XI (11 décembre 1802).

A Berthier.

Dans votre état de situation du 15 brumaire, citoyen ministre, il me semble que les semestriers ne sont pas portés : les semestriers devant être le quart de l'armée, cela devrait se monter au moins à 50.000 hommes.

509. — Saint-Cloud, 20 frimaire an XI (11 décembre 1802).

A Berthier.

Le premier bataillon de sapeurs qui est à Metz, citoyen ministre, me paraît sans nécessité urgente. Il serait mieux placé à Alexandrie où l'on a le projet de faire de grands travaux. Par ce moyen, tous les bataillons de sapeurs seraient employés aux fortifications de Juliers ou d'Alexandrie.

510. — Saint-Cloud, 20 frimaire an XI (11 décembre 1802).

A Berthier.

Les 1200 hommes qui doivent s'embarquer au Havre, citoyen ministre, seront fournis par la 110e qui arrive le 28 frimaire à Amiens. A cet effet, vous donnerez l'ordre de compléter son second et son 3e bataillon à 650 hommes chaque et de les diriger sur le Havre. D'Amiens au Havre il n'y a que six jours de marche; en supposant donc que ces deux bataillons n'en partiront que le 1er nivôse, ils seraient le 6 au Havre. Il est nécessaire à cet effet que vous vous informiez du ministre de la marine, si à cette époque les bâtiments seront prêts. Il faut avoir soin que les deux bataillons ne reçoivent l'ordre que 24 heures avant leur départ, et n'arrivent au Havre qu'au moment de l'embarquement. Donnez des ordres pour que tout ce qui serait dû à ces bataillons pour leur solde, ainsi que l'avance de trois mois qu'on a coutume de faire, leur soit promptement payée au Havre.

Les 1200 hommes à embarquer à Dunkerque seront fournis par la 89e. Vous donnerez à cet effet l'ordre à cette demi-brigade de compléter son 2e et son 3e bataillon à 600 hommes chaque, et de se rendre à Dunkerque, où ils s'embarqueront pour la Martinique. Il est nécessaire également de ne faire arriver ces troupes à Dunkerque qu'au moment où le ministre de la marine sera prêt et de n'en laisser rien pénétrer jusque-là.

511. — Saint-Cloud, 22 frimaire an XI (13 décembre 1802).

A *Berthier*.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire donner 25.000 francs au général de brigade Monnet [1] pour diverses dépenses qu'il a faites lorsqu'il commandait l'armée du Portugal.

512. — Paris, 24 frimaire an XI (15 décembre 1802).

Notes de Briot sur la statistique de l'île d'Elbe et l'organisation qu'il conviendrait de lui donner.

Il paraît enfin instant de fixer l'organisation de l'île d'Elbe. Vous trouverez ci-joint un mémoire qui paraît renfermer de bonnes vues.

513. — Saint-Cloud, 25 frimaire an XI (16 décembre 1802).

L'épouse du général Ducellier [2], née Duhem, demande une place pour son mari.

Renvoyé aux bureaux des états-majors.

514. — Paris, 25 frimaire an XI (16 décembre 1802).

A *Berthier*.

Je vous prie, citoyen ministre, d'expédier un courrier extraordinaire au général Montrichard pour lui faire connaître que l'intention du gouvernement est que le quartier-général soit transféré à Bréda où il voudra bien se transporter, et qu'il vive dans la meilleure intelligence

1. Louis-Claude Monnet, général de brigade (5 avril 1799) et de division (27 août 1803).

2. Nicolas-Joseph Ducellier, général de brigade depuis le 27 septembre 1795, beau-frère de l'ex-conventionnel Duhem.

avec le gouvernement, en se concertant avec le citoyen Sémonville pour toutes les opérations.

515. — 26 frimaire an XI (17 décembre 1802).

Le sous-préfet de Villeneuve en Lot-et-Garonne dénonce à Lacuée, son compatriote, le mauvais état d'un détachement de la 2me légère.

Renvoyé au ministre de la guerre pour se faire rendre un compte particulier de la situation de la 2e demi-brigade légère qui doit être à Châlons : il faut ordonner à un général qui soit dans la 18e division, d'en vérifier la comptabilité avec le plus grand soin.

516. — Paris, 26 frimaire an XI (17 décembre 1802).

Etat des loges de l'Opéra occupées par les autorités constituées, c'est-à-dire par le premier consul (15.000 fr.), par le second et le troisième consul (chacun 5.700 fr.), par le secrétaire d'Etat Maret (2.400), par le ministre de l'intérieur (8.500), par le ministre de la police (5.700), par Junot (3.800), par le préfet de police (4.800), par Rœderer (5.000), par Coulon, secrétaire général de l'intérieur (3.800), en tout 60.400 fr.

A dater du 1er nivôse, toutes ces loges seront payées par ceux qui les louent.

517. — Saint-Cloud, 27 frimaire an XI (18 décembre 1802).

On propose au premier consul de réformer le citoyen Lepreux [1] chef de la 96e demi-brigade.

Ajourné à la prochaine revue.

1. Antoine-François Lepreux, très brave soldat, mais qualifié de mauvais chef par Delmas et accusé par Berthier, d'après le rapport de l'inspecteur aux revues, de n'être « pas propre au commandement d'un corps », fut nommé adjudant-commandant le 5 octobre 1803 et mourut à Berlin en 1807.

518. Saint-Cloud, 30 frimaire an XI (21 décembre 1802).

A Decrès.

Je vous prie de donner l'ordre à l'aide-de-camp Bruyère [1] de partir à Brest sur la corvette la *Diligente;* il emportera avec lui un million pour subvenir aux besoins de l'armée de Saint-Domingue.

Je vous prie de donner également ordre à Rochefort que l'on fournisse à l'aide-de-camp Ornano le premier brick qui se trouvera prêt. Cet aide-de-camp est arrivé depuis plusieurs jours. Il n'y a pas de bâtiments pour le transporter, quoiqu'il y en ait de prêts dans la rade de Rochefort.

519. — Saint-Cloud, 9 nivôse an XI (30 décembre 1802).

A Berthier.

Les troupes qui sont dans l'île d'Elbe, citoyen ministre, sont dans la plus grande misère. Il est nécessaire d'établir des casernements dans les places de Porto-Ferrajo et de Porto-Longone, et de faire approvisionner les magasins d'artillerie et les fortifications. Il me paraît indispensable que vous fixiez vos regards sur ces deux points si importants.

520. Saint-Cloud, 10 nivôse an XI (31 décembre 1802).

A Decrès.

Tous les individus sans aveu, et dont les moyens d'existence ne seraient pas assurés, qui débarqueront dans les colonies, seront sur-le-champ incorporés dans les troupes de la République.

1. Jean-Pierre-Joseph Bruguière, dit Bruyère, aide-de-camp de Joubert et de Berthier, chef d'escadron à Marengo, major en 1803, colonel en 1805, général de brigade (30 décembre 1806) et de division (14 juillet 1809), mortellement blessé à Reichenbach en 1813 ; cf. *Journal* de Desaix, p. 77

521. — Décembre 1802 ou janvier 1803.

Gratification au général Darmaignac [1] 10.000 fr.
— au citoyen Donnadieu, officier qui passe aux colonies. 500 fr.
— à la gendarmerie d'élite pour gratification à accorder aux gendarmes détachés à Sèvres, Garches, Rueil et Saint-Cloud du 1 thermidor an X au 1 nivôse an XI. 3.567.75 fr.
— à la gendarmerie d'élite pour deux chevaux morts dans le voyage de Rouen. 1.202 fr.

15.269.75 fr.

Signé : Le général Duroc.

Bon pour la somme de quinze mille deux cent soixante-neuf francs soixante et quinze centimes à prendre sur la somme affectée pour pensions diverses.

522. — 19 nivôse an XI (9 janvier 1803).

Le général Ney propose d'incorporer dans les trois demi-brigades helvétiques à la solde de la France les deux mille hommes de troupes environ qui existent en Suisse et que le gouvernement va, dit-on, licencier ; ce sont tous de beaux hommes, propres par leur âge aux fatigues de la guerre.

Renvoyé au ministre de la guerre. Ce que propose le général Ney est très sensé, et il faut lui faire connaître que, si le gouvernement helvétique n'avait plus besoin du service de ces troupes, nous les prendrions avec plaisir.

523. — Saint-Cloud, 20 nivôse an XI (10 janvier 1803).

Le chef de brigade Ledée [2] demande le grade de général de brigade avec un commandement quelconque.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui donner un commandement de 3e classe.

1. Jean-Barthélemy-Claude-Toussaint Darmaignac, général de brigade (30 novembre 1801) et de division (19 juillet 1808), homme du Thebaid (*Mém.*, IV, p. 282), qui joignait une ignorance de marmiton à la brutalité d'un manant.

2. Joseph-Thomas Ledée devint (15 mai 1810) général de brigade.

524. — Saint-Cloud, 23 nivôse an XI (13 janvier 1803).

A *Berthier*.

J'apprends, citoyen ministre, que le commissaire-ordonnateur à Gênes a publié partout que les Polonais s'embarquaient pour les Indes. Il est bien question d'embarquement; mais la destination est le secret de l'amiral. Je vous prie de me rendre compte de cet objet.

525. Saint-Cloud, 24 nivôse an XI (14 janvier 1803).

Rapport présenté par Decrès pour confirmer les nominations adressées par le général Boyé, chef de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue, les 10 et 18 brumaire.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire un rapport sur tous ces avancements.

526. Pluviôse an XI.

La veuve du général Dugua[1] écrit au premier consul pour lui demander que « la misère et le mépris ne soient pas son partage ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour proposer une pension pour cette dame.

527. Saint-Cloud, 1 pluviôse an XI (21 janvier 1803).

Faites partir sur-le-champ Bernadotte, sur une frégate; une frégate de Rochefort portera le général Lannes.

528. — Paris, 6 pluviôse an XI (26 janvier 1803).

Le général de brigade Rouge[2] qui a donné sa démission en

1. Elle obtint par un arrêté du 3 messidor an XI (22 juin 1803) une pension de 1,500 francs.

2. Antoine Rouge avait été nommé général de brigade le 13 juin 1795.

Lon IV, demande à être remis en activité et envoyé à Saint-Domingue.

Refusé.

529. Paris, 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803).

A Berthier.

J'ai reçu, citoyen ministre, les deux états que vous m'avez envoyés le 23 nivôse pour la répartition de l'excédant de la conscription.

L'état n° 1 porte que la 8e demi-brigade a 47 hommes excédant son complet et vous destinez ces 47 hommes au dépôt de Dunkerque; mais je pense qu'il faut laisser aux demi-brigades jusqu'à cent hommes.

La 2e a 160 hommes qui excèdent le complet; vous les donnerez à la 83e; il ne faudrait donner que 60 hommes pour la même raison.

La 4e de ligne a 175 hommes qui passent son complet. Vous en disposerez; mais il ne faudrait disposer que de 75, et ainsi de suite. Il faudrait laisser à chaque corps, indépendamment de son compte, cent hommes, afin qu'ils puissent toujours avoir un remplacement lorsque des hommes viendraient à manquer par mort, congé, etc.

Il me semble que vous envoyez aux dépôts des colonies trop d'hommes d'un même arrondissement. Il y a des départements qui fournissent jusqu'à 130 hommes. Il faudrait s'arranger de manière à prendre sur l'excédant des arrondissements qui en ont un dixième; ce qui ferait, en supposant 12.000 hommes de surplus, 1 200 hommes divisés en six dépôts et 200 hommes par dépôt.

Vous pourriez, de plus, prendre la moitié de ce qui arrive à Chambéry des six départements de la 27e division militaire.

Quant à l'artillerie, il faudrait lui fournir sur chaque excédant à raison d'un 20e de l'excédant. C'est le seul

et il s'était distingué à l'armée des Pyrénées Orientales; cf. A. Chuquet, *Dugommier*, p. 262.

moyen de lui donner les hommes qui aient les qualités requises.

Enfin, les corps qui ont été envoyés en Amérique depuis le 1er vendémiaire, tels que, un bataillon de la 20e, un de la 23e de ligne, un de la 11e légère, un de la 60e de ligne, deux de la 110e, deux de la 89e, la 17e et la 51e, ne sont point portés comme ayant besoin d'être complétés parce qu'ils sont passés aux îles depuis le 1er vendémiaire.

Je vous prie de me faire refaire les tableaux 1 et 2 avec les corrections que je vous ai indiquées.

530. — Paris, 11 pluviôse an XI (3 février 1803).

État nominatif d'officiers mulâtres et blancs embarqués pour mutinerie sur le *Swiftsure* et renvoyés en France.

La note ne dit pas dans quel corps ont servi les blancs et s'ils sont brevetés par le ministre.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner ordre que les militaires, mauvais sujets, soient renvoyés du service et pour ordonner qu'on leur ôte l'épaulette, vu qu'ils ne sont point brevetés par le ministre et ne font partie d'aucun corps; leur défendre de porter l'habit militaire.

531. — Paris, 20 pluviôse an XI (9 février 1803).

A Berthier.

Donnez ordre, citoyen ministre, de faire compléter le second bataillon de la 99e à 600 hommes et le second de la 107e à 600 hommes également, et vous dirigerez sur-le-champ ces deux bataillons sur Rochefort où ils s'embarqueront. Vous ne ferez pas exécuter le mouvement de la 107e sur l'île de Ré. Vous laisserez le fond de cette demi-brigade à Tours.

532. — Paris, 22 pluviôse an XI (11 février 1803).

Le colonel Sebastiani demande que le traitement de l'interprète Jaubert soit porté à 12 000 francs.

Je prie le ministre des relations extérieures de me faire connaître les moyens de traiter avantageusement le citoyen Jaubert.

533. — Paris, 25 pluviôse an XI (14 février 1803).

Les deux régiments de hussards n° 7 tireront au sort pour savoir celui qui conservera ce numéro; l'autre sera fait chasseurs et prendra le n° 18 de cette arme, qui est vacant : deux capitaines de ces deux corps se rendront à Paris pour assister au tirage qui sera fait au ministère de la guerre.

534. — Paris, 27 pluviôse an XI (16 février 1803).

Le traitement du citoyen Jaubert, interprète du gouvernement pour les langues orientales, est fixé à 8.500 francs par année. Il donnera 500 francs à la veuve Venture.

535. — Paris, 2 ventôse an XI (21 février 1803).

A propos d'un mémoire du citoyen de Fontenay.

Renvoyé au ministre de l'intérieur pour poser ces deux questions à chaque chambre de commerce : 1° Quels sont les moyens les plus propres à réprimer la fraude? 2° Quels sont les encouragements dont les chambres de commerce auraient besoin?

536. — Paris, 2 ventôse an XI (21 février 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre au général de brigade Poinsot[1] qui est à Troyes, de partir

1. Pierre Poinsot, général de brigade (18 juillet 1796), baron de l'Empire sous le nom de baron de Chansac (14 février 1810), lieutenant général sous la Restauration (8 mars 1818).

pour Saint-Domingue; il ira s'embarquer à Dunkerque et prendra le commandement des troupes qui y sont.

537. — Paris, 6 ventôse an XI (25 février 1803).

A Berthier.

Je vous prie de donner du service au général Osten dans une division militaire, étant convenable que cet officier sorte de Hollande [1].

538. — Paris, 10 ventôse an XI (1er mars 1803).

A Dejean.

A dater du 10 mars, les troupes françaises qui sont en Suisse, seront nourries et entretenues aux frais de la République française. Les Suisses fourniront seulement le logement, le bois et la lumière.

539. — Paris, 13 ventôse an XI (4 mars 1803).

Corneille (rue Helvétius, 70) prie le premier consul d'accorder une place au Prytanée de Saint-Cyr à un des arrière-petits-fils du grand Corneille.

Renvoyé au ministre de l'intérieur pour faire un rapport.

540. — Paris, 16 ventôse an XI (7 mars 1803).

Alexandre Debelle, chef de brigade du 11e régiment de dragons, expose que son père a perdu dans le général de division Debelle son unique soutien.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire connaître ce que l'on pourrait faire pour le père du général Debelle [2].

1. Pierre-Jacques Osten, général de brigade du 17 novembre 1793, mort en mars 1814 d'une blessure reçue à la défense de Hambourg.
2. Il reçut une pension de 900 francs.

541. - Paris, 29 ventôse an XI (20 mars 1803).

Le général Casalta[1] remercie le premier consul de l'avoir confirmé en activité dans la 23me division militaire pendant l'an XI.

Renvoyé aux bureaux de l'état-major.

542. — Paris, 2 germinal an XI (23 mars 1803).

Il est nécessaire d'envoyer promptement à Brest les 800 hommes qui se rendent aux îles de France et de la Réunion sous les ordres du général Montchoisy.

Renvoyé au ministre de la guerre pour prendre ces hommes dans les dépôts coloniaux, en ayant soin de prendre des hommes qui sont proposés pour se rendre aux colonies de bonne volonté. Présenter une formation d'un bataillon colonial.

543. — Paris, 2 germinal an XI (23 mars 1803).

Le chef de brigade Ledée, réformé, demande sa réintégration comme chef de corps.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui donner un commandement d'armes.

544. — Paris, 3 germinal an XI (24 mars 1803).

Le chef de brigade Caulaincourt, commandant le 19me dragons qui est à Aire, désire la garnison de Hesdin qui présente beaucoup plus de facilités pour l'établissement d'un régiment de dragons et la subsistance des chevaux.

Approuvé ce mouvement.

1. Antoine-Philippe Casalta, général de brigade depuis le 13 juin 1795.

545. — Paris, 4 germinal an XI (25 mars 1803).

A Berthier.

Mon intention est que le général de division Nansouty ait le commandement du département de Seine-et-Oise et soit chargé de prendre un soin particulier des corps de cavalerie qui sont dans ce département : il sera sous les ordres du général Mortier.

546. — Paris, 14 germinal an XI (4 avril 1803).

On propose de réformer le général de brigade Liébault (1) qui est indigne de son grade et ne jouit pas de la confiance et de l'estime de l'armée.

Le ministre l'emploiera activement dans les colonies.

547. — Paris, 16 germinal an XI (6 avril 1803).

Rapport du citoyen Le Brun en faveur de la demande d'une parente du grand Corneille, Mlle Corneille, femme Dupuis.

Renvoyé au citoyen Rémusat pour voir ce qu'elle est et quel secours on pourrait lui donner.

548. — Paris, 17 germinal an XI (7 avril 1803).

A Chaptal, ministre de l'intérieur.

Victor Buffon, élève du Prytanée, destiné à être envoyé au lycée de Marseille, restera provisoirement à Paris.

549. — Saint-Cloud, 23 germinal an XI (13 avril 1803).

A Decrès.

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous donniez sur le champ les ordres nécessaires pour que les

pièces, les munitions et les affûts pour lesquels le ministre de la guerre vous a écrit, soient sans aucun délai transportés à l'île d'Elbe.

550. — Saint-Cloud, 23 germinal an XI (13 avril 1803).

A Decrès.

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous donniez des ordres sur le champ pour faire partir de Toulon 200.000 rations de biscuit pour Porto-Ferrajo et 100.000 pour Porto-Longone.

551. — Saint-Cloud, 26 germinal an XI (16 avril 1803).

A Berthier.

Je vous prie de donner ordre à la 87e qui est dans le Valais, de se rendre à Parme, en Italie, et à la 73e qui est à Genève, de fournir un détachement de 300 hommes pour garder le Valais et protéger les travaux du Simplon.

552. — Saint-Cloud, 26 germinal an XI (16 avril 1803).

A Berthier.

Mon intention est, citoyen ministre, que tous les individus des 111e, 112e de ligne et 31e légère qui veulent servir aux colonies de bonne volonté, soient dirigés sur le dépôt de Nantes.

553. — Saint-Cloud, 28 germinal an XI (18 avril 1803).

Charles (1) se rappelle au souvenir du premier consul.

Le trésorier du gouvernement paiera au citoyen Charles mille francs.

1. Serait-ce l'amant de Josephine, et Bonaparte poussait-il si loin l'oubli des injures ?

554. — Saint-Cloud, 28 germinal an XI (18 avril 1803).

La mère du général Deplanque (1) remercie le premier consul de l'audience qu'il lui a accordée et redemande l'année de traitement de son malheureux fils.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire connaître la pension qui lui a été accordée.

555. — Saint-Cloud, 28 germinal an XI (18 avril 1803).

« Catherine Curée, mère du général Vignes, mort à l'armée d'Italie (2), est dans un tel état de misère qu'elle est en domesticité dans une maison à Montpellier ; elle est septuagénaire ; la plus légère pension la rendrait heureuse ; le citoyen Carrion-Nisas qui vient du département de l'Hérault, a cru devoir mettre sa position sous l'œil bienfaisant du premier consul. »

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui faire donner la pension de mère de défenseur mort au service.

556. — Saint-Cloud, 28 germinal an XI (18 avril 1803).

A Talleyrand.

Vous pouvez autoriser, citoyen ministre, le général Ney à se rendre à Paris par congé. Il laissera le commandement des troupes au général le plus ancien et la direction des affaires diplomatiques au secrétaire de légation.

557. — Saint-Cloud, 29 germinal an XI (19 avril 1803).

A Decrès.

Le ministre de la guerre a ordre, citoyen ministre, de faire occuper les îles d'Yeu et de Groix, d'y faire cons-

1. Jean-François-Henry Deplanque, général de brigade depuis le 16 mai 1802, mort à Saint-Domingue.

2. François-Félix Vignes, général de brigade le 5 février 1799, tué quelques semaines plus tard, le 26 mars, au combat de Legnano.

truire de bonnes batteries et d'y envoyer des troupes en garnison. Il est convenable que vous l'aidiez de tous vos moyens pour tout ce dont il pourrait avoir besoin pour arriver à ce but le plus promptement possible.

558. — Paris, 30 germinal an XI (20 avril 1803).

A Berthier.

Le 7e bataillon du train d'artillerie, citoyen ministre, fournira les chevaux disponibles et les charretiers nécessaires pour le parc demandé à Bayonne. Je vous prie de me présenter un projet pour autoriser son conseil d'administration à porter le nombre des chevaux et mulets qu'il pourrait avoir à 100. Contremandez les convois dirigés sur Besançon pour y prendre des chevaux.

Dans la distribution des ouvriers je ne vois pas qu'il y en ait à Turin.

559. — Saint-Cloud, 1 floréal an XI (21 avril 1803).

La veuve du général Debelle demande une pension.

Lui accorder une pension de quinze cents francs aux termes de la dernière loi.

560. — Saint-Cloud, 1 floréal an XI (21 avril 1803).

A Berthier.

Je désire, citoyen ministre, que vous employiez le général de brigade Morgan [1] dans un des départements de la République française.

1. Jacques-Polycarpe Morgan, général de brigade (13 juin 1795), lieutenant-général sous la Restauration (8 mars 1818).

561. — Paris, 3 floréal an XI (23 avril 1803).

A Dejean, ministre directeur de l'administration de la guerre.

Le bataillon qui se forme en Piémont, citoyen ministre, cesse de se recruter parce qu'il manque d'habillements. Il en attend de Lyon qui n'arrivent point. Il me semble qu'il serait plus convenable d'en faire confectionner à Turin que d'en faire venir de Lyon.

562. — Paris, 3 floréal an XI (23 avril 1803).

Projet d'un bataillon d'artillerie formé de tous les détachements qui sont à Saint-Domingue.

Je prie le citoyen Lacuée de rédiger ce projet qui s'accorde avec les idées que je lui ai communiquées et de le faire passer au Conseil d'état. Il est urgent de compléter notre artillerie qui est dans le plus grand désordre.

563. — Saint-Cloud, 4 floréal an XI (24 avril 1803).

A Dejean.

Le grand bailli du Valais, citoyen ministre, se plaint que ce pays n'a encore rien touché des avances qu'il a faites pour les troupes françaises, et qu'au 15 germinal, on continuait encore à lui faire débourser de l'argent pour des militaires voyageant isolément. Je vous prie de faire en sorte que ce pays ne paye rien désormais pour nous.

564. — Saint-Cloud, 4 floréal an XI (24 avril 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre au général Lagrange [1] de passer l'inspection des 15e, 18e, 25e, 17

1. Joseph Lagrange.

et 16e légions de gendarmerie. Il correspondra directement avec le premier inspecteur général pour lui rendre compte de tous les détails relatifs à son arme. Vous lui ferez donner six mille francs pour mission extraordinaire.

565. Paris, 12 floréal an XI (2 mai 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, en conséquence de l'arrêté du 10 floréal, de donner l'ordre au 2e bataillon de la 5e légère qui est à Clermont Ferrand, de se rendre à Avignon pour être incorporé dans la 11e légère qui sera par ce moyen portée à 3 bataillons.

Au 3e bataillon de la 11e légère qui est à Agen, de se rendre à Montélimar, où il sera incorporé dans la 8e légère qui par là sera portée à 3 bataillons.

Au bataillon de la 7e de ligne qui est à Avesnes de se rendre à Maestricht, où il sera incorporé dans la 45e et portera cette demi-brigade à 3 bataillons.

Au bataillon de la 66e qui est à Laval, de se rendre à Poitiers, pour être incorporé dans la 63e qui sera par là portée à 3 bataillons.

A la 82e de se rendre à Turin et, arrivée là, au 1er bataillon de se rendre dans la République Italienne pour être incorporé dans la 10e de ligne et porter cette demi-brigade à 3 bataillons; au 2e bataillon de se rendre à Gênes pour être incorporé dans la 106e et porter cette demi-brigade à 3 bataillons.

Au bataillon de la 86e qui est à Macon, de se rendre à Verdun, pour être incorporé dans la 12e de ligne et porter cette demi-brigade à 3 bataillons.

Au bataillon de la 89e qui est à Malines, de se rendre à Gand, pour être incorporé dans la 84e et porter cette demi-brigade à 3 bataillons.

A la 77e qui est à Bordeaux, de se rendre à Toulouse.

Vous enverrez l'arrêté du 10 floréal aux colonies pour y être exécuté et ne le ferez connaître aux autres corps

qu'au moment de leur arrivée dans la place où ils doivent être incorporés, afin d'éviter la désertion.

Vous donnerez ordre que tous les chefs de bataillon, capitaines et autres officiers incorporés par l'arrêté du 10 floréal, continuent à être attachés aux demi-brigades. Quant aux chefs de brigade, quartier-maîtres et adjudants majors, vous me ferez un rapport pour les employer le plus tôt possible, pour qu'il n'y ait personne de réformé par ce travail.

P. S. Ils attendront leur destination à la suite des corps où leurs premiers bataillons seront incorporés.

566. — Saint-Cloud, 19 floréal an XI (9 mai 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre qu'à dater du 15 prairial, les garnisons de la 27e division militaire soient disposées de la manière suivante, savoir : les 16e, 29e, 53e et 102e de ligne seront réunies à Alexandrie et casernées, soit dans la ville, soit dans la citadelle. Ces troupes, jointes aux bataillons de sapeurs et d'artillerie, doivent pouvoir fournir le nombre de bras nécessaire pour pousser les fortifications d'Alexandrie avec la plus grande activité.

La 62e sera mise en garnison à Turin, la 99e à Coni, la 97e à Ivrée, la 91e à Verceil. La cavalerie sera cantonnée dans les pays qui ont le plus de fourrages.

567. — Saint-Cloud, 19 floréal an XI (9 mai 1803).

A Berthier.

Le 3e bataillon de sapeurs, citoyen ministre, me paraît inutile à Brescia. Il serait placé plus convenablement à Alexandrie pour activer par tous les moyens les travaux de cette place.

568. — Saint-Cloud, 19 floréal an XI (9 mai 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire passer les deux compagnies de canonniers vétérans piémontais à Nice et à Villefranche pour y faire le service des côtes depuis les bouches du Var jusqu'à Menton.

569. — Saint-Cloud, 19 floréal an XI (9 mai 1803).

A Berthier.

Il y a, citoyen ministre, treize places d'officiers vacantes au 6e régiment d'artillerie. Je désire que vous me fassiez connaître toutes les places vacantes dans cette arme et que vous apportiez mercredi un travail extraordinaire pour reformer les compagnies qui sont en Amérique, conformément à cet arrêté.

570. — Paris, 24 floréal an XI (14 mai 1803).

A Talleyrand.

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous donniez sur le champ l'ordre au général Vial[1] de se retirer de Malte, si déjà cet ordre n'a pas été donné par vous.

---

571. — Saint-Cloud, 27 floréal an XI (17 mai 1803).

A Grabinski, chef de brigade de la 1re de ligne polonaise[2].

Votre corps a toujours bien servi. Je n'oublierai jamais les braves qui le composent. Ils peuvent être sans inquié-

1. Honoré Vial, né à Antibes en 1766, général de brigade (6 décembre 1796), général de division (27 août 1803), mort à Leipzig le 18 octobre 1813.

2. Il devint général de brigade (25 mars 1807).

tude sur l'avenir. Je les considère, servant la République Italienne, comme s'ils servaient la France.

572. — Paris, 2 prairial an XI (22 mai 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre à la 78e demi-brigade qui est à Chambéry, de se rendre à Toulon. Prévenez le ministre de la marine et le général commandant la 8e division que cette demi-brigade fournira les garnisons qui pourraient être nécessaires sur les vaisseaux. Elle sera à cet effet complétée au pied de guerre.

La 15e de ligne sera affectée au service de l'arsenal de la marine à Brest. Elle fournira les garnisons sur les vaisseaux dont la marine pourrait avoir besoin. Elle sera également complétée au pied de guerre.

Les deux bataillons de la 90e se rendront à Rochefort où ils seront mis à la disposition de la marine tant pour la garde de l'arsenal que pour fournir les garnisons aux bâtiments qui pourraient en avoir besoin.

Donnez ordre à la 65e qui est à Lorient, de compléter deux bataillons à 800 hommes chacun et envoyez-les à Belle-Isle sous le commandement du chef de brigade pour y tenir garnison. L'autre bataillon restera à Lorient.

Dès l'instant que la 16e qui est à Belle-Isle sera complétée au pied de guerre, les deux bataillons de la 65e seront également complétés au pied de guerre de manière que ces quatre bataillons forment 1000 hommes pour la défense de l'île.

573. — Paris, 2 prairial an XI (22 mai 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre à une des compagnies de canonniers vétérans piémontais de se rendre à Saint-Tropez pour y faire le service de la côte.

Présentez-moi un projet d'arrêté pour donner des numéros à ces deux compagnies et pour les compléter au pied de guerre, en choisissant dans les autres compagnies de vétérans les hommes qui ont servi dans l'artillerie pour les envoyer dans ces compagnies

574. — Paris, 6 prairial an XI (26 mai 1803).

A Treilhard, conseiller d'Etat.

Ecrit par Maret.

Le premier consul verra avec plaisir, citoyen, qu'après la part active que vous avez eue dans la session, vous preniez le repos qui vous est nécessaire. Vous allez chercher de nouvelles forces pour de nouveaux travaux dans les loisirs qui, dès lors, ne seront point inutiles au service de la République. Le premier consul n'a point fixé le terme de votre congé; il vous laisse le maître d'en limiter ou d'en étendre la durée.

575. — Saint-Cloud, 17 prairial an XI (6 juin 1803).

A Defeau.

Au 12 prairial, citoyen ministre, il n'y avait à l'île d'Yeu que 300 sacs de farine et 25.000 livres de biscuit: ce qui est insuffisant pour l'approvisionnement de cette île.

576. — Saint-Cloud, 20 prairial an XI (9 juin 1803).

Heyne, associé de l'Institut, au nom de l'Université de Gœttingue, prie le premier consul d'accorder sa protection à cet établissement et à la ville.

Le ministre de la guerre écrira à cette université et recommandera au général Mortier de la protéger spécialement.

577. — Saint-Cloud, 26 prairial an XI (15 juin 1803).

Au ministre du trésor public.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire estimer un assortiment des plus belles perles qui se trouvent au Trésor ainsi qu'un assortiment de pierres de couleur que ma femme désirerait acheter. Elles lui seraient nécessaires avant son départ pour la Belgique.

578. — Paris, 28 prairial an XI (17 juin 1803).

Le général Liébault, désigné pour l'armée de Saint-Domingue, demande, par une lettre du 23 floréal, à continuer ses fonctions dans la 13e division militaire : il ne peut supporter la moindre fatigue.

Le général Liébault sera en non activité à dater du 1er messidor.

579. — Saint-Cloud, 30 prairial an XI (19 juin 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire faire un état de ce qui revient à chaque corps des conscriptions de l'an IX et de l'an X, après tous les changements que vous y avez faits, ainsi que de ce qu'il leur revient, en conséquence de l'appel des 20,000 hommes de l'appel de la réserve. Faites mettre dans une colonne ce que chacun des corps avait reçu au 1er prairial, ce qui était déserté, et enfin la situation des dits corps à l'effectif au 1er prairial.

580. — Dunkerque, 11 messidor an XI (3 juillet 1803).

A Decaen.

Je vous renvoie, citoyen ministre, les lettres que vous m'avez communiquées de Hanovre et d'Italie. Il m'a paru convenable d'ordonner qu'il serait fourni des capotes et une seconde paire de souliers aux corps qui sont en Ha-

nevre et que la même mesure soit prise pour eux que pour les corps qui sont en France, composant les camps. Les sommes nécessaires seront prises sur les contributions de l'Electorat.

581. — Lille, 19 messidor an XI (8 juillet 1803).

On propose d'accorder à la veuve du général Dugua une indemnité de douze cents francs, équivalente à la valeur de sa pension, pendant les neuf mois qui se sont écoulés entre la mort de son mari et la fixation de sa pension.

Accordé.

582. — Gand, 28 messidor an XI (17 juillet 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître à combien se monterait la dépense extraordinaire de la gratification de campagne des soixante bataillons, des douze régiments de dragons, des six régiments de hussards et de l'artillerie désignés pour former le camp de Saint-Omer.

Faites vous faire un rapport particulier sur les 2e, 15e et 17e demi-brigades légères et sur les 30e, 72e et 88e de ligne, pour savoir si par l'organisation de leurs corps d'officiers, et par le nombre d'anciens qui sont dans leurs cadres, elles pourraient faire partie d'un camp.

Faites vous faire également un rapport sur les 15e, 18e et 20e de dragons.

Le 8e régiment de chasseurs étant en Hollande, il sera remplacé au camp de Saint-Omer par le 1er régiment; le 8e fera partie du camp qui se réunit en Hollande.

Désignez pour faire partie des camps les 12e et 20e régiments de chasseurs et le 8e de hussards.

Je vous prie de vous réunir avec le citoyen Dejean un des jours de la première semaine de thermidor, pour me faire de concert un rapport sur tout ce que j'ai demandé pour l'armée de terre et pour l'organisation des

trois camps, ce qui a été fait et les renseignements qu'on avait au 1er thermidor.

Dans l'état de situation que vous allez m'envoyer au 1er thermidor, je vous prie de faire joindre à côté des corps depuis quel temps ils sont dans les garnisons où ils se trouvent.

583. Gand, 28 messidor an XI (17 juillet 1803).

A Defeau.

Trente demi-brigades, citoyen ministre, ont été désignées pour faire partie des trois camps, et vous leur avez fait des fonds pour la confection de capotes et de souliers, à raison de 1,000 hommes par bataillon. Cependant je pense qu'il est convenable de ne faire d'abord les fonds que pour 800 capotes par bataillon. On jugera alors par la situation de ces corps s'ils sont en état de fournir plus de 800 soldats ou sous-officiers, ce qui avec les officiers ferait près de 900 hommes. Peu de corps sont dans le cas de fournir 2 bataillons aussi complets.

Faites connaître au commissaire ordonnateur que mon intention est que l'ordre de la comptabilité soit rigoureusement maintenu, et que l'indépendance des receveurs et payeurs soit respectée. L'argent ne doit être reçu et donné que par eux, et l'ordonnateur n'a le droit d'avoir aucune caisse particulière.

Je désire que vous fassiez donner des bonnets de grenadiers aux grenadiers de la 111e demi-brigade.

584. — Bruxelles, 6 thermidor an XI (25 juillet 1803).

A Berthier.

En conséquence, citoyen ministre, du rapport fait par un capitaine de frégate au ministre de la marine, relativement à l'armement de Dunkerque, il me paraît convenable d'établir une batterie sur la plaine de Wissant.

Quant aux batteries mobiles, je pense que deux compagnies d'artillerie à cheval sont suffisantes. Il faut les prendre parmi celles destinées à faire partie du camp de Saint-Omer.

Donnez ordre que les 2e, 15e et 17e demi-brigades légères, ainsi que les 30e, 72e et 88e de ligne se préparent à faire partie des camps qui auront lieu en automne sur la côte.

Le 6e régiment de cuirassiers n'a point de cuirasses. Je désire que vous me présentiez un rapport qui me fera connaître quand tous les régiments en auront. Si l'on attend le commencement de la guerre pour en donner, le peu d'habitude qu'ils auront à les porter les gênera.

585. — Saint-Cloud, 26 thermidor an XI (14 août 1803).

A Berthier.

Je suis étonné, citoyen ministre, que les 24 pièces de canon qui ont été demandées pour le camp de Bayonne il y a six mois ne soient pas encore attelées. Donnez des ordres pour qu'elles le soient sans délai.

J'avais demandé depuis longtemps que le général commandant l'artillerie et le directeur du parc partissent sur le champ pour se rendre au camp de Bayonne, ainsi que l'ordonnateur en chef. Ce camp devant se mettre en marche au 20 fructidor, il est nécessaire de se procurer les chevaux convenables. Indépendamment des obusiers, il faut y mettre six pièces de 4 à cause des montagnes.

Donnez ordre à la 26e de ligne qui est à Nîmes de faire partir deux bataillons composés de 800 hommes chaque, pour se rendre au camp de Bayonne.

A la 3e de ligne qui est à Montpellier de se rendre au camp de Bayonne.

A la 14e de compléter deux bataillons à 800 hommes chacun et de les envoyer au camp de Bayonne.

A la 63e demi-brigade de former deux bataillons à 800

hommes chaque et de les faire partir pour le camp de Bayonne.

A la 7e légère qui est à Romans, de compléter son 1er bataillon à 700 hommes et de les faire partir pour le camp de Bayonne.

Donnez ordre au général commandant la 7e division militaire que si les conscrits sont habillés, il fasse partir le 2e bataillon pour le camp de Bayonne; s'ils ne le sont pas, il les fera habiller et leur fera rejoindre le 1er bataillon.

Donnez ordre à la 70e demi-brigade qui est à Briançon, de se rendre à Avignon où elle recevra de nouveaux ordres.

A la 1re demi-brigade helvétique de compléter un bataillon au pied de paix et de le faire partir pour Bayonne. Autorisez-la à retirer à cet effet une partie des hommes qui lui seront nécessaires parmi ceux qu'elle a à l'île d'Aix et à l'île d'Oléron.

Donnez ordre au général Carra Saint-Cyr qui commande le camp de Bayonne, d'envoyer deux officiers d'état-major, dont l'un se dirigera sur l'escadre qui est au Ferrol; il devra s'arrêter sur sa route et prendre des renseignements positifs sur le nombre de cavalerie et d'infanterie espagnoles qu'il rencontrera; ayez soin qu'il ne s'en fie point à la renommée, mais qu'il voie ces corps par lui-même.

L'autre se rendra dans les provinces de la Navarre, de la Biscaye jusqu'à Burgos et Valladolid. Il reconnaîtra le nombre de troupes qui se trouvent dans ces provinces, surtout à Burgos et à Valladolid.

Le général Carra Saint-Cyr chargera aussi un officier du génie de reconnaître les places de Pampelune et de Fontarabie et l'état dans lequel elles se trouvent.

La demande de l'amiral Bruix pour l'artillerie me paraît urgente: il a très certainement besoin de trois compagnies complètes à Boulogne.

Il est impossible d'accorder des adjoints au commandant de place; mais on peut lui accorder des adjoints de l'état-major.

586. — Saint-Cloud, 13 fructidor an XI (31 août 1803).

A Berthier.

Je vous renvoie, citoyen ministre, vos notes sur le bataillon piémontais. Envoyez-les à l'adjudant major. Faites-lui compter ses masses à dater du jour de sa formation. Changez les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qui n'ont pas rejoint. Renvoyez chez eux les officiers qui ont de mauvaises notes et remplacez-les par de bons.

Faites passer une revue extraordinaire du 3e bataillon de la 8e légère, ou autrement du bataillon corse qui est à Antibes, pour savoir si ce bataillon est dans le cas de s'embarquer pour faire la campagne d'Angleterre. Ecrivez au général Morand pour lui faire connaître qu'il ait à faire passer sur le champ les recrues nécessaires pour former ce bataillon à 1.000 hommes, vu qu'il est dans le cas de faire partie du camp de Saint-Omer qui doit agir immédiatement sous les ordres du premier consul. Il n'y a qu'à les embarquer à Bastia; ils se rendront de là devant l'île d'Elbe, de là à Piombino et en suivant la côte jusqu'à Antibes. Dans cette ville on acquittera tous les frais de bâtiments. Il ne manque pas en Corse de gondoles et autres bâtiments propres à la navigation; par ce moyen la navigation est sûre et les hommes arriveront promptement; à leur retour ces bateaux pourront prendre au dépôt de Villefranche les hommes destinés pour l'île d'Elbe et pour la Corse.

P. S. Si la conscription ne suffit pas pour porter ce bataillon à mille hommes, le général Morand peut prendre les mesures qu'il jugera convenables. Je ne verrais point de difficulté à prendre au service un des cinq bataillons qu'il a levés, pourvu qu'il fût au grand complet de guerre, qu'il fût composé d'hommes d'une bonne espèce, et que les officiers qu'il aurait choisis fussent des principaux du pays ou des hommes qui auraient servi et dans le cas de savoir bien leur métier.

587. — Paris, 17 fructidor an XI (4 septembre 1803).

A Berthier.

Le général commandant la 15e division militaire, citoyen ministre, a ôté toutes les troupes de Fécamp; ce qui expose cette partie à l'attaque de quelques frégates; le chantier de construction a d'ailleurs besoin de quelques gardes. Donnez-lui l'ordre de tenir très peu de troupes dans l'intérieur et d'en envoyer la plus grande partie sur les côtes.

---

588. — Saint-Cloud, 18 fructidor an XI (5 septembre 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire un rapport sur la pension à laquelle a droit la veuve du général Watrin mort à Saint-Domingue.

589. La Malmaison, 25 fructidor an XI (12 septembre 1803).

A Berthier.

Dans la 2e division militaire, citoyen ministre, les 12e et 111e demi-brigades de ligne, les 6e, 25e et 26e légères, le 4e régiment de cuirassiers, les 7e, 16e et 21e de dragons doivent seuls jouir de la gratification. Dans la 24e division, la 61e, la 36e, le 6e de cuirassiers, la 33e et la 108e et le 1er de chasseurs sont les corps qui doivent également en jouir. Cette gratification n'a été accordée qu'aux seuls individus de ces corps qui ont passé la revue du premier consul.

Je désire que vous me rapportiez mercredi l'arrêté sur les conscriptions de l'an XI et de l'an XII, pour l'adopter définitivement, et que vous remettiez au citoyen Lacuée la nouvelle organisation de l'armée pour l'an XII, afin que ce travail passe au conseil d'Etat jeudi.

---

590. — Saint-Cloud, 5e jour complémentaire de l'an XI (22 septembre 1803).

Berthier propose au consul de désigner, parmi les généraux de brigade de dragons ci-après indiqués, ceux auxquels il jugera convenable de confier le commandement des quatre cantonnements de dragons qui doivent être établis à Redon, Vire, Alençon et Amiens.

Louis Bonaparte.	Non.
Boussart.	à Vire.
Laplanche-Mortières.	à Alençon.
Fénéroles.	à Nantes.
Milet.	à Amiens.
Avice.	
Scalfort (1).	

591. — Saint-Cloud, 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803).

On propose d'élever au grade de capitaine le lieutenant Alexandre Le Brun, aide-de-camp du maréchal Bessières.

Il n'a pas le nombre d'années de service nécessaire.

592. — Saint-Cloud, 28 vendémiaire an XII (21 octobre 1803).

A Berthier.

Vous donnerez ordre, citoyen ministre, que toute la cavalerie du camp de Bayonne soit cantonnée à Auch, Agen et dans les autres endroits où les fourrages sont les plus abondants, sans que les différents régiments se trouvent à plus de dix jours de marche du camp de Bayonne.

Le parc et les chevaux d'attelage du train d'artillerie resteront jusqu'à nouvel ordre dans les positions où ils se trouvent.

Envoyez-moi l'état de situation des 7e demi-brigade légère, 3e et 79e de ligne qui ont été portées à 4 bataillons, en y joignant le procès-verbal de réunion.

Donnez ordre à deux escadrons du 21e de chasseurs,

1. Le consul a barré Avice et Scalfort ainsi que Louis Bonaparte.

complétés au moins à 400 hommes, de se rendre à Rochefort où ils seront sous les ordres du général Chabran [1] inspecteur des côtes depuis la Gironde jusqu'à la Charente.

593. Saint-Cloud, 1 brumaire an XII (27 octobre 1803).

Lettre de la mère du général Beyrand : « Je suis la mère du général Beyrand duquel vous avez dit vous-même ces paroles remarquables qui font ma consolation : « Nous avons perdu le général Beyrand ; cette perte, très sensible à l'armée, l'a été particulièrement pour moi ; je faisais le plus grand cas des qualités guerrières et morales de ce brave homme. Eh bien, ce brave homme a laissé dans la détresse sa mère qui avait épuisé toutes ses ressources pour le soutenir, lui et son frère

Renvoyé au ministre de la guerre pour en faire un rapport [2].

594. Saint-Cloud, 1 brumaire an XII (27 octobre 1803).

Le capitaine Lespagnol, aide-de-camp de Laclos, adresse au premier consul la dernière lettre dictée par le général : Laclos assure le consul de toute la sincérité de son dévouement et de son admiration ; « l'espoir dans lequel je suis que vous secourrez mon épouse et mes trois enfants, me fait mourir plus tranquille [3]. »

Le ministre de la guerre me fera un rapport sur la pension qui revient à Mme Laclos.

595. — Saint-Cloud, 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

Proposition de confirmer les nominations provisoires faites à Saint Domingue par le capitaine général Rochambeau.

Quand on aura les états de service.

1. Joseph Chabran, général de brigade (23 mai 1797) et de division (23 juin 1799).

2. Elle reçut une pension de mille francs. On sait que son fils, Martial Beyrand, général de brigade depuis le 20 novembre 1795, avait péri le 3 août 1796 à Castiglione ; cf. sur lui notre *Dugommier*, p. 208.

3. Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, maréchal de camp depuis le 22 septembre 1792, mort à Tarente le 5 septembre 1803 ; cf. Emile Dard, *Laclos*, p. 473-475.

596. — Saint-Cloud, 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

Proposition d'établir à Boulogne-sur-Mer pendant la guerre maritime deux adjudants de place de première classe.

Deux adjoints de l'état-major en feront la fonction tant que l'armée sera près de cette place.

---

597. — Boulogne, 15 brumaire an XII (7 novembre 1803).

Dans la journée de demain, le conseiller d'état Forfait, l'ingénieur en chef Sganzin (1), et le chef de l'administration du port désigneront les emplacements où doivent être construits des hangars et distribueront les différents appartements de la caserne aux magasins et ateliers de la marine. Il n'y sera fait aucun changement considérable.

Il sera fait une ouverture au port en forme de pont tournant, de manière à ce que les bâtiments de la flottille puissent arriver tout mâtés vis-à-vis de l'arsenal, et là être armés et radoubés.

Le premier inspecteur général de l'artillerie fera venir en toute diligence dix forges de Douai et quatorze de campagne. Quatre seront données aux ateliers d'artillerie: ce qui, joint aux quatre qui lui ont été remises ce matin, feront huit, et dix seront données à l'arsenal de la marine. Ces forges seront garnies de tous leurs outils; elles devront être remises au plus tard le 20 de ce mois.

598. — Boulogne, 17 brumaire an XII (9 novembre 1803).

L'entrepreneur Guillaume fournira 600 brouettes: elles seront chargées demain avant 6 heures du matin, et, avant 10 heures, elles seront parties pour Ambleteuse où elles serviront dès vendredi aux travaux du port. L'ingénieur Sganzin réglera ce qui sera nécessaire pour mettre à couvert l'intérêt de l'entrepreneur. L'amiral chargera un offi-

1. Plus tard, inspecteur général des ponts et chaussées.

cier de marine de veiller à la prochaine exécution du présent ordre.

Le général en chef fournira dans le plus bref délai 100 voitures à quatre roues et à flèches pour transporter tous les bois compris dans la forêt environnant Boulogne et destinés à la marine. Il chargera un adjoint à l'état-major de veiller à ces transports.

Il y aura toutes les marées, 100 tombereaux et 900 brouettes occupés à déblayer le port de Boulogne. Un officier du port assistera tous les jours aux travaux du port et s'assurera que l'entrepreneur y emploie les moyens ordinaires: il fera placer les bateaux et chaloupes canonnières de manière que l'on puisse faire du feu sans les compromettre.

Les 16 bateaux canonniers arrivés de Dunkerque formeront la 1e division de bateaux canonniers de la flottille: elle sera complétée par les bateaux de l'ancienne flottille arrivant de Granville, Saint-Malo, ou de Brest: mais on ne mêlera pas dans une autre division des bateaux de l'ancienne avec ceux de la nouvelle flottille.

Les bateaux canonniers arrivés du Hâvre feront partie de la 5e division qui sera complétée par les premiers bateaux arrivant à Boulogne, de la nouvelle flottille, sans avoir égard à leurs numéros.

Les chaloupes canonnières soit de l'ancienne ou de la nouvelle flottille seront formées en division à mesure de leur arrivée au port.

Un adjudant-commandant de l'état-major et les capitaines des bataillons qui ont des garnisons sur les bateaux canonniers, se rendront demain à 8 heures du matin à bord de ces bateaux, dans le port: ils passeront la revue de leur détachement et prendront la note des hommes qui se trouveraient fatigués d'être à bord, ou qui auraient des raisons pour être débarqués: ils remettront cette note à l'adjudant commandant qui la remettra au général en chef qui ordonnera ce qui est nécessaire à ce sujet: ils passeront également la revue des armes et du linge et chaussure. Pareille revue sera passée tous les diman-

ches, toutes les fois que les bateaux seront dans le port.

Toutes les fois que les bateaux seront dans le port, et toutes les fois qu'il pleuvra, les tentes seront tendues à bord des bâtiments. Le chef des mouvements du port veillera spécialement à la stricte exécution de cet ordre, et les officiers embarqués porteront plainte toutes les fois que les chefs de bateaux y manqueront.

599. — Paris, 1 frimaire an XII (23 novembre 1803).

Le colonel du génie Marès (1) a été nommé adjudant commandant le 11 brumaire an XII, mais le nombre des adjudants commandants est complet, et cet officier ne peut jouir que du traitement de réforme ; on propose de lui accorder une gratification équivalente à la différence du traitement de réforme à celui d'activité.

Accorder le traitement d'activité et l'employer à Ostende sous le général Davout.

600. — Paris, 8 frimaire an XII 30 novembre 1803).

Le général Belliard demande le grade de lieutenant pour son aide-de-camp Galbaud, qui a trois ans et demi dans le grade de sous-lieutenant (2).

Il faut quatre ans de grade.

---

601. — Paris, 19 frimaire an XII (11 décembre 1803)

A l'audience de ce jour, le premier consul dit au général de brigade Sionville (3) :

1. Edmond Galbaud-Dufort, fils du général Galbaud, était chef d'escadron lorsqu'il mourut en Espagne le 4 février 1811.

2. Voir sur lui l'avertissement de son *Précis de la guerre en Suisse*, publié en 1909 par Edouard Gachot.

3. Léopold-Prosper-Victor-Philibert Sionville était général de brigade depuis le 13 juin 1795. Napoléon se rappelait-il que ce Sionville était le fils du maréchal de camp qui déployait en 1774 une telle sévérité dans la répression de l'insurrection corse, brûlant les maisons, coupant les oliviers et les châtaigniers, arrachant les vignes, saisissant les parents et les amis des rebelles, du maréchal de camp que lui-même, Napoléon, dans sa période de patriotisme corse, avait exécré et maudit ?

J'ai dit au ministre de vous mettre en activité comme vous le désirez.

602. — Paris, 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

Souchet d'Alvimart, chef d'escadron (1), demande de l'emploi.

Le mettre en Batavie.

603. — Paris, 25 pluviôse an XII (15 février 1804).

Berthier propose que « le major-général des camps destinés pour la grande guerre contre l'Angleterre jouisse des distinctions affectées au grade de général en chef, ainsi qu'en jouissent les généraux commandant les camps. »

Approuvé.

604. — Paris, 25 pluviôse an XII (15 février 1804).

Berthier demande l'autorisation d'ordonnancer chaque mois, à dater du 1er ventôse, une somme de 100 000 francs destinée à l'exécution des ordres du consul, à la partie secrète, aux dépenses d'urgence imprévue.

Approuvé.

605. — Paris, 7 ventôse an XII (27 février 1804).

La veuve du général Hoche sollicite une pension.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur la pension qu'on pourrait accorder à cette veuve (2).

606. — Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804).

Travail du consul avec le ministre de la guerre.

Vérifier si le Directoire a accordé des indemnités au général Hoche.

1. Voir sur lui notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 256-258.
2. Cf. notre volume *Quatre généraux de la Révolution*, I, p. 278.

607. — Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804).

Le général Mermet désire être employé dans la 1re division militaire, sinon dans la 15me ou la 18me.

Le placer dans la 18e division militaire.

---

608. — La Malmaison, 25 ventôse an XII (16 mars 1804).

L'Empereur permet à Antoine-Marie Paris d'Illins, ancien général de brigade [1], de se rendre auprès du général Mathieu Dumas, son ami, sans aucun titre comme officier, mais comme simple volontaire.

---

609. — La Malmaison, 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

Mme Petion demande une sous-lieutenance pour son fils [2].

Renvoyé au général Duroc pour se représenter.

---

610. — Saint-Cloud, 28 germinal an XII (18 avril 1804).

Le général Sarrazin demande à être employé à l'armée commandée par le général Augereau, au camp de Brest.

Approuvé.

---

611. — Saint-Cloud, 3 floréal an XII (23 avril 1804).

Le général Sarrazin demande à « être bientôt dans les rangs ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer dans une armée.

1. Il était maréchal de camp, du 22 mai 1792, et il avait abandonné le 16 août suivant ; rentré en France, il obtint le 25 septembre 1801 une retraite du grade de colonel ; remis en activité comme général de brigade, il devait périr le 18 novembre 1809 à Ocaña.

2. Louis-Etienne-Jérôme Petion, né à Chartres le 1er août 1783, fils de Jérôme Petion de Villeneuve, dragon en l'an IX, sous lieutenant en l'an XIII, lieutenant en 1808, prit sa retraite comme chef d'escadron.

612. — Saint-Cloud, 7 floréal an XII (27 avril 1804).

Le général de brigade Candras[1] désire participer à l'expédition contre l'Angleterre.

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer dans l'expédition.

---

613. — Saint-Cloud, 8 floréal an XII (28 avril 1804).

Les renseignements semblent attester la présence du citoyen Vabre[2], colonel du 11e régiment d'infanterie, à son poste.

Prendre de nouveaux renseignements : le citoyen Vabre, depuis deux ans, n'est point à son corps.

614. — Saint-Cloud, 12 floréal an XII (2 mai 1804).

Le général Dufour, commandant la 21me division militaire, vient de perdre sa jeune épouse, âgée de vingt ans, et, en annonçant qu'il va faire une tournée dans sa division, il demande avec instance la permission de se rendre à Paris et d'y rester une dizaine de jours pour se distraire.

Quand le travail de la conscription sera terminé et quand elle sera levée.

615. — Saint-Cloud, 28 floréal an XII (18 mai 1804).

Le général Duroc présentera une note pour placer comme commandant de place de 1e classe Normand, ancien colonel de la 86e [3].

616. — Saint-Cloud, 1 prairial an XII (21 mai 1804).

La veuve du général Devrigny[4], mort à la Martinique, demande un

1. Jacques-Lazare Savettier de Candras, général de brigade (13 avril 1804), baron de La Tour de Pré (27 novembre 1808), tué au passage de la Bérésina.

2. Marc-Antoine Vabre qui sera nommé l'année suivante (1er février 1805) général de brigade.

3. Guillaume Normand qui fut envoyé à Savone.

4. Henry-Denis Devrigny, général de brigade au titre définitif depuis le 13 juin 1795, et sur lui A. Chuquet, *Volontaires*, p. 174-176.

secours extraordinaire et une pension qui la mette à même d'élever ses enfants.

Le ministre de la marine me proposera la pension qui lui revient (1).

617. — Saint Cloud, 27 prairial an XII (16 juin 1804).

Le ministre propose d'accorder à M. Bouchotte (2) le traitement d'activité du grade d'adjudant commandant, fixé à 6.000 fr. par année, depuis le 1er vendémiaire an X qu'il a cessé de le recevoir, jusqu'au 1er vendémiaire de l'an XIII, époque à partir de laquelle M. Bouchotte sera admis à une solde de retraite de 5.000 fr. par année.

Accordé.

618. — Saint-Cloud, 22 messidor an XII (11 juillet 1804).

Plainte portée au grand juge ministre de la justice par le tribunal de première instance de Marseille contre M. Bizanet, commandant d'armes de cette place (3).

Mettre le général pendant quelques jours aux arrêts.

619. — Pont-de-Briques, 6 thermidor an XII (25 juillet 1804).

On propose de nommer capitaine le lieutenant Maurice Dupin, aide-de-camp du général Dupont ; « le général Lacuée et le conseiller d'Etat Ségur prennent le plus vif intérêt à cet officier qui est un des descendants du maréchal de Saxe » (4).

Ajourné à un an.

1. Une des premières lettres signées *Napoléon* en toutes lettres ; avant le couronnement, il signait *Bonaparte ;* ensuite, il signa *N.* tout court.

2. Jean-Baptiste Bouchotte, l'ancien ministre de la guerre ; voir sur son ministère notre *Hondschoote.*

3. A propos d'une contestation qui s'était élevée, le dimanche 14 prairial, dans l'église paroissiale de Saint-Martin entre le tribunal et le général au sujet du rang que les magistrats devaient avoir à la procession. On sait que Guislain-Laurent Bizanet, général de brigade depuis le 22 août 1793, devint lieutenant-général le 14 avril 1815.

4. C'est le père de George Sand ; enrôlé à la fin de 1798, sous-lieutenant au 1er chasseurs (16 avril 1800), lieutenant après Marengo, il fut nommé capitaine au 1er hussards le 21 décembre 1805, chef d'escadron au même régiment le 21 mars 1807, et il était aide-de-camp de Murat lorsqu'il mourut d'une chute de cheval à Nohant le 17 septembre 1808.

620. — Pont-de-Briques, 6 thermidor an XII (25 juillet 1804).

Le sieur Berthelemy [1], chef d'escadron réformé du 19e régiment de dragons, annonce que Sa Majesté a bien voulu lui promettre un emploi dans la ligne.

Mais il peut être employé au dehors.

---

621. — Ostende, 25 thermidor an XII (13 août 1804).

Jean Moreau, sergent-major à Royal Comtois, obtint en 1787 une pension de 300 francs qui fut, par la loi du 28 fructidor an VII, réduite à 200 ; il redemande 300 francs ; mais il n'a que 27 ans de services, et il obtint, par la loi de l'an VII, le minimum du grade de sergent, fixé à 200 francs pour trente ans effectifs ; lui rendre son ancienne pension serait lui donner la récompense due au sergent qui a servi quarante ans, serait autoriser les pensionnaires qui n'ont pas servi dans la Révolution à réclamer la même faveur.

Accorder cent francs de gratification, une fois payés.

---

622. — Pont-de-Briques, 2 fructidor an XII (20 août 1804).

Andréossy demande le grade de chef d'escadron pour le capitaine Bresson de Valmabelle, son aide-de-camp.

Il sera nommé sur le champ de bataille.

---

623. — Boulogne, 8 fructidor an XII (26 août 1804).

On propose de nommer adjudant commandant le chef d'escadron Se ron [2].

1. François-Dominique-Barbe Berthelemy des Radrais, né à Fancogney en 1771, grenadier au 1er bataillon de la Corrèze en 1791, lieutenant, puis capitaine aux chasseurs francs en 1793, capitaine en 1794 et chef d'escadron en 1799 au 19e dragons, réformé le 22 mai 1802, remis en activité au 10e dragons en 1806, adjudant commandant en 1807, employé au mois d'avril 1811 à l'armée du Nord en Espagne et rappelé en France au mois de mai suivant, admis au traitement de réforme en octobre de la même année, promu maréchal de camp le 1er novembre 1826.

2. C.f. sur Seron la pièce 154.

Ajourné jusqu'à ce qu'il ait la somme de services nécessaire.

---

624. — Aix-la-Chapelle, 21 fructidor an XII (8 septembre 1804).

Fouché demande pour le général Humbert la permission de venir à Paris, et Berthier fait répondre :

L'intention de l'Empereur est que le général Humbert, qu'il a informé, soit éloigné de Paris où il intrigue quand il s'y trouve.

---

625. — Coblentz, 2e complémentaire de l'an XII (19 septembre 1804).

« V. M., écrit Berthier, m'a chargé de lui faire connaître ce que fait à Paris un lieutenant du 59e régiment, nommé Decker (1), et pourquoi il n'est pas à son corps. Ce lieutenant a été très mal noté dans la revue de l'an X et malgré la réprimande que je lui ai faite, il a mérité, en l'an XI, une note encore plus défavorable : « officier sans moyens, d'une conduite très médiocre, d'un esprit très turbulent. » J'ai proposé de le réformer avec traitement, vu qu'il a près de trente années de services. Sa réforme lui ayant été donnée le 9 vendémiaire an XII et ayant justifié qu'il résidait à Paris avant de se rendre aux armées, il touche sa solde de retraite dans cette ville. Comme il tient une mauvaise conduite, je propose à V. M. de lui fixer son traitement à Aix, département des Bouches du Rhône, où il est né.

Approuvé. Le faire conduire sur le champ à Aix par la gendarmerie. Lui faire connaître que s'il continue à se mal comporter, il sera privé de son traitement de réforme et sévèrement puni.

---

626. — Coblentz, 2e complémentaire de l'an XII (19 septembre 1804).

On propose de confirmer le sieur Valdony, colonel provisoire, seulement dans le grade de chef de bataillon.

1. Ce Decker avait servi devant Toulon et Napoléon l'avait peut-être connu en 1793.

Je ne veux lui donner aucun grade s'il a servi sous Toussaint (1).

---

627. — Mayence, 10 vendémiaire an XIII (2 octobre 1804).

On met sous les yeux de l'empereur l'état de détresse où se trouve le général de brigade Ducellier qui vit en réforme à Valenciennes et qui est père de dix enfants, et on propose de lui accorder une gratification de mille francs.

Accordé et lui faire sur le champ liquider sa pension.

628. — Saint-Cloud, 27 vendémiaire an XIII (19 octobre 1804).

Le maréchal Davout adresse la démission du capitaine Lebrun, son aide-de-camp (2).

Le ministre de la guerre fancera cet officier: il lui fera connaître que ce n'est pas en temps de guerre que l'on donne sa démission: qu'il reprenne ses fonctions, et le faire ressouvenir que, lorsque l'on est en présence de l'ennemi, il est contre l'honneur de donner sa démission.

629. — Saint-Cloud, 18 brumaire an XIII (9 novembre 1804).

On propose de décider que les gratifications de campagne auxquelles ont droit les officiers des troupes italiennes, seront payées sur les fonds de la République italienne.

A la charge de la République Italienne.

630. — Saint-Cloud, 30 brumaire an XIII (21 novembre 1804).

Les lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers des corps composant l'armée de Saint-Domingue ont obtenu dans cette colonie un avancement

1. Joseph Valdony, né à Milan en 1762, enrôlé aux Cent Suisses, capitaine au régiment du Cap en 1792, commandant d'armes à Saint-Domingue et employé comme chef de brigade par Leclerc et Rochambeau. Il avait servi sous Toussaint Louverture ; mais il prouva qu'il n'avait pas participé à la révolte, et il fut nommé en 1810 major au 1er régiment croate.

2. Ce Lebrun était capitaine adjoint depuis le 29 août 1803.

plus ou moins rapide ; on propose de les confirmer seulement dans le grade immédiatement supérieur à celui qu'ils avaient à leur départ d'Europe.

Approuvé.

631. — Paris, 3 nivôse an XIII (24 novembre 1804).

Le general Vandamme demande le grade de chef de bataillon pour le capitaine Revest [1].

Faire un rapport.

632. — Paris, 10 nivôse an XIII (31 décembre 1804).

Le general de division Quantin m'a fait part de l'intention où était Sa Majesté de lui confier le commandement de Belle-Isle en mer, et de l'assurance qu'Elle lui en a donnée de vive voix ; il n'attend que l'ordre de son départ.

Accordé le commandement de Belle-Isle.

633. — Paris, 13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Le général de brigade Dejean [2], commandant la place de Cologne, demande à changer de résidence en remarquant que « la température des départements méridionaux et le rapprochement des eaux que contient la 10e division, influeraient sur sa prompte guérison ».

Lui donner un commandement dans le Midi.

---

634. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Le général de brigade Damas [3], qui jouit de la solde de retraite, demande à être remis en activité.

Cet officier général sera placé dans le civil.

1. Jean Revest qui fut chevalier de l'Empire (22 octobre 1810) et général de brigade (15 juin 1813).
2. Jean-Antoine Dejean, général de brigade depuis le 19 octobre 1804.
3. François-Etienne Damas, l'ami de Kléber et son chef d'état-major en Egypte, général de brigade depuis le 27 novembre 1793.

635. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Le général Junot, partant pour l'ambassade de Portugal, ne peut emmener les capitaines Colbert et Verdière, ses aides-de-camp ; il les recommande aux bontés de l'Empereur, et il le prie d'accorder au capitaine Colbert (1) un emploi de chef d'escadron titulaire.

Cet officier n'a pas assez d'ancienneté de grade.

Le général Junot prie également l'Empereur d'accorder au capitaine Verdière (2) le grade de capitaine, soit dans sa garde, soit dans un régiment de hussards.

Cet officier sera placé dans un corps.

636. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Le général de division Quantin demande à remplacer le général de division Malher dans le commandement de la 2e subdivision de la 13e division militaire et l'inspection des côtes du Nord et du Finistère.

Cet officier général sera nommé au commandement de Belle-Isle.

637. — Paris, 8 ventôse an XIII (27 février 1805).

Au général Joseph Morand.

Votre présence est nécessaire en Corse. Vous y avez ma confiance. Vous y resterez pendant la guerre. Exercez dans ce pays une sévère police. Traduisez devant des commissions militaires, faites des exemples des lâches qui auraient des correspondances avec les Anglais.

---

638. — La Malmaison, 21 ventôse an XIII (15 mars 1805).

Par une lettre du 5 ventôse, le général Joseph Morand sollicite un congé de deux mois, et le ministre lui répond :

1. Pierre-David, dit Edouard Colbert, général de brigade (9 mars 1809) et de division (25 novembre 1813), comte de l'Empire (28 mai 1809).
2. Ambroise-Joseph Colin, dit Verdière, qui devint le 29 juin 1823 maréchal de camp.

L'Empereur n'a pas jugé à propos de vous accorder votre demande de permission, dans un moment où l'ennemi environne l'étendue de votre commandement. Sa Majesté, qui vous porte une grande confiance, désire que vous restiez à la tête de votre division pendant la guerre, pour maintenir l'ordre que vous y avez établi (1).

639. — La Malmaison, 24 ventôse an XIII (15 mars 1805).

On propose de nommer le général de brigade Miquel (2) dans une division de l'intérieur, la 18e, la 19e ou la 20e.

Accordé pour la 20e division.

640. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

Le général Gouvion Saint-Cyr, commandant les troupes dans le royaume de Naples, demande la permission de se rendre à Milan pour présenter ses respectueux hommages à l'Empereur, lorsque Sa Majesté sera dans cette ville.

Approuvé.

641. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

On propose de nommer major du 5e hussards le sieur Laclède (3), chef d'escadron au 1er régiment de dragons.

Mon intention est que les dragons fassent une arme à part.

1. Morand, nommé en Corse par décret du 22 juillet 1801, ne fut remplacé que le 11 avril 1811 (par César Berthier, frère du maréchal). Cf sur son commandement en Corse le livre de Célestin Bosc, *La conspiration d'Ajaccio contre la France en 1809*. M. Bosc remarque justement que les neuf années que Morand passa dans l'île, peuvent compter comme campagnes.

2. Pierre-André Miquel, général de brigade depuis le 29 août 1803.

3. Pierre-Armand Laclède, sous-officier en 1792, et chef d'escadron depuis le 14 juin 1800, était noté aux revues d'inspection comme un sujet intelligent, zélé, actif, et recommandé particulièrement par le colonel du 1er dragons, Arrighi. Il devient major en 1806, colonel en 1808 et périt le 5 août 1808 à Saragosse.

642. — La Malmaison, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

Proposition de nommer capitaine Alexandre Le Brun, lieutenant aide-de-camp du maréchal Bernadotte.

N'a pas dans son grade le temps de service nécessaire.

643. — Saint-Cloud, 7 germinal an XIII (28 mars 1805).

Le maréchal des logis Petion demande une sous-lieutenance.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire un rapport.

644. — Saint-Cloud, 10 germinal an XIII (31 mars 1805).

Le maréchal Davout recommande l'adjudant-général Jarry (1).

L'adjudant-général Jarry sera employé au camp d'Arras.

645. Avril 1805.

Le général Joseph Morand demande, par une lettre du 7 mars 1805, à se rendre à Milan pour présenter à l'Empereur et son serment et ses hommages, et le ministre répond :

Prévenir le général que l'Empereur juge sa présence en Corse de la plus grande utilité.

646. — Troyes, 14 germinal an XIII (4 avril 1805).

Hugues Maret à Marmont.

L'Empereur a désigné les collèges électoraux dont la présidence sera affectée aux charges de grand officier de l'Empire. Sa Majesté m'autorise à vous demander quel est celui de ces départements dont vous désirez avoir la pré-

1. Etienne-Anatole-Gédéon Jarry, général de brigade (21 février 1807) et baron de l'Empire (23 mai 1810).

sidence à vie. Afin que Sa Majesté puisse choisir, je vous prie de m'indiquer plusieurs collèges en les plaçant dans l'ordre de la préférence que vous leur donnez.

---

647. — Milan, 18 prairial an XIII (7 juin 1805).

On rend compte à l'Empereur que le général de division Nansouty propose de prendre les trois brigadiers de la division de réserve de la grosse cavalerie parmi les généraux ci-après désignés : Lahoussaye, Debelle, Saint-Germain, Marulaz et Paulet.

J'approuve que les généraux Lahoussaye, Debelle et Saint-Germain fassent partie de cette division; le général Nansouty choisira un adjudant commandant. Cette division ne se formera que sur de nouveaux ordres; elle doit être rendue à son cantonnement le 1er thermidor; à cet effet, le ministre se souviendra de me demander des ordres au 10 messidor.

648. — Fontainebleau, 27 messidor an XIII (16 juillet 1805).

On propose le sieur Berthelemy à l'un des premiers emplois de son grade vacants dans l'arme des dragons.

Approuvé cette opinion.

649. — Fontainebleau, 27 messidor an XIII (16 juillet 1805).

Vaillant (1), ex-capitaine d'infanterie légère, a eu la jambe emportée et le bras fracturé : faut-il liquider sa pension comme s'il avait perdu deux membres ou lui accorder une gratification de 600 francs ?

Accorder la pension.

650. — Pont-de-Briques, 21 thermidor an XIII (9 août 1805).

A *Berthier.*

Les généraux Colli et Casalta seront mis en réforme.

1. Jean-Baptiste Vaillant, un de ces modestes soldats que Bouchotte avait bombardés généraux (Vaillant fut nommé général de brigade le 25 septembre 1793) et qui refusèrent ce grade.

651. — Pont-de-Briques, 2 fructidor an XIII (20 août 1805).

On propose de nommer le capitaine Jean-Étienne Barre [1] qui a rang de chef de bataillon au 102e, chef de bataillon au 62e.

J'adopterai cet arrêté; mais il faut que le ministre me présente en même temps un bon capitaine du 62e pour être comme chef de bataillon dans un autre corps, afin de donner de l'avancement au 62e qui a beaucoup d'anciens officiers et soldats.

652. — Pont-de-Briques, 2 fructidor an XIII (20 août 1805).

Mon cousin, mon intention est que le sieur Hercule, chef du bataillon des pionniers noirs, obtienne sa retraite; elle sera fixée à la totalité du traitement qu'il perçoit actuellement. Il se retirera dans sa famille à Monza. Vous me proposerez pour commandant de ce bataillon un chef de bataillon très ferme et qui le mette en état de rendre les services que l'on doit en attendre.

653. — Boulogne, 8 fructidor an XIII (27 août 1805).

Écrit par Berthier.

Expédier l'ordre au général Campredon de partir en poste pour prendre le commandement du génie de la place de Mantoue. Il s'occupera sans délai de tout préparer pour la défense de cette place. Il est exclusivement attaché à la place de Mantoue, et il ne peut sous aucun prétexte être détourné du service de cette place et être employé autre part. Il ne perdra pas un instant pour travailler à tout ce

1. Il devint, sous la Restauration (8 octobre 1823), maréchal de camp

qui tient à la défense de cette place importante. Il ne devra pas négliger d'avoir le nombre d'outils suffisant.

Lettre au ministre Dejean pour lui dire que l'intention de l'Empereur est qu'il nomme un ordonnateur ferme et probe pour être exclusivement employé dans la place de Mantoue, être chargé des approvisionnements de siège et de leur conservation, sans que qui que ce soit puisse le détourner de ce service. Il ne recevra des ordres que du gouverneur de la place, du ministre de la guerre et du ministre de l'administration. Il devra avoir sous lui un commissaire des guerres français et un commissaire des guerres italien. Il correspondra avec le ministre de la guerre du royaume d'Italie.

Rédiger un projet de décret pour nommer à la place de gouverneur de Mantoue le général Miollis [1]. Il se rendra à Paris pour prêter serment entre les mains de l'Empereur. Demander la formule usitée au génie. Le commandant d'armes fera sous ses ordres tout le détail du service journalier de la place. Il correspondra avec le ministre, le général en chef, et tous les huit jours il me fera un rapport sur la situation de l'artillerie, des approvisionnements et des travaux.

654. — Pont-de-Briques, 10 fructidor an XIII (28 août 1805).

Le général Vaufreland demande à changer de destination : il se plaint de la manière dont le général Delaborde l'a traité.

Le mettre en non-activité jusqu'à ce qu'on puisse le placer dans une autre division [2].

1. Sextius-Alexandre-François Miollis, général de brigade (13 juin 1795) et de division (19 octobre 1799), comte de l'Empire (16 septembre 1808), avait déjà commandé à Mantoue en 1797 ; cf. notre *Journal de Desaix*, p. 127.

2. C'est le général dont Napoléon dira le 22 août 1808 qu'il n'est nullement propre à la guerre active et le 3 janvier 1810 qu'il « n'est bon à rien ». Général de brigade depuis le 13 juin 1795, Achille-Victor-Fortuné Piscatory, vicomte de Vaufreland, fut nommé sous la Restauration (1er novembre 1826), lieutenant-général.

655. Saint-Cloud, 25 fructidor an XIII (12 septembre 1805).

Le maréchal Brune, commandant en chef l'armée des côtes, désire avoir comme chef d'état-major, à défaut du général Franceschi, le général Rostollant (1). Votre Majesté avait nommé à cet emploi le général Fririon ; est-elle dans l'intention de révoquer cette nomination ? Le maréchal Brune demande également que le général Seras soit employé sous ses ordres.

Accordé pour le général Rostollant. Le général Fririon (2) se rendra à l'armée du Rhin et le général Seras (3), en Italie.

656. Saint-Cloud, 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805).

A Berthier.

L'état-major général n'est point composé : il n'y a point d'adjoints : les généraux Pannetier et Reille n'y sont pas : vous n'avez, dans ce moment-ci, personne. Il faudrait au moins une douzaine de capitaines. Il y en a dans les divisions de l'intérieur un grand nombre : faites les marcher : n'en laissez pas un.

Il faut trois bons officiers polonais, chefs de bataillon ou capitaines, tant pour avoir des renseignements sur les localités que pour pouvoir interroger tous les prisonniers de leur pays. Je désirerais même qu'il y ait un officier polonais dans l'état-major de chaque corps d'armée. Il y en a beaucoup de réformés : distribuez-les tous dans l'armée. Ils seront fort utiles

Je ne vois point assez d'adjoints d'état-major aux corps d'armée. Celui du maréchal Bernadotte n'en a que deux : il lui en faudrait au moins six ou huit.

Celui du maréchal Lannes n'en a point assez : il lui faut encore deux capitaines.

1. Claude Rostollant, général de brigade depuis le 10 septembre 1799.

2. François-Nicolas Fririon, général de brigade depuis le 17 juillet 1800 et qui devait être général de division (21 juillet 1809) et baron de l'Empire (31 janvier 1810).

3. [illegible] Seras, général de brigade (29 mars 1801) et de division (11 février 1805), comte de l'Empire (28 novembre 1809), notre édition des *Mémoires* de Gouvion, I, p. 248 et 252.

Le maréchal Murat n'en a point : il lui en faudrait au moins huit.

Le corps du général Marmont, ceux des maréchaux Davout, Soult, Ney et Augereau en ont suffisamment

La division du général d'Hautpoul n'a ni adjudant commandant, ni adjoint : nommez-lui-en sur le champ.

Les divisions des généraux Walther et Beaumont n'ont point d'adjoints; il leur faut au moins chacun deux

Le général Bourcier n'a pas d'adjudant commandant: nommez-lui-en ainsi que des adjoints.

Le général Baraguey d'Hilliers devrait avoir deux généraux de brigade d'infanterie; je ne les y vois point.

J'estime donc que vous avez encore besoin d'une quarantaine d'officiers de l'état-major: je désirerais fort qu'il y en eût une vingtaine de Polonais que vous répartiriez partout.

657. — Saint-Cloud, 2e jour complémentaire de l'an XIII

(19 septembre 1805).

L'Empereur a décidé que M. le général Gardane[1], gouverneur de ses pages, ferait à dater de ce jour le service d'aide de camp près de sa personne.

658. — Linz, 16 brumaire an XIV (7 novembre 1805).

Berthier au conseiller d'Etat Daru, intendant de la liste civile.

L'intention de l'Empereur est, Monsieur, que vous restiez à Linz, chargé, de concert avec le général Reille, commandant de la haute Autriche, de l'exécution des mesures suivantes:

1° Que les habitants de Linz qui auraient pillé des magasins, ou sous prétexte d'achat auraient tiré des effets

1. Mathieu-Claude Gardane, général de brigade (19 octobre 1799), aide-de-camp de l'Empereur, ministre plénipotentiaire en Perse, comte de l'Empire en mai 1808.

des magasins, les huit derniers jours qui ont précédé l'arrivée des Français, soient tenus de les reporter sur le champ dans les magasins militaires.

2° Que la ville fournisse chaque jour, à point nommé, sous peine d'exécution militaire, 25.000 rations de pain.

3° Que l'on prenne tous les cuirs et souliers qu'on peut trouver dans les magasins militaires et particuliers, ainsi que tous les draps propres à faire des capotes, en donnant des bons.

4° Que l'on recherche et emmagasine tous les plombs et poudres qui peuvent se trouver dans les magasins particuliers.

Sa Majesté désire de trouver ici du cuir pour une soixantaine de millions de paires de souliers, du drap pour autant de capotes et du drap fin pour 1.000 capotes d'officier qu'elle donnerait en gratification aux officiers.

Il faut se servir de la régence, si elle veut s'y prêter, sinon s'adresser aux magasins de la ville, en employant les soldats de la ville, mêlés à des gendarmes et à des soldats français, pour faire des visites domiciliaires.

Vous ferez partir tous les jours, par le Danube, 20.000 rations de pain et 20.000 rations d'eau-de-vie sur des barques de la flottille du capitaine Lostange qui rejoindront l'armée.

L'intention de S. M. est que l'on tire de la ville tout ce qui sera possible pour la réorganisation et le bien être de l'armée; on donnera des bons sur lesquels on paiera par la suite; et avec cette formalité on prendra dans les magasins et propriétés particulières.

Les soldats qui font la police de la ville vont être mis de suite en activité, en exigeant serment des chefs de ne rien faire de contraire aux intérêts de Sa Majesté. Il sera facile de trouver dans ces soldats quelques espions qui feront connaître les localités.

J'écrirai à la régence pour lui faire part des intentions de l'Empereur, et vous prie de me faire connaître à fur et à mesure les résultats qu'on obtiendra en les remplissant.

659. - Brünn, 6 frimaire an XIV (27 novembre 1805).

On propose 1° que la solde de l'intendant-général de la Grande Armée soit fixée à 3.000 francs par mois à compter du 1er vendémiaire an XIV ; 2° que ses frais de bureaux, de tournées, et autres dépenses extraordinaires soient réglés à 12.000 francs par mois ; 3° que les frais de bureaux, de tournées, et autres dépenses extraordinaires des ordonnateurs en chef des différents corps d'armée soient fixés à 2.000 francs par mois pour chacun, ceux de l'ordonnateur en chef du quartier général, de celui des ambulances et de celui du grand parc d'artillerie à 1.000 francs par mois, ainsi que ceux des ordonnateurs d'arrondissements.

Approuvé.

660. — Brünn, 17 frimaire an XIV (9 décembre 1805).

M. Paris, ancien maréchal de camp, a servi comme volontaire sous les ordres du maréchal Davout qui l'a cité plusieurs fois avec éloge ; on prie S. M. de lui accorder le traitement de général de brigade et d'ordonner son admission dans la Légion d'honneur

Accordé pour la Légion d'honneur comme légionnaire.

661. — Brünn, 20 frimaire an XIV (11 décembre 1805).

Le prince Louis Bonaparte demande que les colonels Caulaincourt et de Broc, ses aides-de-camp, le rejoignent à Anvers [1].

Refusé. Personne ne peut quitter la Grande Armée.

662. — Paris, 17 février 1806.

L.-P. de Ségur [2], grand-maître des cérémonies et conseiller d'État, a rendu compte à l'Empereur de l'empressement avec lequel Duvignau s'est fait inscrire sur la liste de ceux qui désiraient combattre dans les

1. Cf. sur ces deux colonels de dragons une décision du 7 août 1806 (à dater du 1er septembre, ils sont remplacés à leur régiment) et une lettre du 12 septembre 1806 à Dejean (étant devenus généraux de brigade au service de Hollande, ils seront remplacés sur le champ). On sait que tous deux rentrèrent au service de France et qu'Armand Louis de Broc devint général de brigade le 3 mars 1809.

2. Lettre de Ségur à Duvignau, 17 février 1806.

rangs de la garde d'honneur sous les yeux de Sa Majesté, et l'Empereur lui a dit :

Mandez à Duvignau que j'ai reçu avec satisfaction ses offres de service et que je n'oublierai pas cette preuve de zèle, mais la conclusion de la paix ne me laisse pas actuellement la possibilité d'en profiter.

663. Paris, 17 mars 1806.

A Dejean.

Donnez ordre au maréchal Jourdan de se rendre à Naples pour y prendre immédiatement, sous les ordres du prince Joseph, le gouvernement de cette ville.

664. Milan, 26 mars 1806.

En marge du rapport concernant le général de division Robin retiré à Milan.

Lui accorder 4.000 francs de retraite.

665. Paris, 27 mars 1806.

Toutes les troupes qui sont en France doivent être mises au 1er avril sur le pied de paix ; mais les corps conserveront-ils le nombre d'hommes qu'ils ont maintenant, quelle que soit leur force ?

Il ne sera fait aucun changement à l'effectif des corps.

666. Paris, 31 mars 1806.

A Dejean.

J'ai des pièces officielles qui constatent que le commissaire des guerres Grobert a reçu 44.000 francs de la pro-

vince de Padoue pour rachat de magasins de sel et de tabac qu'il menaçait d'emporter; que le commissaire des guerres Masséna [1] a reçu 80.000 francs de la même province de Padoue. Ecrivez à ces deux commissaires qu'il faut que vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, ces sommes soient rentrées dans la caisse des contributions de l'armée, sous peine d'être poursuivis criminellement s'ils portent le moindre retard.

667. — La Malmaison, 2 avril 1806.

On soumet à l'Empereur l'état des services de M. Crabbé [2], chef d'escadron et aide-de-camp du maréchal Ney qui demande pour lui le commandement du 11e régiment de chasseurs ou du 10e de hussards.

Le proposer pour les premiers emplois.

668. — La Malmaison, 4 avril 1806.

Le général de brigade Laplanche-Mortières [3] attend à Milan les ordres de l'Empereur.

Il sera employé en Italie.

1. Le 27 décembre 1805, par un décret rendu à Schœnbrunn, l'Empereur avait destitué les commissaires des guerres Grobert et Masséna pour leur conduite en Italie et ordonné qu'ils seraient à jamais exclus de toute place administrative. Le prince Eugène n'écrivait-il pas qu'il ne faisait pas un pas en Italie sans recueillir sur le compte de ces deux hommes des accusations plus révoltantes les unes que les autres ? La lettre du 31 mars 1806 complétait les mesures de rigueur. Masséna objecta vainement qu'il voulait verser la somme entre les mains de son cousin le maréchal qui l'avait prié de la garder pour ses frais de tournée ; il dut payer, sauf un reliquat de 26.288 francs dont on lui fit abandon. Quant à Grobert, il ne remboursa rien et il fut réintégré.

2. Il devint major du 14e chasseurs en mai 1806 et après avoir pris part au blocus de Magdebourg et à la bataille de Waterloo, mourut des suites de ses blessures à Neidenfels en 1816.

3. Voir sur Claude-Joseph Laplanche-Mortières, général de brigade depuis le 29 août 1803, notre *Jeunesse de Napoléon I*, p. 160-161 et 386-387. Le 20 septembre il allait à Ancône remplacer Le Marois dans le commandement de la place.

669. — La Malmaison, 4 avril 1806.

Le général Lery (1) a reçu l'ordre de se rendre dans les États vénitiens pour y suivre les travaux ordonnés à Palma-Nova et à Osoppo ; il a droit à un traitement extraordinaire.

Accordé mille francs par mois.

670. — La Malmaison, 10 avril 1806.

Le général Grouchy propose de nommer capitaine son aide-de-camp le lieutenant de hussards Lafayette (2).

Il n'a pas le nombre d'années de service nécessaire.

671. — Saint-Cloud, 22 avril 1806 (3).

Les treize individus ci-après (4) restitueront dans la caisse de l'armée d'Italie les sommes suivantes :

1. François-Joseph Chaussegros de Lery, général de brigade (5 août 1799), général de division (1 février 1805), inspecteur général du génie, baron de l'Empire (4 janvier 1811).

2. Sous-lieutenant au 11e hussards en floréal an VIII, blessé de deux coups de feu au passage du Mincio en l'an IX, lieutenant en prairial an XI, aide-de-camp du général Canclaux, puis, par autorisation verbale du ministre, du général Grouchy avec lequel il fait la campagne de Hollande, d'Autriche et de Prusse.

3. Ceci est un *ordre*, et le même jour Napoléon rendait un *décret* : par ce décret, Mesny, payeur de l'armée d'Italie, était destitué avec ordre de verser dans la caisse de l'armée 300.000 francs qu'il avait injustement perçus dans les provinces vénitiennes et « le nommé Soligniac », déjà destitué par un décret du 12 mars précédent, était tenu de verser dans la caisse de l'armée 560.000 francs qu'il avait, lui aussi, injustement perçus (cette somme fut réduite à 250.000 francs qui durent être payés à la caisse d'amortissement).

4. Ces treize individus étaient, (avec Franceschi, Chavardès, Delort, Augier, Imbert et Dulédo), Auzou, agent du payeur Mesny qui devait rendre 330 souverains reçus du gouvernement de Vicence ; Bret, garde magasin de la 2e division qui devait rendre 2.116 livres reçues à Vicence ; le payeur Devisme qui devait rendre 100 louis reçus à Vicence ; le sieur Gevaudan, inspecteur du grand parc de la viande qui dut rendre 1.500 livres reçues à Vérone ; le commissaire des guerres Grobert qui dut rendre 14.000 livres reçues à Padoue ; le commissaire des guerres Masséna qui dut rendre 80.000 livres reçues à Padoue ; le sieur Siepel, inspecteur des transports, qui dut rendre 1.500 livres reçues à Vérone. Ajoutons qu'Augier, Imbert, Dulédo et Devisme furent suspendus et que le prince Eugène reçut ordre d'arrêter Auzou, Bret, Gevaudan et Siepel et de mettre les scellés sur leurs papiers.

Le général Franceschi (1), trente mille francs;

L'adjudant-commandant Chavardès (2), quarante-huit mille francs;

L'adjudant-commandant Delort (3), vingt mille francs;

Le commissaire des guerres Augier (4), soixante louis;

Le commissaire des guerres Imbert (5), trois mille francs; et l'adjoint Dulédo (6), cinq mille six cents francs.

Tous les autres individus, employés comptables de l'armée, portés sur l'état ci-joint, feront les mêmes restitutions, chacun en ce qui le concerne.

672. Saint-Cloud, 25 avril 1806.

A Dejean.

Mille galériens napolitains resteront à Alexandrie pour travailler aux fortifications de la place. 300 seront envoyés

1. Franceschi avait reçu ces 30.000 livres du gouvernement de Padoue ; c'est le Franceschi cité pièce 414.

2. Chavardès avait reçu à Vérone ces 48.000 livres.

3. Delort avait reçu ces 20.000 livres du gouvernement de Padoue. Il s'agit de Marie-Joseph-Raymond Delort, qui fut général de brigade (6 août 1811) et lieutenant-général (21 juin 1815).

4. Augier avait, disait-on, reçu ces soixante louis du gouvernement de Padoue, et il les versa dans la caisse du payeur général de l'armée de Naples ; mais il prouva, que s'il avait reçu cinquante-cinq louis, c'était pour les remettre au chef d'escadron Lami, aide-de-camp de Reynier. Il resta au service. Balthazar Augier, né à Lyon en 1764 ancien canonnier et lieutenant au 24e régiment, commissaire des guerres provisoire en 1793, commissaire de 2e classe en 1795, commissaire de 1re classe en 1808, suspendu (3 juillet 1810) et réintégré (28 juin 1811), mourut à Erfurt le 28 novembre 1813.

5. Imbert avait reçu ces 3000 livres à Vérone ; mais lui aussi se justifia. Denis-Victor Imbert, né en 1757, quartier-maître, puis commissaire des guerres (1795), réformé (25 janvier 1807), réemployé au service d'Italie (1811), rentra en France et obtint sa retraite le 1 janvier 1816.

6. Dulédo avait reçu ces 5.600 livres du gouvernement d'Udine. Adrien-Marie-Joseph Puissant-Dulédo, ou simplement Dulédo, ou, comme il signait, Du Lédo, né à Besançon en 1778, avait été nommé élève commissaire des guerres en 1799, et adjoint aux commissaires des guerres en 1803 ; malgré cette « restitution », il fit son chemin et il était sous-intendant militaire lorsqu'il fut retraité en 1831 ; cf. sur lui une note de notre édition des *Mém.* de Griois, II, p. 216.

à Mantoue, et 300 à Porto Legnago pour le même objet. 600 seront envoyés à Gênes, d'où ils seront embarqués pour la Corse pour être employés, entre autre travaux, à la confection des routes et au desséchement des marais. Les derniers 1.200 seront envoyés à Rochefort et mis à la disposition des ponts-et-chaussées pour travailler au desséchement des marais de Rochefort. Quant aux 4.000 prisonniers napolitains, 2.000 resteront à Alexandrie pour travailler aux ouvrages. Les 2.000 autres seront envoyés en Languedoc pour être employés selon le besoin qu'en aura le ministre de l'intérieur.

673. — Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Le général de division Grouchy, employé au 2 corps de la Grande Armée, demande un congé de convalescence.

Il sera remplacé comme malade à sa division.

674. — Saint-Cloud, 6 mai 1806.

A Berthier.

Donnez ordre au général de division Le Marois, mon aide-de-camp, de se rendre à Ancône. Il prendra le commandement de la ville et de la forteresse et de toute la côte depuis Rimini jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Il sera directement sous les ordres du vice-roi commandant nos armées d'Italie. Il prendra le titre de général-commandant les côtes de l'Adriatique. Il prendra des mesures pour que toutes mes troupes soient nourries et soldées par le produit des douanes et des revenus du pays.

675. — Saint-Cloud, 9 mai 1806.

L'adjudant commandant Mériage (1), attaché à l'ambassade de Vienne, demande le traitement d'activité de son grade.

Refusé.

676. — Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Le général de brigade d'artillerie Verrières et le colonel Deyssautier, employés en Italie, demandent un congé de convalescence

Point de congé. Il y a des officiers de santé et des hôpitaux en Italie. Telle est en substance la réponse de l'Empereur (2).

677. — Saint-Cloud, 23 mai 1806.

Proposition d'accorder un congé de convalescence au colonel Clément du 22e régiment d'infanterie (3).

Accordé. Ne quittera que lorsque le major sera arrivé au corps.

678. — Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Le général de brigade Joba (4) écrit à l'Empereur que « Sa Majesté lui fait espérer depuis longtemps une destination ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer dans un département.

1. Louis-Auguste-François Mariage, dit Mériage, devint général de brigade (19 octobre 1812). Il était deuxième secrétaire d'ambassade à Vienne (décision impériale du 13 mars 1806) et Duroc l'avait proposé lorsque Napoléon avait demandé le 28 février « un officier intelligent qui connaisse bien l'organisation militaire, qui sache l'allemand et qui le tienne au fait de tous les mouvements militaires de l'Autriche ».

2. Écrit par Dejean, ministre-directeur de l'administration de la guerre. Deyssautier (Pierre-Louis-Barthélemy) devait être nommé directeur de son arme à Antibes le 1 mars 1810 et y mourir le 9 novembre 1813, sept jours avant le décret qui le mettait à la retraite.

3. Jacques-Valère Clément, aide de camp de Desaix, adjudant supérieur du Palais, maréchal de camp en 1815 ; cf. plus haut, lettre 366 et *Feuilles d'histoire*, III, p. 183.

4. Dominique Joba, général de brigade depuis le 18 août 1794

679. — Saint-Cloud, 31 mai 1806.

On propose de conférer au sieur Clary (1), lieutenant aide-de-camp du maréchal Bernadotte, l'emploi de capitaine vacant dans le 10e dragons, mais on ne le propose que par exception, car il n'a pas l'ancienneté exigée.

Refusé.

680. — Saint-Cloud, 1er juin 1806.

Le général Grandjean, souffrant d'une blessure reçue en Hanovre, demande à être employé dans la 6e division militaire où il pourra recevoir les secours nécessaires.

Accordé. Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer dans la 6e division militaire.

681. — Saint-Cloud, 12 juin 1806.

« Sa Majesté est suppliée de faire connaître si son intention est de placer le général de brigade Sabatier dans la 11e division militaire. »

Renvoyé au général Duroc pour faire connaître ce que c'est que cet officier (2).

19 juin 1806.

Approuvé.

682. — Saint-Cloud, 13 juin 1806.

A Berthier.

Mon intention est que mon frère le roi de Hollande, connétable de l'Empire, ait le commandement en chef des troupes françaises qui sont dans son royaume. Faites connaître cette disposition au général qui y commande mes troupes.

1. François-Joseph-Marie, comte Clary, fut nommé maréchal de camp le 23 août 1814.

2. Just-Pasteur Sabatier, ancien sergent-major au 83e, chef du 1er bataillon de la Marne en 1792, chef de brigade le 18 août 1794, général de brigade le 29 août 1799.

683. — Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Le général de division Kellermann a obtenu un congé avec appointements pour se rendre en France et se rétablir de ses blessures ; il demande à toucher son traitement sur le pied de guerre et, en considération de ses blessures et de ses services signalés, on soumet sa requête à l'Empereur.

Accordé.

684. — Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

A Dejean.

Donnez ordre au général de division Aubrée[1] de se rendre à Zara pour être employé sous les ordres du général Marmont dans l'armée de Dalmatie. Donnez également l'ordre à l'adjudant-commandant Hénin[2] de se rendre à Zara pour servir dans l'armée de Dalmatie.

685. — Saint-Cloud, 17 juillet 1806.

A Dejean.

Je vous envoie l'état de situation des dépôts de l'armée de Naples. Réitérez l'ordre que les majors et les chefs de bataillon et d'escadron rejoignent leurs dépôts. Pressez le travail des nominations aux emplois vacants, car il faut que ces bataillons et escadrons de réserve soient tenus de manière à être en état de servir en cas d'événement.

686. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Le corps que le général Marmont commandait dans le Frioul, doit-il, comme les corps employés en Istrie et en Dalmatie, être traité sur le pied de guerre ?

1. René Aubrée, général de brigade depuis le 26 septembre 1799, fut tué le 1 décembre 1808 au siège de Saragosse.

2. Etienne-Félix Hénin, adjudant-commandant en titre (30 juin 1804), retraité en janvier 1815, nommé au grade honorifique de maréchal de camp (1 mars 1819).

Non; il ne doit pas être traité sur le pied de guerre: mais il lui a été accordé un traitement particulier pendant le temps qu'il faisait partie de la Grande Armée.

687. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

On propose à Sa Majesté de renvoyer à ses fonctions en Italie le commissaire des guerres Augier. Il était accusé d'avoir reçu de l'argent dans le pays conquis, et il s'est justifié.

Puisqu'il s'est justifié, le placer à la Grande Armée.

688. — 29 juillet 1806.

Ordre donné dans le Conseil d'administration de la guerre.

Aucun militaire ne doit se rendre isolément en Dalmatie. Nul ne doit passer l'Isonzo sans un ordre de l'Empereur.

689. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Le département de Marengo est-il dans le commandement du général Montchoisy [1] ou sous l'autorité supérieure du général Menou?

Le département de Marengo dépendra du général Menou.

690. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

A Dejean.

Donnez l'ordre aux généraux Darnaudat [2], Dutruy [3].

1. Antoine-Louis Montchoisy, général de brigade (8 mars 1793) et de division (1 septembre 1795), baron de l'Empire (3 février 1813). Cf. pièce 358.
2. Henry-Pierre Darnaudat, général de brigade, du 3 juillet 1793.
3. Jacques Dutruy, général de brigade, du 13 juin 1793.

Dazemar [1], Deviau [2], Leguay [3], Quétard [4] de se rendre à l'armée d'Italie où ils recevront leur destination, et vous écrirez au vice-roi, commandant en chef mon armée d'Italie, que mon intention est qu'il y ait trois généraux de brigade à Cattaro, deux à Stagno, deux en Dalmatie. Il emploiera ces généraux dans ces différentes positions.

---

691. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Le général Joseph Lechi [5] s'est rendu à Ancone, où il attend de nouveaux ordres : quelle sera sa destination ultérieure ?

Se rendre chez lui.

692. — Rambouillet, 24 août 1806.

Le général d'Hautpoul, nommé sénateur [6], doit-il conserver le commandement de sa division de cuirassiers ?

Il doit rentrer au sénat.

693. — Saint-Cloud, 30 août 1806.

On propose de continuer au général Piston [7], commandant d'armes à Wesel, le traitement d'activité sur le pied de guerre.

Accordé jusqu'au 1er janvier 1807.

1. Sur Dazemar, voir plus loin, pièces 932 et 934.
2. Sur Deviau, voir plus haut, pièce 244.
3. François-Joseph Leguay, général de brigade (6 mars 1801) et baron de l'Empire (26 avril 1810), tué à la Moskowa.
4. Jacques Quétard, général de brigade (23 juin 1799) et plus tard (14 juin 1810) baron de l'Empire.
5. Joseph Lechi, de Brescia, général de brigade au service de France depuis le 19 décembre 1799, emprisonné pour une « infamie » qu'il commit à Barcelone, employé par Murat dans l'armée napolitaine, mort en 1836. Cf. Alb. Lumbroso, *Teodoro Lechi e la sua famiglia*, p. 6-13.
6. Joseph-Ange, comte d'Hautpoul, général de brigade (13 juin 1795) et de division (10 octobre 1796), avait été nommé sénateur le 19 mai 1806; mais il allait être blessé mortellement à Eylau. Cf. la troisième série du général Thoumas sur les *Grands cavaliers de l'Empire*.
7. Joseph Piston, général de brigade (23 septembre 1793) et de division (21 décembre 1805) ; Napoléon l'avait nommé commandant d'armes à Wesel le 11 avril 1806.

694. — Saint-Cloud, 30 août 1806.

A la séance du Conseil d'administration de la guerre, dont le ministre Maret rédigea le procès-verbal, l'Empereur prononce ces paroles :

Il faut un brevet à part pour être censé de la garde. Les aides-de-camp des colonels-généraux et des généraux commandant les corps ne font point partie de la garde. Il en est de même des officiers d'administration autres que l'inspecteur aux revues et le commissaire ordonnateur. En général, tous les officiers qui seraient appelés en temps de guerre et extraordinairement pour le service de la garde, se trouveraient dans le même cas.

695. — Paris, 3 septembre 1806.

Le général Pannetier (1) peut-il quitter la Grande Armée pour aller présider le collège électoral du département de l'Ain ?

Non.

696. — Saint-Cloud, 13 septembre 1806.

Le général Humbert demande le traitement de réforme de son grade.

Accordé.

697. — Saint-Cloud, 14 septembre 1806.

Le général de division Grouchy désire commander la division d'Hautpoul, commandée en ce moment par un général de brigade.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner le commandement de la division d'Hautpoul au général Grouchy et lui donner l'ordre de se rendre sur le champ à son poste.

1. Claude-Joseph Pannetier, général de brigade (29 août 1803), comte de Valdotte (31 décembre 1809), lieutenant général (16 avril 1815).

698. — Saint-Cloud, 20 septembre 1806.

A Defeau.

Donnez l'ordre au sénateur d'Hautpoul d'être rendu à sa division avant le 1er octobre afin d'en prendre le commandement: il se rendra en droiture à Würzbourg.

Donnez l'ordre au général de brigade Defrance de se rendre à la division du général Nansouty pour y prendre le commandement de la brigade de carabiniers.

Donnez aussi l'ordre au général de brigade Durosnel[1] de se rendre à Francfort pour y commander la cavalerie du corps d'armée du maréchal Augereau.

699. — Saint-Cloud, 20 septembre 1806.

A Defeau.

Le général Grouchy auquel j'ai donné le commandement d'une division de cavalerie, n'est pas encore à l'armée; faites-moi connaître s'il est parti; il faut qu'il soit rendu à sa division avant le 1er octobre.

Donnez l'ordre qu'avant le 1er octobre le général Cazals[2] soit rendu à l'état-major de la Grande Armée, que le général Margaron[3] ait rejoint sa brigade et que le général Saint-Sulpice[4] soit également rendu à sa division pour la même époque.

Donnez l'ordre au major du 5e régiment de chasseurs de se rendre à son régiment en l'absence du colonel: aux majors des 8e et 19e régiments de dragons, de se rendre à leurs corps pour remplacer leurs colonels qui ont été

1. Antoine-Jean-Auguste-Henry Durosnel, général de brigade (24 décembre 1805), comte de l'Empire (24 avril 1808), général de division (6 avril 1809).

2. Louis-Joseph-Elisabeth Cazals, général de brigade au corps du génie (25 décembre 1805) et baron de l'Empire (21 décembre 1808).

3. Pierre Margaron, général de brigade (29 août 1803) et de division (16 août 1813), baron de l'Empire (28 janvier 1809).

4. Raymond-Gaspard de Bonardi, comte de Saint-Sulpice, général de brigade, du 24 mars 1803, qui fut promu divisionnaire le 14 février 1807

faits généraux et au colonel du 3e régiment de cuirassiers d'être rendu à son régiment avant le 1er octobre.

700. — Saint-Cloud, 20 septembre 1806.

A Defeau.

Le décret ci-joint vous fera connaître que j'ai nommé le général Rampon (1), comme l'année passée, pour commander les gardes nationaux du Nord.

Vous donnerez au maréchal Kellermann pour aide-de-camp le chef d'escadron Rebillot du 8e hussards (2) et l'adjudant-commandant Duprat (3) pour chef de l'état-major. Il se servira des ordonnateurs des 5e et 26e divisions militaires ainsi que des généraux de division et de brigade qui se trouvent dans ces divisions.

Vous donnerez au général Rampon le général de brigade Moreau (4) pour commander l'avant-garde de ces gardes nationaux à Saint-Omer.

Indépendamment du général de brigade Moreau qui sera sous les ordres du général Rampon, il sera autorisé à prendre dans la 16e division militaire les officiers qui lui seraient nécessaires pour organiser son corps de gardes nationaux, de manière qu'il y ait un général de brigade pour commander 3.000 hommes de gardes nationaux.

---

701. — Saint-Cloud, 23 septembre 1806

A Defeau.

Donnez l'ordre au général de division Oudinot qui est

1. Antoine-Guillaume Rampon, général de brigade (11 avril 1796) et de division (6 septembre 1800), comte de l'Empire (26 avril 1808).

2. Paul Rebillot, né à Faverney en 1766, chevalier en 1785, lieutenant en 1792, capitaine en 1793, chef d'escadron le 7 avril 1805, major en 1807, adjudant commandant chef d'état-major du maréchal Kellermann en 1813, sous-chef d'état-major de Clauzel en 1815, retraité la même année.

3. Jean-Etienne-Benoît Duprat, adjudant-commandant depuis 1795, devait tomber à Wagram le 6 juillet 1809 après avoir reçu deux jours auparavant le grade de général de brigade.

4. Jean-Claude Moreau, général de brigade 29 août 1803, baron de l'Empire (3 mai 1810), qui devait rendre Soissons en 1814.

à Paris, de se rendre à Mayence où il devra être arrivé le 1er octobre.

Donnez aussi ordre à l'adjudant commandant Jarry qui est à Neuchâtel de se rendre à Mayence le plus tôt possible.

702. — Mayence, 29 septembre 1806.

A Dejean.

Il faut à Mayence un colonel d'artillerie. Le chef de bataillon qui s'y trouve est un bon officier; mais il n'a pas la tête assez vaste pour une si grande besogne. Envoyez-y donc un colonel qui y demeure et qui puisse diriger l'immense matériel de cette place. Il serait même convenable d'y avoir un général d'artillerie.

703. — Mayence, 30 septembre 1806.

Le général de division Clauzel[1] se rendra en Italie où il sera sous les ordres du vice-roi, chargé du commandement de tous les dépôts de l'armée de Naples.

704. — Mayence, 30 septembre 1806.

Le général de brigade Reille[2] écrit d'Oehsenfurt que le ministre lui envoie l'ordre de rejoindre le grand quartier général ; or il « commande depuis huit mois une des plus belles brigades de l'armée et Sa Majesté sentira combien il serait pénible pour lui de devoir la quitter au moment où la guerre va recommencer. »

Il n'y a pas d'inconvénient à laisser cet officier ici

1. L'homme que Napoléon regrettera de n'avoir pas nommé en 1815 ministre de la guerre ; cf. sur lui notre *Dugommier*, p. 197. Bertrand Clauzel, général de brigade (5 février 1799) et de division (18 décembre 1802), baron de l'Empire (11 juin 1810), devait être fait maréchal de France le 30 juillet 1831.

2. Reille, qui sera général de division trois mois plus tard (30 décembre 1806), et qui deviendra maréchal de France (17 septembre 1847), commandait depuis le mois de janvier 1806 une brigade du 5e corps.

705. — Posen, 8 octobre 1806.

Magallon La Morliere, général de division [1] de retour de l'île de France, demande de l'emploi.

Lui accorder, avec son traitement d'activité, un congé de six mois.

706. — Berlin, 10 novembre 1806.

Dejean rend compte qu'il a exécuté l'ordre de S. M. du 25 octobre [2] et envoyé à Wesel le général Grandjean — Sa Majesté avait désigné Legrand ; mais Legrand est à la Grande Armée, il y avait erreur de nom, et Sa Majesté a voulu sans doute fixer son attention sur Grandjean qui est à l'armée des Côtes, — etc.

Approuvé ce qu'a fait le ministre.

707. — Décision concernant Gouvion Saint-Cyr.

Le général Gouvion Saint-Cyr, revenu dans ses foyers en vertu d'un congé que lui a accordé S. M. le roi de Naples, demande s'il doit retourner dans le royaume de Naples.

Berlin, 15 novembre 1806.

Renvoyé au prince de Neuchâtel par ordre de l'Empereur.

Berlin, 16 novembre 1806.

Le prince de Neuchâtel renvoie au général Dejean le présent rapport : l'Empereur ne m'a rien dit, mais il paraît que le général Gouvion peut attendre des ordres en France. L'intention de Sa Majesté n'est pas de l'appeler à la Grande Armée.

1. François-Louis Magallon, comte de La Morliere, général de 1795, brigadier le 6 janvier et divisionnaire le 4 février). Cf. lettre 487
2. *Corresp.*, n° 11 070

708. — Berlin, 23 novembre 1806.

A Dejean.

Le traitement des Prussiens était un projet que je proposais au roi de Prusse. Ce prince n'ayant pas voulu y adhérer, les prisonniers prussiens doivent être traités comme l'étaient les prisonniers autrichiens.

709. — Fin novembre 1806.

Le général Grouchy demande l'aigle de la Légion pour le chef d'escadron Dupuy, son aide-de-camp (1).

Refusé.

Il demande le grade de capitaine pour le lieutenant Lafayette, son aide-de-camp et ancien aide-de-camp du général Canclaux : « cet excellent officier a chargé à mes côtés à Prenzlow, est entré dans la ville pour sommer M. de Hohenlohe ; il a été blessé au passage du Mincio en Italie, et il est lieutenant depuis près de quatre ans ».

Refusé.

Il demande le grade de capitaine pour son aide-de-camp Honoré de Monaco (2) : « cet officier est lieutenant depuis la bataille de Hohenlinden où il fut grièvement blessé, et, avec une poignée de dragons, au faubourg de Prenzlow, il a fait mettre bas les armes à un bataillon prussien ».

Faire capitaine, mais passe dans la ligne.

710. — Posen, 8 décembre 1806.

Le général de brigade Yvendorff (3) demande de l'emploi.

1. Jean-François-Guillaume Dupuy, dragon dans Condé en 1779, sous-lieutenant en 1792, lieutenant en 1793, capitaine en 1794, chef d'escadron en l'an XIII, retraité en 1809.

2. Honoré de Monaco, chasseur au 23e régiment en l'an VII, sous-lieutenant et aide-de-camp de Grouchy en l'an VIII, lieutenant en l'an IX, devenu capitaine et, le 6 juin 1807, un des officiers d'ordonnance de l'Empereur, premier écuyer de l'Impératrice, plus tard prince de Monaco sous le nom d'Honoré V.

3. Jean-Frédéric Yvendorff, général de brigade depuis le 24 décembre 1805.

Lui envoyer l'ordre de se rendre auprès du général Bourcier à Spandau.

711. — Varsovie, 12 janvier 1807.

Proposition d'accorder un congé de six mois à M. Espert (1), colonel du 102e, armée de Naples.

Refuser cette permission.

712. — Ostende, 1er mars 1807.

On propose à S. M. de nommer colonel du 6e hussards, à la place du sieur Pajol, un des deux officiers ci-après, sortant du 4e régiment de hussards et nommés colonels le même jour : le sieur Vallin était major et le sieur Boudinhon, chef d'escadron.

Approuvé pour Vallin (2).

713. — Finckenstein, 23 avril 1807.

Les commandants des corps d'élite nouvellement formés en Italie des compagnies de grenadiers et de voltigeurs, jouiront-ils de l'indemnité de représentation ?

Oui.

714. — Finckenstein, 30 mai 1807.

A Dejean.

Donnez ordre au général de division Souham (3) de se rendre en Italie pour prendre le commandement de la division que lui confiera le vice-roi.

1. Pierre Espert — qu'il ne faut pas confondre avec Jean Baptiste Espert ou Espert de Latour, comme lui, baron et, comme lui, général de brigade — fut nommé baron de l'Empire le 12 novembre 1809 et général de brigade le 6 août 1811.

2. Louis Vallin devint général de brigade (5 décembre 1812) et fut nommé lieutenant-général le 3 juillet 1815.

3. Joseph Souham, ancien cuirassier et gendarme, lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires de la Corrèze en 1792, général de brigade le 30 juillet 1793 et de division le 13 septembre suivant, et qui s'arrêta là : un an lui avait suffi pour obtenir les premiers grades.

Donnez ordre au général Dallemagne[1] de se rendre au quartier-général de la Grande Armée pour y être employé au commandement d'une division.

715. — Finckenstein, 6 juin 1807.

On a désigné pour remplacer le général Preval au camp de Pontivy le général de brigade Paris d'Illins que S. M. a remis en activité par décret du 25 mars dernier.

L'envoyer au camp de Boulogne.

716. — Tilsit, 2 juillet 1807.

On propose d'accorder à Mlle Marguerite Dujard, nièce du général d'artillerie de ce nom[2], une somme une fois payée de 2.000 francs.

Accordé, proposer en outre une pension de cinq cents francs.

717. — Tilsit, 7 juillet 1807.

Berthier à Dejean.

L'état des blessures du général Thiébault[3] ne lui permettant pas, quant à présent, de servir d'une manière active, S. M. vient d'accorder à ce général la permission de rentrer en France pour y prendre les eaux.

1. Claude Dallemagne, général de brigade (23 décembre 1793) et de division (15 août 1796), baron de l'Empire (19 juin 1813).
2. Cf. plus haut, pièce 316.
3. Paul Thiébault, qui n'était encore que général de brigade (depuis le 30 avril 1800), avait écrit que « l'usage régulier des bains de Barèges était seul capable de le sauver du malheur d'être estropié pour toujours », et il reçut un congé de quatre mois. En réalité, comme il le raconte, il avait été désigné pour commander une brigade du corps de Davout, et de la sorte, en se plaçant « sur le terrain chirurgical », il « échappa, du moins quant à cette époque, au malheur de servir avec le prince d'Eckmühl ». Cf. son amusant récit (*Mémoires*, IV, p. 100-105).

718. — Saint-Cloud, 4 août 1807.

En l'an VIII, les armées françaises passèrent sur le mont du grand Saint-Bernard et reçurent de l'hospice des fournitures en vin, fromage et chandelles dont le montant s'élève, suivant un certificat de la chambre administrative du Valais et le bordereau arrêté par le commissaire des guerres Dalbon, à une somme totale de 18.961 fr. 75. On propose d'ordonnancer ce paiement sur les fonds des dépenses extraordinaires de la guerre, de l'exercice courant.

Accordé.

---

719. — Paris, 17 août 1807.

Le 46e régiment demande que le cœur de La Tour d'Auvergne soit déposé au monument que l'Empereur fait élever à la gloire de ses armées.

Approuvé.

720. — Rambouillet, 7 septembre 1807.

On rend compte qu'il faut dépenser à Alexandrie, en sus des 2.400.000 francs déterminés pour cette place par le budget de cette année, un fonds supplémentaire de 600.000 francs : il est nécessaire de « mettre la Bormida dans son nouveau lit pour prévenir bien des accidents ».

Approuvée la dépense de six cent mille francs pour cette année.

721. — Rambouillet, 10 septembre 1807.

Le général Roguet[1] demande une prolongation de congé.

Je l'ai placé à Paris dans la division.

1. François Roguet, général de brigade (29 août 1803) et de division (24 juin 1811), chambellan de l'Empereur, colonel en second des grenadiers de la garde, comte de l'Empire (26 février 1814).

722. — Rambouillet, 10 septembre 1807.

A Clarke.

Donnez ordre au général de brigade Roguet de prendre le commandement, dans la 1re division militaire, des troupes d'infanterie qui s'y trouvent, hormis de celles de la garnison de Paris. Il sera sous les ordres du général de division commandant la 1re division militaire.

723. — Rambouillet, 10 septembre 1807.

On propose de confier le commandement d'un régiment provisoire à M. Dulong (1), major du 31e régiment d'infanterie légère.

Il n'y a pas besoin de décret pour cela.

724. — Rambouillet, 15 septembre 1807.

L'épouse du chef de bataillon Danloup-Verdun (2), du 4e régiment de ligne, demande avec instance qu'il soit accordé à cet officier un congé d'un mois avec appointements pour se rendre à Paris où sa présence est indispensable.

Lui accorder un mois de congé.

725. — Fontainebleau, 1er octobre 1807.

Lettre de Marmont à l'Empereur sur le général Guillet (3) qui s'est rendu coupable de concussions

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur cette affaire.

1. Louis-Etienne Dulong de Rosnay qui devint général de brigade (12 avril 1813) et lieutenant-général (18 mars 1815).

2. Louis Danloup-Verdun qui passa au service de Westphalie et qui fut nommé le 8 janvier 1814 général de brigade au service de France.

3. Pierre Joseph Guillet, général de brigade depuis le 30 juillet 1799.

726. Fontainebleau, 1 octobre 1807.

Rapport sur l'affaire du général Guillet.

Suspendre le général Guillet et le mander pour rendre compte de sa conduite.

727. — Fontainebleau, 14 octobre 1807.

Le général Aubrée, employé à l'armée de Dalmatie, venant d'essuyer deux maladies graves, demande l'autorisation de rentrer en France pour respirer l'air natal ; on propose de lui accorder un congé de trois mois avec appointements.

Accordé.

728. — Fontainebleau, 14 octobre 1807.

L'intention de l'Empereur étant de faire passer dans un autre département le général de brigade Chabert, actuellement employé dans la 22e division, on propose à S. M. de l'envoyer dans la 15e division ou dans la 16e ou dans la 26e.

L'envoyer à l'armée de la Gironde.

729. — Fontainebleau, 14 octobre 1807.

Le général de brigade Jomard (1), nommé chef d'état-major du camp de Boulogne, demande à rester dans la 19e division militaire et à garder le commandement du département du Rhône, à cause de sa mauvaise santé.

Proposition qui déshonore le général pour qui elle est faite.

730. — Fontainebleau, 14 octobre 1807.

On prie S. M. de faire connaître comment Elle veut que soit traité, en ce qui concerne les services administratifs, le régiment espagnol de Lusitania que le général commandant la 10e division militaire vient de réunir en entier à Perpignan pour y attendre de nouveaux ordres.

Ce régiment doit être parti.

1. Jacques Jomard, général de brigade depuis le 29 août 1803.

731. — Fontainebleau, 20 octobre 1807.

A Clarke.

Je vois dans l'état des hommes présents à l'armée de réserve sur le Rhin qu'il y a 7.100 hommes proposés pour la retraite ou la réforme, et 800 hommes de cavalerie; ce qui fait plus de 8000 hommes. Vous sentez combien il est malheureux d'avoir à notre charge un si grand nombre d'hommes inutiles qui seraient plus heureux chez eux, qui y propageraient un bon esprit et ne coûteraient rien à l'Etat.

732. — Fontainebleau, 28 octobre 1807.

Auguste de Forbin [1] demande à suivre Sa Majesté à l'armée.

Renvoyé au général Clarke pour l'employer auprès du général Junot, comme officier d'état-major.

733. — Fontainebleau, 1er novembre 1807.

Paroles dites au général Dallemagne.

Vous êtes trop âgé et trop cassé par les fatigues de plus de trente ans de service pour entrer de nouveau en campagne [2].

734. — Saint-Cloud, 2 novembre 1807.

A Clarke.

Donnez ordre au général de brigade Rigau [3] de pren-

1. Auguste de Forbin La Barben, lieutenant en 1807, attaché à l'état-major de Bessières en 1809, chef d'escadron en 1815 et lieutenant-colonel honoraire en 1817, chambellan de la duchesse de Guastalla, directeur des Musées royaux en 1816.

2. Pourtant il fut nommé le 25 mars 1809 à Wesel commandant de la 25e division militaire.

3. Antoine Rigau, général de brigade (12 janvier 1807), baron de l'Empire (2 février 1809).

dre le commandement de la brigade provisoire de cuirassiers.

Au général de brigade Dupré [1] de prendre le commandement de la brigade provisoire de chasseurs.

Au général de brigade Privé [2] de prendre le commandement de la brigade provisoire de dragons.

Au général Laroche [3] de prendre le commandement des hussards.

Vous donnerez l'ordre au général Boussart [4] de se rendre à Bayonne pour commander la cavalerie du 2e corps de la Gironde.

735. — Fontainebleau, 3 novembre 1807.

« On supplie S. M. de vouloir bien faire connaître si M. le maréchal duc de Danzig doit conserver pendant son séjour à Paris le traitement dont il jouissait à la Grande Armée. »

Le duc de Danzig a quitté l'armée pour rentrer au Sénat; il n'a donc plus rien de commun avec la guerre.

736. — Fontainebleau, 9 novembre 1807.

Le général Dupont demande pour chef d'état-major le général de brigade Barrois ou le général de brigade Legendre.

Accorder le général de brigade Legendre [5].

1. Claude François Dupré, général de brigade du 29 août 1803.

2. Ithier-Sylvain Privé, général de brigade du 14 mai 1807.

3. Jean-Baptiste-Grégoire Delaroche, dit Laroche, général de brigade depuis le 10 juillet 1799 et qui devint général de division le 2 février 1808.

4. André-Joseph Boussart, général de brigade (14 décembre 1801) et de division (16 mars 1812), baron de l'Empire (10 février 1809).

5. François-Marie-Guillaume Legendre, général de brigade depuis le 24 décembre 1805, devait être nommé le 27 novembre 1808 baron de l'Empire ; il prit le nom de baron d'Harvesse. Voir sur lui les *Mém.* de Thiébault, V, p. 473 : il était chef d'état-major de Dupont à Baylen et Thiébault assure qu'il avait les mains vides, mais non les mains nettes, et que, si lui, Thiébault, avait été juge dans le procès de Baylen, il aurait condamné à mort Legendre, tout comme Dupont.

737. — Fontainebleau, 9 novembre 1807.

A Clarke.

Les trois généraux de division qui commanderont le corps d'observation des côtes de l'Océan, seront les généraux Morlot, Musnier et Gobert. Vous donnerez l'ordre en conséquence à ce dernier de quitter la Grande Armée pour se rendre à son nouveau poste.

Les généraux de brigade seront les généraux Brun, Lefranc, Lefebvre et le prince d'Isembourg.

Les trois adjudants commandants seront ceux que vous me proposez: Peste-Turenne-Laval, Dhalencourt et Chalus.

J'approuve également le choix des officiers de l'état-major.

738. — Fontainebleau, 11 novembre 1807.

On propose pour l'armée des côtes de l'Océan qui doit avoir trois divisions d'infanterie, les six généraux de brigade Brun, Lefranc, Lefebvre, le prince d'Isembourg, Desenfans et Wouillemont.

Je n'accepte pas les généraux Desenfans et Wouillemont.

739. — Fontainebleau, 15 novembre 1807.

Le général de brigade Jomard représente de nouveau que l'état de sa santé le met dans l'impossibilité de se rendre à Boulogne.

Mettre en réforme.

740. — Fontainebleau, 15 novembre 1807.

A Clarke.

Donnez ordre au général de brigade Maison [1] de se rendre à Bordeaux pour être employé dans son grade dans le corps d'observation des côtes de l'Océan.

1. Nicolas-Joseph Maison, général de brigade depuis le 10 février 1806 et qui devait être baron (2 juillet 1808), puis comte de l'Empire (14 août 1813), général de division (21 août 1812), marquis, et, le 22 février 1829, maréchal de France.

741. — Milan, 21 décembre 1807.

On rend compte des accusations portées par Marmont contre le général Guillet et propose d'en renvoyer l'examen à une commission.

Renvoyé à une commission particulière prise sur les lieux.

742. — Paris, 12 janvier 1808.

Le général Maison, chef d'état-major du 1er corps de la Grande Armée, a reçu l'ordre de se rendre à Bordeaux pour être employé au corps d'observation des côtes de l'Océan ; il demande à rester au 1er corps sous les ordres du maréchal Victor, sa santé ne lui permettant pas de voyager avant d'être rétabli ; il a des rhumatismes violents qui le retiennent au lit et l'empêchent de se livrer à aucun genre de travail.

Je suis surpris que le ministre me présente une pareille demande : il devra exécuter son ordre aussitôt qu'il ne sera pas malade.

743. — Paris, 18 janvier 1808.

Le maréchal Kellermann écrit à l'Empereur : « Le général de brigade Desenfans [1] qui vient de mourir, laisse une veuve et quatre enfants : il n'y a que des dettes à payer ; cette famille intéressante ne peut plus compter que sur les bienfaits de Votre Majesté... »

Renvoyé au ministre de la guerre pour fixer sa pension.

744. — Paris, 29 janvier 1808.

On propose de faire passer M. Ameil, major des chevau-légers belges, dans un autre régiment [2].

Il restera au corps.

1. Nicolas-Joseph Desenfans avait été promu général de brigade le 28 janvier 1794.

2. Auguste-Jean-Joseph-Gilbert Ameil devint colonel du 24e chasseurs, baron de l'Empire (9 mars 1810) et général de brigade (21 novembre 1812).

745. — Paris, 18 février 1808.

A Clarke.

Vous recevrez un décret qui concerne le général Lariboisière. Il pourra prendre quelques officiers d'artillerie de ma garde pour les employer dans son état-major. Vous lui donnerez tous les documents et instructions nécessaires. Lorsqu'il aura ses états et qu'il sera bien instruit, la veille de son départ, il viendra me trouver et j'aurai un travail avec lui sur cela (1).

746. — Paris, 3 mars 1808.

A Clarke.

Donnez ordre au général de brigade Ducos de se rendre à Bayonne où il sera employé.

747. — Paris, 7 mars 1808.

Le général de brigade Franceschi Delonne (2) demande la permission de rester au service du roi de Naples.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui délivrer cette permission.

748. — Paris, 14 mars 1808.

On demande les ordres de S. M. sur le général Belliard qui paraît destiné à remplir les fonctions de chef d'état-major de S. A. le grand-duc de Berg.

Oui.

1. Lariboisière devait commander en chef l'artillerie de l'armée d'Espagne.

2. Jean-Baptiste Francesqui, dit Franceschi-Delonne, aide-de-camp de Soult, colonel du 8e hussards, général de brigade (24 décembre 1805), aide-de-camp du roi Joseph qu'il servit à Naples et en Espagne, baron de l'Empire (23 juin 1810), fait prisonnier par les Espagnols et mort dans les prisons de Carthagène le 23 octobre 1810 ; cf. L. Hennet, *Les volontaires de Paris*, II, p. 75-76 et Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, XI, p. 246-274.

749. — Paris, 16 mars 1808.

Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée, demande à passer quelques mois dans ses foyers pour rétablir sa santé.

Accorder un congé de trois mois; le remplacement provisoire est autorisé.

750. — Paris, 19 mars 1808.

A Clarke.

Donnez ordre au général Cavrois [1] de se rendre à Valladolid et d'y être arrivé le 28 mars.

Donnez ordre au général de division Chabran, au général de brigade Nicolas [2] et au général de brigade Viala [3] qui est à Rodez, de se rendre à Perpignan. Ces trois généraux commanderont la division venant d'Italie qui arrive à Perpignan le 30 mars. Vous ferez connaître au général Chabran qu'il est sous les ordres du général Duhesme. Vous joindrez à cette division un adjudant commandant. Ainsi le corps du général Duhesme sera composé de deux divisions, celle du général Chabran et celle du général Lechi et de deux brigades de cavalerie, l'une, de chasseurs italiens et napolitains que commandera le général Viala, et l'autre, de deux régiments provisoires de cuirassiers et de chasseurs que commande le général Bessières [4].

Donnez ordre au général Caulaincourt qui est à Poitiers, de se rendre à Burgos où il devra être arrivé avant le 28 mars. Il lui sera donné une brigade de cavalerie de régiments provisoires.

Donnez ordre au sous-inspecteur aux revues Porte [5] qui

1. Louis Joseph Cavrois, général de brigade, du 24 juin 1794.

2. Jean Nicolas, général de brigade (23 octobre 1806) et baron de l'Empire (2 mars 1811).

3. Sébastien Viala, général de brigade (23 octobre 1806) et chevalier de l'Empire (22 octobre 1810).

4. Bertrand Bessières, général de brigade (24 décembre 1805), baron de l'Empire (16 décembre 1810), lieutenant-général (25 avril 1821).

5. Porte avait été adjudant-général et il défendit Bellver en 1794 contre les Espagnols : cf. notre *Dugommier*, p. 346.

est dans la 10e division militaire de se rendre à Barcelone pour y être aux ordres du général Duhesme.

Donnez ordre au général de brigade d'Agoult de se rendre à Pampelune pour prendre le commandement de la citadelle et aussitôt son arrivée, le général Darmaignac se rendra à la division du général Merle.

751. — Paris, 19 mars 1808.

Sur le tableau d'organisation de l'infanterie de l'armée d'Italie l'Empereur a indiqué les destinations suivantes :

Le 1er bataillon du 13e régiment sera formé au 2e corps.

Florence.

Le 4e bataillon du même sera formé à Belluno.

Florence.

Le 1er bataillon du 42e sera formé au 2e corps.

Verrue.

Le 4e bataillon du 53e sera formé à Belluno.

Camps.(1).

Le 4e bataillon du 84e sera formé à Ceneda.

Camps.

Le 4e bataillon du 106e sera formé à Serravalle.

Camps.

Le 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie légère sera formé au 2e corps.

Verrue.

1. Ces camps, formés aux environs d'Udine et d'Osoppo, étaient au nombre de deux.

752. Paris, 20 mars 1808.

Clarke à Berthier (1).

Sa Majesté a ordonné les dispositions suivantes.

Le général Cavrois, employé dans la 12e division, se rendra à Valladolid où il recevra de nouveaux ordres: il lui est enjoint d'y arriver le 28 mars.

Le général de brigade Caulaincourt, employé à la réserve de cavalerie, à Poitiers, se rendra à Burgos où il prendra le commandement d'une brigade de cavalerie formée de régiments provisoires; il a ordre d'y arriver le 28 mars.

Le corps d'observation des Pyrénées Orientales, commandé par le général Duhesme, sera composé de deux divisions d'infanterie et de deux brigades de cavalerie. La 1re division d'infanterie sera commandée par le général Lechi. La 2e division, qui doit arriver le 30 de ce mois à Perpignan, sera sous les ordres du général de division Chabran; le général Nicolas et l'adjudant commandant Devaux y seront employés.

La 1re brigade de cavalerie reste sous les ordres du général Bessières; la 2e brigade sera commandée par le général Schwartz et sera composée de chasseurs italiens et napolitains.

Le sous-inspecteur aux revues Porte, employé dans la 10e division, sera chargé du service des revues au corps d'observation des Pyrénées Orientales.

Le général Darmaignac sera employé à la division des Pyrénées occidentales sous les ordres du général Merle; il sera remplacé dans le commandement de la citadelle de Pampelune par le général d'Agoult.

Tous ces officiers se rendront en poste à leur destination.

1. Cf. la pièce 750; il est intéressant de voir comment Clarke transmet les ordres de Napoléon.

753. — Saint-Cloud, 24 mars 1808.

Le général de brigade Maison demande un congé de quatre mois pour faire usage des eaux de Bourbonne.

Accorder le congé. Le remplacer au 1er corps en Portugal.

754. — Saint-Cloud, 31 mars 1808.

Le général de brigade Ruby (1) demande à reprendre le commandement du département de l'Indre ; atteint de la goutte et dans un état d'indisposition continuelle, il déclare que son âge et ses infirmités ne lui permettent plus de servir en campagne.

S'il est hors d'état de marcher, lui accorder sa retraite ou un commandement d'armes. Tous les généraux de l'intérieur doivent pouvoir faire la guerre.

755. — Avril 1808.

Mme Speiser demande une pension alimentaire. Son mari était lieutenant de canonniers décoré de la croix de Saint-Louis et elle a eu quatre fils : l'un, capitaine d'artillerie, mort à l'explosion de la citadelle de Plaisance ; l'autre, lieutenant d'artillerie, mort des fatigues de la guerre devant Stralsund ; un troisième, ouvrier à la 1e compagnie d'ouvriers ; un quatrième, conducteur d'artillerie, qui écrit à l'Empereur au nom de sa mère. On prie Sa Majesté de décider sur ces diverses demandes.

Accorder toutes ces demandes (2).

756. — Bordeaux, 5 avril 1808.

A Clarke.

Donnez ordre au général de division Lagrange de se rendre à Burgos, quartier-général du maréchal Bessières, où il sera employé en sa qualité de général de division.

1. Sébastien Ruby, général de brigade, depuis le 23 mars 1798.
2. Le 12 avril 1808, la mère des quatre Speiser obtient une pension de trois cents francs. Cf. notre édition des *Mém.* de Griois, I, p. 223.

757. — Bordeaux, 6 avril 1808.

De quel traitement doit jouir le général Menou (1), depuis la nomination du prince Borghèse comme gouverneur général des départements au delà des Alpes? Il jouissait d'un traitement de deux cent mille francs.

Il continuera d'être traité de même pendant toute l'année nécessaire pour aider de ses conseils le gouverneur.

758. — Bordeaux, 12 avril 1808.

Tout ce qui reste dû d'arriéré de solde sur 1806 et 1807 aux sous-officiers et soldats présents à la Grande Armée leur sera payé sans délai.

759. — Bayonne, 11 mai 1808.

Deux compagnies de grenadiers du 6e de ligne et une compagnie de voltigeurs du 14e léger, destinées à Corfou, ont été faites prisonnières par les Anglais. Faut-il, comme le demande le gouverneur-général, envoyer à Corfou une autre compagnie de grenadiers du 6e et une autre compagnie de voltigeurs du 14e léger ? Ou ne vaut-il pas mieux former de nouvelles compagnies?

On peut former une nouvelle compagnie; il ne faut point que de nouvelles compagnies se rendent à Corfou.

760. — Bayonne, 21 mai 1808.

Les troupes portugaises doivent être traitées comme les troupes françaises.

761. — Bayonne, 25 mai 1808.

Le général Rey (2) demande la permission de se marier avec Mlle Pitarre.

1. Menou réside alors à Florence comme gouverneur général de la Toscane.

2. Jean-Pierre-Antoine Rey, général de brigade depuis le 18 février 1808, fut nommé l'année suivante (28 mai 1809) baron de l'Empire.

Approuvé, renvoyé au major-général pour le faire connaître au général Rey.

762. — Bayonne, 29 mai 1808.

A Defcan.

Les trois départements formés de la Toscane et des départements de Parme et de Plaisance sont réunis à l'Empire.

---

763. — Bayonne, 1er juin 1808.

Trois officiers du 53e de ligne dénoncent le colonel Songeon (1) qui les aurait proposés pour la retraite à leur insu.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire punir les officiers.

764. — Bayonne, 2 juin 1808.

A Defean.

Toutes les troupes françaises qui sont soit à Ancône, soit à Rome, soit dans le royaume d'Italie, soit en Toscane et à Parme et Plaisance, doivent être soldées et nourries par les soins du ministre de la guerre et du ministre de l'administration de la guerre. Ce sera à compter du 1er juillet.

---

765. — Bayonne, 2 juin 1808.

Berthier à Clarke.

D'après les intentions de Sa Majesté, j'invite Son Altesse Impériale le grand-duc de Berg à donner l'ordre à tous les officiers, chefs de bataillon ou d'escadron et majors, qui conduisent à l'armée d'Espagne des régiments et batail-

1. Jean-Marie Songeon devint chevalier de l'Empire (30 octobre 1810) et général de brigade (25 novembre 1813) : « triste et lugubre officier si jamais il en fut ». (Thiébault, *Mém.*, IV, p. 541.)

lons ou escadrons de marche, de retourner en poste aux dépôts de leurs corps respectifs, pour veiller à leur organisation, après la dissolution des dits bataillons ou escadrons de marche et leur incorporation dans les régiments provisoires, lorsque ces officiers n'appartiendront pas à ces régiments provisoires d'après leur première organisation. Je recommande à Son Altesse Impériale de leur faire toucher leurs frais de poste sur les fonds mis à la disposition de l'intendant général de l'armée d'Espagne.

766. Bayonne, 5 juin 1808.

A Dejean.

La solde des mois d'avril et mai de l'année courante sera payée à toute la Grande Armée et à l'avenir les paiements de solde seront tenus exactement au courant.

767. — Bayonne, 7 juin 1808.

A Dejean.

A dater du 1er juillet prochain, mon intention est que les vivres, l'habillement et la solde des troupes qui sont à Rome, à Ancône, dans le royaume d'Italie et dans la Toscane, soient payés par le payeur de l'armée d'Italie. Le bois, la lumière, l'indemnité de logement seront seuls payés par le pays.

768. — Bayonne, 15 juin 1808.

L'adjudant-commandant Donnadieu doit-il se rendre à l'armée de Portugal ou continuer d'être employé à l'armée d'Italie ?

Il n'y a pas de difficulté à le laisser en Italie.

769. — Bayonne, 15 juin 1808.

On propose de faire rentrer le général Sorbier [1], aide-de-camp du vice-roi d'Italie, dans le corps du génie avec son grade de général de brigade.

Il doit être employé dans l'arme du génie et compter comme tel : il n'est plus aide-de-camp du vice-roi; je ne l'ai fait général de brigade qu'à cette condition.

770. — Bayonne, 18 juin 1808.

Berthier à Clarke.

D'après les intentions de Sa Majesté, j'ai déjà donné des ordres pour que tous les officiers qui ont conduit à l'armée d'Espagne des régiments, bataillons ou escadrons de marche, fussent renvoyés au dépôt des corps auxquels ils appartiennent, immédiatement après l'incorporation de ces régiments, bataillons ou escadrons de marche dans les différents régiments provisoires.

771. — Bayonne, 3 juillet 1808.

A Clarke.

J'ai reçu votre lettre de 28 juin. Le sieur Marion [2] était commandant d'armes et non général de brigade; par conséquent, il est hors d'usage qu'il puisse ainsi être remis en activité sans un décret; ce sont des classes bien différentes.

1. Jean-Joseph-Augustin Sorbier, général de brigade dans la ligne depuis le 19 décembre 1807. Le 8 juin 1808, Napoléon l'avait réintégré dans l'arme du génie et le 17 août suivant il l'autorisait à se rendre auprès du vice-roi qui l'emploierait selon sa convenance. Mais le 21 mai 1809 Sorbier mourait à Vérone d'une blessure reçue le 29 avril précédent à Soave, près de Caldiero.

2. Charles-Stanislas Marion, colonel en 1800, commandant d'armes à Plaisance avec rang de général de brigade le 20 août 1805, commandant le département des Pyrénées Orientales le 28 juin 1808, tué à la Moskowa.

J'approuve que vous tiriez de l'armée de Naples cinq officiers d'artillerie et quatre de l'armée d'Italie pour être dirigés sur l'armée d'Espagne.

J'accorderai volontiers un supplément aux fonds destinés aux travaux d'Alexandrie, si les travaux qu'on fera avec ce supplément, n'accroissent pas la dépense. Écrivez donc au général Chasseloup qu'il pousse les travaux le plus qu'il pourra et qu'il vous fasse connaître combien il peut dépenser en sus.

772. — Bayonne, 6 juillet 1808.

Berthier à Dejean.

1.600 hommes de la garde de Sa Majesté le roi d'Espagne, dont 1.200 d'infanterie et 400 de troupes à cheval, partent de Naples pour se rendre à Madrid. D'après les intentions de l'Empereur, j'invite Votre Excellence à donner des ordres pour que cette troupe, à son passage sur le territoire français, trouve tous les secours dont elle a besoin, en vivres, liqueurs, etc., dans les différents lieux de logements militaires qu'elle aura à parcourir.

773. — Bayonne, 14 juillet 1808.

Berthier à Clarke.

L'Empereur ordonne qu'il soit formé à Bayonne une division de réserve, commandée par le général Grandjean qui est en Poméranie et qui a l'ordre de se rendre en France. Il ordonne aussi qu'il soit formé à Perpignan une division de réserve commandée par le général de division Chabot [1].

774. — Bayonne, 20 juillet 1808.

On rend compte à S. M. de paiements faits à S. A. I. le grand-duc

1. Louis-François-Jean Chabot, général de brigade (30 juillet 1793), général de division (10 septembre 1795), baron de l'Empire (30 août 1811).

de Berg comme maréchal de l'Empire postérieurement à la décision du 29 août 1807 qui porte que les grands dignitaires de l'Empire ne peuvent recevoir que le traitement attribué aux grandes dignités.

Tout cela doit être restitué, hormis l'indemnité de dix mille francs.

775. — Toulouse, 26 juillet 1808.

Berthier à Clarke.

L'intention de l'Empereur est que vous pressiez l'arrivée du général Grandjean à Bayonne; veuillez lui écrire de ne point perdre un moment pour s'y rendre.

776. — Toulouse, 28 juillet 1808.

Berthier à Clarke.

L'Empereur vient d'autoriser le général Mathieu Dumas (1) à se rendre en Espagne, auprès du roi pour servir sous les ordres de Sa Majesté dans son grade de général de division des armées françaises; le général Dumas doit en conséquence continuer à être porté sur le tableau des généraux français en activité de service dans le royaume d'Espagne tant que Sa Majesté Catholique jugera ses services utiles.

777. — Bordeaux, 2 août 1808.

Il a été mis 22.000 francs à la disposition de l'officier commandant l'artillerie à Pampelune pour transports d'artillerie et de munitions au camp de Saragosse; ces fonds sont épuisés et l'officier demande pour le même objet un nouveau crédit de 10.000 francs.

Approuvé.

1. Cf. les *Mém.* de Mathieu Dumas, III, p. 311-316. (Dumas vit Napoléon à Toulouse.)

778. — Saint-Cloud, 16 août 1808.

A Clarke.

Vous donnerez l'ordre au général Saint-Cyr qui commande à Boulogne de se rendre à Perpignan pour prendre le commandement du corps d'armée de Catalogne: il y joindra aussi le commandement de la 10e division militaire. Vous donnerez l'ordre au général de division Vandamme de se rendre à Boulogne pour y prendre le commandement du camp de Boulogne: il conservera aussi le commandement de la 16e division militaire.

779. — Saint-Cloud, 17 août 1808.

On prie S. M. de décider quel gouvernement supportera la dépense du passage de 10.000 Italiens qui se rendent en France.

Au compte de la France.

780. — Saint-Cloud, 17 août 1808.

On demande à la charge de qui seront, pour la nourriture, l'habillement et l'entretien, les troupes de Hesse, de Bade et de Nassau qui vont entrer en France.

Au compte de la France.

781. — Saint-Cloud, 18 août 1808.

Une division de 7.990 hommes de troupes polonaises qui se rend en France, doit arriver à Mayence par bataillons du 12 au 29 septembre.

Me proposer des généraux pour commander cette division qui se dirigera sur Sedan.

782. — 18 août 1808.

Le général de brigade Stonville (?), qui vient de mourir à Dijon, laisse

1. C. L. pièce 601.

une fille de quatre ans ; on propose d'admettre Mademoiselle Sionville la maison d'Écouen lorsqu'elle aura l'âge requis.

Accordé.

783. — Paris, 21 août 1808.

Il ne doit être accordé aucun congé aux militaires employés aux armées avant le mois de décembre (1).

784. — Saint-Cloud, 1er septembre 1808.

Le ministre de la guerre écrit : « Le général de division Mermet, dont le congé expire, m'a annoncé que l'Empereur lui avait donné verbalement l'ordre de rester à Paris, son intention étant de l'employer activement ».

Il faut l'employer en Espagne.

785. — Saint-Cloud, 8 septembre 1808.

Le général de brigade Bron (2) pourra être employé à une des divisions de dragons qui passent et à laquelle il manquerait un général de brigade. Il y a assez de généraux de cavalerie en Espagne pour les généraux qui s'y trouvent.

786. — Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

On propose d'élever au grade de général de brigade l'adjudant-commandant Blondeau (3).

Le faire général de brigade.

1. On voit que « les affaires d'Espagne deviennent sérieuses ». (Lettre de Napoléon au vice-roi d'Italie, 17 août 1808.)

2. André-François Bron de Bally, général de brigade depuis le 30 novembre 1801 et qui sera, le 1 janvier 1813, baron de l'Empire ; cf. sur lui *Journal* de Desaix, p. 156.

3. Jacques Blondeau fut nommé général de brigade le 12 octobre suivant et il fut fait baron de l'Empire le 1 janvier 1813.

787. — Saint-Cloud, 21 septembre 1808.

Comment faut-il traiter le maréchal Jourdan, major général ?

Il doit être traité comme un maréchal commandant un corps d'armée.

788. — Saint-Cloud, 9 octobre 1808.

A Clarke.

Le général Montbrun [1] se rendra de suite à Bayonne.

Le général Beaumont [2] continuera à commander la cavalerie du 1er corps, mais il faut qu'il rejoigne de suite sa cavalerie.

---

789. — Saint-Cloud, 19 octobre 1808.

L'armée de Portugal prendra le nom de 8e corps de l'armée d'Espagne. La 1re division se réunira à Angoulême; la 2e, à Saintes; la 3e, à La Rochelle, et la cavalerie, à Niort.

---

790. — Paris, 5 novembre 1808.

Berthier à Ney.

Quoique j'eusse rendu compte à Sa Majesté des fonctions de chef d'état-major que remplit en ce moment, au 6e corps de l'armée d'Espagne, M. l'adjudant commandant Jomini [3], cependant Sa Majesté m'a donné l'ordre de m'adresser à Votre Excellence pour qu'Elle indiquât le général qu'Elle juge propre à remplir ces importantes

1. Louis-Pierre Montbrun, général de brigade (24 décembre 1805) et de division (9 mars 1809), baron (27 novembre 1808), puis comte de l'Empire (15 octobre 1809), tué à la Moskowa.

2. Marc-Antoine Bonnin de la Bonninière de Beaumont (1763-1830), page du roi et capitaine avant 1789, colonel en 1792, général de brigade en 1795 et de division en 1802, premier écuyer de Madame Mère, sénateur en 1807, comte en 1808, pair en 1814.

3. Antoine-Henri Jomini venait d'être fait baron de l'Empire (27 juillet 1808) et il fut promu le 7 décembre 1810 général de brigade.

fonctions. J'ai besoin en conséquence que Votre Excellence me mande quel est l'officier-général sur lequel Elle a jeté les yeux pour cet objet. Si toutefois Elle désire que M. Jomini conserve ces fonctions, je proposerai volontiers à l'Empereur de l'élever au grade de général de brigade s'il le juge convenable. J'attends à cet égard un mot de la part de Votre Excellence.

791. — Vitoria, 7 novembre 1808.

Faut-il envoyer les ordres nécessaires au général Dulauloy que Sa Majesté a l'intention, dit le maréchal Soult, d'employer à l'armée d'Espagne ?

Oui.

792. — Vitoria, 9 novembre 1808.

Le général Grouchy, blessé à Eylau, ne peut monter à cheval et rejoindre l'armée avant un mois.

L'employer en Italie.

793. — Aranda, 25 novembre 1808.

Le général Solignac (1) supplie l'Empereur de ne pas le laisser dans l'inaction.

Renvoyé au major-général pour l'appeler en Espagne : il ne peut qu'y être utile.

1. Jean Solignac, neveu du maréchal Jourdan, né à Milhau en 1773, adjudant général dès l'an II, général de brigade le 25 décembre 1799, destitué une première fois en mars 1806 et réintégré en avril 1807, général de division le 17 novembre 1808, destitué une seconde fois le 12 novembre 1811 avec ordre de se rendre au lieu de son domicile et d'y rester tranquille, remis en activité le 1er janvier 1814, réformé sans traitement et rayé des contrôles le 23 décembre 1815, rétabli dans ses droits à la retraite le 24 mars 1819. Cf. plus haut la note 3 de l'ordre impérial du 22 avril 1806, les *Mém.* de Thiébault, passim, et notre *Journal* de Desaix, p. 137.

794. — Aranda, 27 novembre 1808.

A Clarke.

Je désire que le maréchal Kellermann vienne le plus tôt possible à Bayonne pour surveiller les dépôts et faire rejoindre les conscrits.

Le dépôt de Pau a déjà 2.000 hommes de cavalerie.

Je suis étonné que le 15 novembre, le général Bourcier ne soit pas arrivé. Dites-lui qu'il inspecte les dépôts de Pau, de Vitoria et de Burgos.

Donnez l'ordre à tous les colonels, chefs de bataillon, capitaines et lieutenants, soit d'état-major, soit d'artillerie et du génie, qui sont à Mayence, et deviennent inutiles par la suppression de la Grande Armée, de se rendre à Bayonne.

Quant au général Canuel [1], il a une affaire contentieuse, qui doit, avant, être terminée.

Le général Dorsner est trop vieux; il faut l'employer dans quelque inspection d'artillerie.

Le général Du Muy: il faut l'employer quelque part [2].

Les adjudants commandants doivent tous être envoyés au quartier général.

795. — Aranda, 27 novembre 1808.

A Clarke.

Je suis étonné que vous ne me fassiez pas connaître les nouvelles apportées par les parlementaires venus de Cadix, de la ville de Barcelone.

Je vous avais donné l'ordre d'envoyer à Bayonne les quatre généraux revenant de Cadix à Paris: cependant je ne les vois pas venir.

Le colonel du 86e n'étant pas arrivé de Portugal, vous

1. Simon Canuel, général de 1793, brigadier le 30 septembre, divisionnaire le 28 novembre.

2. Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix d'Ollières, comte du Muy de Saint-Maime, maréchal de camp (9 mars 1788) et lieutenant-général (6 février 1792).

devez donner l'ordre au major de se rendre sur le champ à Saint-Sébastien.

Donnez aussi l'ordre au major du 17e de venir à Saint-Sébastien pour prendre le commandement du 2 et du 4e bataillon de ce régiment qui sont à l armée de Portugal.

796. — Madrid, 7 décembre 1808.

A Clarke.

Il n'y a pas de difficulté à relâcher l'adjudant-commandant Martial Thomas; je croyais vous en avoir donné l'ordre [1].

797. — Paris, 7 février 1809.

La mésintelligence du général Sarrazin avec toutes les autorités de Cadzand paraît rendre son changement de destination indispensable ; on pourrait l'envoyer à Boulogne et le remplacer à Cadzand par le général Ficatier [2].

Approuvé.

798. — Paris, 11 février 1809.

Rapport sur les plaintes portées contre le général de brigade Guillet, et proposition de le réformer sans traitement.

Approuvé.

799. — Paris, 17 février 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général de brigade Abbé [3], qui est à

1. Martial Thomas fut quelque temps après nommé baron de l'Empire (6 octobre 1810) et général de brigade (25 novembre 1813). Il avait été arrêté comme complice de Dupont à Baylen, et Thiébault (*Mém.*, IV, p. 256) assure que, s'il avait été jugé au procès, il aurait condamné Martial Thomas à la destitution.

2. Florentin Ficatier, baron de l'Empire (10 septembre 1808) et général de brigade (22 octobre 1808). Cf. *Feuilles d'histoire*, III, p. 186.

3. Louis-Jean-Nicolas Abbé, général de brigade depuis le 1er mars 1807, devint baron de l'Empire (30 octobre 1810) et général de division (31 juillet 1811).

l'armée de Naples, de se rendre à Milan pour être employé dans l'armée d'Italie.

Donnez ordre également au général de brigade Huard (1) de se rendre à Milan pour être employé dans l'armée d'Italie.

Donnez ordre au général de division Lamarque, qui est dans le royaume de Naples, et au général italien Peyri (2), qui est employé dans la même armée, de se rendre à Milan, pour être employés dans le royaume d'Italie.

800. — Paris, 4 mars 1809.

L'adjudant commandant Martial Thomas demande un congé de deux mois et à l'expiration de son congé un emploi dans l'armée active.

Lui donner l'ordre de se rendre en Italie.

801. — Paris, 4 mars 1809.

Le général de brigade Sabatier (3), employé à l'armée d'Espagne, demande sa retraite

Il peut faire la campagne encore.

802. Paris, 6 mars 1809.

A Clarke.

J'approuve que vous fassiez revenir d'Espagne les généraux de brigade La Grange (4) et Bron et le général de

1. Léonard Huard, général de brigade (1er mars 1807), baron de l'Empire (21 novembre 1810), tué à la Moskowa.

2. Qui devait être nommé, le 2 mars 1811, baron de l'Empire, mais qui se laissa surprendre et écraser le 19 mai 1813 à Königswartha ; aussi fut-il remplacé par Fontanelli ; pourtant, en janvier 1814, il commandait Mantoue.

3. Just-Pasteur Sabatier ; cf. lettre 681.

4. Adélaïde-Blaise-François Le Lièvre de La Grange, général de brigade depuis le 25 juin 1807, blessé à Essling et amputé d'un bras, nommé général de division le 29 juin 1809, baron, puis comte de l'Empire (19 juin 1813

brigade D'Avenay [1]. Ces trois généraux seront employés dans les divisions de cavalerie de l'armée d'Italie.

J'approuve que vous envoyiez en Italie les adjudants-commandants Boussin, Contamine [2] et Hénin.

Il reste toujours à nommer un général de division de cavalerie qu'il faudrait encore pour l'armée d'Italie.

---

803. — Paris, 8 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général de division Sahuc [3] de se rendre à Milan pour prendre le commandement d'une division de cavalerie de l'armée d'Italie.

Donnez ordre au général Alméras [4] qui est à Longone (île d'Elbe) de se rendre à Milan pour être employé dans l'armée d'Italie; il sera remplacé dans le commandement de Longone par le général de brigade Callier [5].

Faites-moi un rapport sur le général de brigade Romand [6].

Faites-moi un rapport sur le nombre des généraux de division et de brigade et des adjudants commandants actuellement existant, et, si ce nombre n'est pas complet, conformément à la dernière organisation de l'armée, pro-

1. Archange-Louis Rioult d'Avenay, général de brigade depuis le 25 juin 1807 et baron de l'Empire depuis le 15 janvier 1809; mort le 1er juin 1809 d'une blessure reçue au passage de la Piave; qui voudra le connaître, devra lire les *Souvenirs* de Gonneville, son aide-de-camp.

2. Claude-Christophe Boussin, adjudant-général chef de bataillon en 1794 et chef de brigade en 1796, retraité en juillet 1810. — Théodore de Contamine, adjudant-commandant à la fin de 1804, pris à Trafalgar, blessé à Raab, à Lützen et à Leipzig, maréchal de camp (8 février 1815).

3. Louis-Michel-Antoine Sahuc, général de brigade (21 août 1799) et de division (24 décembre 1805), baron de l'Empire (24 juin 1808).

4. Louis Alméras, général de brigade (14 décembre 1801) et de division (16 octobre 1812), baron de l'Empire (27 septembre 1810); voir sur lui le tome premier des *Mém.* de Griois (p. 183), qui connut Alméras à Longone et notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 245 et 310.

5. Hubert Callier, général de brigade (10 septembre 1799) qui fut baron de l'Empire (5 août 1812) sous le nom de baron de Saint-Apolin et, sous la Restauration (21 janvier 1818), lieutenant-général.

6. Balthazar Romand, général de brigade depuis le 23 juillet 1796.

posez-moi des officiers pour nommer aux places vacantes.

J'ai renvoyé il y a longtemps dans les bureaux de la guerre des livrets contenant les états de service des généraux de division et de brigade, des adjudants commandants et des colonels, des capitaines employés aux états-majors, etc., pour qu'on les mît à jour. Renvoyez-les-moi, car il faut s'occuper sérieusement de l'état major de l'armée.

Proposez-moi un général qui ait été blessé dans les dernières campagnes pour mettre à Parme, afin que le général Pouzet [1] soit disponible et qu'il puisse rejoindre l'armée.

804. — Rambouillet, 11 mars 1809.

On propose d'envoyer le général de Broc commander les trois régiments de troupe à cheval qui doivent être réunis à Ulm.

Je l'ai destiné à servir en Italie.

805. — Rambouillet, 14 mars 1809.

Le général et sénateur Demont [2] offre ses services à l'Empereur.

Renvoyé au major-général pour faire connaître au général Demont que j'accepte ses services; qu'il forme ses équipages et se tienne prêt à partir.

806. — La Malmaison, 21 mars 1809.

A Clarke

Vous donnerez l'ordre au général de division Pacthod [3]

1. Pierre-Charles Pouzet, général de brigade (10 février 1807) et baron de l'Empire (26 octobre 1808) sous le nom de baron de Saint-Charles ; tué le 22 mai 1809 à Ebersdorf.

2. Joseph-Laurent Demont, général de brigade (5 février 1799) et de division (21 décembre 1805), sénateur (19 mai 1806). Il fut employé au corps de Davout et il eut à Eckmühl un cheval tué sous lui.

3. Michel-Marie Pacthod, général de brigade (6 juin 1795) et de division (16 novembre 1808), comte de l'Empire (9 octobre 1813).

de se rendre à Milan où il prendra les ordres du vice-roi pour être employé à l'armée d'Italie.

Les généraux de division Lasalle [1] et Grandjean se rendront à Strasbourg.

Le général Puthod [2] se rendra à Paris.

807. — Paris, 30 mars 1809.

A Clarke.

Réitérez l'ordre au roi de Naples, de faire partir sur-le-champ pour Milan les généraux Lamarque, Huard Abbé et Peyri. Ces officiers n'étaient pas arrivés le 25.

808. — Paris, 30 mars 1809.

Le général Grandjean [3] a, par suite d'un incendie près de Tolosa, perdu quatre chevaux et trois mulets : on propose de lui accorder une indemnité de 1350 francs, pour la valeur de trois chevaux seulement, cette perte étant d'une nature particulière.

Accordé.

809. — Paris, 5 avril 1809.

A Clarke.

Le général Roguet ayant été nommé général dans ma garde, il ne faut plus le compter dans le corps où il se trouve.

1. Le plus brillant des grands cavaliers de l'Empire, général de brigade (1er février 1805) et de division (30 décembre 1806), comte de l'Empire en juin 1808 ; mort à Wagram, de la mort la plus brave, comme dit Thiébault, et d'une mort aussi prématurée que déplorable.

2. Jacques-Joseph-Marie Puthod, général de brigade (19 octobre 1799) et de division (24 novembre 1808), baron de l'Empire (23 mai 1810).

3. Il avait commandé à l'armée d'Espagne une division du 3e corps.

810. — Paris, 5 avril 1809.

A Clarke.

Faites-moi connaître si le général Vial est parti pour l'Italie [1].

---

811. — Paris, 7 avril 1809.

Le général Rostollant, blessé au siège de Saragosse, demande un congé de convalescence : on propose de fixer la durée de ce congé à trois mois.

Accordé.

812. — Paris, 8 avril 1809.

A Clarke.

Présentez-moi des lettres, telles que celles que j'ai signées pour le commandant de Palmanova, pour charger du commandement de Venise le général Vial.

813. — Paris, 12 avril 1809.

Le général Beaurgard [2] demande à être remis en activité ; il n'a que 44 ans et il n'y a aucun reproche fondé à lui faire.

Le ministre le placera s'il le juge convenable.

814. — Paris, 13 avril 1809.

On propose le général de brigade d'artillerie Le Noury [3] pour chef de l'état-major général d'artillerie des armées d'Allemagne.

1. Vial avait été désigné, en effet, le 23 mars pour l'armée d'Italie ; mais, comme on va le voir, Napoléon pensait à le nommer commandant de la place de Venise mise en état de siège.

2. Charles-Victor Beaurgard, dit Woirgard, général de brigade depuis le 16 avril 1793 ; il avait été réformé le 4 septembre 1802 ; il fut remis en activité le 17 avril 1809 et envoyé en Espagne ; le 19 février 1810 il était tué au combat de Valverde, près de Badajoz. Cf. A. Chuquet, *Valenciennes*, p. 243-244.

3. Henry-Marie Le Noury venait d'être nommé brigadier (13 mars 1809) ; il devint baron de l'Empire (2 juillet 1808) et divisionnaire (25 novembre 1813).

Je ne veux pas que ces fonctions soient remplies par un général (1).

815. — Paris, 18 avril 1809.

Le général Joseph Morand désire faire la campagne qui va s'ouvrir.

Écrit par Clarke.

Lui mander que l'Empereur est satisfait de sa conduite en Corse et m'en a parlé avec éloge, que le bien de son service exige qu'il reste dans cette île pour continuer à la conserver à la France et à la maintenir dans la situation où elle se trouve et qui est satisfaisante sous tous les rapports.

816. — Schœnbrunn, 17 mai 1809.

On propose d'employer le général de brigade Rostollant en Allemagne ou dans une division de l'intérieur.

Dans le nord, 24e division militaire.

817. — Paris, 30 mai 1809.

(Note de Clarke.)

L'intention de l'Empereur est que toutes les demandes d'admission ou d'avancement dans la Légion d'honneur lui soient présentées par M. de Lacépède.

818. — Ebersdorf, 31 mai 1809.

Le général de brigade, comte Pannetier, dont la santé est rétablie, demande à servir à l'armée d'Allemagne.

Accordé, le faire venir à l'armée.

819. — Schœnbrunn, 7 juin 1809.

Le général de brigade Maison désire être appelé à l'armée d'Allemagne.

1. On nomma le colonel Lepin.

Il se rendra à Hanau pour être employé au corps d'observation de l'Elbe commandé par le maréchal duc de Valmy.

820. — Schœnbrunn, 12 juin 1809.

Le général de brigade d'artillerie La Martinière demande sa retraite.

Accordé sa retraite.

821. — Schœnbrunn, 19 juin 1809.

L'adjudant-commandant Verger (1), naguère blessé, demande le grade de général.

Accordé, l'employer pour commander en France dans un département.

822. — Schœnbrunn, 27 juin 1809.

Le général duc d'Abrantès, commandant en chef l'armée de réserve en Allemagne, demande pour chef d'état-major le général de brigade Harispe, employé présentement au 3e corps d'armée d'Espagne (2).

Le général Harispe connaît très bien l'Espagne; il est de cette frontière; il est utile; le laisser en Espagne.

823. — Schœnbrunn, 25 juillet 1809.

Rapport de Clarke, du 6 juin, à l'Empereur sur l'extorsion de sommes considérables à des prisonniers anglais qui résident à Verdun et sur le remplacement du général Wirion.

Renvoyé à une commission spéciale composée de MM. Lacuée, président, Gassendi et Molé, conseillers d'État.

1. Pierre-François Verger-Desbarreaux fut, en effet, le 19 juin 1809 nommé général de brigade.

2. On sait que Jean-Isidore Harispe, général de brigade depuis le 29 janvier 1807, baron de l'Empire (26 octobre 1808) et bientôt général de division (12 octobre 1810), devint maréchal de France (11 décembre 1851).

pour procéder, conformément au règlement du 11 juin 1806.

824. — Schœnbrunn, 17 août 1809.

On propose d'approuver le congé de quatre mois que le ministre a cru devoir accorder au général de brigade Debelle.

Le placer sur l'état des officiers non employés; on a été peu content de cet officier en Portugal.

825. — Schœnbrunn, 24 août 1809.

Berthier au duc de Feltre (1).

D'après les intentions de l'Empereur, je donne l'ordre à M. le général de division sénateur Demont de partir en poste pour se rendre à Paris et au général de division La Grange, blessé à Vienne, de se rendre à Linz pour remplacer le général Demont dans le commandement de la province de la Haute-Autriche.

826. — Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Le général Lechi, naguère employé au siège de Girone, demande un congé de convalescence.

Accordé.

827. — Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

Au duc de Feltre.

Je fais donner l'ordre au général de brigade Franceschi (2) de se rendre en Toscane où il sera employé; il ne comptera plus à l'armée d'Espagne.

1. Depuis le 15 août 1809 Clarke, déjà comte d'Hunebourg (24 avril 1808), est devenu duc de Feltre.
2. Le Jean-Baptiste Franceschi cité plus haut, pièces 414 et 671.

828. — Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Le général de brigade Maupetit (1) demande à être employé soit dans les divisions de l'intérieur soit sur les côtes

Donnez-lui l'ordre de se rendre à Versailles pour être employé dans les régiments provisoires (2) qui sont en Espagne.

829. — Schœnbrunn, 20 octobre 1809.

Au duc de Feltre.

Donner au général Grouchy l'autorisation de se rendre à Paris pour soigner sa santé et au général Fresia (3) l'ordre de le remplacer dans le commandement de la 1re division de dragons de l'armée d'Italie.

830. — Schœnbrunn, 28 octobre 1809.

Le général de brigade Valentin (4), employé à l'armée d'Italie, demande à passer à celle d'Espagne.

Accordé; il se rendra à Paris.

831. — Fontainebleau, 30 octobre 1809.

Au duc de Feltre.

Il sera formé une division de réserve de l'armée d'Espagne, sous les ordres du général de division Loison. La 1re brigade sera composée de deux bataillons de chacun

1. Pierre-Honoré-Anne Maupetit, général de brigade depuis le 30 décembre 1806, baron de l'Empire (2 juillet 1808).

2. De dragons.

3. Maurice-Ignace Fresia, d'abord colonel et brigadier en Piémont, puis général de brigade en France (3 avril 1802) et de division (3 juin 1807), baron de l'Empire sous le nom de baron d'Ogliano (7 juin 1808).

4. François Valentin, général de brigade depuis le 14 décembre 1801, blessé naguère à Raab (14 juin 1809), allait être nommé le 9 décembre 1809 baron de l'Empire.

des 26e, 66e et 82e régiments de ligne, d'un bataillon hanovrien et d'un bataillon de la légion du Midi. Les deux bataillons du 26e de ligne seront commandés par un major, les deux bataillons du 66e, également par un major, et les deux bataillons du 82e, aussi par un major.

832. — Fontainebleau, 31 octobre 1809.

Le général de brigade Gardane, ex-ambassadeur à la cour de Perse (1), qui se rend dans ses foyers, par ordre de l'Empereur, demande quel est le traitement dont il doit jouir.

Il est revenu de Perse sans ordre, et par cela, a déplu à l'Empereur; du reste, pas d'inconvénient à l'employer dans son grade.

833. — Fontainebleau, 12 novembre 1809.

Le général de division Clauzel, du 11e corps d'armée, se rendra sur-le-champ en poste à Paris pour y recevoir des ordres du ministre de la guerre et être employé à l'armée d'Espagne.

834. — Paris, 18 novembre 1809.

Le maréchal Ney demande que l'adjudant commandant Jomini, chef d'état-major du 6e corps de l'armée d'Espagne, reçoive une autre destination.

L'employer avec Berthier (2).

835. — Paris, 21 novembre 1809.

L'Empereur ayant décidé le 31 octobre que le général de brigade Gardane pouvait être employé dans son grade, on propose de l'envoyer en Espagne.

Approuvé.

1. Un décret daté de Finckenstein (12 avril 1807) l'avait nommé ministre plénipotentiaire « près l'Empereur de Perse ».

2. L'Empereur a d'abord écrit de sa main *Berthier*, puis il a barré ces deux mots et écrit *le duc d'Auerstaedt*, puis il a récrit *Berthier*.

836. — Paris, 23 novembre 1809.

Au duc de Feltre

Je suppose que vous avez donné ordre au général Reynier [1] de se rendre à Paris afin de présider lui-même à la formation de son corps.

837. — Paris, 25 novembre 1809.

Le Tourneur, ancien membre du Directoire, se trouve dans la détresse ; « il est à ma connaissance, écrit le duc de Feltre, que sa probité lui a fait refuser une somme considérable que les Génois lui offraient pour être payés par le gouvernement d'une créance qui leur était due ».

Le sieur Le Tourneur ayant été directeur, il n'y a pas difficulté de lui accorder une retraite convenable. Me faire connaître ce qui peut lui convenir, afin d'assurer son existence [2].

838. — Paris, 30 novembre 1809.

Le chef de bataillon Hercule sollicite une gratification pour venir au secours de sa nombreuse famille [3].

Lui donner 3.000 francs.

839. — Paris, 13 décembre 1809.

« M. m'a ordonné de faire payer à M. le général de division

1. L'ancien chef d'état-major de Moreau, général de brigade (13 janvier 1795) et de division (1er novembre 1796), un de nos plus habiles généraux, disait Thiébault, et que l'Empereur proclama un honnête homme qui servait bien et eut une carrière distinguée.

2. Par un décret du 1er février 1810, et à partir de ce jour, Le Tourneur reçut une pension de dix mille francs qui annulait, il est vrai la solde de retraite de 2.832 francs 50 qui lui avait été accordée par décret du 27 frimaire an XI. (On sait qu'il était général de brigade.)

3. Berthier écrit alors au duc de Feltre (30 janvier 1810) : « Je vous envoie, mon cher duc de Feltre, une lettre de ce pauvre diable d'Hercule, je vous ai adressé la décision de l'Empereur qui lui accorde 3.000 francs. Si, comme il le dit, il n'a pas touché cette gratification vous ferez une bonne œuvre en la lui faisant toucher le plus tôt possible. Mille amitiés. »

Reynier une indemnité particulière : j'ai fait acquitter à cet officier général une somme de *dix mille francs*. — Duc de Feltre. »

Approuvé.

840. — Paris, 15 décembre 1809.

Au duc de Feltre.

Donnez au général Sainte-Croix, ancien aide-de-camp du duc de Rivoli (1), le commandement de la brigade de dragons de la division Caulaincourt qui se trouve le plus près de Bayonne. Donnez-lui l'ordre de partir sur-le-champ pour l'inspecter, l'organiser et se tenir prêt à marcher avec elle.

841. — Trianon, 18 décembre 1809.

Berthier au duc de Feltre.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le duc, est que désormais en Espagne, soit dans les gazettes, soit dans les rapports, on ne donne point à la division polonaise le nom de *polonaise*, mais celui de division du grand-duché de Varsovie, et qu'on ne donne pas non plus à la division des troupes allemandes le nom *allemandes*, mais celui de division des troupes de la confédération du Rhin.

---

842. — Paris, 28 décembre 1809.

On propose de nommer colonel du 2e cuirassiers, en remplacement du sieur Chouard (2) qui sollicite sa retraite, le colonel en second Rolland qui se trouve à la suite du corps.

1. Charles Descorches de Sainte-Croix, général de brigade depuis le 21 juillet 1809, allait être nommé comte de l'Empire (14 février 1810) et Napoléon disait tout haut en lui frappant sur l'épaule : « C'est avec une pareille étoffe que je fais mes maréchaux » ; mais le 11 octobre 1810 à vingt-huit ans, Sainte-Croix était tué d'un boulet de canon en Portugal à Villafranca.

2. Louis Chouard, colonel du 2me cuirassiers depuis le 27 décembre 1805, baron de l'Empire depuis le 27 novembre 1808 et qui sera nommé, le 6 août 1811, général de brigade.

Laisser le colonel Chouard. — N.

L'Empereur n'accorde pas la retraite au colonel Chouard qui devra continuer à commander son régiment.

Le comte de Lobau.

843. Janvier 1810.

Le duc de Feltre à Bessières.

L'Empereur a été informé que Votre Excellence avait autorisé le général de brigade Gency à se rendre à Meulan, département de Seine-et-Oise. Sa Majesté m'ordonne de vous en témoigner son mécontentement. Elle s'est réservé à elle seule le droit de déplacer les officiers-généraux employés dans ses armées et la permission que vous avez accordée au général Gency est dans la classe de celles que je ne puis expédier moi-même qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur. Si les généraux en chef pouvaient par leur propre autorité permettre aux officiers-généraux de s'absenter de l'armée, il en résulterait souvent que les ordres de l'Empereur ne trouveraient pas à leur poste les généraux auxquels ils seraient destinés. Conformément aux intentions de l'Empereur, j'adresse au général Gency l'ordre de retourner à l'armée du Nord où il attendra la décision de Sa Majesté sur sa destination ultérieure.

844. — Paris, 13 janvier 1810.

On propose d'employer le général Fabre (1) à Chambéry.

L'employer dans la 13e division militaire.

845. — Paris, 21 janvier 1810.

Le maréchal prince d'Eckmühl demande un congé de six semaines pour le général de division Gudin (2).

1. Cf. la lettre 77.

2. César-Charles-Etienne Gudin, général de brigade (5 février 1799) et de division (6 juillet 1800), comte de l'Empire (7 juin 1808) ; blessé mortellement à Valoutina.

Aussitôt que sa division sera placée. Me faire connaître le général qui la commandera en l'absence du général Gudin.

846. — 23 janvier 1810.

Le prince d'Eckmühl pourra venir à Paris dès qu'il aura terminé le second mouvement des troupes, prescrit dans l'ordre du 18 [1].

847. — Paris, 23 janvier 1810.

Maret, duc de Bassano, au duc de Feltre.

Sa Majesté désire que vous lui présentiez dans le conseil de ce jour un rapport sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas que votre ministère fît recette des deux ou trois millions portés au budget des Etats romains pour les dépenses de l'administration de la guerre et que vous disposiez de cette somme sur vos ordonnances.

848. — Paris, 29 janvier 1810.

Le sieur Guyon [2], colonel du 12e régiment de chasseurs à cheval, demande un congé de trois mois.

Accordé le congé au colonel avec ordre au major de le remplacer.

849. — Paris, 8 février 1810.

Au duc de Feltre.

Le général de brigade Belfort [3], proposé pour le com-

1. Le 10 janvier précédent Napoléon avait dit que Davout ne pourrait avoir de congé que lorsque les troupes seraient établies dans leurs quartiers d'hiver et les arrangements terminés avec la Bavière qui prenait possession de Salzbourg et de l'Innviertel.

2. Claude-Raymond Guyon, baron de l'Empire (28 janvier 1809), fut nommé l'année suivante (6 août 1811) général de brigade.

3. Jacques Renard, dit Belfort, général de brigade depuis le 24 décembre 1805.

mandement de Flessingue, a servi dans la cavalerie et paraît peu propre à ce commandement. Présentez-moi un officier-général ayant servi dans l'artillerie ou le génie.

850. — Paris, 8 février 1810.

Au duc de Feltre.

Je ne crois pas que le colonel Donnadieu, du 47e régiment, ait assez de tête pour commander un régiment. Il faut l'employer à l'état-major du duc d'Auerstaedt.

851. — Paris, 9 février 1810.

On demande un congé de quatre mois pour le sieur Beurmann [1], colonel du 17e dragons.

Accorder le congé et le remplacer.

852. — Paris, 15 février 1810.

Le général Lechi, qui a obtenu en septembre 1809 un congé de convalescence de trois mois, sollicite une prolongation.

Accordé.

853. — Paris, 16 février 1810.

Au duc de Feltre.

J'ai destitué le sieur Lenormant [2], commandant d'armes de 4e classe à Savone. Je désire que vous me remettiez une note sur cet officier qui s'est permis d'avoir avec le pape une correspondance indigne d'un militaire. Donnez ordre que trois heures après la notification que vous lui aurez faite de sa destitution, il parte de Savone. Pro-

1. Frédéric-Auguste Beurmann, baron de l'Empire depuis le 27 novembre 1808, fut promu général de brigade le 6 août 1811.
2. Lire : Guillaume Normand.

posez-moi un bon officier pour le remplacer. Vous désignerez au sieur Lenormant le lieu où il doit se retirer. La police a tous les renseignements qui regardent cet individu.

854. — Paris, 2 mars 1810.

La veuve du colonel d'artillerie Galband-Dutort[1] demande une pension.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me rendre compte des services du colonel et de la pension dont jouit sa veuve.

855. — Paris, 4 mars 1810.

Le colonel Donnadieu est réellement malade ; on lui a accordé un congé de convalescence de quatre mois avec appointements. L'Empereur est prié d'approuver cette décision.

Accordé.

856. — Paris, 8 mars 1810.

L'Empereur désire confier les fonctions de chef d'état-major de l'armée française à Naples à un général de division ; on lui propose le général Drouet.

Le général Drouet n'est pas disponible dans ce moment-ci : il faut en présenter un autre.

857. — Paris, 11 mars 1810.

Le colonel Donnadieu, du 47e, m'a informé que S. M. lui avait marqué l'intention, dans l'audience du 4 mars, de lui rendre le commandement de son régiment ; doit-on l'envoyer sur-le-champ aux bataillons de guerre du 47e ou le laisser jouir du congé qu'il a obtenu ?

Le faire partir pour son régiment.

1. Camarade de Napoléon au 4me régiment d'artillerie ; cf. A. Chuquet, *La jeunesse de Napoléon*, II, p. 181 et 327.

858. — Paris, 27 mars 1810.

On propose de renvoyer à leur dépôt, où il sera statué sur leur sort, les militaires hors d'état de servir qui existent dans les bataillons de guerre de l'armée de Naples.

Approuvé.

859. — Compiègne, 24 avril 1810.

M. de Bourmont sera nommé adjudant-commandant et employé à Naples.

860. — Compiègne, 24 avril 1810.

On propose à l'Empereur d'accorder au général Humbert une indemnité de 1.500 francs pour le dédommager des dépenses extraordinaires qu'il a faites lorsqu'il a été remis en activité ; cet officier, encore jeune, est réellement très malheureux et plein de dévouement.

Accordé.

861. — Compiègne, 26 avril 1810.

On propose d'employer dans les divisions territoriales formées en Catalogne deux généraux de brigade qui ont servi sans interruption, Lefebvre [1] et Cabanes-Puymisson [2].

Envoyer l'un et l'autre en Catalogne, ce sont de bons officiers.

862. — Anvers, 5 mai 1810.

Au duc de Feltre.

Envoyez le général Bronikowski [3] au 3e corps à la

1. Simon Lefebvre était général de brigade depuis le 14 décembre 1801 et devait être nommé, le 23 octobre 1811, baron de l'Empire.

2. Marc Cabanes, colonel du 17e régiment d'infanterie légère, baron de l'Empire (2 juillet 1808) sous le nom de baron de Puymisson, général de brigade depuis le 18 février 1810 ; cf. *Feuilles d'histoire*, IX, p. 279.

3. Nicolas Oppeln comte Bronikowski, général de brigade depuis le 18 février 1810.

disposition du général Suchet pour servir avec les Polonais qui sont là.

Donnez le commandement de la dernière brigade d'arrière-garde de l'armée d'Espagne au général Pannetier.

863. — Laeken, 15 mai 1810.

On propose de donner le commandement de la 14e division militaire au général Sahuc.

Donner le commandement de la 14e division au général Grandjean.

864. — Laeken, 15 mai 1810.

Le général Sol-Bauclair, qui commande à Bayonne, est assujetti à des dépenses extraordinaires ; on propose de lui accorder une indemnité.

Accordé 3.000 francs une fois payés.

865. — Laeken, 16 mai 1810.

Au duc de Feltre.

Je ne sais pourquoi le général Drouet[1] se trouve encore dans le Tyrol et pourquoi il n'est pas revenu en France: il me semble que le Tyrol et le Salzbourg sont depuis longtemps réunis à la Bavière et que je n'ai plus rien à voir à ce que fait la Bavière.

866. — Saint-Cloud, 13 juin 1810.

Le général de brigade Constantini[2] craint de ne pas repondre à la confiance de l'Empereur qui lui donne le commandement de Flessingue.

Lui donner sa retraite.

1. Drouet, comte d'Erlon, qui devint maréchal de France ; il commandait en chef, depuis le 8 octobre 1809, le corps d'armée bavarois (7e de l'armée d'Allemagne) ; cf. lettre 856.

2. Vincent-Marie Constantini, général de brigade depuis le 19 avril 1803.

867. — Saint-Cloud, 14 juin 1810.

On communique à l'Empereur un extrait du rapport de l'administration de Sainte-Maure sur les opérations devant cette île et la conduite de ses habitants.

Renvoyé au ministre de la guerre. Il faut tâcher de faire venir les officiers d'état-major de Sainte-Maure et voir la tournure qu'on doit donner à cette affaire.

---

868. — Paris, 19 juin 1810.

Berthier au duc de Feltre.

L'intention de l'Empereur est qu'aucun officier ne quitte l'Espagne sans un ordre de lui et que ceux qui ont besoin de se rétablir, se rendent à Vitoria, Burgos et Madrid ou enfin dans une des principales villes de l'Espagne, à portée du corps d'armée dont ils font partie.

---

869. — Procès-verbal du conseil d'administration tenu à Saint-Cloud, le 21 juin 1810.

D'après un rapport du comte Andréossy sur les plaintes portées contre le général Duhesme et les autres personnes qui ont partagé l'autorité à Barcelone sous les ordres de ce général, l'Empereur charge le ministre de la guerre

1° De faire faire une enquête sérieuse à Barcelone sur tous les objets de plainte;

2° De demander au général Duhesme le compte des contributions qu'il a levées et de leur emploi, et un mémoire détaillé sur son administration;

3° D'ordonner au duc de Tarente de faire conduire à Paris par la gendarmerie le commissaire Grobert avec tous ses papiers;

4° De faire venir à Paris, pour être entendus, le receveur des contributions et le consul de sa Majesté qui a été arrêté par ordre du général Duhesme et au mépris du caractère dont il était revêtu.

870. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de division Reille, mon aide-de-camp, de se trouver à Bordeaux le 15 juillet pour prendre le commandement des quatre régiments provisoires qui arrivent du 5 au 8 dans cette ville, les inspecter, leur faire fournir ce qui leur manque et entrer avec eux en Espagne.

871. — Saint-Cloud, 4 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à la division Dupas (1) de se rendre à Bordeaux. Vous donnerez ordre au général Drouet de se rendre à Bordeaux pour prendre le commandement de cette division et des deux régiments de cavalerie qui y sont joints. Ces deux régiments sont formés des 3e et 4e escadrons des 7e et 20e de chasseurs.

872. — Rambouillet, 10 juillet 1810.

A dater du 11 juillet, présent mois, une estafette partira tous les jours de Paris à minuit pour Amsterdam et reviendra d'Amsterdam à Paris. Une estafette portera les paquets des ministres pour Bruxelles, Anvers, Amsterdam. Le présent décret sera communiqué à tous nos ministres afin qu'ils n'expédient plus de courriers.

873. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

Auguste de Forbin, capitaine ex-adjoint, donne sa démission.

Accepté.

1. Pierre Louis Dupas, général de brigade (20 août 1803) et de division (24 décembre 1805), comte de l'Empire (10 février 1809).

874. Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

M. Ronzier (1), colonel à la suite et commandant le 3e régiment provisoire, est passé au commandement du 95e et a été remplacé par le colonel en second Braun ; on prie S. M. d'approuver ces dispositions.

Approuvé. Proposer le décret.

875. — 25 juillet 1810.

On propose de nommer M. Latour (2), colonel à la suite, à l'emploi de colonel du 26e régiment d'infanterie légère.

Ecrit par le comte de Lobau.

Ce régiment est donné par l'Empereur à M. Guéhéneuc, l'un de ses aides-de-camp.

876. — Saint-Cloud, août 1810.

Le maréchal duc de Reggio emploie au corps d'observation de Hollande le général de brigade Devaux disponible ; on prie l'Empereur de faire connaître s'il approuve cette disposition.

Renvoyé au comte de Lobau pour me faire connaître quel est ce général. — N.

L'Empereur approuve cette disposition. — Par ordre, le comte de Lobau.

877. — Trianon, 5 août 1810.

Proposition de confier au général d'artillerie Favereau (3) le commandement de Flessingue.

Refusé. Pourquoi aller chercher des officiers réformés

1. Pierre-François-Gabriel Ronzier qui sera promu le 31 janvier 1814 général de brigade et tué le 7 mars 1814 à Craonne.

2. Joseph Latour, qui sera général de brigade le 4 août 1813 et baron de l'Empire le 24 janvier 1814.

3. Charles-François-Léger Favereau, général de brigade (22 décembre 1799) et de division (15 juillet 1799).

depuis longtemps dont on n'ent nd plus parler et qui sont casés, tandis qu'il y a tant d'officiers en activité dont on ne sait que faire?

878. — Trianon, 10 août 1810.

Le maréchal prince d'Eckmühl demande qu'il soit accordé un congé de convalescence au général de division Friant.

Il faut que la division ait pris une position définitive avant qu'on puisse accorder un congé au général.

879. — Saint-Cloud, 18 août 1810.

Pouchelon (1), colonel du 33e régiment d'infanterie de ligne, demande un congé de trois mois avec solde pour se rendre aux eaux thermales.

Approuvé, le faire remplacer par le major.

880. — 22 août 1810.

Le général de brigade Barquier (2) demande à prendre rang en cette qualité à partir du 28 germinal an X.

L'Empereur refuse. Il prendra rang du jour du décret de nomination ou de confirmation par Sa Majesté.

881. — Saint-Cloud, 22 août 1810.

On propose de remettre en activité l'adjudant-commandant Villet, admis à la retraite en 1806.

L'empereur a décidé qu'il resterait dans l'état de retraite jusqu'à nouvel ordre. — Le comte de Lobau.

1. Etienne-François-Raymond Pouchelon, baron de l'Empire (26 octobre 1808), devint général de brigade (8 octobre 1812) ; voir sur lui les *Mém.* de Dedem, p. 216 et 226.

2. Joseph-David Barquier venait d'être promu le 24 avril 1810 général de brigade ; on trouvera sur lui une courte notice dans notre *Charles de Hesse*, p. 413-414.

882 — Saint-Cloud, 27 août 1810.

Au duc de Feltre

Je crois qu'il n'y a pas à hésiter à faire venir le sieur Casanova de Barcelone, le général Lechi, ceux qui faisaient partie de la commission, et toutes les personnes qui peuvent donner des renseignements sur cette horrible affaire (1).

883. — Saint-Cloud, 3 septembre 1810.

Le général de brigade Boyer de Rébéval (2) demande un congé de trois mois ; il est seul pour commander la division Gudin, et l'on enverrait à sa place le général de brigade Barbanègre.

Refusé. Donner ordre au général Barbanègre (3) de se rendre à Hambourg sous les ordres du général Morand (4) qui a besoin de trois généraux de brigade.

884. — Saint-Cloud, 11 septembre 1810.

Le maréchal prince de Ponte-Corvo demande un congé de six mois pour ses aides-de-camp, les chefs d'escadron Villatte et Steck, les chefs de bataillon Sevret et Vilmain, et les capitaines Gentil Saint-Alphonse et Lejeans qu'il désire emmener avec lui en Suède.

Accorder un congé de quatre mois.

885. — Saint-Cloud, 13 septembre 1810.

Le général Chabran demande une prolongation de congé jusqu'au 1 octobre.

Le mettre en réforme.

1. L'affaire Lechi ou Canton ; cf. Conard, *Napoléon et la Catalogne*, p. 314 403.

2. Joseph Boyer, colonel du 2e régiment de chasseurs à pied de la garde, baron de l'Empire (15 janvier 1809) sous le nom de baron de Rébéval, général de brigade (5 juin 1809), puis de division (20 novembre 1813).

3. Joseph Barbanègre, général de brigade depuis le 21 mars 1809 et baron de l'Empire le 20 août de la même année, le défenseur de Huningue en 1815.

4. Charles Morand qu'il ne faut pas confondre avec Joseph Morand.

886. — Saint-Cloud, 21 septembre 1810.

Le prince de Ponte-Corvo demande que ses aides-de-camp jouissent de leurs appointements pendant le congé de quatre mois que S. M. leur a accordé pour le suivre en Suède ; ils sont peu fortunés et ils font le service d'aide-de-camp près de sa personne jusqu'à nouvel ordre (1).

Accorder les appointements.

887. — Saint-Cloud, 22 septembre 1810.

Au duc de Feltre.

Mon intention est que vous ne donniez point d'ordre directement à mon armée d'Allemagne, mais que vous adressiez tous les ordres au prince d'Eckmühl, lequel est à même de les exécuter en sollicitant les modifications que les circonstances demandent (2).

---

888. — Fontainebleau. 8 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Pourquoi le général Gérard est-il venu à Paris et pourquoi ne l'a-t-on pas fait partir pour retourner à son poste(3) ?

1. Mais, le 16 décembre 1810, Napoléon écrivait que la situation de ces officiers français, aides-de-camp du prince royal de Suède, était « forcée et point naturelle », et il décidait qu'à l'expiration de leur congé de quatre mois, ils reviendraient en France pour être placés dans des régiments. Le 20 janvier 1811, Bernadotte demandait de les garder tous, et au moins Gentil Saint-Alphonse ; Napoléon répondit, le 24 février, qu'un prince étranger ne peut avoir d'officiers français sous ses ordres, mais qu'il permettait à ces messieurs d'entrer au service de Suède.

2. Le 4 octobre, Napoléon écrit de même à Davout qu'il commande toutes les troupes qui sont en Allemagne et que « rien ne doit s'exécuter sans son ordre ».

3. Gérard était alors employé dans une division du 9e corps de l'armée d'Espagne. C'est Maurice Gérard, général de brigade (13 novembre 1806) et bientôt général de division (23 septembre 1812), plus tard maréchal de France (17 août 1830).

889. — Fontainebleau, 8 octobre 1810.

L'Empereur a ordonné de lui présenter un général de brigade pour commander la 1re brigade d'infanterie de la division Caffarelli ; on lui propose le général de brigade Dembowski qui se trouve à Paris par congé.

Il faut nommer un Français.

890. — Fontainebleau, 12 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Faites passer une gratification de six mille francs au général Buquet [1], commandant la gendarmerie en Espagne, pour les dépenses qu'il a faites.

891. — Fontainebleau, 13 octobre 1810.

Lettre du général Lechi, en italien, à l'Empereur ; il se dit le doyen de l'armée italienne et la victime de ses ennemis.

Il me semble que jusqu'à ce que cet individu soit accusé en forme, on peut le laisser chez lui sous la garde d'un gendarme.

892. — Fontainebleau, 28 octobre 1810.

On propose d'employer l'adjudant-commandant Songeon dans la 2e division du 9e corps.

J'ai nommé le général Thiébault pour chef d'état-major au 9e corps [2]. Le ministre enverra l'adjudant-comman-

1. Louis-Léopold Buquet, général de brigade depuis le 20 octobre 1804. Napoléon l'avait chargé (lettre du 17 septembre 1810) de faire une enquête sur les exécutions et brigandages qui se commettaient en Espagne et notamment sur le trafic de la libération des prisonniers.

2. Thiébault était général de division depuis le 17 novembre 1808. « Il connaît la Galice et le Portugal, écrivait Napoléon, et il peut être très utile au général Drouet », (qui commandait le 9e corps). A ce propos, Thiébault remarque (*Mém.*, IV, p. 419), que l'Empereur se souvint de lui pour suppléer à ce qui manquait à Drouet, à ce comte d'Erlon que tout le monde nommait le comte d'Erlon et que personne ne nommait le général d'Erlon.

dant Songeon à Avignon pour réunir les troupes qui y arrivent et les faire filer sur Perpignan.

893. Fontainebleau, 10 novembre 1810.

Le général Drouet d'Erlon, commandant en chef le 9e corps, annonce qu'il n'a pu encore se procurer aucun officier supérieur d'artillerie.

Renvoyé au ministre de la guerre. Comment l'officier qui commande l'artillerie du 9e corps [1] n'est-il pas arrivé?

894. — Paris, 22 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie d'horribles documents sur le général Lechi. Faites sur-le-champ arrêter et mettre au secret ce scélérat, afin qu'il n'échappe pas. On a peine à concevoir qu'il puisse exister un pareil monstre.

895. — Paris, 14 décembre 1810.

A Berthier.

Il faudra faire partir de Bayonne un convoi de trois millions, dont un million destiné pour l'armée de Portugal, un million pour l'armée du Centre et un million pour l'armée du Midi.

896. — Paris, 21 décembre 1810.

On demande si le général hollandais Wedel [2] est maintenu et employé dans son grade, ou s'il lui sera accordé une pension de 3.000 fr.

Renvoyé au prince architrésorier pour faire une enquête et me faire connaître ce que c'est que ce général.

1. Le général Couin.
2. Ehrard-Gustave comte de Wedel qui fut nommé, le 7 février 1811, général de brigade au service de France.

897. Paris, 2 janvier 1811.

Le général de division Vial, employé à l'armée d'Italie, a obtenu le 23 avril dernier un congé de trois mois avec appointements ; il sollicite une prolongation de congé de la même durée ; ses affaires ne sont point terminées.

Accordé.

898. Paris, 2 janvier 1811.

L'architrésorier de l'Empire envoie son rapport sur le général hollandais Wedel, qui mérite d'être distingué.

Le faire venir à Paris où le ministre s'assurera à quoi il est bon.

899. — Paris, 11 janvier 1811.

A Berthier.

Mon cousin, donnez ordre que le général Gardane soit suspendu de ses fonctions et rentre en France pour rendre compte de sa conduite dans l'expédition dont il a été chargé (1). Faites mettre ce témoignage de mon mécontentement à l'ordre de l'armée d'Espagne.

900. — Paris, 12 janvier 1811.

On propose d'admettre à la retraite le général Quantin, commandant supérieur de Belle-Isle ; ses infirmités s'aggravent d'une manière sensible.

Accordé.

1. « Il résulte des nouvelles de Londres, avait écrit l'Empereur le 26 décembre, que Silveira se vante d'un succès à Pinhel sur l'avant-garde du général Gardane », et Napoléon traitait Gardane d'imbécile et d'archimbécile (cf. Thiebault, *Mém.*, IV, p. 428-431 et 451 ; ce fut Thiebault qui, par son rapport, détermina la suspension de Gardane ; mais, comme il dit, le malheureux s'était montré incapable de conduire des troupes.

901. — Paris, 13 janvier 1811.

On propose d'accorder au général de brigade Chanlatte, remis en activité [1], une somme de quinze cents francs : c'est pour payer son uniforme.

Accordé.

902. — Paris, 13 janvier 1811.

Le général Molitor demande vainement à porter la décoration de l'ordre du Mérite militaire de Bade ; « la pensée que S. M. pourrait, dit-il, ne pas être contente de moi, serait trop désespérante ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui répondre que je n'étais pas mécontent de lui, mais que cet ordre, n'étant pas le premier du duché de Bade, ne convient pas à un général de division.

903. — Paris, 23 janvier 1811.

On propose d'admettre à la retraite le général de brigade Jalras employé à l'armée de Naples [2].

L'employer dans l'intérieur et dans son grade.

904. — Paris, 31 janvier 1811.

Le maréchal duc de Raguse demande un congé pour venir momentanément à Paris et arrêter l'organisation des régiments croates.

Il n'y a point de difficultés d'accorder ce congé. Me faire connaître qui est-ce qui commandera le militaire et qui dirigera l'administration pendant l'absence du duc de Raguse.

1. Antoine Chanlatte était général de brigade depuis le 24 octobre 1795.
2. François Jalras, général de brigade depuis le 1 février 1805 ; il allait être nommé le 27 décembre 1811 baron de l'Empire.

905. — Paris, 7 février 1811.

On propose de nommer le colonel du 84e régiment, Gambin, général de brigade, pour le pourvoir d'un commandement d'armes de 2e classe.

Accordé, lui donner un commandement important en Hollande.

906. — Paris, 7 février 1811.

On propose d'employer le général Wedel dans la 15e division militaire.

L'employer en Illyrie.

907. — Paris, 9 février 1811.

Donnez l'ordre au général Plauzonne de se rendre à Toulon. Vous lui ferez connaître les troupes qui seront mises sous son commandement.

Un adjudant commandant sera également envoyé à Toulon pour être employé sous les ordres du général Plauzonne.

Le général Plauzonne et l'adjudant commandant devront être arrivés à Toulon avant le 1 mars [2].

908. — Paris, 14 février 1811.

Le général Lechi est tombé malade à l'Abbaye : il est dans un état qui fait craindre pour ses jours ; sa mère ne pourrait-elle le voir, de même que le médecin, en présence d'un officier de gendarmerie ?

Ce détail ne me regarde pas : le général Lechi n'est pas

1. Jean-Hugues Gambin, comte de l'Empire depuis le 26 avril 1810, fut nommé le 5 mars 1811 général de brigade.

2. Les troupes devaient se composer de 15.000 hommes ; elles seraient prêtes à partir de Toulon au 10 mars ; elles étaient, disait Napoléon, destinées à la Sicile et, le 28 février, il envoyait à Plauzonne qui commandait l'expédition, l'ordre de les réunir et tenir dans la main de façon qu'elles pussent s'embarquer à chaque instant. Mais le 8 mars, l'Empereur renonçait à cette expédition de Sicile pour l'entreprendre, croyait-il, avec plus de chances en 1812.

en prison pour des affaires d'état, mais pour des délits ordinaires; c'est aux officiers de justice à statuer ce qui convient.

909. — Paris, 14 février 1811.

Plaintes portées contre le colonel du 5e cuirassiers, Quinette.

Renvoyé au conseil d'état, section de la guerre, pour en faire un rapport [1].

910. — Paris, 10 mars 1811.

On prie S. M. de déterminer le traitement du maréchal duc de Reggio : il a conservé provisoirement la totalité de ses équipages de campagne, et il demande à toucher, comme commandant du corps d'observation de Hollande, un traitement de général en chef, outre un traitement extraordinaire de 10,000 francs par mois.

Accordé, ayant bientôt le commandement d'un camp à lui confier.

911. — Paris, 10 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Le général Quesnel [2] doit commander la division de Puycerda; il aura sous ses ordres le général Gareau. Il lui faudrait un second général de brigade et un adjudant commandant; faites-moi connaître ceux que vous aurez nommés. Proposez-moi la nomination d'un auditeur qu'on puisse y envoyer pour être intendant de la Cerdagne Espagnole.

1. Deux ans après, jour pour jour, le 14 février 1813, Napoléon ordonnera d'employer ce Quinette, « contre lequel il y a eu des plaintes, mais que, du reste, on dit brave homme sur le champ de bataille » et de lui donner une brigade de cuirassiers. Il l'avait nommé baron de l'Empire le 5 octobre 1808 et général de brigade le 6 août 1811. Quinette prit le nom de Quinette de Cerney.

2. François-Jean-Baptiste Quesnel du Torpt, général de brigade (13 juin 1795) et de division (1 février 1805), baron de l'Empire (16 décembre 1810).

912. — Paris, 13 mars 1811.

Le général de division Vial demande un congé d'un an pour suivre un procès de divorce qu'il dut abandonner en 1809 lorsqu'il offrit ses services à Sa Majesté. On propose de lui confier le commandement de la 18e division que le général de brigade Veaux occupe en ce moment par interim. Cette destination lui permettra de se rendre à Paris aux époques où l'instruction du procès rendra sa présence nécessaire.

Approuvé

913. Paris, 25 mars 1811.

Le colonel du 23e chasseurs à cheval, Lambert (1), demande l'autorisation de se rendre au dépôt pour en connaître les ressources.

Accordé de se rendre au dépôt pendant deux mois.

914. — Paris, 25 mars 1811.

On propose d'accorder une solde de retraite au général de brigade Osten.

La demande-t-il?

915. — Paris, 28 mars 1811.

On propose d'accorder au général de brigade Plauzonne qui commande les troupes rassemblées à Toulon, un traitement extraordinaire de 500 francs par mois.

Ne lui rien accorder de fixe, mais me proposer tous les semestres de lui donner une gratification.

916. — Paris, 5 avril 1811.

Sa Majesté a accordé un congé au général Dessaix (2) qu'Elle a rem-

1. Urbain-François Lambert, baron de l'Empire depuis le 20 juillet 1808, devait être nommé général de brigade le 6 août 1811.

2. Joseph-Marie Dessaix, le Bayard de la Savoie (1764-1834), général de brigade (29 août 1803) et de division (9 juillet 1809), comte de l'Empire (11 juillet 1810).

placé par le général Souham ; mais ce dernier qui doit subir l'opération de la fistule, annonce qu'il ne peut partir ; on propose d'envoyer, au lieu de Souham, le général Carra Saint-Cyr qui serait remplacé à Hambourg par le général Montrichard qui est à Paris.

Le général Carra Saint-Cyr a sa destination qui est le commandement de la division de Hambourg. Le général Dessaix sera maintenu à sa destination ; son congé sera abrogé.

917. — Paris, 11 avril 1811.

Le général de brigade baron Boyer de Rébeval, employé à l'armée d'Allemagne, demande un congé.

Laisser le prince d'Eckmühl maître de lui accorder cette permission.

918. — Paris, 11 avril 1811.

Le général Wedel a reçu l'ordre de se rendre à l'armée d'Illyrie.

Cela étant, le charger alors de la formation du régiment d'Illyrie et envoyer le général Baillet La Tour[1] pour être chargé de la formation de trois régiments dans le Nord sous les ordres du prince d'Eckmühl.

919. — Paris, 19 avril 1811.

Le général de brigade Kister[2] est envoyé à Danzig ; mais il y a déjà dans cette place le général de brigade Bachelu qui commande en second et qui est moins ancien.

Mon intention est d'envoyer un général de division pour commander en second. Envoyer le général Kister.

1. Louis-Willibrod-Antoine comte de Baillet La Tour, général de division au service de France depuis le 6 mars.

2. Georges Kister, général de brigade depuis le 5 février 1799, baron de l'Empire (29 juin 1808), celui que Zozotte Thiébault appelait plaisamment Klister.

920. — Paris, 19 avril 1811.

On propose d'admettre à la retraite le général de brigade Dazemar.

L'Empereur a ajourné cette proposition (1).

921. — Paris, 19 avril 1811.

On propose de rendre à ses premières fonctions le général Romeuf qui est à Vienne (2).

Il peut encore rester tout le mois de mai.

922. — Saint-Cloud, 21 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Faites-moi un rapport sur le général Danloup-Verdun qui est au service de Westphalie. Où a-t-il servi? Est-ce un bon officier?

923. — 28 avril 1811.

Le général de division comte Grenier (3), chef d'état-major de l'armée de Naples, demande un congé.

Refusé.

924. — Saint-Cloud, 2 mai 1811.

On met sous les yeux de Sa Majesté des certificats qui constatent que le chef de bataillon Sevret (4), ex-aide-de-camp de S. A. le prince royal de Suède, est retenu malade à Stockholm.

1. Écrit par le comte de Lobau. C'est ce Dazemar pourtant, que Napoléon voulait remplacer le 1 septembre 1810 à l'île d'Elbe parce qu'il lui « paraissait incapable de commander un poste aussi important ».

2. Il était à Vienne pour rapatrier les militaires français qui quittaient le service d'Autriche.

3. C'est Paul Grenier, le Grenier des armées du Rhin, général de division (11 octobre 1794) et comte de l'Empire (3 mai 1810).

4. René Sevret, né à Niort en 1775, volontaire au 2 bataillon des Deux-Sèvres et sous-lieutenant en 1792, lieutenant en 1797, capitaine en 1798, chef de bataillon en 1807 et aide-de-camp de Bernadotte en 1810, mort à Angers vers 1850.

L'autoriser à rester à Stockholm autant que sa convalescence l'exigera.

---

925. — Saint-Cloud, 14 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Le colonel du 8e régiment d'infanterie légère Pourailly (1) n'est pas encore à son poste; faites-moi connaître pourquoi.

926. — Rambouillet, 15 mai 1811.

Par cet ordre le ministre a été chargé de témoigner le mécontentement de l'Empereur au général Danloup-Verdun (2), de lui faire connaître qu'il ne devait rendre aucun compte à son gouvernement, sauf ce qui est relatif à la comptabilité et à l'administration des troupes sous ses ordres, et qu'au premier acte d'insubordination il devait être traduit devant une commission militaire.)

927. — Caen, 24 mai 1811.

Le maréchal Pérignon, gouverneur de Naples, dont le congé expire à la fin de ce mois, désire savoir si S. M. n'a pas de nouveaux ordres à lui donner.

Le ministre me fera connaître quels sont ses désirs là-dessus.

928. — Alençon, 1er juin 1811.

Pour remplir les cadres des détachements incorporés dans les bataillons de guerre en Espagne, faut-il tirer les sous-officiers de Fontainebleau seulement ou en partie du dépôt d'Angers ?

J'approuve qu'on les prenne à Fontainebleau.

1. Bernard Pourailly, baron de l'Empire depuis 1808, allait être promu le 6 août 1811 général de brigade.
2. Qui commandait les troupes westphaliennes à Danzig.

929. — Saint-Cloud, 15 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Le général Duppelin [1] doit rentrer à sa division. la place de Danzig en a suffisamment.

---

930. — Saint-Cloud, 17 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Faites solder au maréchal duc d'Elchingen tout ce qui lui est dû pour le temps où il a été en Espagne.

931. — Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Vandermaesen [1] qui revient de l'Ile de France, de se rendre à Bayonne où il est nécessaire qu'il soit du 5 au 10 juillet. Il recevra là des ordres du major-général.

932. — Saint-Cloud, 10 juillet 1811.

M. le duc de Feltre me présentera un rapport qui aura pour objet de mettre à la retraite le général Dazemar.

933. — Trianon, 13 juillet 1811.

Le général de division Mermet a été rappelé de l'armée de Portugal par ordre de V. M. pour être employé dans l'intérieur. On propose de lui confier le commandement de la 27e division militaire.

Approuvé.

1. Jean Duppelin, général de brigade le 28 mars 1809 et baron de l'Empire le 19 décembre de la même année.

2. Lubin-Martin Vandermaesen, né en 1766 à Montreuil (Seine-et-Oise), général de brigade depuis le 5 février 1799, devait commander une division à l'armée d'Espagne et mourir le 1 septembre 1813 à Ascain d'une blessure reçue la veille à l'affaire de Saint-Jean-de-Luz.

934. — Trianon, 13 juillet 1811.

On propose d'admettre à la retraite le général de brigade Dazemar tombé dans un état de démence absolue.

Approuvé.

---

935. — Trianon, 14 juillet 1811.

Faites-moi connaître quels sont les colonels en second nommés pour commander les dépôts, et pourquoi ils n'y sont pas encore arrivés.

Donnez ordre au général d'Audenarde[1] de se rendre à Saintes, pour prendre le commandement du dépôt sous les ordres du général Defrance.

---

936. — Trianon, 19 juillet 1811.

On demande l'autorisation de tirer de l'Ecole de Fontainebleau les sous-officiers nécessaires pour compléter les cadres des 5mes bataillons, en remplacement de ceux que le décret du 18 juin a prescrit d'incorporer en Espagne.

Me remettre l'état des sous-officiers qu'on demande.

---

937. — Trianon, 19 juillet 1811.

Pierre-Louis Trocmé, conscrit de 1810, de la commune de Roizy (Ardennes), neveu de feu le colonel Maingarnaud, ayant droit d'être placé à la fin du dépôt comme petit-fils d'un vieillard de soixante-dix-sept ans dont il est le soutien et dispensé de marcher comme conscrit, sollicite l'autorisation d'entrer dans la garde royale d'Espagne où l'un de ses oncles est officier supérieur.

Accordé.

1. Charles-Eugène de Lalaing, comte d'Audenarde, officier en Autriche (1799-1801), capitaine en France (1804), chef d'escadron (1805), major (1807), colonel (1809), général de brigade (5 décembre 1812) et lieutenant-général (30 juillet 1823). Cf. *Feuilles d'histoire*, I, p. 130.

938. — Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Le général Couin [1] a reçu sur les fonds de la couronne une somme de 6.250 fr. pour frais de table qui revenait au général Lariboisière ; il ne veut rembourser cette somme que sur l'ordre de l'Empereur.

Renvoyé à Duroc.

939. — Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Le général de brigade Maison, employé dans la 17e division militaire, désire obtenir le commandement du département de la Lippe : sa santé est mauvaise depuis qu'il est en Hollande.

Accordé.

940. — Saint-Cloud, 26 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous donniez l'ordre au général Molitor de mettre en marche pour Utrecht au 5 août les 18e et 93e de ligne qui formeront une brigade, les 56e et 124e de ligne qui formeront une 2e brigade.

Le 24e chasseurs sera attaché à ce camp.

Le maréchal duc de Reggio se rendra à Utrecht pour prendre le commandement de ce camp.

Vous ordonnerez au général Durutte [2] de réunir vers les premiers jours d'août, dans les positions qu'il a indiquées dans les bruyères de Zuidlaren, le 2e de ligne, le 37e, le 125e.

Le 23e chasseurs sera joint à ces trois régiments.

Ce camp sera également sous les ordres du duc de Reggio.

Vous donnerez pour instruction au duc de Reggio de

1. Joseph-Christophe Couin, général de brigade (9 mars 1806) et colonel du régiment d'artillerie de la garde, baron de l'Empire (15 juin 1808) sous le nom de baron de Grandchamp. Cf. sur lui Norvins, *Mémorial*, III, p. 182 et Boulart, *Mém.*, p. 160.

2. Joseph-François Durutte, général de brigade (26 septembre 1799) et de division (27 août 1803), comte de l'Empire (14 août 1813).

passer en revue ces troupes, de les faire manœuvrer fréquemment et d'envoyer des notes sur leur instruction.

941. — Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Ordonner au maréchal duc d'Elchingen, d'aller prendre le commandement du camp de Boulogne en remplacement du général Vandamme qui prendra le commandement de la 14e division militaire.

942. — Rambouillet, 7 août 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au général de brigade Donnadieu de se rendre aux îles d'Hyères pour y prendre le commandement de ces îles et être chargé de leur défense.

943. — Rambouillet, 7 août 1811.

Le général de brigade Morangiès demande un congé de trois mois avec solde.

Accorder ce congé à dater du 1er novembre.

---

944. — Rambouillet, 7 août 1811.

L'inspecteur aux revues Lamer, ancien général de division [1], demande à être mis en activité dans son grade et employé comme inspecteur général d'infanterie.

Refusé.

1. Dès le 24 juin 1810 Clarke disait que Lamer était un brave homme qui méritait des égards, mais que sa demande était tardive et ne pouvait être accueillie, « vu le nombre des généraux divisionnaires existant » ; cf. sur Lamer qui fut chef d'état major de l'armée des Pyrénées Orientales notre *Dugommier*, p. 194 195.

945. — Rambouillet, 11 août 1811.

Au duc de Feltre.

Chargez un officier de faire une enquête et de procéder à l'interrogatoire des 800 prisonniers renvoyés de Figuières, afin de recueillir tous les renseignements et d'arriver à connaître les causes de la surprise de ce fort.

946. — Paris, 15 août 1811.

Napoléon dit ce jour-là au général Joseph Morand :

Je suis satisfait de vos services en Corse et je vais m'occuper de vous sous peu de jours.

947. — Paris, 20 août 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Donnadieu de partir dans vingt-quatre heures pour se rendre à l'île Port-Cros, afin de pourvoir à sa défense ainsi qu'à celle de l'île du Levant. Faites-lui connaître que je compte sur lui pour défendre cette île importante, pour en surveiller la batterie et être toujours sur pied.

948. — Paris, 21 août 1811.

Berthier au duc de Feltre.

Je viens de donner l'ordre à M. le maréchal duc de Raguse d'envoyer de suite à Burgos l'état-major, les escadrons et généralement tous les détachements du 15e régiment de chasseurs, hommes et chevaux, qui sont à l'armée de Portugal ou dans ses dépôts. Ce régiment cessera de faire partie de l'armée de Portugal : il appartiendra désormais au corps d'observation de réserve et sera attaché

à la division du général Caffarelli. L'intention de Sa Majesté est que les 600 hommes montés de ce corps, qui doivent partir d'Auch dans les premiers jours de septembre, se rendent à Burgos pour y attendre la portion de ce régiment que l'armée de Portugal va envoyer dans cette place.

L'Empereur m'a fait connaître que le 14e régiment de chasseurs se rend du Piémont à Pau et qu'il est destiné à être attaché à la division du général Souham.

D'après ces dispositions, la cavalerie du corps d'observation de réserve sera composée de la manière suivante:

Le 9e régiment de hussards, attaché à la 1re division, général Reille.

Le 15e régiment de chasseurs, attaché à la 2e division, général Caffarelli.

Le 14e régiment de chasseurs, attaché à la 3e division, général Souham, et le régiment de chasseurs royaux italiens, attaché à la 4e division, général Severoli.

Ce qui fera à peu près 5 ou 600 chevaux par division.

949. — Saint-Cloud, 22 août 1811.

Donnez ordre que la 31e division militaire soit sous les ordres de M. le maréchal prince d'Eckmühl.

---

950. — Trianon, 29 août 1811.

L'adjudant-commandant Carrion-Nisas (1) doit au gouvernement 20.000 francs qu'il est hors d'état d'acquitter ; V. M. serait-elle disposée à lui accorder, non seulement les droits qu'il réclame, mais encore une gratification de vingt mille francs ?

Approuvé.

1. Il devint maréchal de camp (5 juillet 1815), et Napoléon l'avait fait le 2 novembre 1810 baron de l'Empire.

951. Compiègne, 30 août 1811.

Proposition d'envoyer dans la 22e division militaire le général de brigade Penne (1) disponible.

Approuvé, si le général Penne est l'ancien colonel du 112e, étant un excellent officier, et le général Berthier ayant besoin d'avoir un bon général auprès de lui.

952. Compiègne, 30 août 1811.

Le sieur Audibert, maréchal des logis, a rejoint sans autorisation le 12e cuirassiers parce qu'on ne lui avait donné dans les grenadiers à cheval de la garde que le grade de brigadier fourrier ; le général Walther le connaît pour un excellent sujet et le redemande ; on prie S. M. de faire connaître si elle approuve qu'il soit rappelé dans la garde.

Le laisser dans son ancien corps (12e de cuirassiers).

953. — Compiègne, 30 août 1811.

Clarke propose d'employer Legrand (2) sous les ordres du maréchal duc de Reggio et ajoute qu'il est assuré que Legrand recevrait cette destination avec reconnaissance.

Ne peut-on l'employer à faire des inspections, en attendant qu'il ait une destination ?

954. Compiègne, 7 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je suis surpris qu'un homme d'honneur comme le général Dode veuille se marier avec la fille d'un notaire déshonoré et chassé de son corps. Cette proposition seule

1. Raymond Depenne, dit Penne, baron de l'Empire (14 juin 1810) et général de brigade (6 août 1811), tué le 19 juin 1815 à Bierges-lez-Wavre.

2. Il s'agit de Claude-Juste-Alexandre Legrand, général de brigade (20 septembre 1793) et de division (20 avril 1799), comte de l'Empire (2 juillet 1808).

est un déshonneur. Si ce général persistait dans un pareil choix, le corps de l'artillerie devrait le chasser (1).

955. — Compiègne, 7 septembre 1811.

Le général de brigade Du Roure-Brizon (2), qui s'est bien conduit à Breda sous les ordres du duc de Reggio, désire être employé sous les ordres de ce maréchal.

Refusé, lui accorder sa retraite.

956. — Compiègne, 7 septembre 1811.

On propose de confier au général de brigade Girardot (3) le commandement de Walcheren.

Il faut lui donner sa retraite.

957. — Compiègne, 7 septembre 1811.

Le vice-amiral Villaret-Joyeuse sollicite des frais de déplacement et de premier établissement.

Cela est contre l'usage de la guerre.

1. Guillaume Dode de la Brunerie, baron de l'Empire depuis 1808 et général de brigade depuis le 13 mars 1809, devait être nommé sous la Restauration (20 août 1814) général de division et sous le gouvernement de juillet (17 septembre 1847) maréchal de France. Il appartenait, non au corps de l'artillerie, comme dit Napoléon, mais au corps du génie. A la suite de la lettre impériale, le ministre de la guerre écrivit à Dode le 18 septembre : « Des considérations qui vous sont étrangères et qui ne doivent vous donner aucune inquiétude, ne me permettent pas de vous accorder l'autorisation de vous marier ; rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que vous fassiez un nouveau choix que je serai fort aisé de pouvoir approuver. » Mais Dode s'obstina et avec raison, et il épousa celle qu'il aimait.

2. Du Roure, général de brigade depuis le 29 juin 1792, avait suivi la fortune de Lafayette ; il fut en 1809 employé à l'armée du Nord ; mais Napoléon n'aimait pas ces généraux de 1809.

3. Jean-François Girardot, général de brigade depuis le 30 juillet 1793

958. — Compiègne, 10 septembre 1811.

Le général Molitor, qui commande la 17e division militaire, sollicite un congé de deux mois.

Un congé avant le mois de janvier est impossible; s'il persiste, proposez au général pour le remplacer dans sa division.

959. — Anvers, 3 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez le commandement de l'armée de Catalogne au général Decaen.

960. — Utrecht, 9 octobre 1811.

On propose d'accorder une indemnité de 1.800 fr. par an aux généraux d'artillerie commandants titulaires des écoles d'artillerie et du génie en exercice, en remboursement de frais extraordinaires de bureau.

Renvoyé à M. le comte Daru pour savoir comment cela se faisait jusqu'à cette heure.

961. — Utrecht, 9 octobre 1811.

On propose l'adjudant commandant Berthelemy comme chef d'état-major de la 17e division militaire.

Est-ce l'adjudant-commandant de ce nom qui a été employé en Espagne? Si c'est le même, l'admettre au traitement de réforme.

962. — Amsterdam, 14 octobre 1811.

Placer le fils aîné de M. le maréchal duc de Conegliano[1] dans le 8e régiment d'infanterie légère, commandé par le colonel Rome, en qualité de lieutenant.

1. Jean-Bon Moncey, qui sera plus tard colonel du 3e hussards ; cf. nos *Episodes et portraits*, IIIe série, p. 159-171

963. — Nimègue, 30 octobre 1811.

Le général de brigade Donnadieu, commandant l'île de Port-Cros, a quitté son poste sans autorisation parce que sa santé est mauvaise et, dit le général Du Muy, se montre peu subordonné ; faut-il lui accorder un congé ou le remplacer dans l'île de Port-Cros ?

Lui donner une retraite de 2.500 francs et lui ordonner de rester dans une ville que désignera le ministre à plus de cinquante lieues de Paris.

964. — Nimègue, 31 octobre 1811.

Le général Chabert (1) demande la solde entière de son grade.

Refusé.

965. — Nimègue, 31 octobre 1811.

Le général Quantin a contracté pendant son commandement à Belle-Isle une dette de 5.866 francs ; il prie S. M. de lui accorder cette somme, à titre de gratification.

Lui accorder la retraite (2).

966. — Düsseldorf, novembre 1811 (3).

Paroles dites au général de division Damas.

Je regarde comme détachés du service de France tous les officiers français qui servent dans mes troupes de Berg.

967. — Compiègne, 11 novembre 1811.

On propose de confier au général Castex (4) le commandement de la brigade de cavalerie formée des 23e et 24e régiments de chasseurs.

1. Impliqué dans la capitulation de Baylen, il avait été détenu à l'Abbaye pendant dix-huit mois, mis en surveillance et réduit au tiers de ses appointements.
2. Et pas autre chose ; l'Empereur refuse la gratification.
3. Il est à Düsseldorf du 2 décembre, à midi, jusqu'au 5, à 6 heures du matin.
4. Bertrand-Pierre Castex, général de brigade (21 juillet 1809) et de division (28 novembre 1813).

Approuvé. Lui donner l'ordre de porter le plus grand soin à mettre en état ces deux régiments.

968. Amsterdam, 20 novembre 1811.

On propose de confier le commandement de l'île de Gorée au général Vachot [1].

Ce général n'est pas en règle. Il n'y a pas de décret de moi qui le remette en activité. Il est temps que le ministre se mette en règle et qu'il me présente un décret pour mettre en activité les officiers en réforme qui ont été appelés lors de la descente des Anglais. Tant que cela ne sera pas fait, ces généraux seront illégalement employés et soldés. Ce travail est urgent à faire.

969. — Saint-Cloud, 21 novembre 1811.

On propose d'employer dans l'intérieur le général David Bruce [2] qui est hors d'état d'entrer en campagne.

Je ne veux point de généraux qui ne soient destinés qu'à l'intérieur. S'il n'est pas bon pour faire la guerre, il faut le mettre dans les commandements d'armes ou lui donner sa retraite.

970. — Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

On propose à Sa Majesté de donner une autre destination au sieur La Grange qui a été nommé colonel du 15 chasseurs dont le commandement a été également conféré par S. M. au sieur Favérot.

1. Martial Vachot, général de brigade depuis le 25 septembre 1793, mis en traitement de réforme au commencement de 1797, avait été appelé en septembre 1809 au commandement d'une brigade de gardes nationales actives. De nouveau employé (8 février 1812), il fut tué, le 23 août 1813, devant Goldberg. Cf. sur lui la « Note » de A. Rebière, *Les généraux Vachot*, p. 7-23.

2. David Bruce, général de brigade depuis le 12 janvier 1811.

Renvoyé au comte de Lobau, pour lui donner un régiment vacant.

N.

— Sa Majesté écrit au ministre de la guerre de lui donner le 20e de chasseurs.

Comte de Lobau.

— Il paraît que M. le colonel Lagrange a eu une destination; affaire nulle.

Comte de Lobau.

971. — Rotterdam, 26 novembre 1811.

On propose de nommer colonel du 6e régiment d'infanterie, à la place de M. Devilliers promu général, M. Jean-Etienne Barré, colonel en second du régiment d'Isembourg, dont on joint l'état de services.

Cet état de services n'est pas en règle. Dans quel régiment a-t-il été capitaine et chef de bataillon? Quelles campagnes a-t-il faites?

972. — Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

On propose d'envoyer les généraux Corbineau (1) et Seron dans la 30e division militaire.

Approuvé pour le général Seron.

973. — Paris, 9 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Le duc d'Elchingen demande à venir pour un mois à

1. Corbineau fut le 25 décembre mis à la tête de la 6e brigade de cavalerie légère (7e et 20e chasseurs, 8e chevau-légers); c'est Juvénal Corbineau, l'un des trois Horace de la Grande Armée, le frère de Constant et d'Hercule, baron de l'Empire (10 octobre 1808), général de brigade depuis le 6 août 1811 et aide-de-camp de l'Empereur, bientôt (23 mai 1813) général de division.

Paris; je ne vois pas d'inconvénient à accorder un congé à ce maréchal (1).

974. — Paris, 19 décembre 1811.

Le général de brigade Bouvier des Eclaz (2) demande un congé.

Accordé, et renvoyé au comte de Lobau pour faire connaître ce qu'est cet officier.

24 janvier 1812.

L'employer dans une division de cuirassiers (3).

975. — Paris, 22 décembre 1811.

« Depuis son arrivée à Plaisance, écrit le duc de Feltre, M. de Bourmont n'a cessé de demander la permission de venir à Paris, j'ai écarté cette demande avec soin, et je n'en parle aujourd'hui à V. M. que pour lui demander quels ordres Elle veut que je donne à M. de Bourmont et dans quel lieu Son intention est de l'employer. »

Puisque cet officier se trouve placé et qu'il a fait la guerre avec nos troupes, je pense qu'on peut l'employer en Italie et le laisser là. Il faut surtout l'empêcher de venir dans l'Ouest. Il n'y a pas d'inconvénient que sa femme aille le joindre (4).

1. Mais le 14 janvier 1812, le maréchal est mis à la tête du 3e corps d'armée ; et le 22 février il a ordre de « marcher doucement » vers les frontières de Russie.

2. Joseph Bouvier des Eclaz était colonel du 14e dragons lorsqu'il fut nommé baron de l'Empire (22 novembre 1808) et l'Empereur l'avait fait, le 8 octobre 1810, général de brigade.

3. Le 7 décembre 1813, sur une plainte de Rampon, l'Empereur or donnait de l'arrêter.

4. Napoléon se défiait instinctivement de Bourmont ; il se fâcha contre Clarke qui lui avait donné le commandement du département des Apennins. Fallait-il donc employer « un ancien chef de chouans » ? Et « que pensaient nos troupes de se voir commandées par un pareil homme » ? (lettre du 19 janvier 1812.) Aussi, en avril 1812, refusait-il de placer Bourmont au quartier-général. Pourtant, comme Bourmont servait bien, il fut nommé général de brigade le 28 septembre 1813 et général de division le 13 février 1814.

976. — Paris, 30 décembre 1811.

Le 28e régiment de chasseurs (qui a trois escadrons en France, à Orléans et le quatrième qui est à Vienne, Isère), formera une 14e brigade de cavalerie légère qui sera commandée par le général de brigade Beurmann.

---

977. — Paris, 1er janvier 1812.

Le général Dode écrit le 24 décembre 1811 qu'il a trouvé dans Mlle Virginie Pérignon « toutes les convenances de caractère, d'éducation et de fortune », que cette famille « est digne de l'indulgence de Sa Majesté ».

Renvoyé au grand juge pour savoir si ce n'est pas le notaire qui a fait des actes frauduleux et a été chassé par le corps des notaires, comme portant atteinte à la confiance que doit inspirer ce corps.

---

978. — Paris, 7 janvier 1812.

Le grand juge écrit que le père de Mlle Pérignon avec qui le général Dode veut contracter mariage, est un notaire qui a été forcé de donner sa démission pour actes frauduleux.

Renvoyé au ministre de la guerre par ordre de l'Empereur.

979. — Paris, 9 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général Compère (1) général de brigade. Cet officier est au service de Naples. Je le rappelle au service de France. Il doit être actuellement à Paris. Envoyez ce général dans la 6e ou 8e division de l'armée où il sera employé dans son grade.

1. Claude-Antoine Compère. Sa nomination date du 10 janvier 1812. On sait qu'il fut tué à La Moskowa. Cf. la lettre de Napoléon à Berthier (Supplément Lecestre, II, p. 184.)

980. — Paris, 16 janvier 1812.

On propose de mettre le général Cavrois à la disposition du ministre de la guerre en attendant de plus amples renseignements sur sa conduite à l'armée de Portugal.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le suspendre de ses fonctions, lui assigner à plus de quarante lieues de Paris un lieu où il se retirera, et prendre des informations sur son compte.

981. — Paris, 17 janvier 1812.

L'Empereur demande un rapport pour nommer colonel du 8e chasseurs M. Edmond Périgord; y joindre le projet de décret[1].

982. — Paris, 23 janvier 1812.

Le ministre de la guerre, conformément aux intentions de l'Empereur, accorde au général de division Molitor un congé d'un mois avec solde [2].

983. — Paris, 26 janvier 1812.

Il est nécessaire d'envoyer un général aux bouches du Cattaro : c'est le point qui sera probablement attaqué.

Il faut envoyer un général en Illyrie.

984. — Paris, 1 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de division Morand de partir

1. Ecrit par Tabarié ; le surlendemain, 19 janvier 1812, Edmond de Périgord était nommé colonel.

2. Le général Osten faisait l'intérim ; mais, dès le 18 février, Molitor qui commandait en Hollande, eut ordre de se rendre aussitôt à son poste ; Napoléon le consola en l'assurant que ce commandement était « une marque de grande confiance ».

d'ici au 10 février pour se rendre à Hambourg où il prendra les ordres du prince d'Eckmühl sur sa destination ultérieure. Il est nécessaire qu'il soit rendu à Hambourg avant le 15 février.

Vous donnerez ordre au général Durutte de se rendre également à Hambourg, où il devra être arrivé le 15. Il prendra, comme le général Morand, les ordres du prince d'Eckmühl sur sa destination ultérieure.

Donnez ordre au général de division et aux généraux de brigade commandant dans la 32e division militaire d'être tous à leur poste au 15 février. Je suppose que vous avez soumis à ma signature la nomination des commandants d'armes de cette division et celle des généraux de brigade qui doivent commander les départements.

---

985. — Paris, 6 février 1812.

Le sieur Calamini, lieutenant des troupes italiennes, appelé comme témoin dans l'affaire du général Lechi, est détenu depuis plusieurs mois à la Conciergerie ; il demande à être transféré dans une prison militaire.

Accordé.

986. — Paris, 6 février 1812.

Le général de division Vial, commandant la 18e division militaire, demande un congé de quinze jours avec appointements pour se rendre à Paris où l'appellent des affaires importantes

Approuvé, après la conscription.

987 — Paris, 8 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Grouchy d'être rendu à Mayence le 18 février pour y être à la disposition du major-général (1).

1. Il allait commander le 3e corps de cavalerie.

988. — Paris, 8 février 1812.

Au duc de Feltre.

Le général de brigade Porson [1] étant accoutumé au service au-delà des Alpes, il faut l'y laisser dans ce moment. Vous sentez qu'il est nécessaire que le prince Borghèse ait quelqu'un qui lui soit utile.

Donnez ordre au général Charpentier [2] de partir de Paris pour se rendre à Vesoul où il devra être le 15 février. Il remplira les fonctions de chef d'état-major de l'armée commandée par le vice-roi.

989. — Paris, 24 février 1812.

Le général Valentin sollicite sa retraite.

Je n'accepte point de retraite d'un général quand il faut marcher.

990. — Paris, 27 février 1812.

La portion française de l'équipage d'artillerie du 4e corps n'a pu partir en entier : on a dû laisser 120 caissons à munitions à Vérone, et S. M. a proposé de faire partir de Mayence les chevaux qui manquent pour rejoindre les attelages vers Glogau. Il existe d'ailleurs à Danzig 80 caissons à munitions qui n'ont pas de munitions et qui pourraient être donnés au corps d'Italie.

Les voitures qui sont à Danzig, sont destinées à remplacer les pertes que fera l'armée. Il ne faut donc point penser à affaiblir cette réserve; il faudrait plutôt s'occuper de l'augmenter. Il faut donner l'ordre au général d'Anthouard de faire conduire les 120 caissons par des bœufs et de prendre en Bavière les chevaux qui les conduiront jusqu'à Ratisbonne où on les fera prendre par des chevaux d'artillerie qui partiront de Mayence.

1. Jean-François Porson, général de brigade (29 juin 1810) et baron de l'Empire (23 octobre 1811).

2. Henry-François-Marie Charpentier, général de brigade (30 juillet 1799) et de division (16 février 1804), comte de l'Empire (14 février 1810).

991. — Paris, 3 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Plauzonne, chef d'état-major de l'armée de Catalogne, de se rendre à Paris. Le général Decaen prendra un autre chef d'état-major. Il y a plus de généraux qu'il n'est nécessaire à l'armée de Catalogne.

Le général Plauzonne sera employé à la Grande Armée [1].

Choisissez vous-même le chef d'état-major que doit avoir le général Decaen parmi les généraux employés à l'armée de Catalogne.

992. — Paris, 11 mars 1812.

Le général de brigade Bertrand [2], commandant le département des Bouches-du-Rhin, demande le commandement du département des Forêts.

Les Bouches-du-Rhin est plus convenable.

993. — Paris, 14 mars 1812.

Le général Gérard, ancien aide-de-camp du prince de Ponte-Corvo, partira en poste pour se rendre à Stettin, au quartier-général du prince d'Eckmühl, où il devra être au plus tard le 22 de ce mois.

994. — Paris, 15 mars 1812.

« On rend compte à Sa Majesté de la conduite du général Camus [3] à l'occasion de la reddition de l'île Sainte-Maure et on propose d'accorder la retraite à cet officier-général. »

1. Le vice-roi eut quelque temps auprès de lui, pour l'aider, outre son chef d'état-major, le général Plauzonne qui était, dit Napoléon dans une lettre du 30 avril, un officier de mérite ; puis Plauzonne fut employé à la 13e division d'infanterie du 4e corps.

2. Antoine-Joseph Bertrand, général de brigade (28 octobre 1808), baron de l'Empire (3 mai 1809), commandait le département des Bouches-du-Rhin depuis le 11 mai 1810.

3. Louis Camus, général de brigade depuis le 1er février 1805.

Je ne vois rien dans ce rapport qui motive la mise en retraite de ce général : il peut toujours être employé en ligne. Il paraît seulement qu'il ne peut plus l'être comme gouverneur. Mais il peut très bien servir à la Grande Armée. L'envoyer au grand quartier-général à Erfurt où on l'emploiera.

995. — Paris, 16 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de division Pacthod de se rendre en Illyrie où il sera employé sous les ordres du général Bertrand. Il est nécessaire qu'il y soit rendu pour le 1er avril.

996. — Paris, 30 mars 1812.

Le prince Camille Borghèse se plaint des paiements faits en billon aux troupes qui traversent le Piémont.

Renvoyé au ministre de la guerre pour statuer.

997. — Paris, 3 avril 1812.

Les quatre demi-brigades de marche doivent fournir une division sous les ordres d'un général de division et de deux généraux de brigade qui doivent pouvoir partir de Cologne avant le 15 mai. Cette division prendra le titre de 1re division de réserve de la Grande Armée.

998. — Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Il faut prendre des mesures pour éloigner les Espagnols des villes où se trouvent des garnisons françaises, afin qu'ils ne communiquent pas leur maladie.

999. — Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 11. Ce ne sont pas des recrues espagnoles qu'on annonce être arrivées à Strasbourg: ce sont des prisonniers atteints de la maladie, et dans le plus mauvais état.

1000. — Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Au duc de Feltre.

La 1re division de réserve de la Grande Armée sera commandée par le général Heudelet [1], qui restera jusqu'au 5 mai à Mayence. Passé ce temps, il ira visiter les bataillons qui arriveront, et organisera sa division.

Vous donnerez ordre au duc de Valmy d'être rendu le 1er mai à Mayence où il aura le commandement de la 25e division militaire et de tout ce qui est relatif à la formation de tous les bataillons, escadrons et convois d'habillement destinés à la Grande Armée.

1001. — Saint-Cloud, 19 avril 1812.

Le duc de Bellune réclame le paiement d'une somme de cent mille francs qui lui serait due sur son traitement.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le faire solder.

1002. — Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Penne est un général jeune et actif, qu'il est dommage de laisser en Corse. Donnez-lui l'ordre de se rendre à

1. Etienne Heudelet, général de brigade (5 février 1799) et de division (24 décembre 1805), comte de l'Empire (2 juillet 1808).

Paris. Il sera remplacé en Corse par un autre général plus âgé.

1003. — Saint-Cloud, 1 mai 1812.

Au duc de Feltre.

On m'assure que le général de cavalerie Ferrière qui sort du service de Hollande, n'a jamais servi ni comme lieutenant-colonel ni comme colonel de cavalerie, son avancement ayant été très rapide en Hollande sans raison. Faites-moi un rapport sur les services de cet officier [1].

1004. — Saint-Cloud, 5 mai 1812.

Au duc de Feltre

Donnez ordre à la 2e division de réserve, composée des 6e, 7e, 8e et 9e demi-brigades provisoires, de se réunir à Münster du 12 au 20 mai; elle sera là à la disposition du major-général.

Le général Heudelet commande, je crois, cette 2e division de réserve; je suppose que vous avez désigné les deux généraux de brigade et l'adjudant-commandant qui doivent y être attachés.

Faites moi connaître quand la 3e division de réserve, composée des 10e, 11e, 12e et 13e demi-brigades provisoires, sera prête à partir de Boulogne, d'Anvers, d'Utrecht, de Chambéry, pour se réunir à Wesel.

Proposez-moi un général de division pour commander cette 3e division de réserve.

1005. — Dresde, 28 mai 1812.

Dejean rend compte d'une enquête sur les commissaires Penot, Sapia

1. Le 25 décembre 1811, Ferrière avait été mis à la tête de la 12e brigade de cavalerie légère française.

et Grobert : Penot est en jugement : Sapia sera mis en retraite ; Grobert reprendra l'exercice de ses fonctions.

Approuvé.

1006. — Posen, 1er juin 1812.

Le général Gauthier (1), employé en Illyrie, demande à être envoyé dans une armée active.

Le laisser en Illyrie.

1007. — Posen, 1er juin 1812.

Au duc de Feltre.

Vous ne me faites pas connaître le général de brigade qui commande la 2e brigade des cohortes du 1er ban. Le général Molitor qui sent l'importance de mettre ces troupes sur le meilleur pied, y portera tous ses soins, et vous proposera les remplacements d'officiers qui y sont nécessaires.

1008. — Thorn, 4 juin 1812.

Au duc de Feltre.

Le général Wedel est Prussien (2); il me semble assez inutile à l'armée; présentez-moi une manière de l'employer qui ne lui soit pas désagréable, mais qui ne le mette pas en contact avec les Prussiens.

1009. — Danzig, 8 juin 1812.

Le général Kister étant dans l'impossibilité de faire la

1. Jean-Joseph Gauthier, volontaire du Jura, aide-de-camp de Lecourbe, chef de bataillon en 1796 et de brigade en 1799, baron de l'Empire (19 décembre 1809), général de brigade (6 août 1811), blessé à Ligny et mort de sa blessure le 26 novembre 1815.

2. Erhard-Gustave de Wedel était, en effet, Prussien ; né à Loga dans l'Ost-Frise en 1756, il avait fait ses études à Magdebourg et à Halle ; il entra au service de Hollande lorsque l'Ost-Frise devint hollandaise par le traité de Tilsit.

guerre d'une manière active à cause du mauvais état de sa santé et de ses blessures, est autorisé à rentrer en France.

1010. — Vilna, 9 juillet 1812.

Le général Humbert, admis à la solde de retraite, demande l'autorisation de passer aux Etats-Unis.

Approuvé.

1011. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de brigade Bazancourt [1] de se rendre en poste à Danzig pour être employé dans la place sous les ordres du gouverneur.

1012. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Il est nécessaire que vous portiez une attention spéciale sur le 11e corps de la Grande Armée que commande le duc de Castiglione. Ce corps est composé de la 30e division que commande le général Heudelet, forte des 1re, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e demi-brigades provisoires. Cette division doit être partagée en trois brigades. Il y faut donc envoyer trois généraux de brigade.

De la 31e division dont je viens de donner le commandement au général Lagrange (celui qui a un bras de moins); il remplace le général Seras. Cette division qui se compose des 11e, 12e et 13e demi-brigades dont la réunion se fait à Stettin, sera partagée en deux brigades. Il y faut donc deux généraux de brigade.

De la 32e division que commande le général Durutte. Cette division se compose de trois bataillons du régiment de Belle-Isle, de trois du régiment de Ré, de trois du

1 Le Cat de Bazancourt, général de brigade depuis le 6 mars 1808.

régiment de Walcheren, de deux du 1er régiment de la Méditerranée et de trois du 2e de la Méditerranée. Elle formera trois brigades. C'est encore trois généraux de brigade qui sont nécessaires.

– Enfin de la 34e division, commandée par le général Morand et pour laquelle il faut deux généraux de brigade.

Il faut donc dix généraux de brigade pour l'infanterie.

Il en faut un pour commander la cavalerie, composée des 8 escadrons de dragons, et un autre pour la cavalerie du 11e corps, vu qu'en cas d'événement, la Saxe, la Prusse et les autres puissances fourniraient des détachements de cavalerie.

C'est donc 12 généraux de brigade à fournir. Je crois que plusieurs existent déjà.

Il faut aussi pour chaque division des adjoints d'état-major et des adjudants commandants.

1013. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Je donne ordre que la brigade d'Erfurt se rende dans la Poméranie suédoise pour faire partie de la 34e division de la Grande Armée qui sera sous les ordres du général Morand (de celui qui a été gouverneur en Corse). Cette 34e division appartient au 11e corps que commande le duc de Castiglione. On laissera une compagnie d'artillerie et 200 hommes pour la garde de la forteresse.

La 34e division se composera de deux brigades.

La 1re sera formée des deux bataillons du 3e et du 105e, des deux bataillons du 29e et des deux bataillons du 113e qui sont à Erfurt et vont se rendre à Stralsund.

La 2e brigade sera formée d'un régiment westphalien, du régiment no 4 de la Confédération, et d'un régiment de Hesse-Darmstadt, au total, de douze bataillons

1014. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre aux généraux de brigade Gault, Cosson, Schramm, Lambert, Jalras, Normand, Godart, Barthélemy, Dufresse, Schobert, Fabre, Evers, Castella, Margaron, Soyez, Lanchantin, Franceschi, Heyligers et Bertrand de partir pour être employés à la Grande Armée.

Le général Cavaignac [1] commandera la brigade de cavalerie du 11e corps et sera remplacé à sa division par le général Schobert.

Le général Gault [2] sera envoyé à la division Heudelet qui a besoin de trois généraux de brigade.

Les généraux Schramm et Cosson [3] seront envoyés à la division Morand en Poméranie.

Le général Castella [4] se rendra à Kœnigsberg pour y être employé sous les ordres du gouverneur.

Le général Soyez [5] sera employé au 9e corps sous les ordres du duc de Bellune.

Les autres généraux se rendront à Vilna, au quartier-général de la Grande Armée.

Il n'y aura plus dans l'intérieur de la France qu'un général de division et un général de brigade par division militaire, indépendamment des généraux commandant les brigades de gardes nationales et de quelques postes et provinces qu'il faut excepter, comme les îles d'Hyères, les îles d'Oléron, les provinces au-delà des Alpes, la Hollande, les bouches de l'Escaut, le Texel et la 32e division militaire qui auront un général de brigade par département.

1. Jacques-Marie Cavaignac, général de brigade (12 septembre 1806), lieutenant-général (21 octobre 1814).

2. Benjamin Gault, général de brigade, du 6 août 1811.

3. Jean-Adam Schramm, général de brigade (24 décembre 1805) et plus tard lieutenant-général ; Antoine-Alexandre Cosson, général de brigade (22 octobre 1808) et, comme Schramm, baron de l'Empire en 1808.

4. Pierre-François-Gilbert Castella, général de brigade (18 décembre 1802), qui devait rendre Pillau.

5. Louis-Stanislas-Xavier Soyez, général de brigade (29 août 1803), baron de l'Empire (2 juillet 1808).

Vous ferez en sorte d'ailleurs qu'il y ait un colonel ou chef de bataillon pour commander dans les autres départements sous les ordres du général de la division militaire.

1015. — Moscou, 30 septembre 1812.

Le général de division comte Lauriston, ci-devant notre ambassadeur à la cour de Russie, sera rétabli au nombre de nos aides-de-camp pour reprendre son rang et jouir de toutes les prérogatives et émoluments attachés à cette place, à compter de son départ de Saint-Pétersbourg.

1016. — Moscou, 18 octobre 1812.

Proposition d'accorder un congé de convalescence de six mois à M. le baron Dulong, colonel du 12e régiment d'infanterie légère (1).

Approuvé.

1017. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Le général de brigade Pastol (2), malade, s'est rendu à Paris ; on demande les ordres de l'Empereur.

Accorder un congé de trois mois.

1018. — Paris, 23 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je viens de nommer général de division le général de brigade Dubreton, commandant à Burgos (3).

1. Il était à l'armée du Midi en Espagne et les officiers de santé assuraient qu'il devait, par suite de blessures graves et qui lui avaient fait perdre l'usage d'un bras, prendre les eaux de Barèges.
2. Yves-Marie Pastol, général de brigade le 30 mai 1809 et baron de l'Empire le 15 août de la même année sous le nom de baron de Keramelin, mort le 31 mai 1813 de deux coups de feu qu'il reçut ce jour-là au combat de Neukirch.
3. Jean-Louis Dubreton, général de brigade depuis le 6 août 1811.

Envoyez-moi des propositions pour donner des récompenses à la garnison et aux différents corps de l'armée d'Espagne qui se sont distingués.

J'ai également nommé l'adjudant commandant Doucet général de brigade et l'adjudant Laborde adjudant commandant [1]. Remettez-moi sous les yeux les officiers qui auraient rendu des services dans la journée du 23.

Faites-moi connaître quel grade a dans la Légion d'honneur le général Hulin et quelle marque de satisfaction je peux lui donner.

1019. — Paris, 24 décembre 1812.

Le ministre annonce que le général Motte [2], qui commande le département de Montenotte, ne peut rester dans ce département parce qu'il a des infirmités et que l'air de la mer lui est contraire ; le prince Borghèse désire qu'il soit employé dans la 27e division militaire et remplacé au département de Montenotte par le général Stedman.

Donner la retraite au général Lamothe (*sic*).

1020. — Paris, 26 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous présentiez à ma signature le projet de décret qui nomme le général comte Reille général en chef de l'armée de Portugal, en le datant du jour où vous lui avez envoyé sa lettre de nomination.

1021. — Paris, 8 janvier 1813.

Le général Caffarelli [3] demande qu'il soit accordé au général Thié

1. Pierre Doucet et Laborde, ainsi que Hulin, s'étaient signalés, comme on sait, dans la journée du 23 octobre, en arrêtant Malet.

2. Robert Motte, général de brigade depuis le 13 juin 1795 ; voir sur lui le *Journal* de Desaix, p. 141.

3. Voir plus haut sur Caffarelli la pièce 79 et lire sur lui les *Mémoires* de Thiébault (IV, p. 570, 573, 578) qui le nomme un paon sans cervelle.

bault un congé de six mois avec appointements pour le rétablissement de sa santé.

Approuvé sa rentrée en France.

1022. — Paris, 6 février 1813.

Au duc de Feltre.

Le général Belliard fera les fonctions, au quartier-général, d'aide-major général chargé du détail de la cavalerie. Il sera au quartier-général auprès du vice-roi. Faites-lui connaître que je compte sur son activité pour l'organisation de toute la cavalerie française et alliée, et pour réunir tous les états de situation et renseignements convenables.

1023. — Paris, 7 février 1813.

Au moment où l'on expédie au général de brigade Dode l'ordre de se rendre à Magdebourg pour commander le génie au corps d'observation de l'Elbe, il sollicite un congé.

Il n'y a pas lieu à accorder ce congé, ce général devant s'occuper de l'organisation du génie de son corps d'armée.

1024. — 10 février 1813.

Le général Lejeune est arrivé à Paris et or demande les intentions de Sa Majesté à son égard.

lui reproche son incapacité profonde, sa nullité, et surtout l'importance, la satisfaction béate avec laquelle il commettait des sottises, embrouillait et confondait tout. Mais Thiébault se plaignit du « sapajou », c'est-à-dire de Caffarelli au duc de Feltre, et le duc de Feltre blâma Thiébault : il jugeait que Thiébault poussait au noir la situation de l'armée et jetait « des cris d'alarme très exagérés » : il approuvait Caffarelli qui, de son côté, accusait Thiébault de rester inactif dans Vitoria avec plus de 3.000 hommes et de « perdre son temps à écrire des rêveries ». Finalement, Thiébault demanda un congé de six mois et de l'emploi à la Grande Armée, et, comme il écrit dans ses *Mémoires* (IV, p. 587), il reçut son congé courrier par courrier. Clarke et Caffarelli étaient contents de se débarrasser de lui, et — ce que Thiébault ignore — Clarke, en expédiant ce congé, disait à son secrétaire-général : « Thiébault, qui est de si peu d'utilité, ne peut il être admis à la retraite ? »

Le mettre en arrestation (1).

1025. Paris, 10 février 1813.

Le maréchal duc de Tarente demande l'autorisation de rentrer en France.

Le vice-roi a dû la lui donner.

1026. Paris, 11 février 1813.

Le général de brigade Donnadieu, admis à la solde de retraite le 30 octobre 1811 pour avoir quitté sans autorisation le commandement de l'île de Port Cros et s'être montré peu subordonné envers le général commandant la 8e division militaire, demande du service à l'armée.

Refusé.

1027. Paris, 20 février 1813.

Au duc de Feltre.

M. le duc de Feltre, donnez ordre au duc d'Abrantès, gouverneur de Venise, d'être rendu le 1er mars à Laibach, pour y prendre provisoirement le commandement des provinces illyriennes en place du général Bertrand, afin que ce dernier soit libre pour organiser son corps (2).

1. Ces quatre mots sont de la propre main de l'Empereur. On connaît Louis-François Lejeune, le peintre et l'auteur de *Mémoires*, aide-de-camp de Berthier, baron de l'Empire depuis le 6 octobre 1810, général de brigade depuis le 23 septembre 1812. (Voir sur lui la notice de Léon Hennet, *Les volontaires de Paris*, II, p. 76-78). Ce qu'on sait moins, c'est qu'il était dans la retraite de Russie chef d'état-major du 1er corps de la Grande Armée et qu'au mois de janvier 1813 il revint à Paris sans autorisation de Berthier, « qui n'accordait que des retraites ou des démissions », sous prétexte qu'il avait deux hernies, l'une à l'estomac, l'autre à l'aine gauche, et qu'il ne pouvait trouver qu'à Paris les secours convenables. Voilà pourquoi Napoléon le fit arrêter, et il en voulut à Lejeune : le 21 novembre 1813 le général était admis à la retraite et le 18 janvier 1814 sa retraite était fixée à 2.000 francs.

2. On sait que le général comte Bertrand vint des bords de l'Adige à la Grande Armée avec quatre divisions, dont deux, la division italienne Peyri et la division française Morand, formèrent, avec la division wurtembergeoise Franquemont, le 4e corps d'armée.

1028. — Paris, 2 mars 1813.

On a prescrit, selon l'ordre de l'Empereur, au général de division comte Sebastiani (1), de partir sur le champ en poste pour se rendre à Magdebourg ; il assure que S. M. l'a autorisé à rester encore sept ou huit jours à Paris.

Il est urgent que le général Sebastiani parte le plus tôt possible, et ce temps perdu est funeste.

1029. — Paris, 6 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Le comte de Valmy persistant dans la résolution de demander sa retraite, présentez-moi le projet de décret pour la lui accorder.

1030. — Paris, 7 mars 1813.

Le duc de Feltre à Hulin.

Je viens de renouveler aux généraux de division Lapoype et Sebastiani l'ordre de partir sur le champ pour la Grande Armée. L'Empereur n'accorde à l'un et à l'autre que jusqu'à demain 8 mars à midi pour que cet ordre soit exécuté. Je vous enjoins expressément de vous tenir informé de l'heure à laquelle ces deux généraux partiront de Paris, et demain à midi vous me ferez un rapport sur cet objet (2).

1. Il commandait en chef, depuis le 15 février 1813, le 2e corps de cavalerie.

2. Le 8 mars, à midi, Hulin répond que Sebastiani est parti le matin à 8 heures et Lapoype, il y a un quart d'heure. Napoléon avait insisté, le 6 mars, sur le départ de Sebastiani qui ne voulait partir que le 11, parce qu'il avait à acheter des chevaux et des selles, parce qu'il allait « passer, le 8, des actes qui intéressaient la fortune de sa fille ». Napoléon s'emporta. « Tout cela, disait-il, est ridicule et fait perdre du temps ; c'est aux Russes, et non à moi, que Sebastiani doit demander de ne pas encore ouvrir la campagne. »

1031. — Trianon, 8 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Vous recevrez un décret par lequel j'ai nommé général de brigade le colonel Picquet [1], du 6e de dragons; il est convenable que cet officier se rende sans délai en France.

1032. — Paris, 8 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Faites sortir le général du génie Lejeune [2] et faites le partir sur le camp pour l'armée [3].

1033. — Trianon, 10 mars 1813.

On prie S. M. de faire connaître si le général Lejeune doit être compris parmi les généraux de brigade du génie.

Le général Lejeune n'a pas les qualités nécessaires à un officier du génie: il faut l'employer à commander une brigade. On pourrait l'envoyer dans les provinces Illyriennes.

1034. — Trianon, 10 mars 1813.

Le général de division Exelmans annonce qu'il est hors d'état d'entrer aussitôt en campagne et demande un congé de convalescence [3].

Lui accorder un congé en nommant un autre officier pour le remplacer.

1. Il était à l'armée de Portugal. Cyrille-Simon Picquet, baron de l'Empire (10 septembre 1808), devint lieutenant général (6 juillet 1815).

2. Lejeune était général dans la ligne, et non général du génie, et cette erreur de Napoléon, relevée par les bureaux, provoqua la note suivante.

2. Le général avait été conduit le 19 février à la prison militaire de l'Abbaye ; il en sortit le 9 mars.

3. Exelmans venait de recevoir le commandement de la 4e division de cavalerie légère qui faisait partie du 2e corps de cavalerie de la Grande Armée ; mais il n'était pas encore guéri d'un coup de pistolet qui l'avait atteint à la cuisse droite, en 1812, près de Vilna.

1035. 13 mars 1813.

Le duc de Bellune demande, d'Erfurt, le 8 mars, des ordres sur sa destination

Répondez au duc de Bellune que je lui ai confié le commandement du 2e corps de la Grande Armée.

1036. — Trianon, 17 mars 1813.

Le général Grillot (1), guéri de ses blessures de Wagram, désire faire campagne.

Renvoyé au ministre de la guerre qui lui donnera ordre d'être rendu le 25 mars à Mayence pour être employé dans le 1er corps d'observation du Rhin.

1037. — Magdebourg, 24 mars 1813.

Monthion, sous-chef de l'état-major général, au duc de Feltre.

Je vous préviens, monsieur le duc, que d'après de nouvelles dispositions arrêtées par l'Empereur, M. le général de division baron Morand reçoit l'ordre de se rendre auprès de M. le prince d'Eckmühl à Stendal pour prendre le commandement de la 1re division du 1er corps. La disposition qui attachait M. le général Lapoype à cette division, est annulée; ce général reste gouverneur de Wittemberg.

1038. — Paris, 31 mars 1813.

Le duc de Feltre à Reynier.

Général, Sa Majesté l'Empereur et Roi vient d'apprendre par S. A. le vice-roi d'Italie, lieutenant de l'Empereur, commandant la Grande Armée en l'absence de Sa Majesté,

1. Remy Grillot, général de brigade (2 juillet 1809) et baron de l'Empire (29 août 1810).

que vous avez quitté sans permission le corps dont Sa Majesté vous a confié le commandement. Sa Majesté a vu également sur les feuilles qui constatent le passage des officiers à Mayence, que vous étiez arrivé dans cette ville. Sa Majesté m'ordonne d'envoyer à votre rencontre M. le major d'infanterie Baltazar, mon aide-de-camp, afin qu'il vous remette l'ordre de retourner sur le champ au commandement du 7e corps. L'Empereur m'enjoint également de vous témoigner son mécontentement de ce que vous avez quitté votre poste sans la permission du vice-roi qui en a porté plainte. L'Empereur ordonne à tous les officiers d'état-major ou autres qui auraient pu vous accompagner et revenir en France avec vous et qui, en effet, se trouveraient près de vous au moment où la présente vous parviendra de retourner à l'armée sur le champ: aucun d'eux ne pourra continuer sa route pour rentrer dans l'intérieur ni venir à Paris sous aucun prétexte quelconque ou pour quelque raison que ce soit[1].

1039. — Avril 1813.

Note pour le duc de Feltre.

Dresser un tableau en sept colonnes.
1° colonne, le complet en officiers.
2e — ce qui est mort.
3e — ce qui a été fait prisonnier.
4e — ceux qui ne sont pas de retour.
5e — ceux qui sont présents.
6e — les places vacantes.
7e — les propositions du corps.
id. pour les régiments d'Italie.

Faites-moi dresser un état de tous les officiers que j'ai fait envoyer soit sur Mayence, soit sur Magdebourg, qui ont été tirés, soit de ma garde, soit de Saint-Cyr, pour ces deux points.

1. Cf. la lettre de Napoléon à Clarke. (Supplément Lecestre, II, p. 224.)

Enfin, je m'en rapporte à tout ce que je vous ai mandé hier relativement aux officiers d'Espagne. Il faut que tous soient rendus à Mayence le 17, et qu'à leur arrivée ils y trouvent leur destination.

Si vous avez encore besoin d'officiers, demandez-en en Espagne, et tenez correspondance avec Bayonne et Perpignan pour être instruit par leur passage de leur prochaine arrivée.

1040. — Avril 1813.

Le général Vandamme rend compte au ministre qu'il a éloigné de Hambourg et envoyé à Wesel le général de brigade Yvendorff, âgé, incapable, plus nuisible qu'utile.

Ce général avait été mis en retraite.

1041. — Paris, 3 avril 1813.

Berthier au duc de Feltre.

M. le duc de Feltre, l'intention de l'Empereur est que vous expédiez l'ordre au général Thiébault et que vous lui donniez des lettres de service pour prendre le commandement de la 3e division de la Grande Armée, composée des seize bataillons des seize régiments qui sont destinés à fournir des hommes au 1er corps. Cette division, comme vous le savez, a ordre de se réunir à Wesel [1].

1042. Paris, 3 avril 1813.

Berthier au duc de Feltre.

M. le duc de Feltre, l'intention de l'Empereur est que

1. Il est curieux de rapprocher cet ordre du texte des *Mémoires* de Thiébault (V, p. 25) : « Je reçus l'ordre de prendre le commandement de la 3e division de la Grande Armée, composée des seize troisièmes bataillons des régiments du 1er corps et de la rejoindre en poste à Wesel où elle s'organisait... Ce 1er corps était celui de Davout, du plus exécrable chef de la Grande Armée. »

Votre Excellence donne l'ordre au général de division Vial et de lui expédier des lettres de service pour prendre le commandement de la 6e division de la Grande Armée, composée des douze premiers bataillons des régiments qui font partie du 2e corps et qui se réunissent à Wesel.

1043. — Paris, 1 avril 1813.

Au duc de Feltre.

Le général de brigade Penne n'était pas arrivé le 25 mars au corps d'observation de l'Elbe.

1044. — Saint-Cloud, 7 avril 1813.

Comment composer le conseil d'enquête sur la reddition de Pillau ?

Proposez-moi la réunion de ce Conseil (1).

1045. — Saint-Cloud, 8 avril 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au comte de Valmy (2), de se rendre à Würzbourg, où il prendra, comme général de division, le commandement de la cavalerie du corps du prince de la Moskowa. Il est nécessaire qu'il soit rendu le 14, au plus tard, à Würzbourg.

1046. — Saint-Cloud, 11 avril 1813.

On propose de décréter que le conseil d'enquête sur la reddition de Pillau sera composé des généraux Desbureaux, Préval et Chouard.

1. Un mois auparavant, le 7 mars, Napoléon avait ordonné d'arrêter le général Castella qui avait signé cette capitulation ainsi que les officiers du génie et de l'artillerie s'ils avaient approuvé la reddition, et le 26, il prescrivait de renvoyer à un conseil d'enquête toutes les pièces relatives à l'événement.

2. Cf. Supplément Lecestre, II, p. 223 et 229, les lettres où Napoléon pardonne à Kellermann fils ses « sottises » en considération de son père et des services personnels rendus à Marengo.

Le général Desbureaux n'est pas propre à cela, et il n'est pas nécessaire de ne nommer que des généraux : on peut nommer de bons officiers supérieurs.

1047. — Saint-Cloud, 13 avril 1813.

On propose à S. M. de laisser à l'armée d'Aragon dans leur nouveau grade les généraux de brigade nommés le 28 janvier dernier, Mesclop et Rouelle (1).

Approuvé, si on en a besoin ; si on n'en a pas besoin, les faire venir à Paris.

1048. — Saint-Cloud, 14 avril 1813.

On propose d'accorder un congé de trois mois avec appointements au sieur Lubienski (2), colonel du 8e régiment de chevau-légers, qui a été autorisé par le vice-roi d'Italie à rentrer en France pour rétablir sa santé et soigner une blessure.

Refusé.

1049. — Paris, 17 avril 1813.

Savary, duc de Rovigo, au duc de Feltre.

Monsieur le Duc, votre Excellence connaît les ordres de Sa Majesté, relativement aux personnes qui se sont fait remarquer par des opinions exagérées, et notamment sur M. le général Garnier ; je pense qu'Elle lui donnera une destination qui l'éloigne de Paris, où sa présence peut ne pas être sans inconvénients (3).

1. Jean Mesclop était adjudant commandant et Pierre-Michel Rouelle, colonel du 116e régiment lorsqu'ils furent nommés généraux de brigade.
2. Thomas Lubienski, promu, le 15 mars 1814, général de brigade, donne sa démission le 1er juin de la même année.
3. Clarke répond à Savary que l'Empereur a ordonné d'envoyer Garnier commandant d'armes à Laibach. Cf. sur Garnier notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 239 et 305.

1050. — Mayence, 18 avril 1813.

« V. M., écrit Berthier, a bien voulu dire à l'adjudant commandant Carrion-Nisas qu'il serait attaché à un grand état-major, et il demande des ordres. »

Qu'il se rende d'abord au quartier général (1).

1051. — Dresde, 16 mai 1813.

Faut-il admettre le général Chabran à la solde de retraite ?

Accorder sa retraite.

1052. — Dresde, 16 mai 1813.

On propose d'accorder au général Nansouty un congé de convalescence avec appointements jusqu'au 1er septembre prochain.

Accordé jusqu'au 1er août.

1053. — Dresde, 24 mai 1813.

Le général de brigade Van Helden (2) demande à rentrer au service.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport.

1054. — Liegnitz, 6 juin 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général du génie Dode, pour commander

1. On sait que Carrion-Nisas n'inspirait pas confiance à l'Empereur : le 26 avril 1810, lorsqu'il demandait le grade de général de brigade, « il n'est pas assez militaire, répondait Napoléon, et ne sait pas assez les manœuvres pour cela ». Le 24 juin 1813, il le destituera, avec ordre de se tenir tranquille à cent lieues de Paris, parce qu'il « n'avait aucune qualité militaire » et parce qu'il « s'était lâchement conduit à Gera ».

2. C'est le maréchal de camp (du 20 septembre 1792), qui avait été fait prisonnier dans Francfort le 2 décembre 1792 ; cf. A. Chuquet, *L'expédition de Custine*, p. 186-202. Mais, le 30 juillet 1811, le duc de Feltre avait déjà écrit qu'il ne pouvait remettre Van Helden en activité.

le génie du corps d'observation de Mayence; il doit se rendre près du duc de Castiglione.

1055. — Dresde, 19 juin 1813.

Le général comte Belliard, sera premier aide-major général, chargé particulièrement de tous les détails de la cavalerie de l'armée, et il touchera, en conséquence, un traitement extraordinaire de cinq mille francs par mois.

1056. — Dresde, 22 juin 1813.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie une dépêche de Trieste qui me paraît fort extraordinaire, faites la vérifier. Ecrivez-en au commissaire-général, et au duc d'Abrantès lui-même. Si le fait se trouvait vrai, il faudrait ôter l'autorité à un homme qui se serait avili jusqu'à ce point [1].

1057. — Dresde, 7 juillet 1813.

On demande un fonds de 36.960 francs pour servir à la première mise d'habillement des 168 blessés sortant de divers régiments et incorporés dans le bataillon du train des équipages.

La garde a au budget de l'armée un crédit sur ses masses qui n'est pas consommé; s'adresser au directeur-général de l'administration de l'armée.

1058. — Dresde, 7 juillet 1813.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie le décret que vous me proposez pour la nomination d'un commandant de Hambourg; ce n'est

1. Junot, dont la folie commençait, avait bâtonné de la façon la plus inattendue et la plus cruelle un prisonnier.

pas un officier de chasseurs que je voudrais mettre là, mais un officier qui sortît de l'artillerie ou du génie, soit un général de brigade, soit un colonel (1).

1059. — Dresde, 14 juillet 1813.

M. le général de division comte de Lobau, aide-de-camp de Sa Majesté, est nommé aide-major de la garde impériale; l'Empereur lui a confié les détails dont était chargé S. E. M. le maréchal duc de Dalmatie; en conséquence, tout ce qui devait être fourni à M. le maréchal sera envoyé directement à M. le général comte de Lobau.

1060. — Dresde, 17 juillet 1813.

Le général de brigade Donnadieu, en retraite à Tours, demande l'autorisation de venir à Paris pour régler des affaires de famille.

Refusé.

1061. — Dresde, 22 juillet 1813.

Le ministre rend compte du résultat des informations prises sur le général Cavrois, suspendu de ses fonctions, et propose de lui accorder la retraite.

Accordé.

1062. — Mayence, 1er août 1813.

On propose de conserver à l'armée d'Espagne réorganisée par le maréchal Soult, le général d'artillerie Berge (2), puisqu'il n'y a à cette armée que deux colonels, l'un, directeur du parc, et l'autre, malade.

Approuvé.

1. Il nomma Tousard.

2. François Berge, général de brigade depuis le 26 mai 1813, sera lieutenant-général le 3 octobre 1823.

1063. — Dresde, 6 août 1813.

On propose le général de brigade Tousard [1] comme commandant d'armes à Hambourg.

Approuvé. Le nommer commandant d'armes à Hambourg, si cette place lui convient et s'il est propre à la remplir. Il est nécessaire qu'il soit rendu à Hambourg avant le 15 août.

1064. — Dresde, 7 août 1813.

On soumet à l'Empereur le rapport de la commission d'enquête de Pillau.

Approuvé la conclusion du rapport du ministre.

1065. — Görlitz, 24 août 1813.

Le duc de Dalmatie annonce que le général Thouvenot [2] convient mieux au commandement de Bayonne que le général Lhuillier.

Si le général Thouvenot convient mieux, il faut lui donner le commandement.

1066. — Pirna, 19 septembre 1813.

Le général Dulauloy qui doit acheter des chevaux pour l'artillerie de la garde, demande une avance de 50 à 100.000 francs, parce qu'il ne peut se procurer des chevaux sans argent comptant.

Accordé.

1. Antoine-Etienne Tousard, ancien chevalier de Malte, général de brigade dans le corps du génie (5 juillet 1807) et baron de l'Empire (16 septembre 1808).

2. Pierre Thouvenot, général de brigade (15 octobre 1802) et baron de l'Empire (13 février 1811) ; il allait être promu, le 25 novembre 1813, général de division, et le 6 septembre, il fut confirmé dans le commandement supérieur de Bayonne qu'il exerçait provisoirement depuis le 8 août. Thiébault le nomme un brave et digne général, plein de mérite et d'honorables qualités.

1067. Pirna, 19 septembre 1813.

MM. Deyssautier, directeur d'artillerie, et Cunéo d'Ornano, commandant d'armes à Antibes, vivaient en mauvaise intelligence : le 11 décembre 1812, vers les 3 heures après-midi, ils se rencontrèrent sur le rempart ; Deyssautier demanda que les soldats d'artillerie fussent exemptés du service de la place pour s'exercer dans leur arme, et cette demande « faite d'un ton peu convenable, fut reçue d'autre part avec aussi peu d'égards » ; de là une dispute, des propos insultants ; Deyssautier leva sa canne ; Cunéo le désarma, le jeta par terre, lui donna des coups de pied sur le ventre. On propose de les mettre tous deux à la retraite (1).

Approuvé.

1068. — Dresde, 26 septembre 1813.

Au duc de Feltre.

Proposez-moi des récompenses pour la garnison de Saint-Sébastien. Faites-moi connaître si le général Rey qui la commande, est celui qui a été colonel du 57e, ou si c'est celui qui était gouverneur de Burgos (2).

1069. — Dresde, 27 septembre 1813.

Rapport sur une pension à accorder à M. le maréchal Jourdan.

L'Empereur ne conçoit rien à ce rapport. Si c'est l'Empereur qui donne la retraite au maréchal, l'article 52 de l'acte des Constitutions y a pourvu : il a la moitié de son traitement. Mais si c'est le maréchal qui la demande, l'Em-

1. Cf. sur Deyssautier la lettre 676. — Quant à Cunéo d'Ornano (François-Antoine), lieutenant avant la Révolution, capitaine en 1792, chef de bataillon en 1795, chef de brigade en 1799, commandant d'armes à Antibes depuis 1801, mis à la retraite par décret du 19 septembre 1813, mais rappelé à l'activité par les Bourbons et replacé à Antibes le 20 novembre 1814, il ferma les portes de la ville à Napoléon revenant de l'île d'Elbe ; ce qui n'empêcha pas Napoléon de le nommer commandant supérieur de la place de Valence le 16 juin 1815 — d'autant que Cunéo avait, le 20 mai, écrit à Davout que « son dévouement pour l'Empereur ne pouvait être suspect ». Retraité en 1816, Cunéo mourut à Rome en 1840.

2. C'était celui qui commandait le 5e gouvernement à Burgos, Emmanuel Rey.

pereur ne conçoit pas où les bureaux de la guerre ont pris cette logique qui lui ferait cumuler la moitié de son traitement avec une pension. Dira-t-on que les sénateurs cumulent la pension avec leur traitement? Mais c'est que le Sénat a une dotation, et que le traitement des sénateurs n'est point payé par le trésor. Si on accorde une pension militaire aux conseillers d'État en activité, on a tort. On ne conçoit pas comment un officier peut jouir d'un traitement d'activité et d'une pension.

1070. — Dresde, 1er octobre 1813.

Les deux bataillons de fusiliers de la garde westphalienne seront demain formés en un seul bataillon qui sera composé de 800 hommes, officiers, sous-officiers et soldats au grand complet. On choisira les meilleurs officiers et sous-officiers, surtout les officiers. On n'y fera entrer aucun Prussien. Le bataillon sera complété par des hommes d'élite pris sur tout le reste de la brigade. Ainsi composé, le bataillon sera remis après-demain au général Curial et fera partie de la 2e division de vieille garde.

Un bataillon d'infanterie légère westphalienne sera remis après-demain au général Dulauloy à 8 heures du matin. Il est destiné à escorter les réserves d'artillerie de la garde.

1071. — Dresde, 3 octobre 1813.

Au général Bernard[1], commandant la brigade westphalienne à Neustadt.

J'ai l'honneur de vous transmettre les ordres de S. M. relativement au bataillon de fusiliers westphaliens attaché à la garde impériale. — Drouot.

Le bataillon gardera sa musique; le cadre retournera à Erfurt, d'où il sera dirigé sur Cassel. Ce bataillon sera

[1] L. G. B. Bernard qui venait d'être fait, le 28 septembre précédent, général de brigade : voir sur lui A. Kleinschmidt, *Geschichte des Königreichs Westfalen*, p. 473, 570 et 591.

organisé comme les autres bataillons westphaliens; il sera attaché à la seconde division de la garde; il sera soldé et habillé par la Westphalie, et conservera l'uniforme westphalien.

1072. — Dresde, 3 octobre 1813.

Au général Bernard.

Écrit par Drouot.

Monsieur le général, l'intention de S. M. l'Empereur est que vous complétiez le bataillon de fusiliers westphaliens destinés à faire partie de la 2e division de vieille garde, et que vous choisissiez dans toute votre brigade les officiers, sous-officiers et soldats qui ne pourraient pas être fournis par les deux anciens bataillons de la garde royale

1073. Mayence, 6 novembre 1813.

On propose de nommer le général de brigade Emmanuel Rey général de division.

Ce général sera nommé général de division quand il reviendra des prisons d'Angleterre; proposer son avancement dans la Légion d'honneur et une lettre de satisfaction à lui écrire.

1074. — Saint-Cloud, 13 novembre 1813.

A compter du 14 du présent mois de novembre, le comte Daru [1] reprendra les fonctions de ministre secrétaire d'Etat; en conséquence, il contresignera les actes émanés de nous depuis le dit jour.

1. Il était ministre secrétaire d'Etat, depuis le 17 avril 1811, mais il avait été nommé le 15 mai 1813 directeur de l'administration de l'armée.

1075. — Saint-Cloud, 15 novembre 1813.

Au duc de Feltre.

Vous devez avoir donné l'ordre au général Harispe de se rendre à Bayonne. Réitérez-lui par toutes les occasions l'ordre de s'y rendre [1].

1076. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

On demande les intentions de l'Empereur à l'égard du général de division Damas, que les circonstances de guerre ont forcé de quitter le grand-duché de Berg.

L'employer au service de France dans son grade de général de division et le mettre à la disposition du duc de Raguse [2].

1077. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

Le général et sénateur Demont, nommé au commandement des gardes nationales à Rochefort, a reçu ordre de se rendre à Strasbourg pour y commander les gardes nationales qui s'y organisent [3] ; il demande une indemnité pour ses missions et déplacements, et on propose de lui accorder une indemnité une fois payée de 6,000 francs.

Approuvé.

1078. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

On propose de donner au général de brigade Duclaux [4] qui a perdu trois os du nez par le froid pendant la campagne de Russie le commandement du département des Forêts.

S'il ne peut pas servir dans l'armée, il ne peut servir dans l'intérieur à moins qu'il ne soit susceptible de guérir.

1. Soult venait de demander qu'Harispe fût employé à l'armée d'Espagne où il voulait lui donner le commandement de l'arrondissement de Saint-Jean-Pied-de-Port.

2. Il fut, deux jours après cette décision, le 21 novembre 1813, nommé général de division au service de France.

3. Cf. notre *Alsace en 1814*, p. 6, 135, 159, 165.

4. Pierre-Alexis Duclaux, colonel du 11e cuirassiers, baron de l'Empire (21 novembre 1810), venait d'être promu, le 3 septembre 1813, général de brigade.

1079. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

On propose de confier le commandement du département de la Haute Loire au général de brigade Murat de Sistrières (1) qui revient de la Grande Armée, amputé de la jambe droite.

Il ne faut pas employer d'hommes amputés, cela a de grands inconvénients. Cette règle s'attache au génie et à l'artillerie. Il faut que les hommes soient valides.

1080. — Paris, 24 novembre 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général Lafon-Blaniac, général de division (2). Mon intention est qu'il soit employé en Italie. Il sera à la disposition du prince Borghèse qui l'emploiera comme il le jugera convenable, jusqu'à l'organisation de l'armée de réserve.

1081. — Paris, 25 novembre 1813.

Le général de brigade Davout (3), encore malade, doit-il être admis au traitement de non activité ?

Accorder sa retraite.

1082. — Paris, 1 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

Le 1er bataillon du 18e léger, les 3e et 4e du 8e léger, le 4e du 5e de ligne, le 4e du 11e de ligne, le 3e du 23e de ligne formeront une brigade de réserve d'Italie, dite *bri-*

1. Michel-François Murat de Sistrières venait d'être nommé, le 2 septembre 1813, général de brigade.

2. Guillaume-Joseph-Nicolas Lafon-Blaniac, général de brigade (12 septembre 1806) et de division (25 novembre 1813).

3. Alexandre Davout, frère du maréchal, baron de l'Empire (22 novembre 1808) et général de brigade (6 août 1811).

gade de réserve de Genève, où ils se réuniront le plus tôt possible. Cette brigade sera donc de près de 5000 hommes. Faites-moi connaître quand elle pourra se trouver réunie à Genève. Chargez un général, de ceux employés de ce côté, de la passer en revue, de nommer à toutes les places vacantes et de veiller à l'instruction des bataillons.

1083. — Paris, 6 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Henry (1), qui est à Bruxelles, de se rendre à Bruges; il y mènera avec lui 100 gendarmes d'élite. Il aura sous ses ordres les 1500 gardes nationales qui arrivent de Cherbourg; et avec cette force, il prendra toutes les mesures pour poursuivre, et avec la plus grande activité, les déserteurs et réfractaires de la Lys. La Belgique a besoin d'être surveillée, et il paraît que c'est ce département qui se comporte le plus mal. Le général Henry pourra étendre cette opération au département de l'Escaut. Envoyez vos ordres par estafette extraordinaire. Instruisez le général Roguet. Donnez ordre également au général Saunier (2) de prendre le commandement d'une centaine de gendarmes d'élite, et de faire la même opération dans les départements des Deux Nèthes et des Bouches de l'Escaut.

1084. — Paris, 10 décembre 1813.

On propose de confier au général de brigade Jouan (3) le commandement du département du Léman.

1. Jean-Pierre Henry, major-colonel de la gendarmerie d'élite, baron de l'Empire (3 mai 1809), général de brigade depuis le 6 mai 1812.
2. Louis-François Saunier, colonel de gendarmerie, baron de l'Empire (11 juin 1810), général de brigade depuis le 23 novembre 1811, devint sous la Restauration (19 juillet 1820) lieutenant-général.
3. Jacques Casimir Jouan, chevalier de l'Empire (18 août 1810) et général de brigade (1 octobre 1813).

Approuvé, on le chargera du commandement de la brigade qui se réunit à Genève.

1085. — Paris, 15 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai pris un décret qui nomme le général Grouchy commandant en chef de la cavalerie de l'arme et le général Nansouty commandant toute la cavalerie de la garde. Aussitôt que le général Grouchy sera arrivé à Mayence, donnez ordre au général Nansouty de se rendre ici après avoir organisé les gardes d'honneur et passé en revue la vieille garde et tous les dépôts de cavalerie de la garde, afin de presser l'exécution de toutes les mesures que j'ai ordonnées.

1086. — Paris, 21 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général Grouchy commandant de la cavalerie de la Grande Armée. Donnez-lui l'ordre de partir au plus tard dans la nuit pour se rendre à Strasbourg où il passera la revue du 5e corps de cavalerie et le tiendra prêt à se porter partout où il sera nécessaire. Le rappel des appointements du général Grouchy est une chose impossible, mais faites lui payer une gratification pour son entrée en campagne (1).

1087. — Paris, 23 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

Comment se fait-il donc que le général Harispe qu'on demande tant dans le Midi, n'est pas encore arrivé à Pau?

1. Cf. sur cette mission de Grouchy notre *Alsace en 1814*, p. 7.

1088. — Paris, 25 décembre 1813.

Le général Gérard partira sur le champ en poste pour se rendre à Belfort et parcourir la frontière jusqu'à Wissembourg, en passant par Strasbourg [1].

1089. — 30 décembre 1813.

Le maréchal Brune [2] écrit le 27 au duc de Feltre : « Je suis venu uniquement à Paris pour demander du service à l'Empereur : je pars demain pour ma terre où j'attendrai que Sa Majesté daigne jeter les yeux sur moi pour avoir un bon soldat de plus. »

A renvoyer au ministre de la guerre.

1090. — Paris, 1er janvier 1814.

Le général Soligniac supplie l'Empereur de lui permettre de reprendre du service, fût-ce comme simple soldat.

L'employer sous les ordres du général Maison.

1091. — Paris, 1er janvier 1814.

Note sur la levée en masse.

L'Empereur désirerait qu'on lui désignât des généraux de division et de brigade, des colonels et des chefs de bataillon, les plus propres à être à la tête d'une insurrection à faire dans les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Doubs, du Tarn, du Léman, de l'Yonne, à Chaumont et dans le Dauphiné. Il faudrait que ce fussent de bons militaires, connus par le rôle qu'ils ont joué et la considération de leur famille; par exemple, le général Berckheim [3] convient très bien pour l'Alsace. Sa Majesté a

1. Cf. sur la mission de Gérard notre *Alsace en 1814*, p. 8.

2. Brune était en disgrâce : les 13 et 22 juin 1811, Napoléon avait écrit à Mollien que le maréchal devait rendre au trésor 785,000 francs indûment reçus des villes hanséatiques.

3. Sigismond-Guillaume de Berckheim, général de brigade (12 juillet 1809) et de division (3 septembre 1813), baron de l'Empire (9 mars 1810).

ordonné la formation de 300 000 hommes de gardes nationales, pour être réunis à Nogent-sur-Seine et à Meaux; ils formeront la réserve de l'armée qui est à Langres. Il faudrait également lever 20.000 hommes dans les 2e, 3e et 4e divisions, qui serviraient de réserve au corps d'armée qui se réunit à Epinal. On en réserverait également en Alsace pour servir de réserve à l'armée de Colmar.

1092. — Paris, 3 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Écrit par Berthier.

L'intention de l'Empereur est qu'il soit nommé un général pour se rendre à Troyes et prendre le commandement de la 2e division qui se réunit dans cette place.

1093. Paris, 3 janvier 1814.

On propose à S. M. d'approuver que le général de brigade Buquet[1] prenne le commandement supérieur de Juliers.

Cet officier est assez valide pour les divisions actives

1094. Paris, 8 janvier 1814.

On propose d'envoyer à la division de réserve sous les ordres du général Musnier de la Converserie le général de brigade Jarry qui est à Paris sans destination.

J'ai déjà employé le général Jarry[2].

1. Charles-Joseph Buquet, colonel du 75e, baron de l'Empire (11 août 1808), général de brigade (23 septembre 1812); malgré l'observation de l'Empereur, il fut nommé commandant supérieur de Juliers; en 1815, il commanda Landau, puis le département des Vosges.

2. Comme commandant une brigade de la 1re division de la réserve (division Dufour).

1095. — Paris, 8 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Gruyer [1], qui est de Lure, et que j'ai vu ce matin, de se rendre en poste à Langres. Il prendra le commandement du département de la Haute-Saône, ainsi que de tous les gardes champêtres, militaires pensionnés et gardes nationales qu'il pourra réunir. Aussitôt qu'il sera possible, il réoccupera Vesoul en s'y portant avec toutes les forces du pays. Il occupera aussi le Pont de Saône le plus tôt possible. Vous le préviendrez que le duc de Trévise arrive le 10 à Langres avec une armée qui se réunit dans cette position.

1096. — Paris, 8 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

L'adjudant-commandant Simon [2] commandera à Langres et aura sous ses ordres toutes les gardes nationales de la Haute-Marne. Le général Gruyer se rendra d'abord à Langres pour, aussitôt qu'il aura pu réunir des troupes, occuper Pont-de-Saône et Vesoul; il sera chargé de tout ce qui est relatif au département de la Haute-Saône.

1097. — Paris, 10 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 9 janvier. Le major-général donne ordre que le grand quartier général se rende

1. Antoine Gruyer, général de brigade depuis le 23 février 1813.

2. Il s'agit de Jean-Baptiste-Charles Simon de La Mortière, adjudant commandant depuis le 3 octobre 1803, admis, sur sa demande à la retraite, le 16 août 1811 et remis le 6 janvier 1814 en activité de service. La Restauration le fit, le 6 décembre 1820, maréchal de camp. L'ordre parut impliquer contradiction, et les bureaux demandèrent si Simon commanderait seulement à Langres : « il commandera, répondit Clarke, à Langres où seront les gardes nationales ».

à Châlons-sur-Marne, ainsi que les troupes et le matériel du génie et de l'artillerie, inutiles à la défense de Metz.

1098. — Paris, 13 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

J'approuve que la 1re division de la réserve soit commandée par le général Dufour. La seconde ne saurait l'être par le général Rusca. Ce général n'a pas l'habitude de ce genre de guerre de plaine, où il faut manœuvrer contre de la cavalerie. Le général Rusca pourrait être convenablement employé dans le commandement d'une place ou dans un pays de montagne.

1099. — Paris, 17 janvier 1814.

Au duc de Feltre

Écrit par Berthier.

L'Empereur, Monsieur le Duc, vient de me faire connaître qu'il a donné des ordres à V. E. pour faire armer Troyes, Vitry et Soissons. S. M. m'ordonne en même temps de m'assurer demain matin avant la parade que les dispositions nécessaires aient été prescrites.

1100. — Paris, 20 janvier 1814.

On propose d'accorder un congé d'un mois au colonel Marbot[1] blessé à Leipzig où il eut, dit-il, une cuisse traversée d'une flèche.

Accordé.

1101. — Paris, 23 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Écrivez au général Bourmont, à Troyes, qu'il doit se

1. L'auteur des *Mémoires*, il était, depuis le 15 novembre 1812, colonel du 23e régiment de chasseurs.

rendre à Bar-sur-Aube, pour se mettre à la tête du 113e régiment [1].

1102. Paris, 23 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Lery de partir demain 24 pour se rendre à Châlons afin d'y prendre le commandement du génie.

1103. — Meaux, 15 février 1814 à 7 heures du soir.

Au duc de Feltre.

On ne sait pas ce qu'est devenu le général Guye [2]. Il y a ici un général Ronzier qui est sans instructions et qui ne fait rien; je lui fais donner l'ordre de se rendre au quartier général.

1104. — Surville devant Montereau, 19 février 1814.

S. M. ordonne que le général de brigade Montbrun [3] sera suspendu de ses fonctions et traduit devant une commission d'enquête pour justifier de la conduite qu'il a tenue à Moret où il avait ordre de tenir et qu'il a évacué, ainsi que dans la forêt de Fontainebleau, qu'il a évacuée

1. Blessé d'un coup de feu au genou gauche le 11 février à la défense de Nogent-sur-Seine, il reçut le 17 l'autorisation de se rendre en Maine-et-Loire pour se guérir et il eut un congé de convalescence de deux mois avec appointements. « Ce Bourmont, écrivait alors Napoléon à Joseph, est le fameux chef des chouans, dont je suis extrêmement content. »

2. Nicolas Guye, général de brigade depuis le 8 janvier 1814. Le 16, l'Empereur mandait à Clarke d'envoyer Guye au quartier-général, et le 17, apprenant que Guye était blessé, il écrivait au ministre : « Vous pouvez le garder, je le supposais en bon état. »

3. Alexandre Montbrun, le frère du grand cavalier, général de brigade depuis le 18 octobre 1812. La commission d'enquête, composée de trois membres, Tilly, Gassendi et Dejean, conclut en faveur de Montbrun : en se retirant sur Essonnes, Montbrun était sans reproche, car il obéissait à un ordre du duc de Reggio, et s'il n'avait défendu ni Moret ni la forêt de Fontainebleau, il n'avait que des troupes tout récemment levées, dépourvues d'instruction et qui ne tenaient pas.

sans tirer un coup de fusil, tandis que, moyennant quelques abattis, cette forêt devait être impénétrable à la cavalerie et même à l'infanterie en nombre triple, et enfin pour s'être retiré sur Essonnes sans avoir vu l'ennemi. Le ministre de la guerre nommera la commission d'enquête

1105. — Château de Surville, 20 février 1814.

Au duc de Feltre.

J'ai été peu satisfait du duc de Bellune, mais pas assez pour ne plus l'employer; comme il a ordre de se rendre à Paris, je ne verrais point d'inconvénient à l'employer dans la 13e ou la 16e division militaire [1].

1106. — Nogent-sur-Seine, 21 février 1814.

Au duc de Feltre.

Dirigez sans délai un bon officier du génie, un bon officier d'artillerie sur Soissons, et nommez un bon général pour commander dans cette place. Que l'on mette à profit les fautes que l'on a faites, que l'on prépare la coupure du pont de l'Aisne et que l'on augmente tous les moyens de défense. Donnez sur-le-champ ordre que les généraux Verdun [2] et Berruyer soient soumis à une commission d'enquête pour examiner ce qui les a portés à abandonner la ville, et faites publier l'ordre que vous donnez pour leur mise en jugement.

1. Le ministre l'envoya dans la 13e division. Lire dans Fain, *Manuscrit de mil huit cent quatorze*, p. 133-135 la « terrible scène » entre Napoléon et le duc de Bellune et voir sur le rôle de Victor notre *Alsace en 1814*, p. 64-74; cf. aussi la lettre de Berthier à Marmont, 17 janvier : « rien n'est aussi ridicule que la manière dont ce général exécute le pays ».

2. Dubois-Verdun qui était à Compiègne, et Berruyer (Pierre-Marie de Berruyer, général de brigade depuis le 18 janvier 1814, qui était à Paris.

1107. — Troyes, 27 février 1814, à 9 heures du matin.

Ecrit par Berthier.

M. le maréchal duc de Tarente, l'Empereur me charge de vous faire connaître que, comme le plus ancien, vous avez le commandement des troupes du duc de Reggio, du corps du général Gérard et de la cavalerie du comte de Valmy et du général Milhaud [1].

1108. — Fismes, 4 mars 1814.

Le général Nansouty demande que son neveu le capitaine Laloyère soit nommé chef d'escadron.

Ecrit par le comte de Lobau.

L'Empereur a décidé qu'une autre proposition serait faite en faveur du capitaine Laloyère, mais pour être placé dans la ligne.

1109. — Chavignon, 10 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Le mauvais état de la santé de M. le général comte Nansouty ne lui permettant pas de faire un service actif à l'armée, il est autorisé à se rendre à Paris pour s'y rétablir.

1110. — Fontainebleau, 31 mars 1814, à 6 heures du soir.

Berthier à Macdonald.

L'intention de l'Empereur est que les troupes séjournent demain dans les différentes positions où elles coucheront ce soir. Donnez-en l'ordre à ce qui est sous votre

1. Cf. les *Souvenirs* de Macdonald, p. 250 ; il dit qu'il reçut ce commandement, « en sa qualité de plus ancien maréchal ».

2. Beuverad, comte de Laloyère, devait être fait maréchal de camp le 19 mars 1815.

commandement et au duc de Reggio. Faites-moi connaître le lieu où chacun séjournera demain.

Vous savez qu'en arrivant cette nuit à Villejuif, l'Empereur a appris que Paris avait capitulé [1].

1111. — Lyon, 12 mars 1815.

Dans une audience au général de brigade Motte qui venait offrir ses services, l'Empereur dit :

Général Motte, vous êtes général de division; suivez-moi à Paris; j'ai besoin de braves.

1112. — Paris, 21 mars 1815.

Écrit par Davout, ministre de la guerre.

Faire connaître au maréchal Masséna que S. M. l'autorise à venir passer quelque temps à Paris, dans le cas où il n'y verrait pas d'inconvénient. Dans cette hypothèse, il remettra le commandement au général Miollis. Dans le cas où il jugerait utile au bien du service de rester dans son commandement, il donnera au général Miollis l'autorisation de venir à Paris.

1113. — Paris, 21 mars 1815.

A Davout.

Donner l'ordre au général Reille de se rendre à Paris [2].

1114. — Paris, 26 mars 1815.

Marbot, colonel du 7e hussards, assure l'Empereur de son dévouement et promet de lui livrer Schenetemmes.

1. Macdonald se rappelant ce billet, il dit dans ses *Souvenirs*, p. 261 : « Je marchais sur les traces de l'Empereur; j'étais arrivé entre Troyes et Villeneuve-l'Archevêque lorsqu'un ordre me parvint de faire halte partout où je me trouverais, en post-scriptum on ajoutait : « Vous savez sans doute que l'ennemi est maître de Paris ».

2. Le 26 mars, Reille est chargé de commander le 2e corps.

Renvoyé au ministre de la guerre par ordre de l'Empereur.

1115. — Paris, 27 mars 1815.

A Davout.

Mon cousin, j'approuve que vous envoyiez à Orléans le lieutenant-général Boyer, baron de Rébéval, pour y commander l'infanterie.

J'ai nommé Ordener pour commander le 1er de cuirassiers [1]. Celui que vous avez envoyé restera à la suite, à la disposition du général Pajol. Remettez-moi l'état de situation de cette division. Il faut un général de brigade d'infanterie pour deux régiments d'infanterie.

1116. — Paris, 27 mars 1815.

A l'audience, après la parade, l'Empereur s'entretient avec le colonel Jean-Baptiste Faivre.

Pour quel motif avez-vous été déplacé?

Faivre raconte qu'il était commandant d'armes à Douai et qu'il a été mis à la retraite parce que le duc de Berry avait vu des aigles sur ses boutons.

Si cela est, vous serez réemployé [2].

1117. — Paris, 31 mars 1815.

M. de Thiard [3] demande à être confirmé maréchal de camp.

Me faire connaître ses services et me proposer ce que le ministre jugera convenable.

1. Michel, comte Ordener, qui devait être maréchal de camp en 1831 et lieutenant-général en 1846 ; cf. Henri Lot, *Les deux généraux Ordener*, p. 89.

2. Cf. nos *Feuilles d'histoire*, III, p. 276.

3. Le comte Thiard de Bissy avait été nommé maréchal de camp sous la première Restauration (4 juin 1814).

1118. — Paris, avril 1815.

Le 1 ou le 2 avril, Napoléon s'entretint avec le maréchal de camp d'Alton.

D'ALTON. Sire, permettez-moi de rappeler à Votre Majesté la promesse qu'elle me fit, le 24 octobre 1813, du grade de général de division pour l'époque de ma sortie d'Erfurt.

NAPOLÉON. Je m'en souviens. Etes-vous ancien?

D'ALTON. Sire, j'ai plus de six ans de grade.

NAPOLÉON. Cela ne souffre donc aucune difficulté; je suis content de vos services et je vous autorise à faire connaître ma réponse au ministre de la guerre qui me fera un rapport [1].

1119. — Paris, 10 avril 1815.

Rapport du général Chartrand [2] sur sa mission dans le Midi.

Renvoyé au général Drouot, pour voir ce qu'on pourra faire de ce général.

1120. — Paris, 13 avril 1815.

Drouot à Cambronne.

Mon cher général, j'ai mis sous les yeux de l'Empereur la demande contenue dans votre lettre du 11 de ce mois. S. M. a décidé que vous aviez droit aux trois mois de gratification accordée à la garde venue de l'île d'Elbe.

1121. — Paris, 13 avril 1815.

Davout à Masséna.

L'intention de l'Empereur est que vous vous rendiez en

1. D'Alton à Davout, 3 avril. *Feuilles d'histoire*, III, p. 370. D'Alton fut nommé général de division le 13 avril.

2. Jean-Hyacinthe-Sébastien Chartrand, général de brigade depuis le 19 septembre 1813, fusillé à Lille sous la seconde Restauration.

poste à Paris pour y recevoir de nouveaux ordres. J'adresse le même avis à M. le lieutenant-général Miollis et à M. le maréchal de camp Corsin [1]. Sa Majesté a désigné pour le commandement supérieur de la 8e division militaire M. le lieutenant-général Grouchy et pour le commandement particulier de cette division, M. le lieutenant-général Verdier [2] qui reçoit l'ordre de se rendre sur-le-champ à Marseille.

1122 — Paris, 17 avril 1815.

Mme la générale Reynier demande l'augmentation de sa pension [3].

Renvoyé au ministre de la guerre pour porter sa pension à 6000 francs.

1123. — Paris, 22 avril 1815.

Le maréchal de camp Girard [4], resté dans le département de la Sarthe, paraît entièrement dévoué aux Bourbons.

Renvoyé au ministre de la guerre; j'ai destitué ce général; ainsi il faut le faire remplacer.

1124. — Paris, 28 avril 1815.

On propose de nommer sous-lieutenant au 2e chasseurs à cheval le sieur Dubois de Thainville [5], âgé de 17 ans, élève à l'Ecole de marine à Toulon, puis au Lycée impérial de Paris; son père, consul général de France en Barbarie, sollicite pour lui cette faveur.

Quand il y aura des emplois vacants.

1125. — Paris, 30 avril 1815.

Le maréchal duc de Valmy demande que sa retraite soit fixée.

1. André-Philippe Corsin, qui devint lieutenant-général en 1823.
2. Jean-Antoine Verdier, général de division depuis le 6 septembre 1800.
3. Elle avait obtenu (24 juin 1814), une pension de 4000 francs.
4. Louis Girard, nommé le 8 janvier 1814 général de brigade.
5. Charles-Victor-Prosper Dubois de Thainville.

Régler sa pension selon la loi [1].

1126. Paris, 1er mai 1815.

A Davout.

Donnez ordre que le dépôt du 5e régiment de ligne et celui du 11e qui sont dans la 7e division militaire se rendent l'un et l'autre à Dijon. Instruisez tous les commissaires des guerres et les préfets de cette disposition, afin qu'ils dirigent tous les semestriers et les recrues de ces deux régiments sur Dijon.

1127. Paris, 2 mai 1815.

A Davout.

Mon cousin, chargez le général Donna[2] du commandement du fort de Blaye, près Bordeaux: c'est un homme sûr.

1128. 8 mai 1815.

L'adjudant-commandant Requin, qui jouissait de sa solde de retraite à Lyon, expose qu'au mois de mars, il fut appelé au commandement de la 7e compagnie du bataillon sacré qui suivit l'Empereur jusqu'à Paris; il sollicite le grade de maréchal de camp; on propose de le remettre en activité dans son grade.

Réponse de Davout

Le laisser en retraite; il y a quatre ou cinq décisions de Sa Majesté qui font connaître qu'il faut, auparavant de songer à ceux qui sont en retraite, placer tous ceux en non-activité.

1. Un décret du 1 mai 1815 éleva sa solde de retraite de six mille francs à vingt mille francs, et Lefebvre, duc de Danzig, reçut la même augmentation de pension.

2. Étienne Donna fut fait maréchal de camp le lendemain (3 mai 1815; cf. sur lui les *Feuilles d'histoire*, IV, p. 188.

1129. Paris, 12 mai 1815.

Le général Flahaut [1] me fera faire l'état de toutes les places vacantes dans les régiments d'infanterie et de cavalerie. A la dernière revue, le 9e de dragons manquait d'officiers. Au défaut d'en nommer, on aurait l'inconvénient de faire des avancements au moment de la guerre; il vaut mieux avoir par régiment huit ou dix officiers de plus que moins, puisqu'on les paye et qu'ils se trouveraient là pour remplir les places vacantes.

Le général Flahaut me remettra la situation des cadres de tous les régiments de l'armée. Ceux des 4e, 5e et 6e bataillons sont-ils organisés? Quels sont les régiments où cela n'est pas fait?

Les escadrons sont-ils formés et complets partout? Combien cela emploie-t-il de colonels, majors, chefs d'escadron, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants?

Combien y a-t-il d'officiers de tous ces grades employés aux gardes nationales levées?

J'ai levé à peu près 400 bataillons de grenadiers de garde nationale; ce qui fait 200 colonels, 400 chefs de bataillon, 400 capitaines adjudants-majors. Tout cela est-il nommé? Combien en manque-t-il?

Je vais avoir besoin d'officiers pour les cadres de 24 bataillons de tirailleurs de la garde nationale de Paris et pour 12 bataillons de Lyon; ce qui fait 36 bataillons. Il faudra 7 à 800 officiers de tous grades. Les a-t-on sous la main? Combien y a-t-il de colonels, majors, chefs de bataillon et d'escadron, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants non employés? Où sont-ils, par divisions militaires?

Y a-t-il des officiers à la suite, indépendamment du 6e bataillon par régiment d'infanterie et du 5e escadron par régiment de cavalerie?

Combien y a-t-il d'officiers de tous grades employés aux

1. Cf. sur Auguste-Charles-François, baron, puis comte de Flahaut La Billarderie (général de brigade le 4 décembre 1812 et de division le 24 octobre 1813), l'étude de Frédéric Masson dans *Jadis*, première série.

corps francs? En avoir l'état par numéros de corps francs et par départements.

On a donné sous le dernier gouvernement beaucoup de retraites à des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qui avaient eu un prompt avancement. Il y en a beaucoup qui ont eu de petites retraites et qui ont pris des métiers pour vivre ou qui sont dans la misère. En faire faire le dépouillement et en avoir le nombre, afin que dans le cas où il y aurait insuffisance d'officiers, on puisse les rappeler ou les employer.

L'Empereur veut avoir tous ces états sur-le-champ et veut qu'on emploie des moyens extraordinaires pour cela

1130. — Paris, 17 mai 1815.

Carnot, ayant rappelé à l'Empereur le nom du général de brigade Duvignau qui redemandait du service, Napoléon lui répond :

Je vous autorise à dire au ministre de la guerre que mon intention est de l'employer activement, aussitôt qu'il me sera proposé.

1131. — Paris, 18 mai 1815.

Le général Villaret-Joyeuse (1) demande à être remis en activité de service.

Restera en retraite.

1132. — Paris, 20 mai 1815.

Dans une audience accordée au maréchal de camp Duvignau, l'Empereur lui dit :

Je suis satisfait de vos services, et je promets de vous employer et de vous accorder la décoration de la Légion d'honneur.

1. Jean-Marie Villaret-Joyeuse, frère du vice-amiral, colonel d'artillerie en 1801 et directeur de l'arme à la Martinique, général de brigade (28 août 1808), avait été fait prisonnier de guerre. Il ne revint en France qu'en 1814 et les Bourbons le mirent à la retraite. Napoléon lui en voulait et l'avait destitué le 21 août 1810.

1133. — Paris, 20 mai 1815.

Le maréchal de camp portugais Freire-Pego [1] désire être « traité comme les autres généraux français parmi lesquels il a toujours rang. »

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui faire donner un secours et me faire un rapport sur la manière de l'employer.

1134. — Paris, 22 mai 1815.

A Davout.

Mon cousin, changez le général Avice [2] qui commande à Beauvais et remplacez-le par un officier général plus actif. Tous les détachements qui passent par Beauvais y sont entraînés à la désertion.

1135. — Paris, 23 mai 1815.

On propose d'élever au grade de lieutenant-général le maréchal de camp Lafitte [3] qui commande le département de l'Ariège.

Il est trop jeune; il faut lui donner une autre espèce de récompense.

1136. — Fin mai 1815.

J'approuve que la somme de 80.000 francs soit mise à la disposition du duc de Dalmatie à titre de première mise.

1137. — Paris, 3 juin 1815.

Le lieutenant-général Drouet d'Erlon regrette que le maréchal de camp Bonnaire [4], commandant supérieur de Condé, ait été rappelé à Paris.

1. François-Antoine Freire-Pego, général de brigade depuis le 18 octobre 1812.

2. Jacques-Philippe Avice, colonel du 29e dragons, baron de l'Empire (12 novembre 1809), général de brigade (6 août 1811).

3. Michel-Pascal Lafitte, colonel du 72e, baron de l'Empire (17 mai 1810), général de brigade depuis le 9 mars 1813.

4. Jean-Gérard Bonnaire, général de brigade depuis le 25 novembre 1813, fusillé sous la seconde Restauration.

Renvoyé au ministre de la guerre. Tout le monde dit beaucoup de bien de cet officier.

1138. Paris, 6 juin 1815.

Écrit par le comte de Flahaut.

On propose à l'Empereur, pour remplacer le général Avice dans le commandement de l'Oise, les maréchaux de camp Jalras, Duvignau et Cabanes-Puymisson.

L'intention de l'Empereur est que le commandement du département de l'Oise soit donné au maréchal de camp Puymisson et le commandement du département de la Somme au maréchal de camp Jalras.

1139. Paris, 9 juin 1815.

On propose d'employer sous les ordres du lieutenant-général Gazan [1], qui commande en chef pour la défense des places de la Somme et de la 16e division militaire, les maréchaux de camp Gardane et Morgan.

Un seul maréchal de camp paraîtrait suffisant, vu qu'il y a déjà celui qui commande le département de la Somme : en ce cas, y envoyer le général Gardane.

1140. Paris, 11 juin 1815.

« J'ai, écrit Davout, envoyé Bruny à Strasbourg ; cet officier-général ayant été frappé de destitution, il est nécessaire que sa remise en activité soit régularisée par un décret. »

Quand et pourquoi a-t-il été destitué [2] ?

1. Honoré-Théodore-Maxime Gazan, général de 1799 (brigadier le 1er avril et divisionnaire le 19 octobre), comte de l'Empire sous le nom de comte de la Peyrière (27 novembre 1808).

2. Napoléon ne se rappelait pas le décret qu'il avait rendu le 22 mai 1815 : « I. Le général Bruny est destitué, il sera mis en état d'arrestation. II. Il sera fait une enquête sur les actes arbitraires qu'il s'est permis, tels que faire massacrer des citoyens, démolir des maisons, etc., lorsqu'il était déjà informé du retour de l'Empereur à Paris. » Jean-Baptiste Bruny, colonel du 62e, baron de l'Empire (31 décembre 1809), était général de brigade depuis le 6 août 1811.

TABLE DES ORDRES ET APOSTILLES.

Pages.

1. A Berthier, brunaire an VIII. 7
2. Brunaire an VIII. 7
3. à Reinhard, 15 novembre 1799. 7
4. Paroles dites à Carnot, 15 novembre 1799. 8
5. Apostille, 16 novembre 1799. 8
6. A Berthier, 17 novembre 1799. 8
7. Ordre, 18 novembre 1799. 9
8. Ordre, 20 novembre 1799. 9
9. Ordre, 20 novembre 1799. 10
10. Berthier à Hédouville, 20 novembre 1799. 10
11. Apostille, frimaire an VIII. 11
12. A Berthier, frimaire an VIII... 11
13. Apostille, 22 novembre 1799.... 12
14. Berthier à Brune, 23 novembre 1799. 12
15. Ordre, 26 novembre 1799. 12
16. Ordre, 26 novembre 1799. 13
17. Ordre, 26 novembre 1799. 13
18. Forfait à Berthier, 26 novembre 1799. 13
19. Clarke à Berthier, 28 novembre 1799.... 14
20. Ordre, 29 novembre 1799. 14
21. Ordre, 29 novembre 1799. 15
22. Ordre, 29 novembre 1799. 15
23. Apostille, 29 novembre 1799... 16
24. A Berthier, 29 novembre 1799. 17
25. Apostille, 2 décembre 1799. 17
26. A Berthier, 2 décembre 1799... 17
27. A Berthier, 2 décembre 1799... 18
28. A Berthier, 5 décembre 1799... 19
29. Apostille, 6 décembre 1799. 19
30. Apostille, 6 décembre 1799. 19
31. Note pour Berthier, 7 décembre 1799... 19
32. Clarke à Dupont, 11 décembre 1799. 20
33. Hédouville à Berthier, 12 décembre 1799. 20
34. Apostille, 14 décembre 1799.... 21
35. Ordre, 15 décembre 1799. 21
36. Maret à Berthier, 17 décembre 1799. 22
37. Instructions de Werlé, 18 décembre 1799 22
38. A Berthier, 20 décembre 1799. 23
39. Note pour Berthier, nivôse an VIII. 23
40. Clarke à Colli, 22 décembre 1799... 23
41. Berthier à Bessières, 22 décembre 1799. 24
42. Berthier à Hédouville, 24 décembre 1799 24
43. Ordre, 24 décembre 1799. 24

44. Ordre, 25 décembre 1799. 24
45. Note pour Forfait, 25 décembre 1799... 24
46. Note pour Berthier, 25 décembre 1799. 25
47. Clarke à Dupont, 25 décembre 1799. 25
48. Clarke à Berthier, 25 décembre 1799. 26
49. Clarke à Berthier, 25 décembre 1799. 26
50. Note pour Berthier, 26 décembre 1799. 27
51. Ordre, 26 décembre 1799. 27
52. Ordre, 26 décembre 1799. 28
53. Clarke à Berthier, 26 décembre 1799. 28
54. Clarke à Berthier, 26 décembre 1799. 28
55. Clarke à Berthier, 26 décembre 1799. 29
56. Clarke à Berthier, 26 décembre 1799. 29
57. Clarke à Broussier, 26 décemhre 1799 29
58. Clarke à Dupont, 26 décembre 1799 29
59. Note pour Berthier, 29 décembre 1799. 30
60. Ordre, 29 décembre 1799. 30
61. Ordre, 29 décembre 1799. 31
62. Berthier à Hédouville, 29 décembre 1799. 31
63. Ordre, 30 décembre 1799 31
64. Ordre, 30 décembre 1799. 32
65. Ordre, 30 décembre 1799. 33
66. A Berthier, 30 décembre 1799. 33
67. Clarke à Berthier, 30 décembre 1799. 33
68. Clarke à Berthier, 30 décembre 1799.... 33
69. Clarke à Lefebvre, 30 décembre 1799... 34
70. Note pour Berthier, 31 décembre 1799. 34
71. A Berthier, 31 décembre 1799. 35
72. A Berthier, 1 janvier 1800. 35
73. A Berthier, 2 janvier 1800. 36
74. A Berthier, 2 janvier 1800 37
75. Clarke à Lefebvre, 2 janvier 1800. 37
76. A Berthier, 3 janvier 1800 37
77. A Berthier, 3 janvier 1800. 38
78. A Berthier, 4 janvier 1800. 38
79. A Berthier, 4 janvier 1800. 40
80. A Berthier, 4 janvier 1800. 40
81. Clarke à Lannes, 4 janvier 1800. 41
82. Note pour Berthier, 5 janvier 1800. 41
83. A Berthier, 5 janvier 1800 41
84. Au ministre des finances, 8 janvier 1800. 42
85. A Berthier, 8 janvier 1800. 43
86. Maret à Locré, 8 janvier 1800. 44
87. Clarke à Carteaux, 8 janvier 1800. 44
88. Clarke à Berthier, 8 janvier 1800... 45
89. Clarke à Berthier, 8 janvier 1800... 45
90. A Berthier, 9 janvier 1800. 46
91. A Berthier, 9 janvier 1800. 47
92. A Berthier, 9 janvier 1800. 47
93 A Berthier, 9 janvier 1800. 47
94. Clarke à Berthier, 9 janvier 1800.... 47
95. Clarke à Berthier, 9 janvier 1800. 48
96. A Berthier, 10 janvier 1800. 48
97. Ordre, 10 janvier 1800. 49

98. A Berthier, 10 janvier 1800. 49
99. A Berthier, 11 janvier 1800. 50
100. A Berthier, 11 janvier 1800. 51
101. A Berthier, 11 janvier 1800. 51
102. A Forfait, 11 janvier 1800. 51
103. Maret à Berthier, 11 janvier 1800. 52
104. Maret à Hédouville, 11 janvier 1800. 52
105. Maret à Forfait, 13 janvier 1800.... 52
106. Apostille, 13 janvier 1800. 53
107. Apostille, 13 janvier 1800. 53
108. Ordre, 14 janvier 1800. 53
109. A Berthier, 14 janvier 1800. 54
110. Maret à Berthier, 14 janvier 1800. 54
111. Apostille, 16 janvier 1800. 54
112. A Berthier, 16 janvier 1800. 55
113, A Berthier, 16 janvier 1800 55
114. A Forfait, 16 janvier 1800. 55
115. A Berthier, 18 janvier 1800. 56
116. Clarke à Berthier, 18 janvier 1800. 56
117. Clarke à Berthier, 18 janvier 1800... 56
118. Clarke à Lefebvre, 18 janvier 1800. 57
119. A Berthier, 19 janvier 1800. 57
120. Berthier à Dupont, 19 janvier 1800. 58
121. A Berthier, 21 janvier 1800. 58
122. A Berthier, 21 janvier 1800 58
123. A Berthier, 21 janvier 1800 58
124. Clarke à Moreau, 21 janvier 1800. 59
125. Clarke à Berthier, 21 janvier 1800. 60
126. Apostille, 22 janvier 1800. 61
127. A Berthier, 22 janvier 1800. 61
128. A Berthier, 22 janvier 1800. 61
129. Apostille, 23 janvier 1800. 61
130. Clarke à Lefebvre, 23 janvier 1800. 62
131. A Berthier, 24 janvier 1800 62
132 A Berthier, 24 janvier 1800. 62
133. A Berthier, 24 janvier 1800. 63
134. Apostille, 24 janvier 1800. 63
135. Ordre, 25 janvier 1800. 63
136. Ordre, 25 janvier 1800. 64
137. A Berthier, 25 janvier 1800. 64
138. Apostille, 26 janvier 1800. 64
139. A Gardanne, 29 janvier 1800... 64
140. A Le Marois, 29 janvier 1800. 65
141. Berthier à Thompson, 29 janvier 1800. 65
142. Ordre, 29 janvier 1800. 65
143. Clarke à Hédouville, 29 janvier 1800. 66
144. Ordre 31 janvier 1800. 67
145. Ordre, 31 janvier 1800. 67
146. A Duroc, 31 janvier 1800. 67
147. Apostille, 1 février 1800.... 68
148. A Berthier, 2 février 1800. 68
149. Ordre, 4 février 1800 68
150. Apostille, 15 février 1800. 69
151. A Berthier, 16 février 1800. 69

152. Apostille, 20 février 1800. 70
153. Apostille, 20 février 1800. 70
154. Clarke à Berthier, 27 février 1800. 70
155. Clarke à Berthier, 27 février 1800. 71
156. Duroc à Berthier, 1 mars 1800. 71
157. Apostille, 5 mars 1800. 71
158. A Berthier, 8 mars 1800... 72
159. Arrêté, 8 mars 1800. 72
160. A Berthier, 8 mars 1800. 73
161. Apostille, 9 mars 1800. 73
162. Ordre, 10 mars 1800. 74
163. A Berthier, 10 mars 1800. 74
164. Apostille, 12 mars 1800.... 75
165. Duroc à Berthier, 12 mars 1800. 75
166. Clarke à Berthier, 13 mars 1800. 75
167. A Berthier, 13 mars 1800. 76
168. A Berthier, 14 mars 1800. 76
169. A Brune, 14 mars 1800. 76
170. Apostille, 14 mars 1800. 76
171. A Berthier, 15 mars 1800. 77
172. A Berthier, 16 mars 1800 77
173. Apostille, 18 mars 1800. 77
174. A Berthier, 18 mars 1800. 78
175. A Berthier, 19 mars 1800. 78
176. Ordre, 20 mars 1800.... 79
177. Apostille, 28 mars 1800 79
178. Apostille, 2 avril 1800. 79
179. Apostille, 12 avril 1800 79
180. Apostille, 12 avril 1800.... 80
181. Clarke à Carnot, 12 avril 1800. 80
182. A Carnot, 14 avril 1800.... 80
183. Maret à Carnot, 16 avril 1800. 81
184. Ordre, 16 avril 1800. 81
185. Apostille, 18 avril 1800. 81
186. Apostille, 18 avril 1800. 82
187. A Carnot, 19 avril 1800.... 82
188. Note de Carnot, floréal an VIII. 82
189. Apostille, floréal an VIII... 82
190. Apostille, 23 avril 1800. 83
191. A Berthier, 24 avril 1800. 83
192. A Carnot, 27 avril 1800. 83
193. A Carnot, 29 avril 1800. 84
194. A Carnot, 29 avril 1800. 84
195. Duroc à Berthier, 1 mai 1800. 85
196. Apostille, 2 mai 1800. 85
197. Apostille, 2 mai 1800. 85
198. A Berthier, 2 mai 1800. 86
199. Apostille, 5 mai 1800. 86
200. A Lacuée, 5 mai 1800. 86
201. A Lacuée, 5 mai 1800. 86
202. A Lacuée, 5 mai 1800 87
203. A Lacuée, 5 mai 1800 87
204. Ordre, 5 mai 1800. 87
205. A Lacuée, 7 mai 1800 88

206. A Lacuée, 9 mai 1800. 88
207. A Lacuée, 10 mai 1800 89
208. A Lacuée, 11 mai 1800. 89
209. A Lacuée, 11 mai 1800. 89
210. Notes pour Lacuée, 14 mai 1800. 90
211. A Lacuée, 15 mai 1800. 90
212. Apostille, 22 mai 1800. 90
213. Apostille, 24 mai 1800. 91
214. A Carnot, 24 mai 1800 91
215. A Carnot, 1 juin 1800. 91
216. Maret à Carnot, 11 juin 1800. 92
217. Apostille, 6 juillet 1800. 92
218 A Carnot, 7 juillet 1800. 93
219. Ordre, 10 juillet 1800. 93
220. Ordre, 26 juillet 1800. 93
221. Apostille. 26 juillet 1800. 93
222. A Carnot, 1 août 1800. 94
223. Apostille, 7 août 1800. 94
224. Apostille, 9 août 1800. 94
225. Apostille, 9 août 1800. 94
226. Apostille, 9 août 1800. 95
227. A Carnot, 13 août 1800. 95
228. Maret à Carnot, 13 août 1800. 95
229. Bourienne à Carnot, 15 août 1800. 95
230. Maret à Carnot, 24 août 1800. 96
231. Apostille, 26 août 1800 96
232. Apostille, 30 août 1800. 96
233. Décision, 24 septembre 1800. 96
234. A Bernadotte, 2 octobre 1800. 96
235. Maret à Carnot, 3 octobre 1800. 97
236. Apostille, brumaire an IX. 97
237. Propos tenu à Sherlock, brumaire an IX. 97
238. Apostille, 23 octobre 1800. 98
239. Apostille, 23 octobre 1800. 98
240. Ordre, 24 octobre 1800. 99
241. Ordre, 29 octobre 1800. 99
242. Apostille, 29 octobre 1800. 99
243. Apostille, 8 novembre 1800. 100
244. Apostille, 23 novembre 1800. 100
245. Apostille, 23 novembre 1800. 100
246. Apostille, 18 décembre 1800. 100
247. Au ministre de l'intérieur, 24 décembre 1800. 100
248. Au ministre de l'intérieur, 24 décembre 1800. 101
249. A Berthier, 31 décembre 1800. 101
250. A Berthier, 5 janvier 1801 101
251. A Berthier, 6 janvier 1801. 102
252. Apostille, 7 janvier 1801. 102
253. Berthier à Larrey, 8 janvier 1801. 102
254. Apostille, 11 janvier 1801 102
255. Apostille, 12 janvier 1801. 103
256. Apostille, 12 janvier 1801. 103
257. A Talleyrand, 13 janvier 1801. 103
258. Au ministre de l'intérieur, 14 janvier 1801. 104
259. Au ministre de la guerre, 16 janvier 1801. 104

260. Apostille, 17 janvier 1801. 104
261. Bourrienne à Dugua, 25 janvier 1801. 104
262. A Forfait, 27 janvier 1801. 105
263. A Berthier, 27 janvier 1801. 105
264. Apostille, 30 janvier 1801. 105
265. A Berthier, 2 février 1801. 105
266. Apostille, 5 février 1801. 105
267. Apostille, 8 février 1801. 106
268. Apostille, 8 février 1801. 106
269. A Berthier, 13 février 1801. 106
270. A Talleyrand, 13 février 1801. 107
271. A Fouché, 15 février 1801. 107
272. A Berthier, 17 février 1801. 107
273. A Berthier, 22 février 1801. 107
274. A Berthier, 22 février 1801. 108
275. Apostille, 25 février 1801. 108
276. A Talleyrand, 28 février 1801. 108
277. Apostille, 28 février 1801. 108
278. Apostille, 28 février 1801. 109
279. Apostille, 2 mars 1801. 109
280. A Lacuée, 17 mars 1801. 109
281. Apostille, 21 mars 1801. 109
282. Apostille, 28 mars 1801. 110
283. A Talleyrand, 29 mars 1801. 110
284. Nominations, 29 mars 1801. 110
285. Apostille, 29 mars 1801. 111
286. Apostille, 29 mars 1801. 111
287. A Berthier, 1 avril 1801. 111
288. A Berthier, 1 avril 1801. 111
289. A Berthier, 4 avril 1801. 112
290. Apostille, 5 avril 1801. 112
291. A Berthier, 12 avril 1801. 112
292. A Berthier, 16 avril 1801. 113
293. Apostille, 18 avril 1801. 113
294. Apostille, 19 avril 1801. 113
295. Apostille, 25 avril 1801. 113
296. Apostille, 30 avril 1801. 113
297. Apostille, 3 mai 1801. 114
298. Apostille, 7 mai 1801. 114
299. Apostille, 10 mai 1801. 114
300. Apostille, 13 avril 1801. 114
301. Apostille, 13 avril 1801. 115
302. Apostille, 17 avril 1801. 115
303. Apostille, 20 avril 1801. 115
304. Apostille, 21 avril 1801. 115
305. Apostille, 23 avril 1801. 116
306 Apostille, 7 juin 1801. 116
307. Apostille, 12 juin 1801. 116
308. Apostille, 23 juin 1801. 116
309. Apostille, 30 juin 1801. 117
310 Apostille, 2 juillet 1801 117
311. Apostille, 2 juillet 1801. 117
312. Apostille, 5 juillet 1801 117
313. Apostille, 20 juillet 1801. 118

314. A Forfait, 30 juillet 1801... 118
315. Apostille 30 juillet 1801. 118
316. Apostille, 5 août 1801. 118
317. Apostille, 5 août 1801. 119
318. Apostille, 9 août 1801. 119
319. Apostille, 12 août 1801. 119
320. A Berthier, 13 août 1801. 120
321. A Berthier, 22 août 1801. 120
322. Apostille, 27 août 1801. 120
323. Paroles dites à Mermet, 27 août 1801 120
324. Ordre, 28 août 1801. 121
325. Apostille, septembre 1801. 121
326. Apostille, 4 septembre 1801. 121
327. Apostille, 4 septembre 1801. 121
328. A Fouché, 9 septembre 1801. 122
329. A Berthier, 21 septembre 1801. 122
330. Apostille, 24 septembre 1801. 122
331. Au préfet maritime de Rochefort, 25 septembre 1801. 122
332. Apostille. 29 septembre 1801. 123
333. A Berthier, 1 octobre 1801. 123
334. A Fouché, 1 octobre 1801. 123
335. A Forfait, 3 octobre 1801. 123
336. Apostille, 7 octobre 1801. 124
337. A Berthier, 9 octobre 1801. 124
338. A Berthier, 9 octobre 1801. 124
339. Apostille, 10 octobre 1801. 124
340. Apostille, 10 octobre 1801. 125
341. Au ministre de l'intérieur, 10 octobre 1801.... 125
342. Au ministre de l'intérieur, 11 octobre 1801... 125
343. Apostille, 13 octobre 1801. 125
344. A Berthier, 15 octobre 1801. 126
345. A Berthier, 15 octobre 1801 126
346. Apostille, 18 octobre 1801. 126
347. Apostille, 18 octobre 1801. 126
348. Apostille, 20 octobre 1801. 126
349. A Berthier, 20 octobre 1801. 127
350. Apostille, 20 octobre 1801. 127
351. Apostille, 21 octobre 1801. 127
352. Apostille, 21 octobre 1801. 127
353. Au ministre du trésor public, 23 octobre 1801. 128
354. A Berthier, 26 octobre 1801. 129
355. A Berthier, 27 octobre 1801. 129
356. Apostille, 28 octobre 1801. 129
357. Ordre, 30 octobre 1801. 129
358. Apostille, 30 octobre 1801. 130
359. Apostille, 31 octobre 1801. 130
360. Apostille, 2 novembre 1801. 130
361. Apostille, 2 novembre 1801. 130
362. Apostille, 2 novembre 1801. 131
363. Apostille. 4 novembre 1801. 131
364. Apostille, 8 novembre 1801. 131
365. Apostille, 10 novembre 1801 131
366. A Leclerc, 13 novembre 1801. 132
367. A Lannes, 14 novembre 1801. 132

368. Apostille, 14 novembre 1801 132
369. A Berthier, 15 novembre 1801 132
370. Apostille, 17 novembre 1801. 133
371. Apostille, 22 novembre 1801. 133
372. Apostille, 24 novembre 1801. 133
373. Apostille, 25 novembre 1801. 133
374. A Fugière, 29 novembre 1801. 134
375. A Lagrange, 29 novembre 1801. 134
376. A Morangiès, 29 novembre 1801. 134
377. A Le Roy, 29 novembre 1801. 135
378. Ordre, 4 décembre 1801. 135
379. Au ministre du trésor public, 7 décembre 1801. ... 135
380. A Berthier, 7 décembre 1801. 135
381. Apostille, 8 décembre 1801. 136
382. A Berthier, 13 décembre 1801. 136
383. A Berthier, 20 décembre 1801. 136
384. Apostille, 20 décembre 1801. 137
385 Apostille, 21 décembre 1801 137
386. Apostille, 23 décembre 1801. 137
387. Apostille, 26 décembre 1801. 138
388. Apostille, 27 décembre 1801. 138
389. Apostille, 29 décembre 1801. 138
390. Apostille, 29 décembre 1801. 138
391. Apostille, 16 janvier 1802. 139
392. A Berthier, 16 janvier 1802. 139
393. A Berthier, 16 janvier 1802. 139
394. A Berthier, 16 janvier 1802. 139
395. Apostille, 2 février 1802. 140
396. A Berthier, 4 février 1802. 140
397. Apostille, 4 février 1802. 140
398. A Berthier, 8 février 1802 141
399. Apostille, 8 février 1802. 141
400. Apostille, 8 février 1802. 141
401. Apostille, 8 février 1802. 141
402. A Talleyrand, 15 février 1802. 142
403. A Decrès, 18 février 1802. 142
404. A Berthier, 22 février 1802. 142
405. A Le Marois, 26 février 1802. 142
406. Apostille, 1 mars 1802. 143
407. Apostille, 4 mars 1802. 143
408. Maret à Berthier, 7 mars 1802. 143
409. Apostille, 19 mars 1802. 143
410. A Murat, 20 mars 1802. 144
411. Apostille, 20 mars 1802. 144
412. Apostille, 25 mars 1802. 144
413. Apostille, 29 mars 1802. 144
414. Apostille, 5 avril 1802. 144
415. A Berthier, 17 avril 1802. 145
416. A Bessières, 21 avril 1802. 145
417. Apostille, 24 avril 1802. 145
418. Ordre, 28 avril 1802. 145
419. A Berthier, 29 avril 1802. 145
420. A Berthier, 29 avril 1802. 146
421. A Berthier, 29 avril 1802. 146

422. Apostille, 30 avril 1802. 146
423. Apostille, 3 mai 1802. 146
424. Apostille. 4 mai 1802. 147
425. Apostille, 6 mai 1802. 147
426. A Berthier, 6 mai 1802. 147
427. Apostille, 10 mai 1802. 147
428. Apostille, 10 mai 1802. 148
429. Ordre, 16 mai 1802. 148
430. Ordre, 16 mai 1802. 148
431. Apostille, 16 mai 1802. 148
432. A Berthier, 21 mai 1802. 148
433. A Berthier, 21 mai 1802. 149
434. Apostille, 21 mai 1802. 149
435. A Bessières, 22 mai 1802. 149
436. Apostille, 23 mai 1802. 150
437. Apostille, 23 mai 1802. 150
438. A Berthier, 27 mai 1802. 150
439. A Berthier, 27 mai 1802. 151
440. Ordre, 28 mai 1802. 151
441. A Berthier, 1 juin 1802. 151
442. A Berthier, 15 juin 1802. 152
443. A Bessières, 15 juin 1802. 152
444. Ordre, 18 juin 1802. 152
445. Apostille, 22 juin 1802. 152
446. Apostille, 25 juin 1802. 153
447. Apostille, 26 juin 1802. 153
448. Apostille, 28 juin 1802. 153
449. Apostille. 28 juin 1802. 153
450. Apostille. 1 juillet 1802. 153
451. A Berthier, 3 juillet 1802. 154
452. A Berthier, 4 juillet 1802. 154
453. Apostille, 8 juillet 1802. 154
454. A Berthier, 8 juillet 1802. 154
455. Apostille, 8 juillet 1802. 155
456. A Berthier, 8 juillet 1802. 155
457. Berthier, 16 juillet 1802. 155
458. A Berthier, 16 juillet 1802. 156
459. Apostille, 16 juillet 1802. 156
460. A Berthier, 25 juillet 1802. 156
461. A Berthier, 26 juillet 1802. 156
462. Apostille, 30 juillet 1802. 156
463. postille, 1 août 1802. 157
464. Apostille, 2 août 1802. 157
465. A Berthier, 9 août 1802. 157
466. A Berthier, 9 août 1802. 158
467. Apostille, 11 août 1802. 158
468. Décision, 13 août 1802. 159
469. A Berthier, 14 août 1802. 159
470. Apostille, 25 août 1802. 159
471. Décision, 27 août 1802. 159
472. Ordre, 29 août 1802. 160
473. Ordre, 30 août 1802. 160
474. Apostille, 4 septembre 1802. 160
475. Apostille, 4 septembre 1802. 160

476. Apostille, 19 septembre 1802. 161
477. A Berthier, 20 septembre 1802. 161
478. Paroles dites à Gency, 22 septembre 1802 161
479. Apostille, 24 septembre 1802. 161
480. Apostille, 24 septembre 1802. 162
481. Apostille, 27 septembre 1802. 162
482. Apostille, 1 octobre 1802. 162
483. A Talleyrand, 5 octobre 1802. 162
484. Apostille, 6 octobre 1802. 163
485. A Berthier, 9 octobre 1802. 163
486. Bourrienne à Berthier, 9 octobre 1802. 163
487. A Decrès, 10 octobre 1802. 164
488. Au ministre de l'intérieur, 21 octobre 1802. 164
489. Apostille, 21 octobre 1802. 164
490. A Decrès, 28 octobre 1802. 165
491. Apostille, 29 octobre 1802. 165
492. A Talleyrand, 31 octobre 1802. 165
493. Apostille, 2 novembre 1802. 166
494. A Berthier, 11 novembre 1802. 166
495. Décision, 22 novembre 1802. 166
496. A Berthier, 23 novembre 1802. 166
497. A Berthier, 23 novembre 1802. 167
498. Au grand juge, 24 novembre 1802. 168
499. A Berthier, 30 novembre 1802. 168
500. A Berthier, 30 novembre 1802. 168
501. A Berthier, 30 novembre 1802. 169
502. A Berthier, 1 décembre 1802. 169
503. Apostille, 2 décembre 1802. 171
504. Apostille, 4 décembre 1802 171
505. A Berthier, 7 décembre 1802. 171
506. A Decrès, 9 décembre 1802. 172
507. A Berthier, 10 décembre 1802. 172
508. A Berthier, 11 décembre 1802. 172
509. A Berthier, 11 décembre 1802. 173
510. A Berthier, 11 décembre 1802. 173
511. A Berthier, 13 décembre 1802. 174
512. Apostille, 15 décembre 1802. 174
513. Apostille, 16 décembre 1802. 174
514. A Berthier, le 16 décembre 1802. 174
515. Apostille, 17 décembre 1802. 175
516. Apostille, 17 décembre 1802. 175
517. Apostille, 18 décembre 1802. 175
518. A Decrès, 21 décembre 1802. 176
519. A Berthier, 30 décembre 1802. 176
520. A Berthier, 31 décembre 1802. 176
521. Décision, janvier 1803. 177
522. Décision, 9 janvier 1803. 177
523. Décision, 10 janvier 1803. 177
524. A Berthier, 13 janvier 1803. 178
525. Apostille, 14 janvier 1803. 178
526. Apostille, pluviôse an XI. 178
527. Apostille, 21 janvier 1803. 178
528. Apostille, 26 janvier 1803. 178
529. A Berthier, 28 janvier 1803. 179

530. Apostille, 3 février 1803. 180
531. A Berthier, 9 février 1803. 180
532. Apostille, 11 février 1803. 180
533. Décision, 14 février 1803. 181
534. Décision, 16 février 1803. 181
535. Apostille, 21 février 1803. 181
536. A Berthier, 21 février 1803. 181
537. A Berthier, 25 février 1803. 182
538. A Dejean, 1 mars 1803. 182
539. Apostille, 4 mars 1803. 182
540. Apostille, 7 mars 1803. 182
541. Apostille, 20 mars 1803. 183
542. Apostille, 23 mars 1803. 183
543. Apostille, 23 mars 1803. 183
544. Apostille, 24 mars 1803. 183
545. A Berthier, 25 mars 1803. 184
546. Apostille, 4 avril 1803. 184
547. Apostille, 6 avril 1803. 184
548. Apostille, 7 avril 1803. 184
549. A Decrès, 13 avril 1803. 184
550. A Decrès, 13 avril 1803. 185
551. A Berthier, 16 avril 1803. 185
552. A Berthier, 16 avril 1803. 185
553. Apostille, 18 avril 1803. 185
554. Apostille, 18 avril 1803. 186
555. Apostille, 18 avril 1803. 186
556. A Talleyrand, 18 avril 1803. 186
557. A Decrès, 19 avril 1803. 186
558. A Berthier, 20 avril 1803. 187
559. Apostille, 21 avril 1803. 187
560. A Berthier, 21 avril 1803. 187
561. A Dejean, 23 avril 1803. 188
562. Apostille, 23 avril 1803. 188
563. A Dejean, 24 avril 1803. 188
564. A Berthier, 24 avril 1803. 188
565. A Berthier, 2 mai 1803. 189
566. A Berthier, 9 mai 1803. 190
567. A Berthier, 9 mai 1803. 190
568. A Berthier, 9 mai 1803. 191
569. A Berthier, 9 mai 1803. 191
570. A Talleyrand, 14 mai 1803. 191
571. A Grabinski, 17 mai 1803. 191
572. A Berthier, 22 mai 1803. 192
573. A Berthier, 22 mai 1803. 192
574. Maret à Treilhard, 26 mai 1803. 193
575. A Dejean, 6 juin 1803. 193
576. Apostille, 9 juin 1803. 193
577. Au ministre du trésor public, 15 juin 1803. 194
578. Apostille, 17 juin 1803. 194
579. A Berthier, 19 juin 1803. 194
580. A Dejean, 3 juillet 1803. 194
581. Apostille, 8 juillet 1803. 195
582. A Berthier, 17 juillet 1803. 195
583. A Dejean, 17 juillet 1803. 196

584. A Berthier, 25 juillet 1803. 196
585. A Berthier, 14 août 1803. 197
586. A Berthier, 31 août 1803. 199
587. A Berthier, 4 septembre 1803. 200
588. A Berthier, 5 septembre 1803. 200
589. A Berthier, 12 septembre 1803. 200
590. Apostille, 22 septembre 1803. 201
591. Apostille, 20 octobre 1803. 201
592. A Berthier, 21 octobre 1803. 201
593. Apostille, 27 octobre 1803. 202
594. Apostille, 27 octobre 1803. 202
595. Apostille, 2 novembre 1803. 202
596. Apostille, 2 novembre 1803. 203
597. Ordre, 7 novembre 1803. 203
598. Ordre, 9 novembre 1803. 203
599. Apostille, 23 novembre 1803. 205
600. Apostille, 30 novembre 1803. 205
601. Apostille, 11 décembre 1803. 295
602. Apostille, 1er février 1804. 206
603. Apostille, 15 février 1804. 206
604. Apostille, 15 février 1804. 206
605. Apostille, 27 février 1804. 206
606. Apostille, 7 mars 1804. 206
607. Apostille, 12 mars 1804. 207
608. Décision, 16 mars 1804. 207
609. Apostille, 21 mars 1804. 207
610. Apostille, 18 avril 1804. 207
611. Apostille, 23 avril 1804. 207
612. Apostille, 27 avril 1804. 208
613. Apostille, 28 avril 1804. 208
614. Apostille, 2 mai 1804. 208
615. Apostille, 18 mai 1804. 208
616. Apostille, 21 mai 1804. 208
617. Apostille, 16 juin 1804. 209
618. Apostille, 11 juillet 1804. 209
619. Apostille, 25 juillet 1804. 209
620. Apostille, 25 juillet 1804. 210
621. Apostille, 13 août 1804. 210
622. Apostille, 20 août 1804. 210
623. Apostille, 26 août 1804. 210
624. Apostille, 8 septembre 1804. 211
625. Apostille, 19 septembre 1804. 211
626. Apostille, 19 septembre 1804. 211
627. Apostille, 2 octobre 1804. 212
628. Apostille, 19 octobre 1804. 212
629. Apostille, 9 novembre 1804. 212
630. Apostille, 21 novembre 1804. 212
631. Apostille, 24 novembre 1804 213
632. Apostille, 31 décembre 1804. 213
633. Apostille, 3 janvier 1805. 213
634. Apostille, 22 février 1805. 213
635. Apostille, 22 février 1805. 214
636. Apostille, 22 février 1805. 214
637. A Joseph Morand, 27 février 1805. 214

638. Apostille, 15 mars 1805. 214
639. Apostille, 15 mars 1805. 215
640. Apostille, 20 mars 1805. 215
641. Apostille, 20 mars 1805. 215
642. Apostille, 21 mars 1805. 216
643. Apostille, 28 mars 1805. 216
644. Apostille, 31 mars 1805. 216
645. Apostille, avril 1805. 216
646. Maret à Marmont, 4 avril 1805. 216
647. Apostille, 17 juin 1805. 217
648. Apostille, 16 juillet 1805. 217
649. Apostille, 16 juillet 1805. 217
650. A Berthier, 9 août 1805. 218
651. Apostille, 20 août 1805. 218
652. A Berthier, 20 août 1805. 218
653. A Berthier, 27 août 1805. 218
654. Apostille, 28 août 1805. 219
655. Apostille, 12 septembre 1805. 220
656. A Berthier, 16 septembre 1805. 220
657. Décision, 19 septembre 1805. 221
658. Berthier à Daru, 7 novembre 1805. 221
659. Apostille, 27 novembre 1805. 223
660. Apostille, 9 décembre 1805. 223
661. Apostille, 11 décembre 1805. 223
662. Apostille, 17 février 1806. 223
663. Apostille, 17 mars 1806. 224
664. Apostille, 26 mars 1806. 224
665. Apostille, 27 mars 1806. 224
666. A Dejean, 31 mars 1806. 224
667. Apostille, 2 avril 1806. 225
668. Apostille, 4 avril 1806. 225
669. Apostille, 4 avril 1806. 226
670. Apostille, 10 avril 1806. 226
671. Décision, 22 avril 1806. 226
672. A Dejean, 25 avril 1806. 227
673. Apostille, 27 avril 1806. 228
674. A Berthier, 6 mai 1806. 228
675. Apostille, 9 mai 1806. 229
676. Apostille, 21 mai 1806. 229
677. Apostille, 23 mai 1806. 229
678. Apostille, 31 mai 1806. 229
679. Apostille, 31 mai 1806. 230
680. Apostille, 1 juin 1806. 230
681. Apostille, 12 juin 1806. 230
682. Apostille, 13 juin 1806. 230
683. Apostille, 7 juillet 1806. 231
684. A Dejean, 13 juillet 1806. 231
685. A Dejean, 17 juillet 1806. 231
686. Apostille, 19 juillet 1806. 231
687. Apostille, 19 juillet 1806. 232
688. Ordre, 29 juillet 1806. 232
689. Apostille, 29 juillet 1806. 232
690. A Dejean, 29 juillet 1806. 232
691. Apostille, 31 juillet 1806. 233

692. Apostille, 24 août 1806. 233
693. Apostille, 30 août 1806. 233
694. Décision, 30 août 1806. 234
695. Apostille, 3 septembre 1806. 234
696. Apostille, 13 septembre 1806. 234
697. Apostille, 14 septembre 1806. 234
698. A Dejean, 20 septembre 1806. 235
699. A Dejean, 20 septembre 1806. 235
700. A Dejean, 20 septembre 1806. 236
701. A Dejean, 23 septembre 1806. 236
702. A Dejean, 29 septembre 1806. 237
703. Ordre, 30 septembre 1806. 237
704. Apostille, 30 septembre 1806. 237
705. Apostille, 8 octobre 1806. 238
706. Apostille, 10 novembre 1806. 238
707. Décisions, 15 et 16 novembre 1806. 238
708. A Dejean, 23 novembre 1806. 239
709. Apostille, fin novembre 1806. 239
710. Apostille, 8 décembre, 1806. 239
711. Apostille, 12 janvier 1807. 240
712. Apostille, 1 mars 1807. 240
713. Apostille, 23 avril 1807. 240
714. Apostille, 30 mai 1807. 240
715. Apostille, 6 juin 1807. 241
716. Apostille, 2 juillet 1807. 241
717. Apostille, 7 juillet 1807. 241
718. Apostille, 4 août 1807. 242
719. Apostille, 7 août 1807. 242
720. Apostille, 7 septembre 1807. 242
721. Apostille, 10 septembre 1807. 242
722. A Clarke, 10 septembre 1807. 243
723. Apostille, 10 septembre 1807. 243
724. Apostille, 15 septembre 1807. 243
725. Apostille, 1 octobre 1807. 243
726. Apostille, 4 octobre 1807. 244
727. Apostille, 14 octobre 1807. 244
728. Apostille, 14 octobre 1807. 244
729. Apostille, 14 octobre 1807. 244
730. Apostille, 14 octobre 1807. 244
731. Apostille, 20 octobre 1807. 245
732. Apostille, 28 octobre 1807. 245
733. Paroles dites à Dallemagne. 1er novembre 1807. 245
734. A Clarke, 2 novembre. 1807. 245
735. Apostille, 3 novembre 1807. 246
736. Apostille, 9 novembre 1807. 246
737. A Clarke, 9 novembre 1807. 247
738. Apostille, 11 novembre 1807. 247
739. Apostille, 15 novembre 1807. 247
740. A Clarke, 15 novembre 1807. 247
741. Apostille, 21 novembre 1807. 248
742. Apostille, 12 janvier 1808. 248
743. Apostille, 18 janvier 1808. 248
744. Apostille, 29 janvier 1808. 248
745. A Clarke, 18 janvier 1808. 249

746. A Clarke, 3 mars 1808. 249
747. Apostille, 7 mars 1808. 249
748. Apostille, 14 mars 1808. 249
749. Apostille, 16 mars 1808. 250
750. A Clarke, 19 mars 1808. 250
751. Apostille, 19 mars 1808. 251
752. Clarke à Berthier, 20 mars 1808. 252
753. Apostille, 24 mars 1808. 253
754. Apostille, 31 mars 1808. 253
755. Apostille, avril 1808. 253
756. A Clarke, 5 avril 1808. 253
757. Apostille, 6 avril 1808. 254
758. Décision, 12 avril 1808. 254
759. Apostille, 11 mai 1808. 254
760. Apostille, 21 mai 1808. 254
761. Apostille, 25 mai 1808. 254
762. A Dejean, 29 mai 1808. 255
763. Apostille, 1 juin 1808. 255
764. A Dejean, 2 juin 1808. 255
765. Berthier à Clarke, 2 juin 1808. 255
766. A Dejean, 5 juin 1808. 256
767. A Dejean, 7 juin 1808. 256
768. Apostille, 15 juin 1808. 256
769. Apostille, 15 juin 1808. 257
770. Berthier à Clarke, 16 juin 1808. 257
771. A Clarke, 3 juillet 1808. 257
772. Berthier à Dejean, 6 juillet 1808. 258
773. Berthier à Clarke, 14 juillet 1808. 258
774. Apostille, 20 juillet 1808. 258
775. Berthier à Clarke, 26 juillet 1808. 259
776. Berthier à Clarke, 28 juillet 1808. 259
777. Apostille, 2 août 1808. 259
778. A Clarke, 16 août 1808. 260
779. Apostille, 17 août 1808. 260
780. Apostille, 17 août 1808. 260
781. Apostille, 18 août 1808. 260
782. Apostille, 18 août 1808. 260
783. Décision, 21 août 1808. 261
784. Apostille, 1er septembre 1808... 261
785. Ordre, 8 septembre 1808. 261
786. Apostille, 9 septembre 1808. 261
787. Apostille, 21 septembre 1808. 262
788. A Clarke, 9 octobre 1808. 262
789. Décision, 19 octobre 1808. 262
790. Berthier à Ney, 5 novembre 1808. 262
791. Apostille, 7 novembre 1808. 263
792. Apostille, 9 novembre 1808. 263
793. Apostille, 25 novembre 1808. 263
794. A Clarke, 27 novembre 1808. 264
795. A Clarke. 27 novembre 1808. 264
796. A Clarke, 7 décembre 1808. 265
797. Apostille, 7 février 1809. 265
798. Apostille, 11 février 1809. 265
799. A Clarke, 17 février 1809. 265

800. Apostille, 4 mars 1809. 266
801. Apostille, 4 mars 1809. 266
802. A Clarke, 6 mars 1809. 266
803. A Clarke, 8 mars 1809. 267
804. Apostille, 11 mars 1809. 268
805. Apostille, 14 mars 1809. 268
806. A Clarke, 21 mars 1809. 268
807. A Clarke, 30 mars 1809. 269
808. Apostille, 30 mars 1809. 269
809. A Clarke, 5 avril 1809. 269
810. A Clarke, 5 avril 1809. 270
811. Apostille, 7 avril 1809. 270
812. Apostille, 8 avril 1809. 270
813. Apostille, 12 avril 1809. 270
814. Apostille, 13 avril 1809. 270
815. Apostille, 18 avril 1809. 271
816. Apostille, 17 mai 1809. 271
817. Ordre, 30 mai 1809. 271
818. Apostille, 31 mai 1809. 271
819. Apostille, 7 juin 1809. 271
820. Apostille, 12 juin 1809. 272
821. Apostille, 19 juin 1809. 272
822. Apostille, 27 juin 1809. 272
823. Apostille, 25 juillet 1809. 272
824. Apostille, 17 août 1809. 273
825. Berthier au duc de Feltre, 24 août 1809. 273
826. Apostille, 10 septembre 1809. 273
827. Au duc de Feltre, 8 octobre 1809. 273
828. Apostille, 14 octobre 1809. 274
829. Au duc de Feltre, 20 octobre 1809. 274
830. Apostille, 30 octobre 1809. 274
831. Au duc de Feltre, 30 octobre 1809. 274
832. Apostille, 31 octobre 1809. 275
833. Ordre, 12 novembre 1809. 275
834. Apostille, 18 novembre 1809 275
835. Apostille, 21 novembre 1809. 275
836. Au duc de Feltre, 23 novembre 1809. 276
837. Apostille, 25 novembre 1809. 276
838. Apostille, 30 novembre 1809. 276
839. Apostille, 13 décembre 1809 276
840. Au duc de Feltre, 15 décembre 1809. 277
841. Berthier au duc de Feltre, 15 décembre 1809. 277
842. Apostille, 28 décembre 1809. 277
843. Duc de Feltre à Bessières, janvier 1810. 278
844. Apostille, 13 janvier 1810. 278
845. Apostille, 21 janvier 1810. 278
846. Ordre, 23 janvier 1810. 279
847. Maret au duc de Feltre, 23 janvier 1810. 279
848. Apostille, 29 janvier 1810. 279
849. Au duc de Feltre, 8 février 1810. 279
850. Au duc de Feltre, 8 février 1810. 280
851. Apostille, 9 février 1810. 280
852. Apostille, 15 février 1810. 280
853. Au duc de Feltre, 16 février 1810. 280

854. Apostille, 2 mars 1810. 281
855. Apostille, 4 mars 1810. 281
856. Apostille, 8 mars 1810. 281
857. Apostille, 11 mars 1810. 281
858. Apostille, 27 mars 1810. 282
859. Apostille, 24 avril 1810. 282
860. Apostille, 24 avril 1810. 282
861. Apostille, 26 avril 1810. 282
862. Apostille, 15 mai 1810. 282
863. Apostille, 15 mai 1810. 283
864. Apostille, 15 mai 1810. 283
865. Au duc de Feltre, 15 mai 1810. 283
866. Apostille, 13 juin 1810. 283
867. Apostille, 14 juin 1810. 284
868. Berthier au duc de Feltre, 19 juin 1810. 284
869. Ordre, 21 juin 1810. 284
870. Au duc de Feltre, 23 juin 1810. 285
871. Au duc de Feltre, 4 juillet 1810. 285
872. Au duc de Feltre, 10 juillet 1810. 285
873. Apostille, 19 juillet 1810. 285
874. Apostille, 19 juillet 1810. 286
875. Apostille, 25 juillet 1810. 286
876. Apostille, août 1810. 286
877. Apostille, 5 août 1810. 286
878. Apostille, 10 août 1810. 287
879. Apostille, 18 août 1810. 287
880. Apostille, 22 août 1810. 287
881. Apostille, 22 août 1810. 287
882. Au duc de Feltre, 27 août 1810. 288
883. Apostille, 3 septembre 1810. 288
884. Apostille, 11 septembre 1810. 288
885. Apostille, 13 septembre 1810. 288
886. Apostille, 21 septembre 1810. 289
887. Au duc de Feltre, 22 septembre 1810. 289
888. Au duc de Feltre, 8 octobre 1810. 289
889. Apostille, 8 octobre 1810... 290
890. Au duc de Feltre, 12 octobre 1810. 290
891. Apostille, 13 octobre 1810. 290
892. Apostille, 28 octobre 1810. 290
893. Apostille, 10 novembre 1810. 291
894. Au duc de Feltre, 22 novembre 1810. 291
895. A Berthier, 14 décembre 1810. 291
896. Apostille, 21 décembre 1810. 291
897. Apostille, 2 janvier 1811. 292
898. Apostille, 2 janvier 1811. 292
899. A Berthier, 11 janvier 1811. 292
900. Apostille, 12 janvier 1811. 292
901. Apostille, 13 janvier 1811. 293
902. Apostille, 13 janvier 1811. 293
903. Apostille, 23 janvier 1811. 293
904. Apostille, 31 janvier 1811. 293
905. Apostille, 7 février 1811. 294
906. Apostille, 7 février 1811. 294
907. Ordre, 9 février 1811. 294

908. Apostille, 14 février 1811. 294
909. Apostille, 14 février 1811. 295
910. Apostille, 10 mars 1811. 295
911. Au duc de Feltre, 10 mars 1811. 295
912. Apostille, 13 mars 1811. 296
913. Apostille, 25 mars 1811. 296
914. Apostille, 25 mars 1811 296
915. Apostille, 28 mars 1811. 296
916. Apostille, 5 avril 1811. 296
917. Apostille, 11 avril 1811 297
918. Apostille, 11 avril 1811. 297
919. Apostille, 19 avril 1811. 297
920. Apostille, 19 avril 1811. 298
921. Apostille, 19 avril 1811. 298
922. Au duc de Feltre, 21 avril 1811. 298
923. Apostille, 28 avril 1811. 298
924. Apostille, 2 mai 1811. 298
925. Au duc de Feltre, 14 mai 1811. 299
926. Ordre, 15 mai 1811. 299
927. Apostille, 24 mai 1811. 299
928. Apostille, 1er juin 1811. 299
929. Au duc de Feltre, 15 juin 1811. 300
930. Au duc de Feltre, 17 juin 1811. 300
931. Au duc de Feltre, 26 juin 1811. 300
932. Au duc de Feltre, 10 juillet 1811. 300
933. Apostille, 13 juillet 1811. 300
934. Apostille, 13 juillet 1811. 301
935. Ordre, 14 juillet 1811. 301
936. Apostille, 19 juillet 1811. 301
937. Apostille, 19 juillet 1811. 301
938. Apostille, 25 juillet 1811. 302
939. Apostille, 25 juillet 1811. 302
940. Au duc de Feltre, 26 juillet 1811. 302
941. Ordre, 29 juillet 1811. 303
942. Au duc de Feltre, 7 août 1811. 303
943. Apostille, 7 août 1811. 303
944. Apostille, 7 août 1811. 303
945. Au duc de Feltre, 11 août 1811. 304
946. Paroles dites à Joseph Morand, 15 août 1811. 304
947. Au duc de Feltre, 20 août 1811. 304
948. Au duc de Feltre, 21 août 1811. 304
949. Ordre, 22 août 1811. 305
950. Apostille, 29 août 1811. 305
951. Apostille, 30 août 1811. 306
952. Apostille, 30 août 1811. 306
953. Apostille, 30 août 1811. 306
954. Au duc de Feltre, 7 septembre 1811. 306
955. Apostille, 7 septembre 1811. 307
956. Apostille, 7 septembre 1811. 307
957. Apostille, 7 septembre 1811. 307
958. Apostille, 10 septembre 1811. 308
959. Au duc de Feltre, 3 octobre 1811. 308
960. Apostille, 9 octobre 1811. 308
961. Apostille, 9 octobre 1811. 308

962. Apostille, 14 octobre 1811. 308
963. Apostille, 30 octobre 1811. 309
964. Apostille, 31 octobre 1811. 309
965. Apostille, 31 octobre 1811. 309
966. Paroles dites à Damas, novembre 1811. 309
967. Apostille, 11 novembre 1811. 309
968. Apostille, 20 novembre 1811. 310
969. Apostille, 21 novembre 1811. 310
970. Apostille, 23 novembre 1811. 310
971. Apostille, 26 novembre 1811. 311
972. Apostille, 30 novembre 1811. 311
973. Au duc de Feltre, 9 décembre 1811. 311
974. Apostille, 19 décembre 1811. 312
975. Apostille, 22 décembre 1811. 312
976. Ordre, 30 décembre 1811. 313
977. Apostille, 1er janvier 1812. 313
978. Apostille, 7 janvier 1812. 313
979. Apostille, 9 janvier 1812. 313
980. Apostille, 16 janvier 1812. 314
981. Ordre, 17 janvier 1812. 314
982. Ordre, 23 janvier 1812. 314
983. Apostille, 26 janvier 1812... 314
984. Au duc de Feltre, 4 février 1812. 314
985. Apostille, 6 février 1812. 315
986. Apostille, 6 février 1812. 315
987. Au duc de Feltre, 8 février 1812. 315
988. Au duc de Feltre, 8 février 1812. 316
989. Apostille, 24 février 1812. 316
990. Apostille, 27 février 1812. 316
991. Au duc de Feltre, 3 mars 1812. 317
992. Apostille, 11 mars 1812. 317
993. Ordre, 14 mars 1812. 317
994. Apostille, 15 mars 1812.... 317
995. Au duc de Feltre, 16 mars 1812. 318
996. Apostille, 30 mars 1812. 318
997. Ordre, 3 avril 1812. 318
998. Ordre, 8 avril 1812. 318
999. Au duc de Feltre, 12 av 1812. 319
1000. Au duc de Feltre, 12 avril 1812. 319
1001. Apostille, 19 avril 1812. 319
1002. Au duc de Feltre, 30 avril 1812.... 319
1003. Au duc de Feltre, 4 mai 1812. 320
1004. Au duc de Feltre, 5 mai 1812. 320
1005. Apostille, 28 mai 1812. 320
1006. Apostille, 1er juin 1812. 321
1007. Au duc de Feltre, 1er juin 1812. 321
1008. Au duc de Feltre, 4 juin 1812. 321
1009. Ordre, 8 juin 1812. 321
1010. Apostille, 9 juillet 1812. 322
1011. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812. 322
1012. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812. 322
1013. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812.... 323
1014. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812. 324
1015. Ordre, 30 septembre 1812. 325

1016. Apostille, 18 octobre 1812. 325
1017. Apostille, 16 novembre 1812 325
1018. Au duc de Feltre, 23 décembre 1812. 325
1019. Apostille, 24 décembre 1812. 326
1020. Au duc de Feltre, 26 décembre 1812. 326
1021. Apostille, 8 janvier 1813. 326
1022. Au duc de Feltre, 6 février 1813. 327
1023. Apostille, 7 février 1813. 327
1024. Apostille, 10 février 1813. 327
1025. Apostille, 10 février 1813. 328
1026. Apostille, 11 février 1813. 328
1027. Au duc de Feltre, 20 février 1813. 328
1028. Apostille, 2 mars 1813. 329
1029. Au duc de Feltre, 6 mars 1813. 329
1030. Le duc de Feltre à Hulin, 7 mars 1813 329
1031. Au duc de Feltre, 8 mars 1813. 330
1032. Au duc de Feltre, 8 mars 1813. 330
1033. Apostille, 10 mars 1813. 330
1034. Apostille, 10 mars 1813. 330
1035. Apostille, 13 mars 1813. 331
1036. Apostille, 17 mars 1813. 331
1037. Monthion au duc de Feltre, 24 mars 1813. 331
1038. Le duc de Feltre à Reynier, 31 mars 1813. 331
1039. Note pour le duc de Feltre, 31 mars 1813. 332
1040. Apostille, avril 1813. 333
1041. Berthier au duc de Feltre, 3 avril 1813. 333
1042. Berthier au duc de Feltre, 3 avril 1813. 333
1043. Au duc de Feltre, 4 avril 1813. 334
1044. Décision, 7 avril 1813. 334
1045. Au duc de Feltre, 8 avril 1813. 334
1046. Apostille, 11 avril 1813. 334
1047. Apostille, 13 avril 1813. 335
1048. Apostille, 14 avril 1813. 335
1049. Savary au duc de Feltre, 17 avril 1813. 335
1050. Apostille, 18 avril 1813. 336
1051. Apostille, 16 mai 1813. 336
1052. Apostille, 16 mai 1813. 336
1053. Apostille, 24 mai 1813. 336
1054. Apostille, 6 juin 1813. 336
1055. Ordre, 19 juin 1813. 337
1056. Au duc de Feltre, 22 juin 1813. 337
1057. Apostille, 7 juillet 1813. 337
1058. Au duc de Feltre, 7 juillet 1813.... 337
1059. Ordre, 14 juillet 1813. 338
1060. Apostille, 17 juillet 1813. 338
1061. Apostille, 22 juillet 1813. 338
1062. Apostille, 1 août 1813. 338
1063. Apostille, 6 août 1813. 339
1064. Apostille, 7 août 1813. 339
1065. Apostille, 24 août 1813. 339
1066. Apostille, 19 septembre 1813. 339
1067. Apostille, 19 septembre 1813. 340
1068. Au duc de Feltre, 26 septembre 1813. 340
1069. Ordre, 1er octobre 1813 340

1070. Apostille à un rapport, 27 septembre 1813. 341
1071. Apostille, 3 octobre 1813. 341
1072. Drouot au général Bernard, 3 octobre 1813. 342
1073. Apostille, 6 novembre 1813. 342
1074. Ordre, 13 novembre 1813. 342
1075. Au duc de Feltre, 15 novembre 1813. 343
1076. Apostille, 19 novembre 1813. 343
1077. Apostille, 19 novembre 1813. 343
1078. Apostille, 19 novembre 1813. 343
1079. Apostille, 19 novembre 1813. 344
1080. Au duc de Feltre, 24 novembre 1813. 344
1081. Apostille, 25 novembre 1813. 344
1082. Au duc de Feltre, 4 décembre 1813. 344
1083. Au duc de Feltre, 6 décembre 1813. 345
1084. Apostille, 10 décembre 1813. 345
1085. Au duc de Feltre, 15 décembre 1813. 346
1086. Au duc de Feltre, 21 décembre 1813. 346
1087. Au duc de Feltre, 23 décembre 1813. 346
1088. Ordre, 25 décembre 1813. 347
1089. Apostille, 30 décembre 1813. 347
1090. Apostille, 1er janvier 1814. 347
1091. Note, 1er janvier 1814. 347
1092. Au duc de Feltre, 3 janvier 1814. 348
1093. Apostille, 3 janvier 1814. 348
1094. Apostille, 8 janvier 1814. 348
1095. Au duc de Feltre, 8 janvier 1814. 349
1096. Au duc de Feltre, 8 janvier 1814. 349
1097. Au duc de Feltre, 10 janvier 1814. 349
1098. Au duc de Feltre, 13 janvier 1814. 350
1099. Au duc de Feltre, 17 janvier 1814. 350
1100. Apostille, 20 janvier 1814. 350
1101. Au duc de Feltre, 23 janvier 1814. 350
1102. Au duc de Feltre, 23 janvier 1814. 351
1103. Au duc de Feltre, 15 février 1814. 351
1104. Ordre, 19 février 1814. 351
1105. Au duc de Feltre, 20 février 1814. 352
1106. Au duc de Feltre, 21 février 1814. 352
1107. Berthier à Macdonald, 27 février 1814. 353
1108. Apostille, 4 mars 1814. 353
1109. Au duc de Feltre, 10 mars 1814. 353
1110. Berthier à Macdonald, 31 mars 1814. 353
1111. Paroles dites au général Motte, 12 mars 1815. 354
1112. Note de Davout, 21 mars 1815 354
1113. A Davout, 21 mars 1815. 354
1114. Apostille, 26 mars 1815. 354
1115. A Davout, 27 mars 1815. 355
1116. Apostille, 27 mars 1815. 355
1117. Apostille, 31 mars 1815. 355
1118. Conversation avec d'Alton, avril 1815. 356
1119. Apostille, 10 avril 1815. 356
1120. Drouot à Cambronne, 13 avril 1815. 356
1121. Davout à Masséna, 3 avril 1815.... 356
1122. Apostille, 17 avril 1815. 357
1123. Apostille, 22 avril 1815. 357

1124. Apostille, 28 avril 1815. 357
1125. Apostille, 30 avril 1815. 357
1126. A Davout, 1 mai 1815. 358
1127. A Davout, 2 mai 1815. 358
1128. Apostille, 8 mai 1815. 358
1129. A Flahaut, 12 mai 1815. 359
1130. Mot dit à Carnot, 17 mai 1815. 360
1131. Apostille, 18 mai 1815.... 360
1132. Mot dit à Duvignau, 20 mai 1815. 360
1133. Apostille, 20 mai 1815. 361
1134. A Davout, 22 mai 1815. 361
1135. Apostille, 23 mai 1815. 361
1136. Décision, fin mai 1815.... 361
1137. Apostille, 3 juin 1815. 361
1138. Décision, 6 juin 1815. 362
1139. Apostille, 9 juin 1815. 362
1140. Apostille, 11 juin 1815.... 362

INDEX DES NOMS.

Les noms de lieux sont en italique. On n'a mis dans cet index ni Bonaparte ou Napoléon ni Berthier ni Clarke ou le duc de Feltre, ni Dejean dont le nom revient à chaque instant.

Abbé, 265, 269.
Aboukir, 63.
Agen, 189, 201.
Agoult (d'), 85, 251, 252.
Aire, 161, 183.
Aisne, 352.
Aix, 13, 32.
Aix (île d'), 126, 198.
Ajaccio, 171.
Alassio, 163.
Albignac (d'), 27.
Alençon, 201.
Alexandrie (Egypte), 18.
Alexandrie (Italie), 92, 111, 112, 173, 190, 227, 228, 242, 258.
Allemandes (troupes), 277.
Allix, 87.
Alméras, 267.
Alquier, 108.
Alsace, 347, 348.
Alton (d'), 356.
Ambleteuse, 203.
Ambrosi, 55.
Ameil, 248.
Amiens, 127, 135, 136, 138, 169, 173, 201.
Amsterdam, 285.
Ancône, 24, 27, 227, 233, 255, 256.
André (d'), 119.
Andréossy, 39, 210, 284.
Angers, 43, 53, 54, 65, 76, 299.
Angoulême, 262.
Anselme (d'), 27, 34.
Anthouard (d'), 316.
Antibes, 112, 199, 340.
Anvers, 113, 285, 320.
Aoste, 90, 91.
Arçon (d'), 27.
Arena (frères), 121.
Ariège, 361.
ARMÉE.
Armée d'Allemagne, 270, 271, 289, 297.
Armée d'Angleterre, 49, 53, 59.
Armée d'Aragon, 335.
Armée de Batavie, 29, 45.
Armée de Dalmatie, 231, 244.
Armée de la Gironde, 244.
Armée de l'Ouest, 54, 56, 60, 69, 73, 99, 113.
Armée de Naples, 231, 237, 238, 240, 258, 266, 281, 282, 293, 298.
Armée de Portugal, 253, 262, 265, 273, 291, 300, 304, 305, 326.
Armée de réserve, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 87, 88, 89, 91, 92.
Armée de réserve sur le Rhin, 245.
Armée d'Espagne, 250, 252, 255, 257, 258, 259, 262, 263, 272, 273, 274, 283, 284, 285, 291, 292, 326, 338.
Armée d'Italie, 20, 27, 31, 34, 42, 48, 49, 54, 64, 74, 79, 82, 93, 95, 99, 152, 233, 251, 256, 258, 266, 267, 269, 274.
Armée d'Orient, 22, 43, 51, 53, 72, 73, 74, 76, 90, 102, 132, 140, 152.
Armée du Rhin, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 28, 30, 32, 33, 34, 42, 49, 51, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 67, 74, 75, 76, 78, 82, 107.
Brigade de réserve de Genève, 345.
Corps d'observation de Hollande, 286.

Corps d'observation de l'Elbe, 272, 334.
Corps d'observation de Mayence, 337.
Corps d'observation des côtes de l'Océan, 247, 248.
Corps d'observation des Pyrénées Orientales, 252.
Corps d'observation du Rhin (1er), 331.
Division de réserve (1re) de la la Grande Armée, 318, 319.
Division de réserve (2de), 320.
Division de réserve, (3me), 320.
Grande Armée, 223, 235, 238, 241, 246, 247, 248, 250, 254, 256, 264, 318, 319, 322, 324, 329, 331, 332, 333, 334, 344, 346.
Demi-brigades.
2e demi-brigade de ligne, 179.
3e demi-brigade de ligne, 138, 197, 201.
4e demi-brigade, 41, 179.
5e demi-brigade, 69.
6e demi-brigade, 9, 27.
7e demi-brigade, 167, 189.
8e demi-brigade, 179.
10e demi-brigade, 189.
11e demi-brigade, 105.
12e demi-brigade, 189, 200.
14e demi-brigade, 8, 23, 27, 72.
15e demi-brigade, 192.
16e demi-brigade, 156, 190, 192.
17e demi-brigade, 180.
19e demi-brigade, 84.
20e demi-brigade, 180.
22e demi-brigade, 72.
23e demi-brigade, 180.
26e demi-brigade, 197.
29e demi-brigade, 190.
30e demi-brigade, 8, 23, 27, 72, 195, 197.
33e demi brigade, 200.
36e demi-brigade, 200.
37e demi-brigade, 140, 149.
40e demi-brigade, 72.
43e demi-brigade, 27, 72, 140.
44e demi-brigade, 197.
45e demi-brigade, 27.
51e demi-brigade, 9, 127.
53e demi-brigade, 190.
54e demi-brigade, 180.
55e demi brigade, 27, 69.
58e demi-brigade, 72.
59e demi-brigade, 23.
60e demi-brigade, 72, 180.
61e demi-brigade, 200.
62e demi-brigade, 110, 190.
63e demi-brigade, 189, 197.
65e demi-brigade, 23, 192.
66e demi-brigade, 69, 189.
69e demi-brigade, 161.
70e demi-brigade, 84, 198.
72e demi-brigade, 84, 195, 197.
77e demi-brigade, 133, 189.
78e demi-brigade, 95, 192.
79e demi-brigade, 9, 30, 41, 70, 201.
82e demi-brigade, 149, 189.
84e demi-brigade, 189.
86e demi-brigade, 84, 189.
87e demi-brigade, 185.
88e demi-brigade, 148, 195, 197.
89e demi-brigade, 173, 180, 189.
90e demi-brigade, 111, 180, 192.
91e demi-brigade, 190.
96e demi-brigade, 72, 175.
97e demi-brigade, 190.
99e demi-brigade, 190.
102e demi-brigade, 190.
107e demi-brigade, 180.
108e demi-brigade, 200.
110e demi-brigade, 169, 173, 180.
111e demi-brigade, 185, 196, 200.
112e demi-brigade, 185.
2e demi-brigade légère, 74, 175, 195, 197.
4e demi-brigade légère, 74, 139.
5e demi-brigade légère, 167, 189.
6e demi-brigade légère, 72, 148, 200.
7e demi-brigade légère, 198, 201.
8e demi-brigade légère, 199.
9e demi-brigade légère, 30.
11e demi-brigade légère, 167, 189.
14e demi-brigade légère, 180, 189.
15e demi-brigade légère, 139, 195, 197.
17e demi-brigade légère, 72, 90, 127, 195, 197.
19e demi-brigade légère, 72.
20e demi-brigade légère, 19.
21e demi-brigade légère, 74.
22e demi-brigade légère, 74.
24e demi-brigade légère, 72.
25e demi-brigade légère, 200.
26e demi-brigade légère, 200.
29e demi-brigade légère, 70.

31e demi-brigade légère, 185.
Demi-brigades provisoires, 320, 322.
Régiments.
2e régiment de ligne, 302.
3e régiment de ligne, 323.
4e régiment de ligne, 243.
5e régiment de ligne, 344, 358.
6e régiment de ligne, 254, 311.
11e régiment de ligne, 344, 358.
13e régiment de ligne, 251.
18e régiment de ligne. 302.
22e régiment de ligne, 229.
23e régiment de ligne, 344.
26e régiment de ligne, 275.
33e régiment de ligne, 287.
37e régiment de ligne, 302.
42e régiment de ligne, 251.
46e régiment de ligne, 242.
47e régiment de ligne, 265, 280, 281.
53e régiment de ligne, 251, 255.
56e régiment de ligne, 302.
57e régiment de ligne, 340.
62e régiment de ligne, 217.
66e régiment de ligne, 275.
82e régiment de ligne, 275.
84e régiment de ligne, 251.
86e régiment de ligne, 264.
93e régiment de ligne, 302.
95e régiment de ligne, 286.
105e régiment de ligne, 323.
106e régiment de ligne, 251.
112e régiment de ligne, 305.
113e régiment de ligne, 323, 351.
124e régiment de ligne, 302.
125e régiment de ligne, 302.
1er régiment d'infanterie légère, 251.
8e régiment d'infanterie légère, 299, 308, 344.
12e régiment d'infanterie légère, 325.
14e régiment d'infanterie légère, 254.
18e régiment d'infanterie légère, 344.
26e régiment d'infanterie légère, 286.
31e régiment d'infanterie légère, 243.
Régiment de Belle-Isle, 322.
Régiment de Hesse-Darmstadt, 323.
Régiment de la Confédération, 323.
Régiments de la Méditerranée, 323.
Régiment de Ré, 322.
Régiments provisoires, 250, 252, 256, 257, 274, 285, 286.
Bataillon auxiliaire du Var, 19.
1er régiment de cavalerie, 73, 131.
2e régiment de cavalerie, 23, 36, 163.
3e régiment de cavalerie, 130, 144.
5e régiment de cavalerie, 9, 30, 36.
8e régiment de cavalerie, 73.
13e régiment de cavalerie, 30, 36, 51.
18e régiment de cavalerie, 77.
19e régiment de cavalerie, 136.
20e régiment de cavalerie, 144.
24e régiment de cavalerie, 131.
1er régiment de chasseurs, 195, 200.
2e régiment de chasseurs, 73.
5e régiment de chasseurs, 235.
7e régiment de chasseurs, 73, 285
8e régiment de chasseurs, 195, 314.
11e régiment de chasseurs, 74.
12e régiment de chasseurs, 195, 279.
14e régiment de chasseurs, 305.
15e régiment de chasseurs, 30, 47, 61, 73, 77, 304, 305, 310, 311.
20e régiment de chasseurs, 195, 285.
21e régiment de chasseurs, 30, 73, 76, 201.
23e régiment de chasseurs, 296, 302, 309.
24e régiment de chasseurs, 63, 302, 309.
25e régiment de chasseurs, 144.
28e régiment de chasseurs, 313.
Chasseurs italiens et napolitains, 250.
Chevau-légers belges, 248.
2e régiment de cuirassiers, 131, 277.
3e régiment de cuirassiers, 236.
4e régiment de cuirassiers, 200.
6e régiment de cuirassiers, 197, 200.
Cuirassiers (divisions de), 312.
4e de dragons, 57.

5e de dragons, 30, 73, 101.
6e de dragons, 330.
7e de dragons, 200.
8e de dragons, 73, 77, 235.
9e de dragons, 9, 73, 77, 124, 359.
10e de dragons, 230.
12e de dragons, 148.
13e de dragons 139, 195.
16e de dragons, 23, 200.
18e de dragons, 195..
19e de dragons, 161, 183, 235.
21e de dragons, 200.
Dragons (divisions et brigades de), 261, 274. 277, 323.
1er de hussards, 110, 121.
6e de hussards, 9.
7e de hussards, 181.
7e de hussards *bis*, 76, 181.
8e de hussards 195, 236.
9e de hussards, 305.
10e de hussards, 113.
11e de hussards, 9, 39, 47, 73, 77.
12e de hussards, 51, 73, 77.
Brigade provisoire de cuirassiers, de chasseurs, de dragons, de hussards, 246.
Ivrea, 216.
ARTILLERIE, 149, 169, 170, 171, 180, 191.
1er régiment, 155, 169, 170, 171.
2e régiment, 169, 170, 171.
3e régiment, 169, 170, 171.
4e régiment, 148, 168, 169, 170, 172.
5e régiment. 90, 169, 172.
6e régiment, 169, 172, 191.
7e régiment. 169, 172.
8e régiment. 170, 172.
3e bataillon du train d'artillerie, 148.
7e bataillon du train d'artillerie, 187.
Canonniers vétérans piémontais, 171, 172.
Aspre (d'), 86.
Aubree, 231, 244.
Aubugeois, 16.
Auck, 201, 365.
Audenarde (d'), 301.
Audibert, 306.
Aufranc, 172.
Augereau, 69, 145, 207, 221, 235, 322, 323, 337.
Auger, 226, 227, 232.
Autichamp (d'), 60.
Auxerre, 90.
Auxonne, 88, 90, 152
Auzou, 226.
Avenay (d'), 267.
Avesnes, 189.
Avice, 201, 361, 362.
Avignon, 134, 189, 198, 291.
Bacciochi, 19, 41.
Bacheler, 297.
Bacher, 84, 89.
Bade (troupes de), 260.
Baillet La Tour, 297.
Bâle, 28, 46, 59.
Baltazar, 332.
Baraguey d'Hilliers, 221.
Barbanègre, 288.
Barbou, 27.
Barbuat, 117.
Barcelone, 251, 264, 284, 288.
Barquier, 287.
Barré (J.-E.), 217, 311.
Barrois, 246.
Bar-sur-Aube, 351.
Barthelemy (N.-M.), 139, 324.
Bastia, 102, 199.
Batave (République), 29, 32, 59, 68, 69, 70, 133, 153, 154, 160.
Bavière, 283, 316.
Bayonne, 105, 126, 187, 197, 198, 201, 246, 249, 258, 259, 264, 277, 283, 291, 300, 333, 339, 343.
Bazancourt, 322.
Beaufort, 145, 154.
Beaumont, 221, 262.
Beaurgard, 270.
Beauvais, 361.
Béguinot, 27.
Belfort, 279.
Belfort, 347.
Belle-Isle, 103, 192, 213, 214, 292, 309.
Belliard, 205, 249, 327, 337.
Belluno, 251.
Berckheim, 347.
Berg (grand duché de), 249, 255, 259, 309, 343.
Bergame, 108.
Berge, 338.
Berlin, 107.
Bernadotte, 91, 96, 99, 100, 110, 113, 117, 121, 126, 145, 178, 216, 220, 230, 288, 289, 298.
Bernard (G.-B.), 341, 342.

Bernardin de Saint-Pierre, 159.
Bernier, 60, 67.
Berruyer, 352.
Berry (duc de), 355.
Berthelemy des Radrais, 210, 217, 308.
Berthier (César), 305.
Berthier (Léopold), 40.
Berthollet, 162.
Bertrand, 318, 328.
Bertrand, (A.-J.), 317, 324.
Besançon, 46, 114, 187.
Besnard, 60.
Bessières (Bertrand), 250, 252.
Bessières (François), 27, 35.
Bessières (J.-B.), 18, 24, 36, 145, 149, 152, 201, 253, 278.
Béthencourt, 146.
Beurmann, 280, 313.
Beurnonville, 107.
Beyrand, 202.
Biscaye, 198.
Bizanet, 209.
Bizerte, 171.
Blaye, 358.
Blois, 27, 28.
Blondeau (Jacques), 261.
Boinod, 53.
Boisgérard, 117.
Bon, 68.
Bonaparte (Jérôme), 118.
Bonaparte (Joseph), 224.
Bonaparte (Louis), 49, 201, 223, 230.
Bonelli, 55.
Bonnaire, 361.
Bonnay de Breuille, 124.
Bonté, 83.
Bordeaux, 64, 113, 189, 247, 285.
Borghèse (prince), 254, 316, 318, 320, 344.
Bormida (la), 242.
Bottari, 171.
Bouches de l'Escaut (département des), 345.
Bouches du Rhin (département des), 317.
Bouches du Rhône, 32.
Bouchotte, 209.
Boudet, 27, 34, 79.
Boudinhon, 240.
Boulogne, 127, 198, 203, 204, 244, 247, 260, 265, 303, 320.
Bourbier, 68.
Bourcier, 221, 240, 264.
Bourg-en-Bresse, 90.
Bourges, 85.
Bourmont, 282, 312, 350.
Bourrienne, 95, 104, 163.
Boussart, 201, 246.
Boussin, 267.
Bouvier des Éclaz, 312.
Boyé, 178.
Boyer (Henry), 36.
Boyer de Rébéval, 288, 297, 355.
Braun, 286.
Bréda, 57, 69, 174, 307.
Brescia, 54, 190.
Bresson de Valmabelle, 133, 210.
Brest, 11, 12, 14, 16, 31, 51, 126, 128, 133, 136, 137, 142, 146, 149, 150, 167, 172, 176, 183, 192, 204, 207.
Bret, 226.
Briançon, 17, 39, 114, 166, 198.
Bribes, 90.
Brice-Montigny, 27.
Brigg, 129.
Briot, 174.
Broc (A.-L. de), 223, 268.
Bron, 261, 266.
Bronikowski, 282.
Broussier, 9, 13, 29.
Bruce, 310.
Bruges, 345.
Bruix, 11, 103, 198.
Brun, 247.
Brune, 9, 10, 12, 30, 33, 54, 56, 60, 64, 66, 68, 73, 76, 87, 95, 99, 107, 220, 347.
Bruny, 362.
Bruxelles, 32, 51, 285, 345.
Bruyère, 176.
Bual, 86
Buffon (Victor), 184.
Buquet (C.-L.), 348.
Buquet (L.-L), 290.
Bureaux de Pusy, 164.
Burgos, 198, 250, 252, 253, 264, 284, 304, 305, 325, 340.
Cabanes-Puymisson, 282, 362.
Cadix, 135, 137, 264.
Cadzand, 265.
Caen, 42, 51, 140.
Caffarelli, 40, 290, 305, 326, 327.
Caillet, 16.
Calais, 168.
Calamini, 315.
Callier, 267.
Calon, 33.

Calvados, 30, 32, 41, 93.
Calvin (général), 91.
Cambacérès, 104, 106.
Cambronne, 350.
Campagnol, 39.
Campredon, 49, 218.
Camus (général), 317.
Canclaux, 58, 230.
Candras, 208.
Canuel, 264.
Capraja, 157.
Carcassonne, 144.
Carnot, 8, 80, 81, 82, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 360.
Carpentras, 91.
Carra Saint-Cyr, 81, 198, 297.
Carrion-Nisas, 189, 305, 330.
Carteaux, 15, 44.
Casabianca, 25.
Casalta, 183, 218.
Casanova, 288.
Cassel, 341.
Castella, 324.
Castex, 309.
Catalogne, 260, 282, 308, 317.
Cattaro, 233, 314.
Caulaincourt (Armand), 124, 160, 183.
Caulaincourt (Auguste), 223, 250, 252, 277.
Cavaignac (J.-B.), 129.
Cavaignac (J.-M.), 324.
Cavrois (L.-J.), 250, 252, 314, 338.
Cayenne, 160, 170, 172.
Cazals, 235.
Ceneda, 251.
Cenis (mont), 158.
Cerdagne, 295.
Chabert, 166, 244, 309.
Chabot, 258.
Chabran, 202, 250, 252, 288, 336.
Chaillou, 16.
Chalbos, 27.
Chalon-sur-Saône, 64, 74, 101.
Châlons-sur-Marne, 175, 350, 351.
Chalus, 247.
Chambarlhac, 95, 66.
Chambarlhac (fils), 69.
Chambéry, 180, 192, 276, 320.
Champeaux, 70, 72.
Champeaux-Palasne, 57.
Championnet, 19, 54, 60.
Chanlatte, 293.
Charbonnier, 27, 35.
Charles, 185.
Charpentier, 316.
Chartrand, 356.
Chartres, 28, 47.
Chasseloup-Laubat, 111, 112, 258.
Chaumont, 71, 347.
Chavardès, 74, 226, 227.
Chazaud-Dutheil, 116.
Choisy, 145.
Cherbourg, 31, 345.
Cholet, 21.
Chouard, 277, 278, 334.
Cisalpins (compagnie des volontaires), 85, 90.
Citta Castellana, 106.
Civita Vecchia, 23.
Clarke, 14, 20.
Clary, 230.
Clauzel, 237, 275.
Clémencet, 48.
Clément (Claude), 120, 160.
Clément J.-V., 229.
Clermont, 110, 180.
Cluy, 116.
Coëhorn, 71.
Colbert (Édouard), 214.
Colli, 10, 23, 29, 218.
Colmar, 348.
Cologne, 213, 318.
Commes, 17, 62, 93.
Compère, 313.
Compiègne, 83.
Condé, 361.
Congés militaires, 261.
Conti, 190.
Conscription, 194.
Constantini, 283.
Contamine, 267.
Copenhague, 110.
Coppet, 143.
Corbineau, 311.
Corfou, 254.
Corneille (le grand), 182, 184.
Corrèze (département de la), 93.
Corse, 11, 12, 51, 84, 89, 102, 121, 157, 165, 199, 216, 228, 319, 320.
Corse (bataillon), 199, 271.
Corsin, 357.
Cosson, 324.
Cotentin, 30.
Couin, 302.
Coulon, 175.
Courbevoie, 144.
Coutances, 30.

Crabbé, 225.
Crema, 92.
Cunéo d'Ornano, 340.
Cuoq, 76.
Curial, 341.
Cuvillier-Fleury, 60.
Dalbon, 242.
Dallemagne, 241, 245.
Dalmatie, 231, 232, 233.
Dalton, voir d'Alton.
Damas (Étienne), 213, 309, 343.
Danloup-Verdun, 243, 298, 299, 352.
Danzig, 297, 300, 316, 322.
Darmaignac, 177, 251, 252.
Darnaudat, 232.
Daru, 221, 308, 342.
Dauphiné, 347.
David, 29.
David (le peintre), 63.
Davout (Alexandre), 344.
Davout (Louis), 93, 143, 205, 212, 216, 221, 223, 278, 279, 280, 287, 289, 297, 305, 315, 317, 331, 354-362.
Dazemar, 233, 300, 301.
Debelle (J.-F.-J.), 39, 53, 99, 100, 182, 187.
Debelle (Alexandre), 182, 217, 273.
Debilly, 133.
De Bry (Jean), 125.
Decaen, 308, 317.
Decker, 211.
Decrès, 122, 164, 172, 176, 178, 184, 186.
Defrance, 36, 74, 235, 301.
Dejean (Jean-Antoine), 213.
Dejean (Joseph-Fulcrand), 35.
Delaborde, 117, 219.
Delorme (Pierre), 36.
Delort (M.-J.-R.), 226, 227.
Dembarrère, 25, 27.
Dembowski, 290.
Demont, 268, 273, 343.
Deplanque, 186.
Derossel, 63.
Desaix, 7, 162.
Desbureaux, 15, 27, 30, 334, 335.
Desenfans, 247, 248.
Déserteurs, 156, 167.
Desfourneaux, 98.
Desgenettes, 102.
Desjardin, 27.
Desmoulins (Camille), 114.
Desportes (Félix), 142.
Dessaix, 296, 297.
Dessein, 137.
Dessolle, 79, 110, 130.
Destaing, 147.
Deux-Nèthes (département des), 345.
Devaux, 108, 252, 286.
Deviau, 100, 233.
Devilliers, 311.
Devisme, 226.
Devrigny, 208.
Deyssautier, 229, 340.
Dhalencourt, 247.
Dièche, 27, 32.
Dieppe, 166.
Dijon, 72, 73, 74, 76, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 95, 260, 358.
Dode, 306, 313, 327, 336.
Dommanget, 68.
Donna, 358.
Donnadieu, 131, 148, 176, 256, 280, 281, 303, 304, 309, 328, 338.
Dorsner, 264.
Douai, 167, 203, 355.
Doubs (département du), 125, 347.
Doucet, 326.
Dragons (l'arme des), 215.
Dromadaires (régiment des), 146.
Drouet d'Erlon, 281, 283, 285, 291, 361.
Drouot, 342, 356.
Dubois-Crancé, 27, 34.
Dubois-Thainville, 94.
Dubois-Thainville (fils), 357.
Dubreton, 325.
Ducellier, 174, 211.
Duclaux, 343.
Ducos, 87, 249.
Dufour, 15, 16, 56, 64, 110, 126, 208, 350.
Dufresse, 324.
Dugommier, 109.
Dugua, 99, 104, 178, 195.
Duhem, 174.
Duhesme, 17, 92, 144, 250, 251, 252, 284.
Dujard (commissaire des guerres), 118.
Dujard (Marguerite), 241.
Dulauloy, 53, 263, 339, 341.
Dulédo, 226, 227.
Dulong, 243, 325.
Dumas (Alexandre), 110.
Dumas (Mathieu), 115, 207, 250.

Dumoulin, 18, 25, 41, 81, 140.
Dumoustier, 118.
Du Muy, 204, 360.
Dunkerque, 167, 169, 173, 179, 182, 196, 204.
Dunn, 10, 64.
Dupas, 285.
Dupin (E.-H.-V.), 18.
Dupin (Maurice), père de George Sand, 209.
Dupont (François), 36.
Dupont (Pierre), 8, 14, 15, 20, 25, 29, 58, 209, 246.
Duppelin, 300.
Duprat, 236.
Dupré, 246.
Dupuch, 38, 50.
Dupuy (J.-F.-G.), 239.
Dupuy de Bordes, 121.
Duroc, 67, 71, 75, 146, 147, 154, 156, 160, 207, 208, 230, 302.
Durosnel, 235.
Du Roure-Brizon, 307.
Durutte, 302, 315, 322.
Düsseldorf, 46.
Dutruy, 232.
Duvignau, 97, 223, 224, 360, 362.
Écouen (maison d'), 261.
Égypte, 7, 8, 13, 17, 43, 51, 73, 103, 106, 118, 134, 162.
Ehrenbreitstein, 46.
Elbe (île d'), 139, 157, 165, 170, 174, 176, 185, 199, 267, 356.
Embrun, 148.
Emmanuelli, 55.
Épinal, 348.
Erfurt, 318, 323, 331, 341, 356.
Escaut (département de l'), 345.
Espert (Pierre), 240.
Espinassy (d'), 50.
Essonnes, 352.
Estafette, 285.
Estève (J.-B.), 157.
Estourmel (d'), 27, 35.
Eugène (prince), 225, 226.
Evers, 324.
Exelmans, 330.
Fabre de l'Aude, 147.
Fabre (Gabriel), 37, 278, 324.
Faivre, 21, 355.
Favart, 48.
Favereau, 27, 286.
Faverot, 310.
Fécamp, 360.
Fénérols, 201.
Ferino, 88.
Ferrari, 163.
Ferrière, 320.
Ferrol (le), 198.
Féry, 97.
Ficatier, 265.
Figuières, 304.
Flahaut, 359, 362.
Flessingue, 137, 280, 283, 286.
Florence, 251.
Fontainebleau (École de), 299, 301.
Fontainebleau (forêt de), 351.
Fontarabie, 198.
Fontenay (de), 181.
Forbin (Auguste de), 245, 285.
Forêts (département des), 317, 343.
Forfait, 13, 51, 52, 55, 105, 118, 123, 203.
Fouché, 107, 109, 121, 211.
Fournier-Verrière, 79.
Franceschi (J.-B.), 144, 226, 227, 273, 324.
Franceschi-Delonne, 249.
Francfort, 84, 89, 235.
Frégeville, 58, 62, 148.
Freire-Pego, 361.
Frère, 40, 41, 157.
Fréron (Mme), 147.
Fresia, 274.
Friant, 287.
Frioul, 231.
Fririon, 220.
Frotté, 66.
Fugière, 134.
Galbaud, 17.
Galbaud-Dufort, 205, 281.
Galériens napolitains, 227.
Gambin, 294.
Gand, 69, 83, 189.
Ganteaume, 118, 119.
Gap, 148.
Garches, 177.
Gardane, 221, 275, 292, 362.
Gardanne, 10, 21, 28, 42, 64, 66, 84, 115.
Garde (la) impériale, officiers qui en font partie, 234.
Gardes-côtes, 146.
Gardes nationaux, 230.
Gareau, 13, 295.
Garnier, 23, 335.
Gassendi, 252.
Gault, 324.

Gauthier, 141, 321.
Gautray, 36.
Gazan, 27, 362.
Gency, 161, 278.
Gênes, 54, 110, 162, 163, 171, 178, 228, 276.
Genève, 84, 87, 88, 89, 90, 125, 185, 345, 346.
Genèvre, 158.
Gentil Saint-Alphonse, 288.
Gérard, 289, 317, 347, 353.
Gévaudan, 226.
Gex, 159.
Gilly, 138.
Girard (L.), 357.
Girard (P.-L.), chef de brigade, 54.
Girardot, 307.
Girone, 273.
Glogau, 316.
Gobert, 141, 247.
Godart, 324.
Gœttingue, 193.
Gorée, 310.
Gorz, 111.
Gothard, 92.
Gouré de Villemontée, 160.
Gouvion, 43, 44, 56, 138, 168.
Gouvion Saint-Cyr, 96, 215, 238, 260.
Grabinski, 191.
Grandjean, 80, 230, 238, 258, 259, 269, 283.
Granville, 204.
Gratien, 117.
Gray, 139.
Grenier, 298.
Grenoble, 121, 148, 168.
Grigny, 78.
Grillot, 331.
Grobert, 73, 224, 226, 284, 321.
Groix, 186.
Gromand, 15.
Grouchy, 10, 92, 226, 227, 234, 235, 239, 263, 274, 315, 346, 357.
Grouselle, 68.
Gruyer, 349.
Guadeloupe (La), 109, 125, 141, 142, 149, 170, 172.
Gudin, 117, 144, 278, 279, 288.
Guéhéneuc, 286.
Guénand, 99, 113.
Guériot Saint-Martin, 39, 48, 115.
Guillaume (chouan), 62.
Guillaume (entrepreneur), 203.
Guillet, 16, 243, 244, 248, 265.
Guillot, 54.
Guyane, 152.
Guye, 351.
Guyon, 279.
Habert, 143.
Hambourg, 288, 297, 315, 333, 337, 339.
Hanau, 272.
Hardy, 130.
Harispe, 272, 343, 346.
Harmand, 100.
Harty, 21.
Hatry, 25.
Haute-Loire (département de la), 344.
Haute-Marne (département de la), 71, 349.
Haute-Saône (département de la), 349.
Hautes-Alpes (département des), 17.
Hautpoul (d'), 221, 233, 234, 235.
Haut-Rhin (département du), 347.
Haüy, 101.
Hector dit Legros, 9.
Hédouville, 10, 20, 24, 25, 27, 30, 31, 32, 43, 52, 56, 60, 65, 66, 129.
Helvétiques (demi-brigades), 139, 166, 177, 198.
Hénin, 231, 267.
Hennezel (d'), 50.
Henry (J.-P.), 345.
Herbin, 44.
Hercule (chef de brigade), 149, 150, 218, 276.
Herman, 10.
Hesdin, 161, 183.
Hesse (troupes de), 260.
Heudelet, 319, 320, 322, 324.
Heyligers, 324.
Heyne, 193.
Hoche, 20, 206.
Hoche (Mme), 206.
Hohenlinden, 239.
Hohenlohe-Ingelfingen, 239.
Huard, 266, 269.
Hubaine, 155.
Huché, 85.
Hulin, 72, 138, 320, 329.
Hulot, 68.
Humbert, 53, 54, 105, 117, 211, 234, 282, 322.
Hyères, 303, 324.

Ile-de-France, 53, 135, 139, 164, 170, 183, 300.
Illyrie, 294, 314, 318, 321, 328.
Illyrie (régiment d'), 297.
Imbert, 226, 227.
Indre (département de l'), 253.
Intendant-général de la grande Armée, solde, etc., 223.
Invalides (hôtel des), 21, 87.
Iranda, 142.
Isembourg (prince d'), 247.
Isonzo, 232.
Istrie, 231.
Itzig, 77.
Ivrée, 190.
Jablonowski, 137, 148.
Jailliot, 28.
Jalras, 293, 324, 362.
Jarry, 216, 237, 348.
Jaubert (l'interprète), 180, 181.
Jersey (Gazette de), 164.
Joba, 229.
Jomard, 244, 247.
Jomini, 262, 263, 275.
Jordy, 16.
Joséphine, 194.
Jouan, 345.
Joubert (général), 106.
Jourdan, 59, 123, 125, 224, 262, 340.
Juliers, 173, 348.
Jullien (les), 103.
Junot, 175, 214, 245, 272, 328, 337.
Kellermann (général), 31, 76, 231, 329, 334, 353.
Kellermann (maréchal), 230, 248, 264, 272, 319, 357.
Kister, 297, 321.
Kléber, 7, 13, 18, 22.
Kœnigsberg, 324.
La Barolière, 42, 47.
La Barrère, 46.
Laborde, 326.
Lacépède, 271.
Laclède, 215.
Laclos, 202.
Lacombe Saint-Michel, 50, 110.
Lacour, 60.
Lacrosse, 105.
Lacuée, 86, 87, 88, 89, 90 98 109, 188, 200, 209, 272.
Lafayette fils, 226, 239.
La Fère, 155, 157.
Lafitte (M. P.), 361.
La Flèche, 28.
Lafon (Elie), 77.
Lafon-Blaniac, 344.
Lagrange (colonel), 310, 311.
Lagrange (Joseph), 110, 134, 188, 253.
Lagrange (le manchot), 266, 273, 322.
Laharpe, 81.
La Haye, 103.
Laboussaye, 217.
Laibach, 328.
Lalance, 129.
Laloyère, 353.
Lamarque, 15, 266, 269.
La Martinière, 103, 272.
Lambert (U. F.), 296, 324.
Lamer, 303.
Lamoignon, 104.
Lanchantin, 324.
Landau, 46.
Langres, 348, 349.
Languedoc (canal du), 147.
Lannes, 41, 63, 127, 132, 178, 220.
Laplanche-Mortières, 201, 225.
Lapoype, 151, 153, 154, 329, 331.
Lariboisière, 50, 249, 302.
Laroche ou Delaroche, 246.
La Rochelle, 16, 56, 262.
Larrey, 102, 151.
La Salette. 39.
Lasalle, 269.
Latour (Joseph), 286.
La Tour d'Auvergne, 242.
La Tour d'Auvergne, élève du Prytanée, 159.
Latour-Maubourg (Victor), 51.
La Tournerie, 50.
Laurent, 36.
Lauriston, 160, 325.
Lauriston (Mme de), 166.
Lausanne, 89, 90.
Laval, 189.
Le Brun (Alexandre), 28, 201, 216.
Le Brun (consul), 184.
Lebrun (François), 162.
Lebrun (capitaine aide-de-camp de Davout), 212.
Lechi, 233, 250, 252, 273, 280, 288, 290, 291, 294, 315.
Leclerc (beau-frère de Bonaparte), 18, 60, 101, 129, 131, 132, 149, 150, 151, 153, 166, 167.
Ledée, 177, 183.

Lefebvre (général), 247, 282
Lefebvre (maréchal), 8, 24, 34, 37, 47, 61, 62, 64, 68, 112, 246.
Lefranc, 247.
Legendre de Luçay (Mme), 166.
Legendre d'Harvesse, 246.
Légion de la Loire, 126.
Légion des Francs, 65, 67, 75, 145.
Légion du Danube, 12.
Légion du Midi, 275.
Légion italique, 67.
Légions italiennes, 72, 78.
Légions Polonaises, 12, 127, 178, 191.
Legrand (général), 117, 238, 306.
Leguay, 233.
Le Havre, 101, 122, 137, 147, 155, 166, 169, 173, 204.
Leipzig, 350.
Lejeans, 288.
Lejeune, 327, 330.
Lelasseur, 114.
Léman (département du), 143, 345, 347.
Le Marois, 65, 142, 227.
Lemay, 116.
Lemelle, 116.
Le Noury, 270.
Le Pelletier de Montéran, 76.
Lepin, 271.
Lepreux, 175.
Leroy, 172.
Le Roy, 135.
Lery, 226, 351.
Lespagnol, 202.
Lespinasse, 50, 113.
Lesseps, 142.
Lestrange, 80.
Le Tourneur, 49, 276.
Leval, 27.
Levant (île du), 304.
Levasseur (général), 158.
Levée en masse (la), 347.
L'huillier, 339
Liébault, 98, 99, 100, 184, 194.
Liébert, 78, 97.
Liège, 35.
Ligniville, 99.
Lille, 113, 127, 356.
Linz, 221, 273.
Lippe (département de la), 302.
Livrets (les) du consul, 150.
Lobau (comte de). Voir Mouton.
Locré, 44.
Loire, 60.
Loire-Inférieure, 52.
Loiret, 30.
Loison, 274.
Lorient, 128, 137, 192.
Lorphelin, 60.
Lostange, 222.
Louisiane (la), 148, 169.
Lubienski, 335..
Lucotte, 80, 95, 155.
Lunéville, 124.
Lure, 349.
Lusitania (régiment de), 244.
Luxembourg, 46.
Lyon, 18, 27, 31, 58, 88, 109, 110, 113, 138, 143, 188, 358, 359.
Lys (département de la), 345.
Macdonald, 18, 19, 20, 58, 100, 108, 145, 328, 353.
Mack, 13, 21, 84.
Macon, 161, 189.
Madrid, 7, 258, 284.
Maestricht, 189.
Magallon, 110, 164, 238.
Magdebourg, 327, 329, 332.
Magny, 74.
Maillefer, 11, 14.
Maingarnaud, 301.
Maison, 247, 248, 253, 271, 302, 347.
Malartic, 98.
Malher, 214.
Malines, 189.
Malte 9, 11, 16, 22, 31, 32, 89, 191.
Manche, 31, 65, 66.
Mantoue, 144, 218, 219, 228.
Manucci, 171.
Marbot (J.-A.), 27, 28, 31.
Marbot (Marcellin), 110, 350, 354.
Marchand, 25.
Marengo (bataille de), 127, 153.
Marengo (département), 232.
Marès, 205.
Maret, 22, 44, 52, 54, 65, 81, 94, 95, 96, 97, 143, 175, 193, 216, 234, 279.
Margaron, 235, 324.
Mari 55.
Marion, 257.
Marmont, 50, 81, 216, 220, 231, 243, 248, 293, 304, 343.
Marseille, 14, 15, 19, 41, 132, 140, 157, 357.
Martin, 108.
Martinique (la), 148, 149, 169, 172, 173.

Marulaz, 217.
Masséna (commissaire des guerres), 225, 226.
Masséna (maréchal), 74, 86, 89, 90, 99, 110, 225, 277, 354.
Massol, 27, 31.
Mathieu (Maurice), 27, 31.
Mauco, 27.
Maupetit, 274.
Maurice, 57.
Mayence, 46, 237, 266, 304, 315, 316, 319, 331, 332, 333, 336, 349.
Mayenne, 64, 66.
Mazade, 79.
Meaux, 348.
Meissonier, 172.
Melas, 92.
Ménard (commissaire), 102.
Ménard (général), 27, 142.
Mengaud, 27.
Menou, 141, 144, 232, 254.
Menton, 191.
Mériage, 229.
Merle, 47 57, 251, 252.
Mermet, 96, 120, 207, 261, 300.
Mesclop, 335.
Mesny, 226.
Metz, 14, 19, 40, 173.
Meulan, 278.
Meunier (Hugues), 15.
Meyer (J.-B.), 121, 146.
Michel (J.), 14, 19.
Milan, 92, 215, 224, 225, 266, 267, 269.
Milet, 201.
Milet-Mureau, 49.
Milhaud, 42, 49, 353.
Mincio (le), 239.
Miollis, 219, 354, 357.
Miquel, 215.
Mireur, 102.
Molé, 272.
Molitor, 148, 162, 293, 302, 308, 314, 321.
Monaco (Honoré, prince de), 239.
Moncey, 18, 107, 123, 137, 168.
Moncey fils, 308.
Mondoubleau, 8.
Monet, 79.
Monnet, 174.
Monnier, 78, 80, 86, 91.
Montbrison, 139.
Montbrun, 262.
Montbrun (Alexandre), 351.
Montchoisy, 130, 183, 232.
Montélimar, 139, 189.
Montenotte (département de), 326.
Monthion, 331.
Montigny-Pontis, 118.
Montrichard, 143, 149, 152, 154, 174, 297.
Mont-Tabor, 18.
Monza, 218.
Morand (Charles), 288.
Morand (Joseph), 62, 83, 111, 112, 199, 214 216, 271, 304, 314, 315, 323, 324, 331.
Morangies, 134, 303.
Morbihan, 25, 60, 76.
Moreau (Jean), 210
Moreau (Jean-Claude), 236.
Moreau (Pierre), 125.
Moreau (Victor), 18, 19, 20, 29, 59, 63.
Moret, 351.
Morez, 159.
Morgan (général), 187, 362.
Morlaix, 126.
Morlot, 112, 247.
Mortier, 27, 160, 184, 193, 349.
Motte, 326, 354.
Moulins, 104, 109, 127.
Mouton, comte de Lobau, 278, 286, 287, 311, 312, 338.
Mulâtres (officiers), 180.
Muller (François), 27, 31, 78.
Münster, 160, 320.
Murat, 18, 20, 100, 108, 120, 122, 138, 140, 159, 221, 249, 255, 259.
Murat de Sistrières, 344.
Musnier, 247, 348.
Mylius, 75.
Nancy, 15, 99.
Nansouty, 76, 184, 217, 235, 336, 340, 353.
Nantes, 52, 53, 95, 78, 128, 137, 140, 185, 201.
Naples, 224, 258, 299.
Nartez, 70.
Nassau (troupes de), 260.
Navarre, 168.
Neuchâtel, 237.
Neustadt, 341.
Ney, 130, 165, 166, 177, 180, 221 225, 262, 275, 300, 303, 311, 334
Nice, 60, 92, 191.
Nicolas (général), 250, 252.
Nîmes, 197.

Niort, 262.
Nivet, 93, 138.
Noguès, 40.
Nogent-sur-Seine, 348.
Normand, 324.
Normand (Guillaume), 208, 280.
Novare, 91.
Obenheim (d'), 17.
Ochsenfurt, 237.
Oise (département de l'), 362.
O'Keeffe, 114.
Oléron (Île d'), 164, 198, 324.
Olivier, 148.
Olivier Defosse, 66.
Opéra (Loges de l'), 175.
Oraison (d'), 14, 19.
Ordener, 145, 355.
Orléans, 28, 30, 313, 355.
Ornano, 176.
Orne (Département de l'), 57, 64, 65, 66.
Orsattoni, 156.
Osoppo, 226, 251.
Osten, 182, 296.
Ostende, 205.
Otto, 165.
Oudinot, 236, 295, 302, 306, 307, 353, 354.
Pacthod, 268, 318.
Padoue, 224, 226.
Pajol, 355.
Palma Nova, 226, 270.
Pampelune, 198, 251, 252, 259.
Pannetier, 220, 234, 271, 283.
Paris d'Illins, 207, 223, 241.
Parme, 185, 255, 268.
Parra, 44.
Passau, 160.
Pastol, 325.
Patel, 90.
Patoureaux, 36.
Pau, 305, 346.
Paulet, 82, 217
Penne, 306, 319, 334.
Penot, 320.
Percy, 250.
Peretti, 55.
Péridier, 68.
Pérignon, 10, 299.
Périgord (Edmond de), 314.
Perpignan, 244, 250, 252, 258, 260, 291, 333.
Perse, 275.
Peschiera, 144.
Peste-Turenne Laval, 247.
Pétersbourg, 142.
Petiet (Alexandre), 113, 163.
Petiet (Claude), 110.
Pétigny, 79.
Petion, 207, 216.
Petitguillaume, 44.
Peyri, 266, 269.
Peyron, 9.
Pianelli, 55.
Picquet, 330.
Piémont, 158, 167, 188.
Pierrefitte, 34.
Pierron, 48.
Piéton de Prémalé, 159.
Pillau, 334, 339.
Pille, 27.
Pinon, 115.
Piombino, 199.
Piston, 233.
Pizzighettone, 92.
Placy de Gaide, 86.
Plaisance, 253, 255.
Plauzonne, 94, 294, 296, 317.
Poinsot, 181.
Poitiers, 189, 250.
Polonais (officiers d'état-major), 220.
Polonaise (division), 277, 283.
Polonaises (troupes), 260.
Poméranie, 258, 324.
Ponsard, 40.
Pons de Verdun, 137.
Pontarlier, 163.
Pont de Saône, 349.
Porson, 316.
Port-Cros, 304, 309, 328.
Porte, 250, 252.
Porto-Ferrajo, 176, 185.
Porto-Legnago, 112, 144, 228.
Porto-Longone, 176, 185, 267.
Portugaises (troupes), 254.
Pouchelon, 287.
Pourailly, 299.
Pouzet, 268.
Précy, 119.
Prenzlow, 239.
Préval, 130, 241, 334.
Prisonniers, 8, 239, 304, 319.
Privat, 130, 131, 132.
Privé, 246.
Projean, 16.
Pully, 43, 78.
Puthod, 269.

Puycerda, 295.
Quantin, 15, 136, 213, 214, 292, [illegible]
Quenza, 55
Quesnel, 295
Quétard, 233
Quinette, 295.
Raffet, 150.
Raguse, 150.
Rambouillet, 163.
Rampon, 230.
Raouda, 162.
Ratisbonne, 190, 316.
Ravel, 38.
Ravenne, 131.
Ré (Ile de), [illegible].
Rebillot, 236.
Reille, 220, 221, 237, 285, 305, 326, 354.
Reinhard, 7.
Rémusat (M. de), 184.
Rémusat (Mme de), 166.
Renaldi, 29.
Rennes, 25, 47, 73, 80, 152.
Requin, 69, 74, 122, 358.
Reubell (H. T.), 27, 32.
Reubell (J. J.), 16
Réunion (la), 53, 183
Revest, 213.
Rey (E.), 340, 342.
Rey (G.-V.), 13, 78.
Rey (J.-P.-A.), 254 255.
Reynier, 276, 277, 331.
Reynier (Mme), 357.
Rhône (1er bataillon du) 69.
Rhône (département du), 244.
Richard (J. P.), 95.
Richery, 25.
Rigau, 245.
Rimini, 228.
Rivaud, 64, 76.
Rivoli, 21, 36.
Robin, 140, 224.
Rocca d'Anfo (la), 112, 114.
Rochambeau, 2 2.
Rochefort, 126, 128, 130, 131, 13[illegible], 154, 172, 176, 178, 1[illegible], [illegible], 202, 228, 343.
Rodez, 250.
Roederer, 175.
Roguet, 242, 243, 269, 345.
Rotz, 301.
Romains (États), 270.
Romand, 267.
Romans, 198.
Rome, 23, 24, 255.
Rome (colonel), 308.
Romeuf, 115, 298.
Ronzier, 286, 351.
Rostollant, 220, 270, 271.
Rouelle, 335.
Rouen, 33, 77, 78, 135, 165, 177.
Rougé, 178.
Rouvillois, 68.
Royer, 60.
Ruby, 253.
Reuil, 143, 177.
Rusca, 136, 350.
Sabatier, 230, 266.
Sabres d'honneur, 26, 151, 153, 155, 157.
Sahuc, 267, 283.
Sahuguet, 43, 61, 78, 91, 99.
Saint-Bernard (le), paiement des fournitures de 1800, 242.
Saint Brieuc, 133.
Saint-Cloud (affaire de), 18, 24.
Saint-Cloud, 177.
Saint-Cyr (école de), 332.
Saint-Domingue, 121, 129, 130, 131, 137, 139, 146, 147, 148, 149, 150, 153, 154, 160, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 176, 179, 182, 188, 200, 202, 212.
Saint-Germain (général), 217.
Saint-Hilaire, 138.
Saint-Jean d'Acre, 68.
Saint-Malo, 105, 204.
Saint-Martin (île de), 153.
Saint-Omer, 195, 197, 199, 236.
Saint-Sébastien, 265, 340.
Saint-Sulpice, 235.
Saint-Tropez, 192
Saint-Veit, 23.
Sainte-Croix, 278.
Sainte-Lucie, 169, 172.
Sainte-Maure, 284, 317.
Sainte-Suzanne, 59.
Saintes, 262, 301.
Saliceti, 55, 89.
Salva, 41.
Salzbourg, 283.
Sandoz (C. F.), 86.
Sandoz-Rollin, 86.
San Remo, 163.
Sanson, 45.
Saône, [illegible].
Sapeurs, 173, 1[illegible].

Sapey, 56.
Sapia, 320.
Saragosse (camp de), 259, 270.
Sarrazin, 153, 171, 207, 265.
Sarthe (département de la), 64, 66, 357.
Saunier, 345.
Savone, 280.
Savournin, 50.
Saxe (maréchal de), 209.
Scalfort, 201.
Schauenbourg, 27.
Schimmelpenninck, 133.
Schobert, 324.
Schramm, 324.
Schwartz, 252.
Sebastiani, 124, 180, 320.
Sedan, 260.
Ségur, 209, 223.
Semestriers, 172.
Sémonville, 103.
Sénégal, 139.
Senneville, 39.
Seras, 220, 322.
Seron, 70, 210, 311.
Seroux, 50.
Serravalle, 251.
Severoli, 305.
Sèvres, 177.
Sevret, 288, 298.
Sganzin, 203.
Sherlock, 97.
Sicard, 124.
Siepel, 226.
Simon de la Mortière, 349.
Simplon, 92, 158, 185.
Sion, 129.
Sionville, 205, 260.
Sivry, 82.
Soissons, 350, 352.
Sol-Bauclair, 94, 283.
Solde des troupes, 254, 255, 256.
Solignac, 226, 263, 347.
Somme (département de la), 362.
Songeon, 255, 291.
Songis, 39.
Sorbier (général d'artillerie), 39.
Sorbier (général du génie), 257.
Souchet d'Alvimart, 206.
Souham, 240, 297, 305.
Soulès, 40.
Soult, 106, 143, 221, 263, 338, 339, 361.
Soyez, 324.
Spandau, 240.
Speiser (les), 253.
Spinola, 163.
Spital 171.
Stagno, 233.
Steck, 288.
Stedman, 326.
Stendal, 331.
Stettin, 317, 422.
Stockholm, 298, 299.
Stralsund, 253, 323.
Strasbourg, 16, 46, 58, 59, 67, 269, 343, 346, 347, 362.
Suchet, 20, 58, 92, 283.
Sugny, 50.
Tabago, 169, 172.
Tabarié, 79.
Talhouet (Mme de), 166.
Talleyrand, 64, 103, 108, 110, 133, 142, 160, 162, 165, 191.
Taponier, 15.
Tarn (département du), 347.
Tende, 158
Texel, 324.
Thiard de Bissy, 355.
Thiébault, 111, 241, 290, 326, 327, 333.
Thionville, 147.
Tholosé, 48.
Thomas (Martial), 265, 266.
Thompson, 65.
Thouvenot, 339
Tilly, 27, 43, 53, 54, 100, 143.
Tolosa, 269.
Toscane, 255, 273.
Toul, 15.
Toulon, 9, 11, 12, 13, 16, 31, 106, 118, 119, 135, 137, 157, 171, 172 185, 192, 294, 296.
Toulouse, 18, 40, 51, 63, 144, 189.
Tours, 27, 28, 30, 98, 113, 180.
Tousard, 338, 339.
Toussaint (Louverture) 98, 110, 211.
Travers, 68.
Treich, 14, 15.
Treilhard, 193.
Trieste, 337.
Tritz, 61.
Trocmé, 301.
Trouble, 68.
Troyes, 181, 348, 350.
Tuncq, 15.
Turin, 92, 116, 121, 122, 157, 187, 188, 189, 190.

Turreau, 129.
Tyrol, 283.
Udine, 251.
Ulm, 208.
Urtubie (d'), 38.
Urvoid, 302, 320.
Vabre, 208.
Vachot, 310.
Vaillant, 218.
Valais, 129, 130, 155, 185, 188, 242.
Valcin, 39.
Valdony, 211.
Valence, 121, 148.
Valenciennes, 13, 29, 212, 354.
Valentin, 274, 316.
Valladolid, 198, 250, 252.
Vallin, 240.
Vandamme, 63, 70, 127, 213, 260, 303, 336.
Vandermaesen, 300.
Van Helden, 336.
Vannes, 42, 60, 64, 65, 66.
Var (colonnes mobiles du), 107.
Vaubois, 9, 22.
Vaud (pays de), 166.
Vaufreland, 219.
Veaux, 296.
Vendée, 52, 60.
Vendôme, 161.
Venise, 270, 328.
Venloo, 16.
Venture, 181.
Verceil, 190.
Verdier, 357.
Verdière (A. J.), 214.
Verdière (J. C.), 27, 32.
Verdun, 137, 189.
Verger-Desbarreaux, 272.
Verneuil, 66.
Verninac, 165.
Verny, 8.
Veron, 68.
Vérone, 163, 226, 316.
Verrières, 50, 229.
Verrue, 251.
Versailles, 18, 30, 76, 85, 88, 90, 131, 145, 274.
Vesoul, 316, 349.
Veyrat, 62.
Vial, 191, 270, 291, 296, 315, 334.
Viala (général), 250.
Vicence, 226.
Victor, 248, 319, 324, 331, 352.
Vienne (Autriche), 229, 298.
Vienne (France), 163, 313.
Vignes (général), 186.
Vignolle, 93, 133.
Villaret-Joyeuse, 307, 360.
Villatte, 57, 288.
Villefranche, 191, 199.
Villejuif, 354.
Villeneuve (Lot-et-Garonne), 175.
Villeneuve (Suisse), 129.
Ville-sur-Arce, 112.
Villet, 75, 287.
Vilmain, 288.
Vilna, 324.
Vimeux, 27.
Vincent (colonel du génie), 36.
Vire, 201.
Vitoria, 264, 284.
Vitry-le-François, 350.
Viviès, 96.
Vonderweidt, 82.
Vosges (département des), 347.
Vouillemont, 247.
Walcheren, 307.
Walther, 221, 306.
Watrin, 153, 200.
Wedel, 291, 292, 294, 297, 321.
Werlé, 16, 22.
Wesel, 233, 238, 320, 333, 334.
Westphalienne (garde), 340.
Westphaliennes (troupes), 298, 299, 323, 341, 342.
Willot, 119.
Wirion, 73, 99, 114, 116, 272.
Wissant, 196.
Wissembourg, 347.
Wittemberg, 331.
Wolff, 68.
Wurzbourg, 160, 235, 334.
Yeu (île d'), 186, 193.
Yonne (département de l'), 347.
Yvan, 87.
Yvendorff, 239, 333.
Zara, 231.
Zayonschek, 147.
Zuidlaren, 302.

Imprimé par Dubuisson, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — [illegible] — BRUXELLES.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

DC
213
F73
1911
T.1
C.1
ROBA